



Université de Liège  
Faculté de Philosophie et Lettres  
Département des Sciences de l'Antiquité

**Édition, traduction et commentaire  
des fragments grecs du *Kosmètikon*  
attribué à Cléopâtre**



**Mémoire présenté par Anne-Lise VINCENT**  
sous la direction de M.-H. MARGANNE  
en vue de l'obtention du grade de Master en langues et littératures classiques  
Année académique 2010-2011



Université de Liège  
Faculté de Philosophie et Lettres  
Département des Sciences de l'Antiquité

**Édition, traduction et commentaire  
des fragments grecs du *Kosmètikon*  
attribué à Cléopâtre**

**Mémoire présenté par Anne-Lise VINCENT  
sous la direction de M.-H. MARGANNE  
en vue de l'obtention du grade de Master en langues et littératures classiques  
Année académique 2010-2011**

*Discite, quae faciem commendet cura, puellae,  
Et quo sit vobis causa tuenda modo.  
Cultus humum sterilem Cerealia pendere iussit  
Munera : mordaces interiere rubi ;  
Cultus et in pomis sucos emendat acerbos,  
Fissaque adoptivas accipit arbor opes.  
Culta placent : auro sublimia tecta linuntur ;  
Nigra sub imposito marmore terra latet.*

*Apprenez, jeunes beautés, les soins qui embellissent le visage et les moyens de défendre votre beauté. La culture a forcé la terre infertile à produire les dons de Cérès pour la payer de ses soins ; les ronces piquantes ont disparu. La culture agit aussi sur les fruits ; elle en corrige le goût amer et l'arbre fendu reçoit par la greffe des ressources adoptives. Tout ce qui est orné plaît ; les toits élevés sont couverts de dorures ; la terre noire disparaît sous un revêtement de marbre.*

OVIDE, *De medicamine faciei feminae*, 1-8.

(Traduction de H. Bornecque, *Ovide, Les produits de beauté pour le visage de la femme*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1961)

Αὐτὴ δὲ κατέκειτομὲν ὑπὸ σκιάδι χρυσοπάστῳ, κεκοσμημένη γραφικῶς ὥσπερ Ἀφροδίτη (...). Ὀδμαὶ δὲ θαυμασταὶ τὰς ὄχθας ἀπὸ θυμιαμάτων πολλῶν κατεῖχον (...). Καὶ γὰρ ἦν ὡς λέγουσιν αὐτὸ μὲν καθ' αὐτὸ τὸ κάλλος αὐτῆς οὐ πάνυ δυσπαράβλητον οὐδ' οἶον ἐκπλήξαι τοὺς ἰδόντας, ἀφῆν δ' εἶχεν ἢ συνδιαίτησις ἄφυκτον, ἢ τε μορφὴ μετὰ τῆς ἐν τῷ διαλέγεσθαι πιθανότητος καὶ τοῦ περιθέοντος ἅμα πῶς περὶ τὴν ὁμιλίαν ἤθους ἀνέφερε τι κέντρον.

<Cléopâtre> elle-même était étendue sous un dais brodé d'or et parée comme les peintres représentent Aphrodite (...). De merveilleuses odeurs exhalées par de nombreux parfums embaumaient les deux rives (...). Et de fait, on dit que sa beauté en elle-même n'était pas incomparable, ni propre à émerveiller ceux qui la voyaient, mais son commerce familier avait un attrait irrésistible, et l'aspect de sa personne, joint à sa conversation séduisante et à la grâce naturelle répandue dans ses paroles, portait en soi une sorte d'aiguillon.

PLUTARQUE, *Vie d'Antoine*, XXVI-XXVII.

(Traduction de R. Flacelière, *Plutarque, Vies*, Tome XIII, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1977)

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	I
<b>I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU <i>KOSMÈTIKON</i> .....</b>	<b>1</b>
A. Problématique de l'auteur du <i>Kosmètikon</i> : les différentes hypothèses .....	1
B. Problématique de l'authenticité de l'attribution du <i>Kosmètikon</i> à Cléopâtre VII....	9
C. Problématique du titre du traité .....	13
D. Place du <i>Kosmètikon</i> dans la littérature cosmétique de l'Antiquité : entre cosmétique, commôtique et art médical.....	17
E. Réception du <i>Kosmètikon</i> dans la littérature postérieure .....	22
<b>II. TESTIMONIA DU <i>KOSMÈTIKON</i> .....</b>	<b>32</b>
<b>III. FRAGMENTS DU <i>KOSMÈTIKON</i> .....</b>	<b>35</b>
A. Édition et traduction des fragments .....	35
B. Commentaire des fragments .....	42
<b>IV. LES INGRÉDIENTS DES RECETTES DU <i>KOSMÈTIKON</i> .....</b>	<b>50</b>
A. Identification des ingrédients .....	50
1. Les végétaux cités dans les fragments .....	50
2. Les minéraux cités dans les fragments .....	80
3. Les substances animales citées dans les fragments.....	86
4. Les liquides cités dans les fragments .....	92
4.1. Vins, vinaigre et liquides à base de vins.....	92
4.2. Eaux.....	92
B. Nature des ingrédients .....	95
C. Système des poids et mesures utilisé dans les fragments.....	101
<b>V. ANALYSE DE LA COMPOSITION DES RECETTES DU <i>KOSMÈTIKON</i> .....</b>	<b>107</b>
A. Titres des remèdes.....	114
B. Indications thérapeutiques des remèdes .....	114
C. Compositions des remèdes.....	117
D. Modes de préparation des remèdes.....	130
E. Modes de conservation des remèdes.....	132
F. Modes d'administration des remèdes .....	134
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>137</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>143</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>150</b>

## INTRODUCTION

Le *Kosmètikon* ... ce nom seul fait rêver de recettes antiques. Les fragments conservés de ce traité de cosmétologie attribué à Cléopâtre n'avaient pourtant jamais fait l'objet d'une édition. Bien que l'existence du *Kosmètikon* soit attestée à partir du premier siècle de notre ère, chez Criton, médecin de l'empereur Trajan, il ne reste de cette œuvre que des fragments conservés par des auteurs médicaux : Galien (II<sup>e</sup> s. de notre ère), Aetius d'Amide (VI<sup>e</sup> s.) et Paul d'Égine (VII<sup>e</sup> s.). Le présent travail propose une édition des fragments, avec traduction et commentaire.

Le traité de cosmétologie de Cléopâtre nous plonge probablement aux alentours du premier siècle avant notre ère, dans l'ambiance des milieux de cour. Il témoigne des préoccupations esthétiques qui étaient alors en vigueur. Il ne faut toutefois pas s'imaginer que nous sommes confrontés nécessairement à un monde frivole, où tout relève de futilités, car, comme nous le verrons, dans l'Antiquité, régnait une pluralité des vocations des cosmétiques. Buts esthétique et médical se confondaient. Aux yeux des Anciens, la fabrication des cosmétiques, tels que ceux décrits dans le *Kosmètikon*, appartenait avant tout à l'univers médical. Comme le rappelle J.-F. Grollier, vice-président de l'Oréal Recherches, « les cosméticiens de l'époque étaient des chimistes avertis, qui élaboraient des matières pour soigner, protéger et embellir », ce qui renforce « l'idée qu'en cosmétique, la beauté repose depuis toujours inexorablement sur la science »<sup>1</sup>.

Même si le *Kosmètikon* nous transmet des recettes mises sous le nom de Cléopâtre, il faut cependant renoncer à l'espoir d'avoir conservé avec lui les secrets de beauté de la grande reine d'Égypte. Ceux-ci sont probablement perdus à tout jamais. Nous devons nous contenter des vingt-quatre recettes conservées, qui relèvent à la fois des soins capillaires (recettes pour lutter contre la chute des cheveux, favoriser leur repousse, les fortifier, les noircir) et des soins dermatologiques (recettes contre diverses affections cutanées et autres imperfections).

Ce travail sera divisé en cinq chapitres. Le premier chapitre sera consacré à une présentation générale du traité, aux différentes hypothèses qui ont été émises sur son auteur, et particulièrement à son attribution à Cléopâtre VII. Quel fut le rôle de la reine d'Égypte ? Est-elle l'auteure des recettes ou simplement une utilisatrice assidue ? Le *Kosmètikon* est-il une œuvre inauthentique, qui a été mise sous le nom de la reine, en raison de sa réputation ou seulement de l'attrait entraîné par son seul nom ? La problématique du titre du traité sera également abordée. Faisant écho au sens premier de l'adjectif *kosmètikos*, dérivé du substantif *kosmos*, qui évoque des idées d'ordre du monde, d'organisation, puis, finalement, d'ornement et de beauté, ce titre seul peut nous renseigner sur le statut qu'avaient les « cosmétiques » aux yeux des Anciens.

---

<sup>1</sup> Voir la préface de GROLLIER J.-F., dans *Le Bain et le miroir*.

Nous efforçant ensuite de définir la place occupée par le *Kosmètikon* dans la littérature cosmétique de l'Antiquité, nous verrons combien les frontières entre cosmétique et art médical étaient peu clairement établies. Enfin, nous étudierons les contextes de transmission des fragments conservés. Nous chercherons dans quelles œuvres les recettes ont été conservées et nous analyserons la méthode de travail des auteurs qui les citent, en vue de mesurer la fidélité de leurs citations.

Les deuxième et troisième chapitres seront respectivement consacrés aux *testimonia* du *Kosmètikon* et à l'édition des fragments. Dans celle-ci, les fragments, numérotés de un à six, ont été rassemblés par auteurs. L'objectif poursuivi a été de respecter autant que possible l'agencement dans lequel ceux-ci nous ont été transmis. Afin de faciliter leur repérage, les recettes ont également été numérotées, tant dans le texte grec<sup>1</sup> que dans leur traduction française, qui se rapproche le plus possible du texte grec. Enfin, en vue de les distinguer du texte attribué à Cléopâtre, les éventuelles additions personnelles des auteurs qui le citent ont été notées en grisé.

Afin de contribuer à la compréhension du contenu des recettes à l'aide de la botanique et de la chimie, le quatrième chapitre consistera en une analyse des ingrédients. Les recettes de cosmétologie attribuées à Cléopâtre se composent de diverses substances (végétales, minérales, animales) et de liquides. Ces substances sont reprises dans une nomenclature qui précise, pour chaque substance, le nom scientifique (pour les végétaux)<sup>2</sup>, le numéro de la recette du *Kosmètikon* dans laquelle elle est attestée et sa référence chez l'auteur qui la cite. Pour certaines substances, un numéro renvoie également à un catalogue d'illustrations proposé en annexe. Les propriétés thérapeutiques ou cosmétiques de l'ingrédient justifiant sa présence dans la composition de la recette y sont aussi définies, en recourant aux témoignages les plus anciens sur la question, à savoir les écrits de la collection hippocratique et ceux de Théophraste, Dioscoride et Pline l'Ancien. Les éventuels effets curatifs toujours reconnus de nos jours à l'ingrédient seront également précisés, afin d'évaluer si la substance utilisée dans la recette de Cléopâtre a encore des résonances contemporaines, si elle est encore utilisée dans nos produits cosmétiques modernes, en raison de propriétés ancrées dans l'histoire, etc. Pour les substances animales, nous tenterons également de définir le statut qui leur était accordé, car, outre l'aspect thérapeutique, leur présence est davantage liée à des symboliques.

Nous distinguerons ensuite les différentes formes sous lesquelles devaient se présenter les ingrédients du *Kosmètikon*, à savoir les feuilles, racines, graines et gommes-résines, les huiles, les parfums et les vins. Une attention spéciale sera consacrée à l'étude de la recette du « *savon parfumé de la reine Cléopâtre* », dont nous tenterons de montrer comment la valeur thérapeutique attribuée par les Anciens à

<sup>1</sup> Le texte grec a été extrait du *Thesaurus Linguae Graecae*, version en ligne.

<sup>2</sup> L'identification des substances a été réalisée à l'aide des ouvrages suivants : pour les végétaux, ANDRÉ, *Noms de plantes* ; AMIGUES, *Botanique antique* ; EADEM, *Théophr. R.P.* ; pour les minéraux, HALLEUX, *Alchimistes grecs*.

l'odeur pourrait y transparâître, ainsi que sa valeur divine, qui pourrait refléter le statut occupé par Cléopâtre. En analysant la composition de cette préparation parfumée, nous verrons aussi comment la fragrance qui en émanait, aurait pu correspondre à la reine d'Égypte et être appréciée par celle-ci.

Le système métrologique utilisé dans le traité sera également évoqué. À l'aide de l'étymologie de chaque nom de mesure, nous estimerons si nous avons affaire à des poids et mesures typiquement grecs et comment la métrologie du *Kosmètikon* peut nous renseigner sur l'origine des recettes, la consistance des remèdes ou encore le public visé.

Le cinquième et dernier chapitre consistera en une analyse de la composition des recettes du traité. À l'aide des termes techniques, des verbes ou substantifs utilisés dans celles-ci, nous préciserons leurs titres, indications thérapeutiques, contenus, modes de préparation, modes de conservation et modes d'administration. Plusieurs hypothèses à propos du public auquel s'adressait le traité de cosmétologie pourront être émises. En fonction du nombre d'occurrences des ingrédients, nous distinguerons aussi les substances les plus utilisées, et, selon leur provenance, ce que nous pouvons déduire sur le coût et l'accessibilité des remèdes du *Kosmètikon*, ou encore sur d'éventuelles origines ou influences étrangères. Enfin, nous préciserons également en quoi ces recettes s'accordent avec certains aspects du mythe de Cléopâtre.

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGNES CONVENTIONNELS

ANDRÉ, <i>Alimentation et cuisine</i>	ANDRÉ J., <i>L'alimentation et la cuisine à Rome</i> , Ed. Klincksieck, Paris, 1961.
ANDRÉ, <i>Noms de plantes</i>	ANDRÉ J., <i>Les noms de plantes dans la Rome antique</i> , Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1985.
AMIGUES, <i>Botanique antique</i>	AMIGUES S., <i>Études de botanique antique</i> , Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Tome XXV, Paris, 2002.
AMIGUES, <i>Théophr. R.P.</i>	AMIGUES S., <i>Théophraste. Recherches sur les plantes</i> , Ed. Belin, Paris, 2010.
BOULLARD B., <i>Plantes médicinales du monde</i>	BOULLARD B., <i>Plantes médicinales du monde : réalités et croyances</i> , Ed. Estem, Paris, 2001.
DIOSC., <i>Mat. méd.</i>	DIOSCORIDE, <i>Matière médicale</i> .
Dossiers d'Archéologie, n° 337	Dossiers d'Archéologie, « <i>Parfums dans l'Antiquité</i> », n° 337, janvier-février 2010, Ed. Faton.
FABRICIUS, <i>Galens Exzerpte</i>	FABRICIUS C., <i>Galens Exzerpte aus älteren Pharmakologen</i> , Ed. Cajus Fabricius, Berlin-New York, 1972.
FAURE, <i>Parfums et aromates</i>	FAURE P., <i>Parfums et aromates dans l'Antiquité</i> , Ed. Fayard, Paris, 1987.
<i>Femmes en médecine</i>	BOUDON-MILOT V. – DASEN V. – MAIRE B., <i>Femmes en médecine</i> , Actes de la Journée internationale d'étude organisée à l'Université René-Descartes-Paris V, le 17 mars 2006, Ed. de Boccard, Paris, 2008.
Fr.	Fragment
GAL., <i>De comp. med. sec. loc.</i>	GAL., <i>De compositione medicamentorum secundum locos</i> .
GOUREVITCH, <i>L'esthétique médicale de Galien</i>	GOUREVITCH D., <i>L'esthétique médicale de Galien</i> , dans <i>Les Études Classiques</i> , 55 (1987), pp. 267-290.
GRASSE, <i>L'Égypte. Parfums d'histoire</i>	GRASSE M.-C. (dir.), <i>L'Égypte. Parfums d'histoire</i> , Somogy éditions d'art, Paris, 2003.
GUARDASOLE, <i>Galien et le marché des simples</i>	GUARDASOLE A., <i>Galien et le marché des simples aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère</i> , dans COLLARD F. – SAMAMA É. (dir.), <i>Pharmacopoles et apothicaires. Les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand Siècle</i> , L'Harmattan, Paris, 2006, pp. 29-40.
HALLEUX, <i>Alchimistes grecs</i>	HALLEUX R., <i>Les alchimistes grecs, Tome I, Papyrus de Leyde, Papyrus de Stockholm, Recettes</i> , Ed. Les Belles Lettres, Paris, 2003.
JOUANNA, <i>Vin et médecine</i>	JOUANNA J., <i>Vin et médecine en Grèce ancienne</i> , dans <i>Revue des Études Grecques</i> , 109 (1996), pp. 414-434.
LANOÉ, <i>Galien ou Paracelse, conserver ou transformer ?</i>	LANOÉ C., <i>Galien ou Paracelse, conserver ou transformer ? Les cosmétiques à la Renaissance</i> , dans <i>Journal de la Renaissance, vol. III</i> , Brepols, 2005, pp. 193-205.

<i>Le Bain et le miroir</i>	BIMBENET-PRIVAT M. – BARDIÈS-FRONTY I. – WALTER Ph. (dir.), <i>Le Bain et le miroir. Soins du corps et cosmétique de l'Antiquité à la Renaissance</i> , [exposition, Paris, Musée de Cluny, Écouen, Musée national de la Renaissance, 20 mai - 21 septembre 2009], Ed. Gallimard, Paris, 2009.
MARASCO, <i>Cléopâtre et les sciences</i>	MARASCO G., <i>Cléopâtre et les sciences de son temps</i> , dans ARGOUD G., <i>Sciences exactes et sciences appliquées à Alexandrie</i> , Publications de l'Université de St-Etienne, St-Etienne, 1998, pp. 39-53.
MARASCO, <i>Médecins de cour</i>	MARASCO G., <i>Les médecins de cour à l'époque hellénistique</i> , dans <i>Revue des Études Grecques</i> , 109 (1996), pp. 435-466.
<i>Parfums de l'antiquité</i>	VERBANCK-PIÉRARD A. – MASSAR N. – FRÈRE D. (dir.), <i>Parfums de l'antiquité. La rose et l'encens en Méditerranée</i> , Musée Royal de Mariemont, 2008.
<i>Parfums et cosmétiques</i>	WOZNY D. – SIMOES I. (coord.), <i>Parfums et cosmétiques dans l'Égypte ancienne</i> , Le Caire-Paris-Marseille, 2002.
<i>Parfums et odeurs</i>	BODIOU L. – FRÈRE D. – MEHL V., <i>Parfums et odeurs dans l'Antiquité</i> , Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2006.
POLUNIN – HUXLEY, <i>Fleurs médit.</i>	POLUNIN O. – HUXLEY A., <i>Fleurs du bassin méditerranéen</i> , Ed. Fernand Nathan, Paris, 1967.
®	Recette du <i>Kosmètikon</i> de Cléopâtre.
SCHAUENBERG – PARIS, <i>Plantes médicinales</i>	SCHAUENBERG P. – PARIS F., <i>Guide des plantes médicinales</i> , Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 1977.
<i>Schmuck und Kosmetik</i>	FROSCHAUER H. – HARRAUER H., « ... und will schön sein ». <i>Schmuck und Kosmetik im spätantiken Ägypten</i> , Phoibos Verlag, Wien, 2004 (Nilus, 9).
THÉOPHR., <i>CP</i>	THÉOPHRASTE, <i>Causes des plantes</i> .
THÉOPHR., <i>RP</i>	THÉOPHRASTE, <i>Recherches sur les plantes</i>
VON STADEN, <i>Animals, Women and Pharmaka</i>	VON STADEN H., <i>Animals, Women and Pharmaka in the Hippocratic Corpus</i> , dans <i>Femmes en médecine</i> , pp. 171-204.
{...}	Le nombre entre crochets brisés renvoie au numéro de l'illustration dans le catalogue des illustrations (annexe VI).

## I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU *KOSMÈTIKON*

### A. Problématique de l'auteur du *Kosmètikon* : les différentes hypothèses

L'auteur du *Kosmètikon* fut-elle la fameuse reine d'Égypte, Cléopâtre VII, ou une autre femme nommée Cléopâtre ? Aux prémices de ce travail, la question se doit d'être approfondie, plus encore si l'on considère que ce prénom ne fut pas si rare, comme la *Realencyclopädie* nous le confirme, avec pas moins de trente-trois articles sous l'anthroponyme Κλεοπάτρα<sup>1</sup>. Plusieurs hypothèses peuvent dès lors être formulées :

1. Le traité peut avoir été rédigé par une dénommée Cléopâtre. Celle-ci aurait pu être médecin. Même si nous n'avons pas d'information sur elle, il faut prendre en considération cette hypothèse<sup>2</sup>.

2. Une autre hypothèse envisageable est de considérer que le traité serait une œuvre inauthentique, rédigée par un auteur inconnu et attribuée dès le départ à la reine Cléopâtre. Il est possible que la dernière reine d'Égypte ait tout de même été une utilisatrice des recettes. C'est l'hypothèse défendue par l'auteur d'un texte conservé sur un papyrus, le *P. Oxy.* 71.4809 (MP<sup>3</sup> 2202.02)<sup>3</sup>. Ce papyrus nous apprend que le traité ne doit pas être considéré comme celui de la reine elle-même, mais comme celui d'une autre personne, qui aurait rassemblé les remèdes qu'elle utilisait pour elle-même. Que Cléopâtre ait été ou non l'auteure du *Kosmètikon*, ce papyrus confirme en tout cas qu'il y avait déjà des doutes sur l'authenticité de l'attribution du *Kosmètikon* à Cléopâtre aux premiers siècles de notre ère.

Nous pourrions par conséquent envisager que Cléopâtre ait été une utilisatrice assidue de ces recettes. Dans un premier temps, on l'aurait associée à celles-ci, pour lui en attribuer l'initiative, dans un deuxième temps, car le nom de Cléopâtre était déjà à l'époque prestigieux.

Comme le rappelle É. Prioux<sup>4</sup>, l'argument qui en fait une candidate potentielle joue aussi paradoxalement en sa défaveur. La mention du nom Κλεοπάτρα est à prendre avec prudence. En effet, l'œuvre serait « faussement attribuée à Cléopâtre en raison de la séduction que ce nom, qui promettait, entre autres, l'accès à un

---

<sup>1</sup> Voir les articles 1 à 33, s. v. *Kleopatra*, dans *R.E.*, XI, 1 (1921), col. 732-789.

<sup>2</sup> LIPINSKA M., *Histoire des femmes médecins*, Editions de l'Université de Paris, Paris, 1900, pp. 60-62 ; EADEM, *Les femmes et les progrès des sciences médicales*, Ed. Masson, Paris, 1930, pp. 21-22. M. Lipinska affirme que, vu les nombreuses citations faites par Galien, le *Kosmètikon* devait avoir une grande autorité. Elle émet l'hypothèse que *Kleopatra* devait être une femme médecin du I<sup>er</sup> s. de notre ère, car, selon elle, si l'auteur était la dernière reine d'Égypte, Galien n'aurait pas omis de mentionner le rang de quelqu'un d'aussi important, étant donné qu'il précise très souvent lorsqu'un remède a été utilisé par un personnage influent (ex. : médicament préparé pour l'empereur). Elle avance donc que l'attribution à Cléopâtre VII est apparue dès le Moyen Âge et que c'est au Moyen Âge qu'on lui attribua divers ouvrages.

<sup>3</sup> Voir ci-dessous : II. *Testimonia*.

<sup>4</sup> PRIoux É., *Fards et cosmétiques dans les sources littéraires antiques*, dans *Le Bain et le miroir*, p. 38.

savoir d'origine égyptienne, exercerait à coup sûr auprès d'éventuels lecteurs ». En outre, le lien avec une figure royale aurait assurément apporté une publicité non négligeable au traité.

3. La dernière hypothèse est de considérer le traité comme une œuvre authentique à attribuer à la reine d'Égypte. Parmi toutes les sources conservées, Aetius<sup>1</sup> (VI<sup>e</sup> siècle) est le premier à faire explicitement le lien entre le *Kosmètikon* de Kleopatra et la célèbre Cléopâtre<sup>2</sup>, qui l'aurait rédigé ou dicté en personne.

Cléopâtre aurait donc été l'auteure du traité de cosmétique Κοσμητικόν. L'ouvrage cité par Galien, Aetius et Paul d'Égine, renfermait apparemment des remèdes pour le soin et la coloration des cheveux, et des recettes pharmaceutiques pour la peau. Galien (I<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles) répertorie dix-sept recettes, dont neuf ont pour objet le traitement de la chute des cheveux, quatre, la croissance des cheveux et quatre, les affections dartreuses. Aetius transmet la recette d'un détergent de la reine à l'odeur agréable et un remède contre la chute des cheveux. Quant à Paul d'Égine (VII<sup>e</sup> siècle), il cite quatre recettes pour boucler et colorer les cheveux.

Plusieurs arguments confortent l'attribution à Cléopâtre VII :

1. Elle est réputée être une séductrice légendaire et elle est considérée comme un symbole de beauté. Incarnation de l'élégance, elle représente un idéal que toute femme rêvait d'atteindre. On la disait par ailleurs dotée d'une très grande connaissance des secrets de l'Orient. Dès la plus haute Antiquité, l'Égypte excella dans l'élaboration des onguents, parfums et autres drogues. Les liens entre la cosmétique, l'Égypte et Cléopâtre sont évidents. Elle est de surcroît célèbre pour son art de la toilette et son raffinement. Cet aspect du mythe de Cléopâtre est en tous les cas attesté dans un manuscrit byzantin (*cod. Barocci 131*, British Library), datant du XIII<sup>e</sup> ou du XIV<sup>e</sup> siècle, où il semble même être devenu proverbial<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> AETIUS, VI, 56.27 : σμηγμα Κλεοπάτρας βασιλίσης. « Détergent de la reine Cléopâtre ».

<sup>2</sup> C'est-à-dire Κλεοπάτρα VII Φιλοπάτωρ (69-30), fille de Ptolémée XII, descendante des Lagides, très respectée par les Égyptiens. Elle régna sur l'Égypte à partir de 51 avant notre ère et fut connue de tous grâce aux liaisons qu'elle a entretenues avec César et Marc Antoine, et en raison de sa défaite avec Marc Antoine, lors de la bataille d'Actium, qui les poussa au suicide : voir STAHELIN F., s. v. *Kleopatra* (20), dans *R.E.*, XI, 1 (1921), col. 750-781.

<sup>3</sup> La κομμωτική τέχνη Κλεοπάτρας est évoquée dans les *Lettres d'un anonyme*, au contenu varié, dans une énumération de diverses *tekhnai*. La lettre, dans laquelle l'expression est attestée, qui paraît avoir été rédigée quand Alexis Comnène était empereur (1091-1118), est adressée à l'impératrice Irène ([797-802] : voir HOLLINGSWORTH P. A. – CUTLER A., s. v. *Irene*, *The Oxford Dictionary of Byzantium*, vol. II, pp. 1008-1009). L'auteur procède à une comparaison entre l'impératrice byzantine, d'une nature guerrière, et Cléopâtre, qui, malgré ses faits de guerre avec Marc Antoine, s'intéressait essentiellement à des frivolités. Souhaitant faire l'éloge de l'impératrice et montrer combien elle est différente de la reine, l'auteur affirme en s'adressant à elle : « *l'art de la parure de Cléopâtre est pour toi une chose vaine et futile* » (ή κομμωτική Κλεοπάτρας τέχνη ματαιά σοι και κενόσπουδος). Voir CRAMER J. A., *Anecdota Graeca*, III (Oxford, 1836, repr. Amsterdam, 1963), p. 164.15. Ce témoignage nous renseigne sur la réception de l'image de Cléopâtre à l'époque byzantine. Il nous montre que le souvenir de la κοσμητική τέχνη « *art de la toilette* » de Cléopâtre s'est maintenu jusqu'à cette époque. En revanche, la confusion entre κοσμητική τέχνη « *art de la toilette* » et κομμωτική τέχνη « *art du maquillage* » semble accomplie.

2. Cléopâtre est connue pour sa curiosité intellectuelle. Plutarque rapporte qu'elle maîtrisait beaucoup de langues étrangères, contrairement à ses prédécesseurs. Dans la *Vie d'Antoine* (XXVII, 4-5), il précise qu'outre l'égyptien, elle pouvait s'entretenir entre autres avec les Grecs, les Éthiopiens, les Troglodytes<sup>1</sup>, les Juifs, les Arabes, les Syriens, les Mèdes et les Parthes. Toutefois, ses réelles capacités, peut-être exagérées, doivent probablement beaucoup au rapprochement de la reine avec Mithridate<sup>2</sup>, autre épigone grand ennemi de Rome, réputé également polyglotte.

3. On connaît l'intérêt de Cléopâtre pour les sciences, comme la médecine (plusieurs médecins faisaient partie de son entourage), spécialement la pharmacologie. Elle semble avoir été experte en recettes de beauté et en utilisation des poisons. On rapporte<sup>3</sup> d'ailleurs à ce propos une autre tradition. Une fois revenue d'Égypte après la bataille d'Actium, elle aurait testé des poisons sur des condamnés à mort afin d'observer leurs effets et de trouver le plus adapté pour son propre suicide, même si sur ce point, G. Marasco suspecte une invention<sup>4</sup>, en raison du rapprochement qui a été fait avec les tortures attribuées aux rois hellénistiques, ou avec les médecins alexandrins réputés avoir pratiqué les vivisections humaines. Il est ainsi possible que l'on soit confronté à une légende. Ce thème fera sa réapparition au XIX<sup>e</sup> siècle, siècle d'égyptomanie, avec, par exemple, une peinture du Français Alexandre Cabanel, « *Cléopâtre essayant des poisons sur des condamnés à mort* »<sup>5</sup>. Cléopâtre manifesta donc un intérêt certain pour les sciences, comme plusieurs de ses prédécesseurs et comme d'autres rois hellénistiques. Par exemple, Attale III étudia la pharmacologie et la botanique<sup>6</sup>. Il est surtout connu comme spécialiste des plantes vénéneuses. Galien<sup>7</sup> rapporte aussi que Nicomède de

<sup>1</sup> Troglodytes, peuple de la côte de la Mer rouge : voir RAUSH S., s. v. *Troglodytae*, dans Brill's New Pauly, vol. XIV (2009), col. 960-961.

<sup>2</sup> Mithridate, 132-63 avant notre ère : voir OLSHAUSEN E., s. v. *Mithridates* (6), dans Brill's New Pauly, vol. IX (2006), col. 80-82.

<sup>3</sup> PLUTARQUE, *Vie d'Antoine*, 71, 6-8 : Κλεοπάτρα δὲ φαρμάκων θανασίμων συνήγε παντοδαπὰς δυνάμεις, ὧν ἑκάστης τὸ ἀνώδυνον ἐλέγχουσα, προῦβαλλε τοῖς ἐπὶ θανάτῳ φρουρουμένοις. Ἐπεὶ δ' ἑώρα τὰς μὲν ὠκυμόρους τὴν ὀξύτητα τοῦ θανάτου δι' ὀδύνης ἐπιφερούσας, τὰς δὲ πραοτέρας τάχος οὐκ ἔχούσας, τῶν θηρίων ἀπεπειρώατο, θεωμένης αὐτῆς ἕτερον ἑτέρῳ προσφερόντων. Ἐποίει δὲ τοῦτο καθ' ἡμέραν. Καὶ σχεδὸν ἐν πᾶσι μόνον εὔρισκε τὸ δῆγμα τῆς ἀσπίδος ἄνευ σπασμοῦ καὶ στεναγμοῦ κάρων ὑπνώδη καὶ καταφορὰν ἐφελκόμενον, ἰδρώτι μαλακῶ τοῦ προσώπου καὶ τῶν αἰσθητηρίων ἀμαυρώσει παραλυομένων ῥαδίως, καὶ δυσχεραίνοντων πρὸς τὰς ἐξεγέρσεις καὶ ἀνακλήσεις ὥσπερ οἱ βαθέως καθεύδοντες. DIO CASSIUS, LI 11, 2 : ἀμέλει εἶχε μὲν καὶ τὸ πῦρ ἐπὶ τοῖς χρήμασιν, εἶχε δὲ καὶ ἀσπίδας ἄλλα τε ἔρπετὰ ἐφ' ἑαυτῇ, προπειραθεῖσα αὐτῶν ἐν ἀνθρώποις, ὄντινα τρόπον ἕκαστόν σφον ἀποκτίννυσι.

<sup>4</sup> MARASCO G., *Cleopatra e gli esperimenti su cavie umane*, *Historia*, 44 (1995), pp. 317-325.

<sup>5</sup> CABANEL A., *Cléopâtre essayant des poisons sur des condamnés à mort*, peinture sur huile, 1887, Musée royal des Beaux-Arts d'Anvers.

<sup>6</sup> Attale III, 171-133 avant notre ère : voir MEHL A., s. v. *Attalus* (6), dans Brill's New Pauly, vol. II (2003), col. 307-308.

<sup>7</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, VI, 14 (XIII, 929.10 Kühn) : ἄλλη Κοδάμου ἢ Νικοδήμου βασιλέως.

Bithynie<sup>1</sup> inventa plusieurs médicaments. Cléopâtre montra sans doute une réelle fascination envers la pharmacologie et la botanique médicale, avant d'en devenir à son tour une experte.

4. Les recherches sur les cosmétiques et la rédaction d'ouvrages sur l'art de se parer paraissent étroitement liées au milieu des cours royales. À partir de 145 avant notre ère, les intellectuels sont chassés d'Alexandrie par Ptolémée VIII Évergète<sup>2</sup>. Il faut attendre Ptolémée XII Aulète<sup>3</sup> et surtout sa fille, la future reine Cléopâtre VII, pour que la vie culturelle soit de nouveau florissante. Son intérêt pour les sciences joua un rôle dans cette renaissance culturelle. Outre les progrès des savants alexandrins en philosophie, grammaire<sup>4</sup> ou encore astronomie<sup>5</sup>, c'est surtout la médecine qui progressa. Alexandrie redevint un grand centre d'études pour les médecins.

On peut cependant s'interroger sur le rôle réel que joua Cléopâtre dans la vie scientifique, car il est difficile d'en préciser la portée. La reine semble davantage s'être entourée d'intellectuels et les avoir patronnés. Il est possible que ce patronage qu'elle assurait aux médecins soit à la source de l'exagération opérée par la tradition ancienne à propos de sa réelle participation aux activités scientifiques et de sa culture (entre autres, sa capacité à parler autant de langues). En tous les cas, sa cour comptait des médecins. Ceux-ci participaient aux banquets qu'elle organisait. Sur ce point, l'historien romain de langue grecque Élien<sup>6</sup> (fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> s. de notre ère) rapporte que c'est lors d'un banquet qu'elle fut informée par un médecin qu'une mort « douce » et « lente » était envisageable avec la morsure du cobra. D'autre part, on connaît plusieurs des médecins de l'entourage

<sup>1</sup> Nicomède de Bithynie, 279-243 avant notre ère : voir SCHOTTKY M., s. v. *Nicomedes* (2), dans Brill's New Pauly, vol. IX (2006), col. 734.

<sup>2</sup> Ptolémée VIII Évergète, roi d'Égypte de 145 à 116 : voir AMELING W., s. v. *Ptolemaeus* (12), dans Brill's New Pauly, vol. XII (2008), col. 143-144.

<sup>3</sup> Ptolémée XII Aulète, roi d'Égypte de 80 à 51 : voir AMELING W., s. v. *Ptolemaeus* (18), dans Brill's New Pauly, vol. XII (2008), col. 147-148.

<sup>4</sup> Par exemple, la rédaction de lexiques par Didyme, qui fut le plus grand grammairien du temps de Cléopâtre : voir le chapitre intitulé « *Deux langues, deux cultures, trois écritures* », par CHAUVEAU M., *L'Égypte au temps de Cléopâtre : 180-30 av. J.-C.*, Ed. Hachette, Paris, 1997, pp. 227-256 ; voir le chapitre intitulé « *Le monde des lettrés et des savants* », par BALLEP P., *La Vie quotidienne à Alexandrie, 331-30 av. J.-C.*, Ed. Hachette, Paris, 1999, pp. 115-146.

<sup>5</sup> César, en compagnie de Cléopâtre, qui séjourna un temps à Rome, s'inspira essentiellement de Sosigène, savant alexandrin, pour sa réforme du calendrier en 46.

<sup>6</sup> ÉLIEN, *De natura animalium*, IX, 11 : εἰ τοῦ φαλαγγίου καὶ μόνον ἐφάψαιτό τις, ἀπέκτεινεν αὐτὸν μηδὲ ὀδυνηθέντα φασὶν ἰσχυρῶς. Ἀλλὰ καὶ τὸ τῆς ἀσπίδος δῆγμα πρῶτατον εἶναι ἠλεγξε Κλεοπάτρα, ὅτε τοῦ Σεβαστοῦ προσιόντος ἀνώδυνον θάνατον ἐν τοῖς συμποσίοις ἐβασάνιζε, καὶ τὸν μὲν διὰ τοῦ Ξίφους εὗρισκεν ἀλγεινόν, τῶν τιτρωσκομένων τοῦτο ὁμολογούντων, τὸν δὲ διὰ τῶν φαρμάκων λυπηρόν. Σπασμὸν γὰρ τινα ἐμποιεῖν καὶ καρδιώττειν ἀναγκάζειν. Τὸν δὲ ἐκ τοῦ δῆγματος τῆς ἀσπίδος πρῶτον εἶναι καὶ ἵνα Ὀμηρεῖως εἶπω ἀβληχρόν. Ἔστι δὲ ἅ καὶ μόνον ἀψαμένους ἀπέκτεινε καὶ προσερυγόντα δέ, ὥσπερ οὖν ὁ κεντρίνης καὶ ἡ φρούνη.

de la reine, comme Dioscoride Phakas<sup>1</sup>, Philotas d'Amphissa<sup>2</sup>, Glaucos<sup>3</sup> et Olympos<sup>4</sup>.

Ces médecins, comme la plupart des médecins de cour à l'époque hellénistique, ont participé à la vie culturelle de la cour de Cléopâtre. Ils avaient beaucoup d'influence et ont parfois été impliqués dans ses affaires politiques, où ils avaient des rôles importants, comme Olympos qui joua un rôle dans le suicide de la reine. Avec leurs connaissances pharmacologiques, ils ont pu aussi aider cette adepte des poisons. D'ailleurs, comme le souligne G. Marasco, « aucun médecin de cour n'a fondé d'école, aucun n'a formulé des théories nouvelles (...). <Ils> ont été en réalité de très bons praticiens, au courant de tous les progrès de leurs sciences, experts dans la préparation des médicaments, habiles aussi à appliquer à la médecine les progrès des autres sciences (...). Nous voyons dans leur personnalité, le triomphe de la science appliquée, qui, de toute façon, était, elle aussi, un trait caractéristique de l'hellénisme »<sup>5</sup>. Ce sont ces « médecins de cour qui se sont distingués dans l'étude des propriétés médicinales des plantes, et des poisons et de leurs antidotes »<sup>6</sup>, afin de toujours assurer la sécurité du souverain. Ils se sont aussi tous exposés à de grands risques pour leur vie. D'une part, ils accompagnaient la reine dans ses voyages afin de rester à sa disposition, et, d'autre part, lors d'empoisonnements, ils étaient les premiers soupçonnés et accusés, même si c'est surtout avec les Romains qu'on connaîtra la crainte du « médecin tueur »<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Dioscoride, surnommé *Phakas* selon la Souda, est un médecin réputé, originaire d'Alexandrie, auteur de vingt-quatre livres célèbres de médecine. Il est surtout connu pour être l'auteur d'un lexique d'Hippocrate (en sept livres) dans lequel il critiquait les ouvrages de ses prédécesseurs sur ce sujet. Il vécut à la cour de Cléopâtre et de Marc Antoine, eut une grande influence politique et fut même ambassadeur à Rome en 48 : voir WELLMANN M., s. v. *Dioskurides* (10), dans *R.E.*, V, 1 (1903), col. 1129-1130.

<sup>2</sup> Philotas étudia la médecine à Alexandrie, puis devint le médecin d'Antyllus, fils aîné de Marc Antoine. Il bénéficia d'un très bon statut dans la cour d'Antyllus, sans pour autant accéder à la cour supérieure de Marc Antoine. Plutarque rapporte sa participation active à la vie culturelle et les nombreuses largesses dont il fut gratifié : voir BADIAN E., s. v. *Philotas* (1), dans Brill's New Pauly, vol. II (2007), col. 120-121.

<sup>3</sup> Plutarque (*Vie d'Antoine*, LIX, 7) rapporte que Glaucos est connu pour les désertions qui se sont produites avant la bataille d'Actium. Faisant partie de la cour et confident de la reine, ce médecin aurait averti plusieurs personnes, qu'elles allaient être victimes d'assassinats ordonnés par Cléopâtre : voir GOSSEN H., s. v. *Glaukos* (43), dans *R.E.*, VII, 1 (1910), col. 1421 ; MARASCO, *Médecins de cour*, p. 455.

<sup>4</sup> Olympos eut un rôle non négligeable dans la disparition de la dynastie des Lagides en 30 avant notre ère. Plutarque rapporte qu'il était le médecin préféré de Cléopâtre. Il lui était irrémédiablement fidèle. Ainsi, c'est lui qui lui apporta conseils et assistance pour son suicide. Or, selon le serment dit « hippocratique », un médecin ne pouvait pas agir de la sorte, mais lui, par fidélité, viola cette règle : voir SCHWABACHER W., s. v. *Olympos* (32), dans *R.E.*, VIII, 1 (1939), col. 329.

<sup>5</sup> MARASCO, *Médecins de cour*, p. 461.

<sup>6</sup> MARASCO, *Médecins de cour*, p. 466.

<sup>7</sup> Voir le chapitre intitulé « La xénophobie du médecin : les racines et le développement d'une légende », par GOUREVITCH D., *Le triangle hippocratique dans le monde gréco-romain : le malade, sa maladie et son médecin*, École française de Rome, Rome, 1984, pp. 323-346.

5. Cléopâtre VII passe pour être l'auteure de plusieurs autres œuvres.

a) On retrouve ainsi dans des ouvrages arabes le nom de la reine, célèbre pour ses connaissances en pharmacologie<sup>1</sup>.

b) Dès les premiers siècles de notre ère, on attribue également à Cléopâtre un traité sur les poids et les mesures (le *Περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν*)<sup>2</sup>. Plusieurs hypothèses existent concernant ce traité.

Premièrement, il pourrait n'être qu'une partie du *Kosmètikon* comme l'indique le traité pseudo-galénique *Des poids et mesures*<sup>3</sup>. Ce serait donc erronément que l'on aurait fait de ce texte un traité de métrologie indépendant. Lors de l'élaboration de recettes, il était en effet très important de connaître la métrologie, à savoir la science des poids et mesures et l'évolution de ceux-ci au fil du temps. En conséquence, le *Kosmètikon* et le traité des poids et mesures n'auraient formé qu'un seul livre au départ. Quoi qu'il en soit, ce traité ou, du moins, ces écrits de métrologie furent importants. En effet, comme le rappelle M. Ullmann<sup>4</sup>, la littérature arabe relative à la métrologie débutera par la traduction du *Περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν* pseudo-galénique, qui citait l'écrit métrologique attribué à Cléopâtre. Les Arabes semblent ainsi avoir tiré parti de ce traité.

Deuxièmement, ce traité pourrait constituer un traité de métrologie à part entière. Il n'aurait dès lors aucun rapport avec le *Kosmètikon*. En effet, il semble très probable que ce soit à partir de la formulation du titre de l'extrait métrologique (*Ἐκ τῶν Κλεοπάτρας κοσμητικῶν περὶ σταθμῶν καὶ μέτρων* : « *Extrait des Kosmètika de Cléopâtre sur les poids et mesures* »<sup>5</sup>), qu'on ait indûment supposé que le *Kosmètikon* comportait une section sur les poids et mesures. Il est ainsi possible que ce titre ait été transmis de la sorte par un scribe, simplement en raison du fait que cet écrit métrologique se trouvait à la suite du *Kosmètikon* de Cléopâtre dans le manuscrit recopié. Si, dans l'édition qu'avait le scribe à sa disposition, la distinction entre les titres n'était pas clairement établie, il est facilement envisageable qu'il ait confondu « titres » et « sous-titres », faisant ainsi du titre du traité métrologique, un sous-titre de l'œuvre de Cléopâtre. Cette hypothèse apparaît être la plus envisageable.

De surcroît, ajouter une telle section technique portant sur la métrologie, dans un traité de cosmétique, est une pratique que l'on retrouve rarement chez d'autres

<sup>1</sup> Ibn el-Gazzar, pharmacien arabe du X<sup>e</sup> siècle, publia vingt-sept ouvrages de médecine dont le *Zad Al Musafir* (*Provisions pour le voyageur*), ouvrage qui fut traduit en latin au XI<sup>e</sup> siècle par Constantin sous le titre *Viaticum*. Cléopâtre y est citée aux côtés de Rufus, Aristote, Paul d'Égine, Dioscoride et Théophraste : voir ULLMANN M., *Die Medizin im Islam*, Leiden-Köln (Handbuch der Orientalistik, Erste Abteilung, Ergänzungsband VI, Erster Abschnitt), 1970, p. 269.

<sup>2</sup> Traité édité par HULTSCH F., *Metrologorum scriptorum reliquiae*, I, Leipzig, 1864, pp. 233-236. Dans son introduction au traité pseudo-galénique, F. Hultsch justifie la présence de cette section métrologique par la nécessité de maîtriser la métrologie pour composer des cosmétiques. C'est la raison pour laquelle, selon lui, cette partie a été mise à part.

<sup>3</sup> Ps.-GAL., *De ponderibus et mensuris* (XIX, 767-771 Kühn) : *Ἐκ τῶν Κλεοπάτρας κοσμητικῶν περὶ σταθμῶν καὶ μέτρων*.

<sup>4</sup> ULLMANN M., *Op. cit.*, p. 319.

<sup>5</sup> Voir ci-dessous : II. *Testimonia*

auteurs pharmacologiques. Cet écrit métrologique proposerait donc un aperçu des poids et mesures mentionnées dans le *Kosmètikon*, sans que cela en constitue une partie ou un chapitre.

En ce qui nous concerne, eu égard à l'importante complexité entourant l'authenticité de cet écrit métrologique, le parti pris a été de ne pas intégrer l'extrait du traité pseudo-galénique *Des poids et mesures* à notre édition du *Kosmètikon*. Pour trancher plus catégoriquement et définitivement sur la question, l'idéal serait de réaliser une étude approfondie des traités transmis sous le nom de Cléopâtre. À l'heure actuelle, la question ne peut qu'être laissée en suspens. Car, il est véritablement très difficile de préciser « l'histoire de la transmission <du traité *Des poids et des mesures*>, comme celle de beaucoup de manuels et de traités pratiques<sup>1</sup> ». Ces traités étaient extrêmement « vivants ». Etant très utilisés, ils étaient recopiés et annotés, au gré de chacun.

c) On attribue en outre à Cléopâtre des traités de gynécologie<sup>2</sup>. Un livre *Sur les maladies des femmes* lui est attribué au Moyen Âge. Il est transmis en latin par quelques manuscrits, qui le présentent comme une traduction à partir du grec. Le texte tardif n'a encore jamais été édité<sup>3</sup>. Un recueil de formules de pessaires, qu'on attribue aussi à Cléopâtre, se rattache à cet ouvrage<sup>4</sup>.

d) Le nom de Cléopâtre est également associé à des écrits magiques et des traités d'alchimie<sup>5</sup>, dont on a conservé des parties<sup>6</sup>, ce qui atteste bien sa renommée en tant qu'alchimiste. Dans son introduction à l'édition de Zosime, M. Mertens présente les principaux manuscrits alchimiques<sup>7</sup>. Elle signale<sup>8</sup> que, dans le Corpus alchimique, Cléopâtre est présentée comme l'auteure d'un traité *Des mesures et des poids*<sup>9</sup> et d'une œuvre intitulée *De Comarios, philosophe et grand prêtre, enseignant à*

<sup>1</sup> Voir MARGANNE M.-H., *Le dossier des ouvrages médicaux attribués à Cléopâtre dans le fonds M. D. Grmek conservé à l'IMEC*, dans *Histoire des sciences médicales* (Paris, 2011).

<sup>2</sup> Sur ce point, voir la liste de ces traités, dans les manuscrits du Moyen Âge, par THORNIKE L. – KIBRE P., *A Catalogue of Incipits of Mediaeval Scientific Writing in Latin*, London, 1963, col. 1774 (Index, s. v. *Cleopatra*). Voir également les travaux plus récents de GREEN M. H., *Medieval Gynecological Texts : A Handlist*, dans EADEM, *Women's Healthcare in the Medieval West : texts and contexts*, Burlington–Singapore–Sydney, 2000, pp. 8-9 ; EADEM, *The Trotula : a Medieval Compendium of Women's Medicine*, Philadelphia, 2001, pp. 70-115.

<sup>3</sup> Toutefois, on trouve des extraits de cet écrit attribué à Cléopâtre, dans le manuel de gynécologie de C. Wolf, qui est constitué de citations d'ouvrages latins antiques : voir WOLF C., *Harmonia gynaeciorum*, Guarin, Bâle, 1566.

<sup>4</sup> SABBAN G. – CORSETTI P.-P. – FISCHER K.-D., *Bibliothèque des textes médicaux latins*, (Mémoires du Centre Jean Palerne, 6, 19), Ed. Université de Saint-Étienne, Saint-Étienne, 1987, p. 58.

<sup>5</sup> PERKAMS M., art. *Kleopatra*, dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, XXI (2006), pp. 59-64.

<sup>6</sup> IDELER J. L., *Physici et medici Graeci minores, vol. II*, Amsterdam, 1842, p. 247 ; BERTHELOT M. – RUELLE C.-E., *Collection des anciens alchimistes grecs, vol. I*, Ed. Steinheil, Paris, 1888, p. 131, pp. 174-213

<sup>7</sup> MERTENS M., *Les Alchimistes grecs, Tome IV, Zosime de Panopolis*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1995, pp. XII-CXII.

<sup>8</sup> MERTENS M., *Op. cit.*, p. 176.

<sup>9</sup> Ἐκ τῶν Κλεοπάτρας περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν. Ce traité a été édité par F. Hultsch : voir HULTSCH F., *Metrologorum scriptorum reliquiae*, I, Leipzig, 1864, pp. 233-236. Il est identique au traité

*Cléopâtre, l'art divin et sacré de la pierre philosophale*. Ces deux écrits sont présents dans le *Parisinus graecus* 2327, manuscrit daté par son colophon de 1478. Outre ceux-ci, la table des matières du *Marcianus graecus* 299, le plus ancien des manuscrits alchimiques, daté paléographiquement de la fin du X<sup>e</sup> siècle ou du XI<sup>e</sup>, indique deux écrits supplémentaires : *De Comérios le philosophe, entretien avec Cléopâtre* (Κομερίου φιλοσόφου διάλεξις πρὸς Κλεοπάτραν) et *Dialogue des philosophes et de Cléopâtre* (Διάλογος φιλοσόφων καὶ Κλεοπάτρας). Le nom de Cléopâtre est également cité dans un traité *Sur l'art divin et sacré des philosophes*<sup>1</sup> et associé à un groupe de figures alchimiques, appelées la « *Chrysopée de Cléopâtre* »<sup>2</sup>. Enfin, on lui attribue une formule<sup>3</sup>, sur la fabrication de l'or. Son nom est ainsi repris dans une liste de noms de « faiseurs d'or »<sup>4</sup>.

Quoi qu'il en soit, son ouvrage le plus connu s'avère être le *Kosmètikon* ou les *Kosmètika*. Ce traité semble encore avoir été en circulation au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, car Criton (médecin de Trajan) fait état des médicaments de Cléopâtre, dans ses propres *Kosmètika*, que nous n'avons pas conservés, mais dont nous avons conservé la description du contenu par l'intermédiaire de Galien<sup>5</sup>. Galien, qui cite à son tour Cléopâtre, aurait pu avoir connaissance de son œuvre à travers l'ouvrage de Criton. Aetius et Paul d'Égine citent également des recettes de Cléopâtre<sup>6</sup>. Aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère, circulait donc sous le nom de Cléopâtre un *Kosmètikon*, rédigé avant le I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Sur base du fragment de Paul d'Égine<sup>7</sup>, on pourrait imaginer qu'il s'agissait d'une œuvre relative à la manière de boucler les cheveux. Toutefois, il s'agissait effectivement d'un traité de cosmétique comprenant aussi des soins pour la chevelure, et non d'un traité de coiffure seule, même si, selon G. Marasco, l'extrait du *Kosmètikon* sur la méthode de boucler les cheveux, transmis par Paul d'Égine, témoigne du « succès de cet aspect du mythe de Cléopâtre »<sup>8</sup>.

---

de métrologie transmis dans le traité pseudo-galénique *De ponderibus et mensuris* (XIX, 767-771 Kühn).

<sup>1</sup> BERTHELOT M. – RUELLE C.-E., *Collection des anciens alchimistes grecs, vol. II*, Ed. Steinheil, Paris, 1888, p. 316.3.

<sup>2</sup> La *Chrysopée de Cléopâtre* est présente sur le folio 188<sup>v</sup> du *Marcianus graecus* 299 : voir BERTHELOT M. – RUELLE C.-E., *Op. cit.*, p. 131. Cette figure ne semble pas devoir être rattachée aux écrits alchimiques attribués à Cléopâtre, mais un serpent y est présent. La représentation du serpent aurait entraîné un rattachement au nom de Cléopâtre. Une attraction « venin-serpent » et enfin « serpent-Cléopâtre » se serait opérée, dans la mesure où le serpent associé à la divinisation, était l'emblème des pharaons et où l'envenimation supposée de Cléopâtre a contribué au mythe de celle-ci.

<sup>3</sup> TAYLOR F. S., *A Survey of Greek Alchemy*, dans *Journ. Rom. Stud.*, 50 (1930), p. 116 sqq.

<sup>4</sup> BERTHELOT M. – RUELLE C. E., *Op. cit.*, p. 25.11 : ἡ Κλεοπάτρα ἡ γυνὴ Πτολεμαίου τοῦ βασιλέως. Cet aspect du mythe de Cléopâtre est aussi attesté dans le *Dialogue des philosophes et de Cléopâtre*, dans lequel des alchimistes demandent à Cléopâtre de leur transmettre des secrets sur la fabrication de l'or.

<sup>5</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 3 (XII, 446-449 Kühn) : voir annexe I.

<sup>6</sup> Ces recettes ont été rassemblées et traduites en allemand par LÜRING H. L. E., *Die über die medicinischen Kenntnisse der alten Ägypter berichtenden Papyri*, Leipzig, 1888, pp. 122-129.

<sup>7</sup> PAUL D'ÉGINE, III 2, 1 (CMG, IX 1, p. 132).

<sup>8</sup> MARASCO, *Cléopâtre et les sciences*, p. 50.

## B. Problématique de l'authenticité de l'attribution du *Kosmètikon* à Cléopâtre VII

Que pouvons-nous conclure concernant l'authenticité de toutes ces œuvres ? Selon C. Fabricius, il n'est pas improbable que les recettes mises sous le nom de Cléopâtre soient issues du milieu de la cour<sup>1</sup>. De fait, on connaît l'intérêt des souverains hellénistiques pour la pharmacologie. G. Marasco écrit que « toutes ces œuvres ont été généralement jugées apocryphes par les savants modernes<sup>2</sup>, parce que leur attribution à Cléopâtre paraît en accord trop parfait avec le renom de celle-ci en tant que femme versée dans la séduction »<sup>3</sup>. Toutefois, estimant que cette conclusion est trop catégorique, en ce qui concerne le *Kosmètikon*, il avance trois arguments<sup>4</sup>, qui, selon lui, attestent que Cléopâtre VII en est bien l'auteure :

1. *l'autorité de Criton*, qui cite l'ouvrage de Cléopâtre. Ce médecin dut être bien informé, étant donné qu'il s'est intéressé tout particulièrement à la cosmétologie. Un peu plus d'un siècle après Cléopâtre, il fut sans doute capable de vérifier l'authenticité du traité, qu'il lisait en entier ;

2. *le contenu des recettes elles-mêmes*. Leur contenu ne correspond pas « à l'orientation frivole, qui paraît implicite dans le titre de l'œuvre ». C'est cette orientation frivole, s'accordant bien avec la réputation de séductrice de la reine, qui aurait entraîné l'attribution du traité à celle-ci. Toutefois, il semble que ce traité doive être davantage considéré comme le témoignage d'un « soin particulier de l'apparence du corps que nous pouvons bien comprendre, dans l'atmosphère de la cour raffinée d'Alexandrie ». Les recettes relevaient effectivement de la cosmétologie, considérée comme une des branches de la médecine, en raison des liens évidents entre cosmétologie et pharmacologie. Comme l'attestent les *Kosmètika* de Criton, cités par Galien, la cosmétologie était estimée. En outre, les recettes ont « une teneur médicale » et sont groupées avec celles de célèbres médecins. Leur but est de soigner des maladies qui altèrent l'apparence physique. Galien se porte parfois garant des recettes qu'il cite, en y ajoutant des commentaires personnels<sup>5</sup>. Ces remarques de Galien montrent que le remède a été étudié, expérimenté et que son succès a été validé par le milieu médical. Ces recettes ne relèvent donc pas uniquement d'une visée liée à la parure, futile, superficielle, comme on pourrait le déduire du titre, *Kosmètikon*.

<sup>1</sup> FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 202.

<sup>2</sup> À savoir HULTSCH F., *Metrologicorum scriptorum reliquiae*, I, Lipsiae, 1864, pp. 108-109 ; USENER H., *Vergessenes*, dans *Rhein. Mus.*, N. F. 28 (1873), pp. 412-413 ; VOLKMANN H., *Kleopatra Politik und Propaganda*, München, 1953, p. 62 ; GRANT M., *Cleopatra*, Ed. Phoenix Press, Londres, 2000, p. 59, p. 83 et FRASER P. M., *Ptolemaic Alexandria*, II, Oxford, 1972, p. 548.

<sup>3</sup> MARASCO, *Cléopâtre et les sciences*, p. 50.

<sup>4</sup> MARASCO, *Cléopâtre et les sciences*, p. 51.

<sup>5</sup> ©<sup>1</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 403.18–404.20 Kühn) : ἐγὼ δὲ καὶ νίτρου ἀφρώ προσέμιξα τὰ προειρημένα καὶ ἐνήργησεν καλῶς. « Moi, j'ai mélangé ce qui a été mentionné ci-dessus avec de l'écume de nitre et cela a marché magnifiquement ».

3. *le statut de Cléopâtre*. Ceux qui refusent l'attribution du *Kosmètikon* à Cléopâtre estiment que la composition des recettes ne peut pas avoir été le fait de Cléopâtre, dans la mesure où cette activité n'était pas compatible avec la position qu'elle occupait en tant que reine. Ces recettes relèvent de l'art médical. La médecine est une τέχνη. Or, un art doit être pratiqué. Les médecins devaient s'exercer afin d'acquérir toutes les subtilités liées à cet art. Ceux qui nient l'attribution à Cléopâtre estiment que celle-ci n'a jamais pu acquérir les compétences médicales nécessaires à l'élaboration et à la rédaction de telles recettes. Leur argument est donc fondé sur les « limitations sociales de la profession médicale et sur sa classification parmi les τέχναι ». Cependant, pour G. Marasco, l'intérêt de Cléopâtre pour les sciences ne relevait pas vraiment d'une τέχνη. Elle ne s'est intéressée et formée qu'en pharmacologie, non en pathologie ou encore en chirurgie. Par ailleurs, les rapports, bien attestés, très étroits et privilégiés qu'entretenait Cléopâtre avec certains médecins permettraient d'expliquer comment Cléopâtre put bel et bien avoir la possibilité de s'instruire en pharmacologie. D'autres considérations prouvent aussi que les fonctions de reine et de pharmacologue n'étaient pas incompatibles :

- comme Cléopâtre, Mithridate était roi et en même temps expert en contre-poisons. Il écrivit plusieurs traités de médecine, que Plinie l'Ancien mentionne parmi les sources de son *Histoire naturelle*, et il fut même l'auteur d'un antidote, dénommé εὐπατόριον, « du nom de Eupatôr (surnom de Mithridate) ». Selon Plinie (XXV, 3 ; XXV, 7) également, il est à l'origine de la découverte de certaines plantes médicinales ;
- Attale III de Pergame, autre roi hellénistique, testa des poisons sur des condamnés à mort<sup>1</sup> et étudia la pharmacologie, selon Galien<sup>2</sup>. Plinie (XVIII, 5 ; XVIII, 22) nous apprend qu'il était aussi expert en plantes vénéneuses ;
- Nicomède de Bithynie composa plusieurs médicaments<sup>3</sup> ;
- le roi Juba II, époux de la fille de Cléopâtre, découvrit une plante médicinale, selon Plinie (XXV, 38 ; XXV, 77-78).

Enfin, un dernier argument, non mentionné par G. Marasco, semble aussi devoir être ajouté : le témoignage de Galien, qu'on ne peut pas nier. Galien semble avoir rédigé ses œuvres avec méthode. Or, il affirme citer « littéralement » Cléopâtre. Il mentionne son nom à l'égal de celui des autres pharmacologues et semble bien la considérer comme un auteur. Il la considère comme faisant partie du « canon » de pharmacologues dont il s'inspire, et estime que ses écrits peuvent être cités, dans la mesure où il prend en considération « tous ceux qui ont du crédit pour la connaissance des médicaments »<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> GAL., *De simplicium medicamentorum temperamentis ac facultatibus*, X, 1 (XII, 252.1-252.16 Kühn).

<sup>2</sup> GAL., *De compositione medicamentorum per genera*, I, 12 (XIII, 414 Kühn).

<sup>3</sup> GAL., *De compositione medicamentorum per genera*, VI, 24 (XIII, 929.10 Kühn).

<sup>4</sup> GAL., *De compositione medicamentorum per genera* XIII 642, 14 : ὅσοι δόξαν ἰσχοῦσιν ἐπὶ τῇ γνώσει τῶν φαρμάκων.

En définitive, l'hypothèse d'un nom fictif donné aux *Kosmètikon* a été avancée en raison du sujet traité, les produits de beauté, et de la réputation de la reine<sup>1</sup>. Par ailleurs, le nom fictif de Cléopâtre aurait permis d'accorder plus de crédit à l'ouvrage et lui aurait apporté le prestige et l'éclat associés à la reine d'Égypte. S'il est évident que nous ne pouvons pas nier l'intérêt de Cléopâtre pour la pharmacologie, il ne faut tout de même pas s'imaginer la reine se livrant à des expériences scientifiques, car, « elle doit s'être contentée plutôt de rassembler dans son écrit des recettes et des remèdes déjà connus, peut-être en leur apportant des modifications suggérées par les expériences et par les études successives »<sup>2</sup>, comme l'a conclu G. Marasco. Quoi qu'il en soit, pour l'historien, le *Kosmètikon* est « le témoignage d'un intérêt particulier pour la science, qui porte à juger Cléopâtre la digne épigone de la tradition de patronage, qui permit les plus grands progrès scientifiques du monde ancien »<sup>3</sup>.

Ne faut-il pas alors, comme I. Becher<sup>4</sup> ou C. Fabricius<sup>5</sup>, entre autres, réfuter catégoriquement l'attribution du *Kosmètikon* à Cléopâtre ? Dans la mesure où nous n'avons pas d'autres informations sur la protagoniste à l'origine du traité et vu les informations transmises<sup>6</sup> par les auteurs anciens, rien ne prouve que les recettes mises sous le nom de Cléopâtre n'aient pas la dernière reine d'Égypte comme auteure. On ne peut donc refuser de voir derrière cette Κλεοπάτρα, la célèbre Cléopâtre VII.

Pour tenter d'éclaircir la question de l'authenticité, il semble intéressant de vérifier<sup>7</sup> si les trois auteurs qui citent le *Kosmètikon* de Cléopâtre, à savoir Galien, Aetius et Paul d'Égine, mentionnent le nom de la reine dans un contexte autre que pharmacologique. Cette recherche permettra de préciser quel statut lui est réservé

<sup>1</sup> FAURE, *Parfums et aromates*, pp. 204-205 : selon P. Faure, on ne peut pas affirmer catégoriquement que ce traité doive lui être attribué, mais les textes qu'on lui attribue « s'insèrent bien dans ce que l'on sait du personnage ».

<sup>2</sup> MARASCO, *Cléopâtre et les sciences*, p. 53.

<sup>3</sup> MARASCO, *Cléopâtre et les sciences*, p. 53.

<sup>4</sup> BECHER I., *Das Bild des Kleopatra in der griechischen und lateinischen Literatur*, Berlin, 1966, pp. 141-142.

<sup>5</sup> FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 202 : C. Fabricius traite très rapidement le sujet, estimant que c'est là un autre débat n'entrant pas dans le cadre de son ouvrage. Selon lui, trop de doutes subsistent pour attribuer les fragments à la reine.

<sup>6</sup> Les précisions des phrases introductrices de Galien, Paul d'Égine et surtout Aetius. Περί τῶν ὑπὸ Κλεοπάτρας γεγραμμένων ἐν τῷ κοσμητικῷ, Ἐν τῷ Κλεοπάτρας κοσμητικῷ : voir GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 403.16 Kühn) ; Καὶ τὰ γεγραμμένα κατὰ τὸ Κλεοπάτρας κοσμητικὸν αὐτοῖς ὀνόμασιν οὕτως ἔχει : voir GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 432.12 Kühn) ; Περί τῶν ὑπὸ Κλεοπάτρας γεγραμμένων πρὸς ἀχώρας ἐν τῷ κοσμητικῷ, Καὶ τὰ τῆ Κλεοπάτρα πρὸς ἀχώρας γεγραμμένα ἐφεξῆς εἰρήσεται κατὰ τὴν ἐκείνης αὐτῆς λέξιν : voir GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 492.6 Kühn) ; Κλεοπάτρα δέ φησι : voir AETIUS, VI, 56.27-56.35, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.1) ; Ἄλλο σμῆγμα Κλεοπάτρας βασιλίσης : voir AETIUS, VIII, 6.31-6.34, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.18) ; Ἐκ τῶν Κλεοπάτρας οὐλοποιῶν : voir PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, ed. J.L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.1).

<sup>7</sup> Sur base du TLG, version en ligne.

dans leurs œuvres, dans quelles circonstances (politiques ou autres) ils la citent et, enfin, s'ils la citent en lui attribuant son titre de « reine ».

1. *Galien*. Dans le corpus galénique, Cléopâtre est mentionnée huit fois, dont sept dans le *De compositione medicamentorum secundum locos* :

- six mentions apparaissent dans les phrases d'introduction des citations de celle-ci, lorsqu'il précise que les citations sont tirées du *Kosmètikon* « de Cléopâtre » (Ἐν τῷ Κλεοπάτρας κοσμητικῷ)<sup>1</sup>. Parfois, il utilise des formules différentes lorsqu'il précise qu'il va citer des recettes écrites « par Cléopâtre » (Περὶ τῶν ὑπὸ Κλεοπάτρας γεγραμμένων<sup>2</sup>, ou encore τὰ τῆ Κλεοπάτρα γεγραμμένα<sup>3</sup>) ;

- son nom est également mis en relation avec Criton, lorsqu'il affirme que « Criton a rassemblé tous les remèdes de Cléopâtre »<sup>4</sup> ;

- la dernière mention est une allusion à la mort de Cléopâtre (περὶ Κλεοπάτρας θανάτου) dans le *De theriaca ad Pisonem*<sup>5</sup>.

1 bis. *Pseudo-Galien*. Le dixième chapitre du traité pseudo-galénique *Sur les poids et mesures* (Περὶ σταθμῶν καὶ μέτρων) s'intitule « *Extrait des Kosmètika de Cléopâtre sur les poids et mesures* » (Ἐκ τῶν Κλεοπάτρας κοσμητικῶν περὶ σταθμῶν καὶ μέτρων)<sup>6</sup>.

2. *Aetius*. Aetius mentionne le nom de Cléopâtre à deux reprises, avant de citer les deux passages du *Kosmètikon*. Dans le premier, il précise qu'il va citer une recette de Cléopâtre (Κλεοπάτρα δέ φησι<sup>7</sup>). Dans le deuxième, il lui donne son titre de reine (Κλεοπάτρα βασιλίση<sup>8</sup>).

3. *Paul d'Égine*. Dans ses *Epitomae medicae*, il mentionne Cléopâtre à deux reprises, afin d'introduire un extrait du *Kosmètikon* provenant des « écrits de Cléopâtre pour boucler les cheveux » (Ἐκ τῶν Κλεοπάτρας οὐλοποιῶν<sup>9</sup>), et lorsqu'il évoque les circonstances de son suicide<sup>10</sup>. On peut remarquer qu'elle est, dans ce cas, citée avec son titre (βασιλίδα Κλεοπάτραν).

<sup>1</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 403.16 ; 432.12 ; 432.13 Kühn).

<sup>2</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 403.15 ; 492.6 Kühn).

<sup>3</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 492.7 Kühn).

<sup>4</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 446.1 Kühn) : ἀλλὰ Κλεοπάτρας φάρμακα πάντα συνήθροισεν ὁ Κρίτων.

<sup>5</sup> GAL., *De theriaca ad Pisonem*, XIV, 233.8 : διὰ τί ὁ Ἀνδρόμαχος τὴν ἔχιδναν μᾶλλον ἢ ἄλλον τινὰ ὄφιν τῆ θηριακῆ ἐπέμιξε καὶ περὶ Κλεοπάτρας θανάτου ἀκριβῆς ἱστορία.

<sup>6</sup> Ps.-GAL. *De ponderibus et mensuris* (XIX, 767-771 Kühn) = HULTSCH F., *Metrologorum scriptorum reliquiae*, I, Leipzig, 1864, pp. 233-236 : ἐκ τῶν Κλεοπάτρας κοσμητικῶν περὶ σταθμῶν καὶ μέτρων.

<sup>7</sup> AETIUS, VI, 56.27-56.35, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.1).

<sup>8</sup> AETIUS, VIII, 6.31- 6.34, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.18).

<sup>9</sup> PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, ed. J.L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.1).

<sup>10</sup> PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, V, 19, 1 : ταύτη φασὶ τὴν βασιλίδα Κλεοπάτραν, ἠνίκα τὸν Ἀντώνιον νικήσας Αὐγούστος ἠβούλετο λαβεῖν αὐτήν, ἀνελεῖν ἑαυτὴν ὑποβαλοῦσαν τῷ θηρίῳ τὸν ἀριστερὸν μαστὸν καὶ δηχθεῖσαν ὑπ' αὐτοῦ. « *On dit que la reine Cléopâtre, lorsqu'Auguste désirait s'en emparer – une fois Antoine vaincu –, se tua, après avoir approché son sein gauche d'une bête sauvage et avoir été mordue par elle* ».

En résumé, Cléopâtre est mentionnée chez nos trois auteurs, soit pour son *Kosmètikon*, soit pour les circonstances de sa mort, mais c'est principalement pour son statut de pharmacologue qu'ils l'évoquent. Galien ne cite jamais son titre de reine<sup>1</sup>, contrairement à Aetius et Paul d'Égine, qui le précisent. Ainsi, lorsque Aetius et Paul d'Égine mentionnent Κλεοπάτρα, sans son titre de reine, pour les citations du *Kosmètikon*, il paraît probable qu'il s'agisse de la même Cléopâtre que celle pour laquelle ils précisent son titre de reine, dans les autres circonstances (notamment son suicide).

### C. Problématique du titre du traité

Le traité de Cléopâtre s'intitulait-il *Kosmètikon* (Κοσμητικόν) ou *Kosmètika* (Κοσμητικά)? Les deux appellations sont attestées. Suivant les témoignages, en effet, on rencontre le titre, sous la forme du neutre singulier de l'adjectif κοσμητικός ou bien sous la forme du neutre pluriel κοσμητικά.

Criton rédigea un traité sur les cosmétiques, intitulé *Kosmètika*, comme en témoigne Galien<sup>2</sup>. Or, selon F. E. Kind<sup>3</sup>, spécialiste de cet auteur, Criton, pour la rédaction de son ouvrage, se serait directement inspiré du traité de Cléopâtre, aussi bien pour le contenu que pour le titre. Il aurait donc repris le titre « *Kosmètika* », pour désigner à son tour son ouvrage de cosmétologie.

Galien, qui cite à cinq reprises le titre du traité<sup>4</sup>, emploie dans tous les cas, le titre sous sa forme au neutre singulier *Kosmètikon* (Κοσμητικόν).

Un des *testimonia*<sup>5</sup>, extrait d'un traité pseudo-galénique sur les mesures et les poids (Περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν)<sup>6</sup>, mentionne le titre sous sa forme neutre pluriel (Κοσμητικά).

Le *P. Oxy.* 71.4809, autre *testimonium*, ne nous apporte malheureusement pas non plus davantage d'informations sur le titre du traité, puisqu'il transmet

<sup>1</sup> Si Cléopâtre avait gagné la bataille d'Actium, le Principat aurait pu ne pas voir le jour. À Rome, Cléopâtre fut diffamée, apparentée à une prostituée. Il n'était alors peut-être pas de bonne politique de parler de la « reine » Cléopâtre. Or, la clientèle de Galien était essentiellement une riche clientèle romaine, envers laquelle il se devait d'être prudent. Cela pourrait expliquer pourquoi le statut de « reine » de Cléopâtre n'apparaît pas chez lui.

<sup>2</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 3 (XII, 446-449 Kühn) : ὁ Κρίτων ἔγραψε γὰρ τέτταρα βιβλία κοσμητικῶν.

<sup>3</sup> KIND F. E., s. v. *Kriton* (7), dans *R.E.*, XI, 2 (1922), col. 1935-1038.

<sup>4</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 403.16 Kühn) : Περὶ τῶν ὑπὸ Κλεοπάτρας γεγραμμένων ἐν τῷ κοσμητικῷ, Ἐν τῷ Κλεοπάτρας κοσμητικῷ. GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 432.12-434.2 Kühn) : Περὶ τῶν ἐν τῷ Κλεοπάτρας κοσμητικῷ γεγραμμένων, Καὶ τὰ γεγραμμένα κατὰ τὸ Κλεοπάτρας κοσμητικὸν αὐτοῖς ὀνόμασιν οὕτως ἔχει. GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 492.6-493.12 Kühn) : Περὶ τῶν ὑπὸ Κλεοπάτρας γεγραμμένων πρὸς ἀχώρας ἐν τῷ κοσμητικῷ.

<sup>5</sup> On compte trois *testimonia* pour le *Kosmètikon*, donnés par un traité pseudo-galénique, les *Hippiatrica* et un papyrus d'Oxyrhynque (*P.Oxy.* 71.4809). Ces *testimonia* apportent des informations sur le traitement du titre et sur la problématique de l'auteur.

<sup>6</sup> Ps.-GAL., *De ponderibus et mensuris* (XIX, 767-771 Kühn) : ἐκ τῶν Κλεοπάτρας κοσμητικῶν (...).

seulement les trois premières syllabes du titre (κοσμητι[]), la suite étant perdue dans une lacune du support (colonne I, lignes 13-15)<sup>1</sup> :

13 Κλε-  
14 οπάτ]ραϛ Κοσμητι-  
15 κὸν]

La dernière syllabe, primordiale pour trancher entre les deux appellations, a été copiée à la ligne suivante et fait donc partie de la lacune. Certes, P. J. Parsons a restitué la finale –ov dans son édition du papyrus, mais rien ne nous indique que la finale en –α ne soit pas envisageable également, si l'on considère la grandeur de la lacune laissant de la place pour deux ou trois lettres.

Les citations de Cléopâtre par Aetius n'apportent pas d'information sur le titre du traité, dans la mesure où le médecin byzantin précise uniquement qu'il cite la reine Cléopâtre, sans ajouter que les citations proviennent du *Kosmètikon*<sup>2</sup>.

Quant à Paul d'Égine, il cite « les écrits de Cléopâtre pour boucler les cheveux » (Ἐκ τῶν Κλεοπάτραϛ οὐλοποιῶν)<sup>3</sup>.

Les *Hippiatrica* fournissent le dernier *testimonium*, identique à celui transmis par le traité pseudo-galénique. On trouve donc dans cet ouvrage didactique et technique, ayant pour thème le soin des équidés domestiques et rassemblant des textes issus des traditions grecque, latine et byzantine, le titre mentionné sous sa forme au neutre pluriel (*Kosmètika*)<sup>4</sup>. Cette collection fut rassemblée et remaniée, sur l'ordre de Constantin VII Porphyrogénète (945-959)<sup>5</sup>. Cependant, le problème de la première élaboration de ce traité subsiste encore. Ce témoignage est donc à prendre avec prudence.

En définitive, si l'on considère l'ensemble des témoignages, les deux formes du titre sont bien attestées. Mais, si l'on prend en compte l'ancienneté des témoignages, c'est-à-dire si l'on privilégie Criton (chez Galien) et Galien, l'appellation qui revient le plus est celle du *Kosmètikon* (avec les huit mentions chez Galien). Dans la mesure où c'est par l'intermédiaire de Galien qu'ont été transmis la majorité des fragments du traité, c'est l'appellation « *Kosmètikon* », pour laquelle il a opté, qui semble pouvoir être privilégiée.

<sup>1</sup> P. Oxy. 71.4809, édité par PARSONS P. J., *The Oxyrhynchus Papyri*, LXXI (London, 2007), pp. 36-44 et planche V.

<sup>2</sup> CLÉOPÂTRE ap. AETIUS, VI, 56.27-56.35, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.1); CLÉOPÂTRE ap. AETIUS, VIII, 6.31- 6.34, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.18).

<sup>3</sup> CLÉOPÂTRE ap. PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, ed. J.L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.1).

<sup>4</sup> *Hippiatrica*, Berol., Appendice 3 (Ἐκ τῶν Κλεοπάτραϛ κοσμητικῶν) : voir ODER E. – HOPPE C., *Corpus hippiatricorum Graecorum*, vol. II, Teubner, 1926.

<sup>5</sup> BODSON L., *Histoire de la littérature grecque*, 9<sup>e</sup> édition révisée, Syllabus 2006-2007, ULg.

Avec ses recettes de soins pour les cheveux et pour la peau, ce traité atteste l'intérêt que les Gréco-égyptiens accordaient à leur aspect extérieur<sup>1</sup>. Son titre dérive du verbe κοσμέω signifiant tout d'abord « *arranger, mettre en bon ordre* », et par extension, « *parer, orner* ». Le verbe κοσμέω se rencontre dans différents contextes<sup>2</sup>. Il peut signifier « *être paré d'une robe, d'un costume* »<sup>3</sup>, « *être paré d'une armure* »<sup>4</sup>, « *arranger un discours* »<sup>5</sup>, « *parer de bijoux (qui sont des marques d'honneur)* »<sup>6</sup>, « *se parer la chevelure* »<sup>7</sup>.

Ainsi, on retrouve, dans tous les cas, les idées de « mise en ordre » ou d'« embellissement », présentes dans le *Kosmètikon*. Celles-ci sont également manifestes dans l'ensemble des dérivés du verbe. Sont formés sur le verbe κοσμέω : un adverbe κοσμητικῶς « *avec ordre* »<sup>8</sup> ; plusieurs substantifs : κόσμημα, -ατος (τό) « *parure, ornement* » ; κόσμησις, -εως (ή) « *parure, arrangement* » ; κοσμητής, -οῦ (ός) « 1. *qui met en ordre, qui dispose, ordonnateur, maître, chef* ; épithète de Zeus (« l'Ordonnateur suprême ») à Lacédémone ; 2. à Athènes, *cosmète* ou *surveillant des gymnases* ; 3. *serviteur pour les soins de propreté, sorte de valet de chambre, parfumeur ou coiffeur* » ; κοσμητήρ, -ορος (ός) « *ordonnateur, d'où chef* » ; κόσμος, -ου (ός) « *ordre, bon ordre, forme, ornement* » ; plusieurs adjectifs : κοσμητήρια, -ας (adjectif féminin) « *qui dispose, qui ordonne* » ; κοσμητήρ, -ήρος (ός) « *qui arrange, dispose ou dirige* » ; κοσμητός, -ή, -όν « *mis en ordre, bien rangé* ». On retrouve surtout l'adjectif, à partir duquel sont formées les deux formes du titre : κοσμητικός, -ή, -όν « *qui concerne le soin de la parure, apte à orner* ». Cet adjectif

<sup>1</sup> La renommée de l'Égypte pour ses drogues n'est plus à démontrer. Dioscoride dans sa *Matière médicale* avance que ce pays est le lieu d'origine ou de transit d'un minimum de quarante substances minérales, animales et végétales. La population de l'Égypte gréco-romaine et byzantine manifesta un intérêt évident pour les drogues, la pharmacologie et les parfums. En Égypte, les aromates, les drogues et les colorants ont de tout temps été l'objet d'un commerce florissant. Ces substances étaient utilisées en pharmacologie, mais aussi en cosmétologie, qui est le domaine abordé dans le *Kosmètikon* : voir *Le Bain et le miroir*, pp. 35-40 ; voir MARGANNE M.-H., *Étiquettes de médicaments, listes de drogues, prescriptions et réceptaires dans l'Égypte gréco-romaine et byzantine*, dans Collard (2006), pp. 59-73.

<sup>2</sup> CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, pp. 570-571.

<sup>3</sup> PLATON, *Ion*, 535 d : κεκοσμημένος ἐσθῆτι ποικίλη καὶ χρυσοῖσι στεφάνοις, « *paré d'une robe aux teintes variées et de couronnes d'or* ».

<sup>4</sup> EURIPIDE, *Phéniciennes*, 1359 : χαλκοῖς σῶμ' ἐκοσμήσανθ' ὅπλοις, « *ils se revêtirent de leurs armures d'airain* ».

<sup>5</sup> ISOCRATE, *Philip.*, 27, 4 : ταῖς εὐρυθμίαις καὶ ποικιλίαις <λόγον> κεκοσμήκαμεν, « *nous n'avons pas arrangé notre discours avec des phrases bien cadencées et variées* ».

<sup>6</sup> XÉNOPHON, *Cyr.*, I, 3, 3 : ἀντασπαζόμενος δὲ ὁ Ἀστυάγης αὐτὸν καὶ στολὴν καλὴν ἐνέδυσσε καὶ στρεπτοῖς καὶ ψελίοις ἐτίμα καὶ ἐκόσμηι (...), « *Astyage l'embrassant pour cette réponse, lui mit une belle robe, des colliers et des bracelets, afin de lui faire honneur et de la parer (...)* ». Traduction de M. BIZOT, *Xénophon, Cyropédie, Tome I, Livres I et II*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1971.

<sup>7</sup> HÉRODOTE, VII, 209 : τὰς κεφαλὰς κοσμεῖνται, « *ils prennent soin de leur chevelure* ».

<sup>8</sup> ΡΗΟΤΙΟΣ, *Bibliothèque*, cod. 251, 465 a 9 : τοιαύτας δὲ πρὸς ἀλλήλους ἔχοντες διαφορὰς, ὁ μὲν τὸ ἀδόλως, τουτέστιν ἀνευδεῶς καὶ ἀνεπιστροφῶς τῶν ἀνθρώπων πραγμάτων, ὁ δὲ τὸ ἐρωτικῶς, ὁ ταῦτόν ἐστι τῷ φιλανθρώπως καὶ κοσμητικῶς τῶν συγγενῶν, ὅμως διὰ τὸ μίαν αὐτοῦς καὶ τὴν αὐτὴν φιλοσοφίαν κεκτήσθαι τῆς ἀποκαταστάσεως ἰσοτίμως τυγχάνειν λέγονται, ἰσοχρονίως περὸν καὶ τῆς αὐτῆς ἀναγωγῆς ἀξιούμενοι.

semble sous-entendre des notions de « mise en ordre » et de « frivolité ». On le retrouve chez Aristote et Platon.

Dans les *Économiques* (I, 5, 1344 b), après avoir évoqué au chapitre 5 le statut des esclaves, Aristote évoque l'économe, auquel la gestion de la maison est confiée. Il doit pouvoir acquérir et conserver des biens.

Ἔτι δὲ καὶ εἶναι **κοσμητικὸν** τῶν ὑπαρχόντων καὶ χρηστικόν. τούτων γὰρ ἔνεκα κακείνων δεόμεθα.

*Il doit aussi savoir **mettre de l'ordre** dans ses biens et savoir s'en servir, car c'est bien pour cela que les deux activités précédentes sont exigées.* (Traduction d'A. Wartelle, *Aristote, Économiques*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1968)

Chez Platon, l'adjectif se retrouve dans l'expression ἡ κοσμητική (sous-entendu τέχνη) désignant « l'art de la toilette »<sup>1</sup>. Dans le *Sophiste* (227 a), Théétète demande quelles sont les différentes espèces de purifications, qui se rapportent au corps. L'étranger répond :

Τὰ τε τῶν ζώων, ὅσα ἐντὸς σωμάτων ὑπὸ γυμναστικῆς ἰατρικῆς τε ὀρθῶς διακρινόμενα καθαίρεται καὶ περὶ τὰκτός, εἰπεῖν μὲν φαῦλα, ὅσα βαλανευτικῆ παρέχεται. Καὶ τῶν ἀψύχων σωμάτων, ὧν γναφευτικῆ καὶ σύμπασα **κοσμητικῆ** τὴν ἐπιμέλειαν παρεχομένη κατὰ σμικρὰ πολλὰ καὶ γελοῖα δοκοῦντα ὀνόματα ἔσχεν.

*Dans les corps vivants, toutes les purifications internes qu'opèrent, grâce à une exacte discrimination, la gymnastique et la médecine, et toutes les purifications externes, si peu relevé qu'en soit le nom, dont l'art du baigneur fournit la recette ; dans les corps inanimés, tous les soins qui relèvent du foulage ou, universellement parlant, de **l'art de la toilette**, et qui s'éparpillent en des noms ridicules d'aspect.* (Traduction modifiée d'A. Dies, *Platon Tome III* (3), Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1955)

Dans le *Politique* (282 a), Socrate évoque les arts « auxiliaires », qui fournissent les fuseaux et les navettes, il les nomme « arts-cause » :

Τῶν αἰτιῶν δὴ πλυντικὴν μὲν καὶ ἀκεστικὴν καὶ πᾶσαν τὴν περὶ ταῦτα θεραπευτικὴν, **πολλῆς οὔσης τῆς κοσμητικῆς**, τούνταῦθα αὐτῆς μόριον εἰκὸς μάλιστα περιλαμβάνειν ὀνομάζοντας πᾶν τῇ τέχνῃ τῇ κναφευτικῇ.

*Or, pour certains de ces arts-cause, lavage, ravaudage et **tous autres soins relatifs à l'art de la toilette**, nous aurons tout à fait le droit, puisque le domaine de l'appellation est si vaste, de les y faire rentrer tous ensemble pour en constituer une partie, qui s'appellera d'un nom général, l'art du foulon.* (Traduction modifiée d'A. Dies, *Platon Tome IX*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1960)

<sup>1</sup> Platon mentionne uniquement à deux reprises l'adjectif κοσμητικός, à chaque fois dans l'expression ἡ κοσμητικὴ τέχνη.

Par ailleurs, on peut signaler que le verbe κομμώω, dont dérive l'adjectif κομμωτικός, attesté dans l'expression ἡ κομμωτικὴ τέχνη qui désigne « *l'art de la parure, du maquillage* », peut être également traduit par « *parer, orner* ». Cette similitude sémantique montre que les frontières entre cosmétique et commôtique n'étaient pas clairement établies. Le *Kosmètikon* témoigne également de cette confusion entre les deux disciplines.

#### **D. Place du *Kosmètikon* de Cléopâtre dans la littérature cosmétique de l'Antiquité : entre cosmétique, commôtique et art médical**

Les Anciens faisaient la distinction entre deux arts ayant trait à la cosmétologie. Au deuxième siècle de notre ère, Galien définit ainsi la commôtique ou « *art du maquillage* » (κομμωτικὴ τέχνη), qu'il distingue avec soin de la cosmétique ou « *art de la toilette* » (κοσμητικὴ τέχνη)<sup>1</sup>, dans les lignes suivantes<sup>2</sup> :

« *Le but de la commôtique est de fabriquer une beauté surajoutée, tandis que le but de la partie de l'art médical dite cosmétique est de préserver tout ce qui, dans le corps, est conforme à la nature, dont résulte du même coup, une beauté conforme à la nature. C'est ainsi qu'une tête atteinte d'alopécie est inconvenante à voir, de la même façon que les paupières qui ont perdu leurs cils, ou les sourcils leurs poils. Et ce n'est pas seulement à la beauté des parties du corps, mais bien plutôt à leur santé, que les poils en question contribuent, comme il a été montré dans le traité De l'utilité des parties du corps* ».

D'après É. Prioux<sup>3</sup>, la κοσμητικὴ τέχνη, qui a pour but « d'entretenir la beauté naturelle et de protéger la peau contre les impuretés, souillures, rides et autres dermatoses, repose sur la préparation et sur l'application d'une série de crèmes, pommades et masques de beauté dont la finalité est à la fois médicale et esthétique ; la κομμωτικὴ τέχνη renvoie, au contraire, de manière péjorative, à la connaissance des fards, à la peinture des joues, des lèvres et au maquillage des yeux, autrement dit, à une série d'artifices par lesquels la femme tente de suppléer à ce qui lui manque et de produire une illusion trompeuse ». La commôtique pouvait être dangereuse, alors que le serment d'Hippocrate prescrivait au médecin

<sup>1</sup> BOUDON-MILLOT V., *Le médecin et la courtisane*, dans *Femmes en médecine*, p. 25 : « Galien distingue ainsi les médicaments destinés à la repousse des cheveux, des cils ou des sourcils ou au traitement des maladies de peau qui lèsent non seulement l'esthétique mais la santé, et qui à ce titre relèvent de la cosmétique, des onguents destinés à rendre le teint plus blanc ou plus rose, ou les cheveux plus raides ou plus frisés, noirs ou roux, qui relèvent de la seule commôtique et non de la médecine ».

<sup>2</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 434 Kühn) : τῷ μὲν κομμωτικῷ σκοπός ἐστι κάλλος ἐπίκτητον ἐργάσασθαι, τῷ δὲ τῆς ἰατρικῆς μέρει τῷ κοσμητικῷ τὸ κατὰ φύσιν ἅπαν ἐν τῷ σώματι φυλάττειν, ᾧ καὶ τὸ κατὰ φύσιν ἔπεται κάλλος. Ἀπρεπῆς γὰρ ὀφθῆναι κεφαλῆ πάθος ἀλωπεκίας ἔχουσα, καθάπερ γε κἄν ἐκ τῶν ὀφθαλμῶν αἱ βλεφαρίδες ἐκπέσωσι καὶ τῶν ὀφρύων αἱ τρίχες. Οὐ μόνον δ' εἰς κάλλος, ἀλλὰ καὶ πολὺ πότερον εἰς αὐτὴν τὴν ὑγίαν τῶν μορίων αἱ τρίχες αὐταὶ συντελοῦσιν, ὡς ἐν τοῖς περὶ χρείας μορίων ἐδείχθη. Traduction modifiée de D. GOUREVITCH, dans *L'esthétique médicale de Galien*, p. 283.

<sup>3</sup> PRIoux É., *Fards et cosmétiques dans les sources littéraires antiques*, dans *Le Bain et le miroir*, p. 35.

« de ne pas nuire ». Elle s’opposait alors catégoriquement à la cosmétique, qui était bienfaitrice<sup>1</sup>. En effet, nous savons à l’heure actuelle combien, par exemple, les fards à base de plomb étaient nocifs et causaient des intoxications. Galien mettait déjà en garde, contre certains dépilatoires. Leur usage n’était pas sans danger. Ils pouvaient entraîner notamment une chute des poils de la tête, des joues, des sourcils et des paupières<sup>2</sup>.

Au-delà de la distinction purement technique qui est opérée entre les deux arts, c’est également une distinction d’ordre moral qui est énoncée. La cosmétique, qui est conforme à la nature, donc légitime et honorable, fait partie de la médecine, alors que la commôtique vise davantage à la tromperie. Dans son *De compositione medicamentorum secundum locos*, Galien s’intéresse par conséquent à la κοσμητικὴ τέχνη. Il nous apporte des informations sur les connaissances de ses prédécesseurs, en matière de dermatologie, dans la mesure où il cite quelques-unes des recettes de ces derniers<sup>3</sup> : entre autres, Apollonios Mys (médecin grec du I<sup>er</sup> s. avant notre ère, auteur d’un *Sur les parfums et les onguents*), et essentiellement Archigène (auteur d’un *Sur les médicaments selon le genre*, sous Trajan [98-117]) et Criton (auteur des *Kosmètika*, actif sous Trajan).

Galien estime dès lors la cosmétique, mais non la commôtique qui, pour lui, est méprisante et même dangereuse<sup>4</sup>. En médecin moraliste, il cherche à diffuser l’idée que la beauté ne constitue pas le plus grand des biens<sup>5</sup>. Ainsi, Galien, malgré les pressions de sa nouvelle clientèle, ne veut pas se déshonorer en faisant de l’immorale commôtique. La forte opposition de Galien envers la commôtique trouve peut-être ses origines dans le *Gorgias* de Platon, dans lequel celle-ci est présentée ainsi<sup>6</sup> :

<sup>1</sup> PRIOUX É., *Fards et cosmétiques dans les sources littéraires antiques*, dans *Le Bain et le miroir*, p. 35 : c’est cette distinction d’ordre moral qui explique la raison pour laquelle, « dans les sources littéraires antiques, les deux *tekhnai* ont bénéficié de fortunes très diverses ». Les traités médicaux ont conservé davantage de « notices relevant de la *kosmètikè tekhnè* qui nous renseignent, par exemple, sur les connaissances dermatologiques », que de notices relevant de commôtique (traitant essentiellement de l’usage des fards).

<sup>2</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 434 Kühn) : [Τίτι διαφέρει τοῦ κομμωτικοῦ τὸ κοσμητικὸν τῆς ἰατρικῆς μέρος.] Τῷ μὲν κομμωτικῷ σκοπὸς ἐστὶ κάλλος ἐπίκτητον ἐργάσασθαι, τῷ δὲ τῆς ἰατρικῆς μέρος τῷ κοσμητικῷ τὸ κατὰ φύσιν ἅπαν ἐν τῷ σώματι φυλάττειν, ᾧ καὶ τὸ κατὰ φύσιν ἔπεται κάλλος. Ἀπρεπῆς γὰρ ὀφθῆναι κεφαλῆ πάθος ἀλωπεκίας ἔχουσα, καθάπερ γε κἂν ἐκ τῶν ὀφθαλμῶν αἱ βλεφαρίδες ἐκπέσωσι καὶ τῶν ὀφρῦων αἱ τρίχες. Οὐ μόνον δ’ εἰς κάλλος, ἀλλὰ καὶ πολὺ πρότερον εἰς αὐτὴν τὴν ὑγίαν τῶν μορίων αἱ τρίχες αὐταὶ συντελοῦσιν, ὡς ἐν τοῖς περὶ χρείας μορίων ἐδείχθη.

<sup>3</sup> Voir ci-dessous notes pp. 26-27 : énumération des pharmacologues cités par Galien dans son *De comp. med. sec. loc.*

<sup>4</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 434 Kühn) : τί δεῖ λέγειν περὶ λειχίνων ἢ ψώρας ἢ λέπρας ὡς παρὰ φύσιν ταῦτα ; τὸ μὲντοι λευκότερον τὸ χρῶμα τοῦ προσώπου ποιεῖν ἐκ φαρμάκων ἢ ἐρυθρότερον ἢ τὰς τρίχας τῆς κεφαλῆς οὐλας ἢ πυρρὰς ἢ μελαίνας ἢ καθάπερ αἱ γυναῖκες ἐπὶ μῆκιστον ἀξανομένας, ταῦτα καὶ τὰ τοιαῦτα τῆς κομμωτικῆς κακίας ἐστίν, οὐ τῆς ἰατρικῆς τέχνης ἔργα.

<sup>5</sup> GOUREVITCH, *L’esthétique médicale de Galien*, p. 283.

<sup>6</sup> PLATON, *Gorgias*, 465 b : τῆ μὲν οὖν ἰατρικῆ, ὡσπερ λέγω, ἢ ὀψοποικῆ κολακεία ὑπόκειται. Τῆ δὲ γυμναστικῆ κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον τοῦτον ἢ κομμωτικῆ, κακοῦργός τε καὶ ἀπατηλὴ καὶ

« À la médecine donc, je le répète, correspond la cuisine comme une forme de flatterie. À la gymnastique correspond de la même façon la commôtique, malfaisante, trompeuse, basse, indigne d'un homme libre, qui trompe par des apparences, par des couleurs, par une légèreté et par des vêtements. Si bien que ceux qui recherchent une beauté empruntée négligent la beauté naturelle que donne la gymnastique ».

Toutefois, même si la distinction entre cosmétique et commôtique apparaît claire chez Galien, il semble que, dans les faits, les deux disciplines se soient davantage confondues. L'exemple de Criton, médecin de Trajan (98-117), le prouve. Celui-ci avait rédigé des *Kosmètika* en quatre livres, dont nous avons conservé la description du contenu par l'intermédiaire de Galien<sup>1</sup>. Le médecin de Pergame constate que la commôtique avait bien été abordée par Criton dans ses *Kosmètika*, qui devaient traiter au départ davantage de la κοσμητική τέχνη, comme le révèle le titre du traité. Les frontières entre les deux disciplines n'étaient donc pas si distinctement établies. En effet, il est très probable que les médecins aient été poussés, indépendamment de leur volonté, à traiter de la commôtique en raison du « caractère agressif de certaines recettes, qui devaient nécessiter l'application de crèmes réparatrices »<sup>2</sup>, même si ce concept s'avère moderne. En outre, les médecins de cour ont dû, à la suite des demandes qui leur étaient formulées, se spécialiser dans l'art de la parure. D'ailleurs, la cosmétologie connut un grand développement essentiellement dans les milieux auliques, ce qui atteste bien les liens entre la cour, les médecins de cour et la cosmétologie. Au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, c'est bien un « rituel social qui vient peser sur le médecin »<sup>3</sup>. Toutes les femmes, et même les hommes de la haute société, veulent s'embellir avec cette « beauté surajoutée ». Ces pratiques étaient répandues et demandées. Dans la mesure où les médecins ont voulu continuer à plaire à leurs clients haut placés, ils ne pouvaient pas refuser leurs demandes et ont donc dû élaborer des recettes relevant de la commôtique<sup>4</sup>. C'est l'explication que Galien avance, lorsqu'il écrit<sup>5</sup> :

« Je viens de dire qu'à mon avis un médecin ne devrait pas s'occuper de pareils produits, mais comme il arrive que des femmes de la cour, à qui il n'est pas possible de refuser, veulent se teindre les cheveux en noir ou en blond, je pense que c'est

---

ἀγεννῆς καὶ ἀνελεύθερος, σχήμασιν καὶ χρώμασιν καὶ λειότητι καὶ ἐσθῆσιν ἀπατώσα, ὥστε ποιεῖν ἀλλότριον κάλλος ἐφελκομένους τοῦ οἰκείου τοῦ διὰ τῆς γυμναστικῆς ἀμελεῖν. Traduction modifiée d'A. CROISSET, *Platon Tome III*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1968.

<sup>1</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 3 (XII, 446-449 Kühn) : voir annexe I.

<sup>2</sup> PRIOUX É., *Fards et cosmétiques dans les sources littéraires antiques*, dans *Le Bain et le miroir*, p. 35.

<sup>3</sup> GOUREVITCH D., *L'esthétique médicale de Galien*, p. 285.

<sup>4</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 4 (XII, 435 Kühn) : διὰ δὲ τὴν κοινωνίαν τούτων ἐνίοτε καὶ βασιλικαὶ γυναῖκες ἢ οἱ βασιλεῖς αὐτοὶ προστάττουσιν ἡμῖν καὶ τὰ τῆς κομμωτικῆς, οἷς οὐκ ἔνεστιν ἀρνεῖσθαι (...).

<sup>5</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 3 (XII, 443 Kühn) : εἶπον ὀλίγον ἔμπροσθεν, ὡς οὐ κατὰ τὴν ἐμὴν γνώμην ἰατρὸς ἂν τὰ τοιαῦτα μεταχειρίζοιτο, προστάττουσι δ' ἐνίοτε βασιλικαὶ γυναῖκες, αἷς οὐκ ἔστι ἀρνήσασθαι, μελανθῆναι βουλόμεναι τὰς τρίχας ἢ ξανθισθῆναι, διὸ καὶ τὸν Ἀρχιγένη νομίζω καίτοι σεμνότατον ὄντα, γεγραφέναι περὶ αὐτῶν ὧδέ πως αὐτοῖς ὀνόμασιν. Traduction de D. GOUREVITCH, dans *L'esthétique médicale de Galien*, p. 285.

pour cette raison qu'Archigène, homme pieux s'il en fut, écrit là-dessus à peu près en ces termes (...) ».

Les recettes de cosmétologie faisaient entrer dans leurs compositions diverses substances (minérales, végétales et animales). Ces différents composés sont abordés de façon éparse dans les ouvrages des naturalistes. Plusieurs auteurs donnent des informations sur les ingrédients des recettes de cosmétiques. Théophraste (372-287) est l'auteur des *Causes des plantes*, *Recherches sur les plantes*, *Sur les pierres*, et également du *Sur les odeurs* (œuvre indispensable pour notre connaissance de la science des parfums). Dans sa *Matière médicale*, Dioscoride informe sur les propriétés thérapeutiques des différentes substances végétales, minérales et animales, pour lesquelles il mentionne parfois les utilisations cosmétiques éventuelles. Avec son *Histoire naturelle*, Pline nous fournit également de nombreuses informations sur les plantes et produits parfumés utilisés en cosmétologie. Dans ses trente-sept livres, de nombreuses recettes sont citées : des remèdes pour lutter contre la chute des cheveux, des recettes de déodorants, de parfums, de dépilatoires, de coloration des cheveux, de fards ou encore de traitement de la peau (adoucissants, nettoyants, antirides, etc.). Dans les œuvres de ces auteurs, on peut remarquer également que les frontières entre cosmétique, commôtique et art médical furent bien plus flexibles que ne l'affirme Galien. En effet, dans leurs notices, ils mentionnent parfois les propriétés cosmétiques des substances citées et traitent donc aussi bien de cosmétique que de commôtique.

Outre les mentions occasionnelles chez les naturalistes, des ouvrages consacrés exclusivement aux cosmétiques et aux fards ont été écrits par des auteurs comme Ovide (43 avant notre ère - 17 de notre ère), avec le *De Medicamine faciei feminae* (*Produits de beauté pour le visage de la femme*), rédigé en distiques élégiaques. Dans « cette petite monographie didactique (...) », Ovide compare la coquetterie de son temps et celle de jadis, et énumère des recettes qui pourraient intéresser un fabricant de cosmétiques »<sup>1</sup>. Ovide y décrit effectivement des cosmétiques, si l'on prend comme référent la définition de Galien. En revanche, il aborde également les produits de maquillage, comme les fards, qui relèvent plutôt de la commôtique. Sur ce point, Ovide se justifie en avançant<sup>2</sup> qu'il continue une tradition inaugurée par d'autres poètes, c'est-à-dire la composition de poèmes didactiques sur des sujets frivoles, dont les cosmétiques, à l'occasion des fêtes du solstice d'hiver.

Le *De Medicamine faciei feminae* est le seul traité de cosmétologie qui soit conservé en grande partie, à savoir deux fragments composés chacun de cinquante vers. Les autres traités de cosmétiques ne nous sont connus qu'indirectement par

<sup>1</sup> ZEHNACKER H. – FREDOUILLE J.-C., *Littérature latine*, Presses Universitaires de France, Paris, 1993, p. 199.

<sup>2</sup> OVIDE, *Les Tristes*, II, 485- 489 : *Ecce canit formas alius iactusque pilarum / hic artem nandi praecipit, ille trochi / composita est aliis fucandi cura coloris / hic epulis leges hospitioque dedit / alter humum, de qua fingantur pocula, monstrat.* « Cet autre chante les différentes espèces de paumes et la manière de les lancer. Celui-ci enseigne l'art de nager, celui-là le jeu de cerceau. D'autres ont écrit sur l'art de se farder. Celui-là a réglé les repas et les réceptions. Tel autre indique la terre propre à modeler les coupes ». Traduction de J. ANDRÉ, *Ovide, Tristes*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1968.

des citations. C'est le cas des ouvrages d'Archigène et de Criton, dont Galien cite des parties. Selon Galien, ces deux médecins auraient écrit des traités sur les cosmétiques à la suite des pressions exercées par des femmes de la cour<sup>1</sup>. Outre les traités de ces deux médecins dont l'authenticité n'a jamais été mise en doute, il faut également évoquer des œuvres sur le sujet attribuées à des femmes.

Galien attribue à une certaine Éléphantis une recette de cosmétiques<sup>2</sup>. Pline la mentionne également, en tant qu'auteur d'ouvrages d'obstétrique, en lui attribuant une recette abortive<sup>3</sup>. Le nom d'Éléphantis étant associé de façon plus générale au personnage de la courtisane, celle-ci est également citée par Martial<sup>4</sup> et par Suétone<sup>5</sup> comme l'auteure d'ouvrages érotiques.

Dans le domaine de la cosmétique, le traité le plus célèbre reste cependant le *Kosmètikon* attribué à Cléopâtre, dont Criton et Galien ont cité des passages, quand ils évoquaient des remèdes pour les cheveux. Comme nous le verrons dans la suite, il est possible que Galien cite le *Kosmètikon* par l'intermédiaire de Criton. Aetius d'Amide (VI<sup>e</sup> s. de notre ère) et Paul d'Égine (VII<sup>e</sup> s. de notre ère) en citent à leur tour des extraits. Aetius décrit une recette d'onguent parfumé de la reine Cléopâtre et Paul d'Égine emprunte aux « livres de Cléopâtre » des recettes pour colorer et friser les cheveux.

En conclusion, qu'il s'intitule *Kosmètikon* ou *Kosmètika*, le traité véhicule la même idée de contenu. Il a pour thème la cosmétique, qui a pour but, selon Galien, de « conserver au corps tout ce qui est naturel », la beauté naturelle. La cosmétique, recouvrant la toilette et les soins du corps, est donc à rapprocher de ce que nous appelons à l'heure actuelle « l'hygiène ». Elle fait bien partie de la médecine,

<sup>1</sup> Galien avance qu'Archigène, par exemple, a abordé la teinture des cheveux pour répondre aux demandes de ses clientes les plus influentes : voir GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 3 (XII, 443 Kühn).

<sup>2</sup> GAL., *De compositione medicamentorum per genera*, I, 2 (XII, 416 Kühn) : Ἡρακλείδῃ τῷ Ταραντίνῳ καὶ Ἐλεφαντίδῃ καὶ Μοσχίωνι διὰ τοῦ κοσμητικῶ, ἐξ ὧν ἔγραψε καὶ αὐτὸς τὰ θ' ὑπ' Ἀσκληπιάδου προγεγραμμένα καὶ ἄλλα τινὰ ὧν ἐφεξῆς μνημονεύσω.

<sup>3</sup> PLINE, XXVIII, 80-81 : *Ne igni quidem vincitur, quo cuncta, cinisque etiam ille, si quis aspergat lavandis vestibus, purpuras mutat, florem coloribus adimit, ne ipsis quidem feminis malo suo inter se immunibus : abortus facit inlitu aut si omnino praegnas supergradiatur. Quae Lais et Elephantis inter se contraria prodidere de abortivo carbone e radice brassicae vel myrti vel tamaricis in eo sanguine extincto, itemque asinas tot annis non concipere, quot grana hordei contacta ederint, quaeque alia nuncupavere monstrifica aut inter ipsa pugnancia, cum haec fecunditatem fieri isdem modis, quibus sterilitatem illa, praenuntiaret, melius est non credere.*

<sup>4</sup> MARTIAL, *Épigrammes*, XII, 43 : *Facundos mihi de libidinosi / Legisti nimium, Sabelle, uersus / Quales nec Didymi sciunt puellae / Nec molles Elephantidos libelli.* « De tes vers scabreux, Sabellus, tu m'en as lus de trop bien tournés, et tels que ni les prostituées de Didymos n'en ont appris, ni les livres licencieux d'Éléphantis n'en renferment ». Traduction de H. J. IZAAC, *Martial, Épigrammes, Tome II, 1<sup>re</sup> partie*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1961.

<sup>5</sup> SUÉTONE, *Vie de Tibère*, XLIII, 2 : *Cubicula plurifariam disposita tabellis ac sigillis lasciuissimarum picturarum et figurarum adornavit librisque Elephantidis instruxit, ne cui in opera edenda exemplar imperatae schemae deesset.* « Il orna des chambres placées en différents endroits d'images et de statuettes reproduisant les tableaux et les sculptures les plus lascives, auxquelles il joignit les livres d'Éléphantis, pour que chaque figurant trouvât toujours le modèle des postures qu'il ordonnait de prendre ». Traduction de H. AILLOUD, *Suétone, Vies des douze Césars, Tome III*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1967.

contrairement à la commôtique, de laquelle elle doit être distinguée, qui a pour but de produire une beauté artificielle et d'accroître la séduction personnelle. La commôtique est à rapprocher du maquillage et n'est pas destinée aux soins, mais à l'embellissement du visage, à l'aide de fards. Le traité de Cléopâtre témoigne du soin particulier que les Anciens accordaient à l'apparence du corps. Traitant des cosmétiques, il est bien considéré comme un ouvrage de médecine, comme l'attestent les œuvres de Galien et de Criton sur le sujet, même si l'on remarque également, avec le *Kosmètikon*, que la frontière entre cosmétique et commôtique est perméable. Nous avons en effet des remèdes de traitement de la peau, relevant effectivement de la cosmétique, mais aussi, une recette d'onguent parfumé<sup>1</sup> et des recettes pour colorer et boucler les cheveux<sup>2</sup>, qui se rapprochent davantage de la commôtique.

## E. Réception du *Kosmètikon* dans la littérature postérieure

L'existence du traité de cosmétique, Κοσμητικόν, mis sous le nom de Cléopâtre est attesté, à partir du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, par des auteurs médicaux tels que Criton (chez Galien), Galien, Aetius d'Amide et Paul d'Égine, ainsi que par des *testimonia* : le traité pseudo-galénique *Des poids et mesures*, les *Hippiatrica* et un papyrus d'Oxyrhynque daté du III<sup>e</sup> siècle (*P. Oxy.* 71.4809 = MP<sup>3</sup> 2202.02). Toutefois, il ne reste de cette œuvre que des fragments conservés par Galien, Aetius d'Amide et Paul d'Égine. Avant de présenter l'édition des fragments, voici des indications sur les contextes, les auteurs et les œuvres dans lesquelles ceux-ci ont été trouvés.

1. **Galien**<sup>3</sup> (129-216). Il naquit à Pergame, centre culturel très important et haut lieu médical, en 129. Dès ses dix-sept ans, il reçut dans sa ville natale une très bonne formation, d'abord philosophique et ensuite médicale, et c'est à peine trois ans plus tard qu'il rédigea ses premiers ouvrages médicaux. À Pergame, il eut accès à la bibliothèque, qui fut fondée sous Eumène II (197-159) et qui aurait rassemblé jusqu'à deux cent mille volumes. Faisant preuve d'éclectisme, Galien expérimenta différentes écoles médicales afin de se faire sa propre opinion. Il ne fut l'adepte d'aucune de celles-ci, que ce soit dans ses pensées médicales ou philosophiques. Fort de son grand attachement à la rigueur, et à l'emploi d'une démarche rationnelle (qu'on ressent clairement dans l'agencement du traité *Sur les médicaments composés selon les lieux*), il tenait à démontrer l'exactitude de ses affirmations. Il partit à l'étranger parfaire sa formation, d'abord à Smyrne, puis à Corinthe et enfin à Alexandrie, où il séjourna au moins cinq ans. Après plus de dix

<sup>1</sup> ②<sup>0</sup> : CLÉOPÂTRE *ap.* AETIUS, VIII, 6.31-6.34, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.18-408.21).

<sup>2</sup> ②<sup>1</sup>, ②<sup>2</sup>, ②<sup>3</sup>, ②<sup>4</sup> : CLÉOPÂTRE *ap.* PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, *ed.* J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.1-132.16).

<sup>3</sup> BOURDON-MILLOT V., *Galien : Œuvres Tome I*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 2007, pp. I-XC ; MORAUX P., *Galien de Pergame : souvenirs d'un médecin*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1985.

ans de formation médicale, il revint à Pergame. Jusqu'à la fin de l'année 161, il fut le médecin officiel des gladiateurs, fonction qui lui permit d'exercer la chirurgie. Ensuite, animé par la volonté de se procurer des produits rares, qui entreraient dans la composition de ses médicaments, il entreprit des voyages scientifiques, sur la côte de la Lycie, dans la région de la Mer Morte (d'où il revint avec des minéraux dotés de diverses propriétés), en Syrie, en Palestine (d'où il revint avec divers types de minerai de cuivre) et à Lemnos, où il se rendit à deux reprises, pour sa fameuse terre, avec laquelle étaient fabriqués des cachets très prisés par les médecins, pour guérir blessures et envenimements. Il affirme même s'être procuré chacun des médicaments, provenant de ces différentes régions, « en quantités si abondantes qu'il puisse en disposer toute sa vie »<sup>1</sup>. Il consigna les résultats de ses recherches dans trois grands traités : *Sur la faculté des médicaments simples*, *Sur les médicaments composés selon les genres* et *Sur les médicaments composés selon les lieux*, où il cite des extraits du *Kosmètikon* de Cléopâtre. En 162, il s'installa à Rome, où il acquit une solide réputation, grâce à ses nombreuses conférences et au succès de ses traitements. De retour à Pergame, il reprit l'écriture d'ouvrages médicaux. Il connut, à partir de 169, une seconde période romaine, quand il devint médecin des empereurs Marc-Aurèle, Commode et Septime Sévère. Ce fut pour lui le début d'une grande création littéraire, trente années au cours desquelles il rédigea ses plus grands traités médicaux, dont celui *Sur les médicaments composés selon les lieux*, œuvre de vieillesse. Galien avait entreposé ses instruments, ses manuscrits originaux et sa collection de substances animales, minérales et végétales, dont certaines très rares, dans un dépôt situé le long de la Voie Sacrée. Mais, il perdit tout lors du grand incendie de Rome en 192. Ne se décourageant pas, il entreprit de recommencer la rédaction des traités qu'il pensait perdus, dont le *Sur les médicaments composés selon les genres*, dont il composa deux versions<sup>2</sup>.

L'œuvre de Galien, qui, à l'origine, rassemblait plus de 440 traités, compte actuellement plus de 150 traités<sup>3</sup> résultant du choix opéré par les savants alexandrins, lors de l'élaboration du « Canon alexandrin » des œuvres de Galien aux VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s. C'est essentiellement son traité *Sur ses propres livres* qui nous éclaire et qui nous renseigne sur la diffusion et sur les dates de rédaction des traités. Il y classe ses œuvres en fonction des matières abordées et apporte parfois des précisions sur le contexte de leur composition. On y apprend que le *Sur les médicaments composés selon les lieux* était bien destiné à être publié. L'œuvre galénique aborde tous les domaines de la guérison : physiologie, anatomie, diététique, hygiène, pathologie, thérapeutique, pharmacologie, etc. Très souvent, ses ouvrages ne sont pas de simples monographies sur le sujet, mais synthétisent l'ensemble des connaissances portant sur le domaine traité. Il fut alors considéré comme une autorité médicale par les Grecs et les Arabes. La médecine arabe ne

<sup>1</sup> GAL., *Sur la faculté des médicaments simples* IX, 3 (XII, 216 Kühn).

<sup>2</sup> GAL., *Ne pas se chagriner*, Tome IV, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 2010, pp. XXII-XXVIII.

<sup>3</sup> L'œuvre de Galien a été transmise aussi par des témoignages sur papyrus (sept papyrus galéniques sont recensés à l'heure actuelle) et par des traités conservés sur palimpsestes. Toutefois, aucun n'a rapporté les fragments de Galien, citant Cléopâtre, dont nous allons traiter.

contesta que très rarement l'autorité du médecin de Pergame. Comme le rappelle M. Ullmann, ses critiques envers Galien se limitèrent à deux types d'écrits<sup>1</sup>, d'une part, ses écrits philosophiques et de logique, et d'autre part, ses théories médicales. Ses traités pharmacologiques ont donc conservé leur autorité dans le domaine<sup>2</sup>.

Galien consacra à la pharmacologie trois grands ouvrages, qui nous informent sur les connaissances pharmaceutiques de son époque et des époques antérieures : les *De compositione medicamentorum secundum locos*, *De compositione medicamentorum per genera* et *De antidotis*. Des centaines de formules empruntées à des prédécesseurs ou à des contemporains y sont reproduites<sup>3</sup>. Tirant ses compétences de son expérience, il critique, corrige ou complète ses devanciers. Son style n'est pas celui du dogmatisme inflexible, mais s'apparente plutôt à celui d'une recherche perpétuelle. Il affirme d'ailleurs :

« En me fondant sur les faits, j'ai trouvé que la découverte des remèdes par le moyen d'une démarche rationnelle vraie l'emportait sur la connaissance empirique, quand il s'agit de cas qui se présentent rarement. C'est pour cette raison, que j'ai traité beaucoup d'affections au moyen de remèdes parfois diamétralement opposés à ceux qu'avait fait connaître l'expérience »<sup>4</sup>.

S'il semble quasiment impossible qu'il ait lui-même expérimenté toutes les recettes, il précise qu'il a d'abord consulté les meilleurs ouvrages sur la question<sup>5</sup>. De son propre aveu, Galien se propose seulement de les mettre par écrit<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> ULLMANN M., *Die Medizin im Islam*, Leiden-Köln (Handbuch der Orientalistik, Erste Abteilung, Ergänzungsband VI, Erster Abschnitt), 1970, p. 67.

<sup>2</sup> Après avoir donné le titre arabe adopté, M. Ullmann précise, pour chaque traité, quels auteurs arabes l'ont cité : voir ULLMANN M., *Op. cit.* p. 70 sqq.

<sup>3</sup> L'étude de C. Fabricius sur les extraits empruntés par Galien aux pharmacologues antérieurs, apporte sur ce point beaucoup de renseignements : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*. Fabricius a rassemblé tous les auteurs (dont Galien a précisé l'utilisation des œuvres) et a fait le relevé exhaustif de leurs références dans les trois traités pharmacologiques. Cléopâtre est reprise dans cette liste : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 71. Citée à trois reprises seulement (GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 [XII, 403.16-405.11 Kühn ; 432.12-434.2 Kühn ; 492.6-493.12 Kühn]), elle fait partie des auteurs les moins évoqués. Avec trente-deux citations, Andromachos est l'auteur le plus cité. Plus de la moitié des noms cités par Galien appartiennent à des pharmacologues (Mantias, Musa, Héraclide, Philippos, Ménécrate, Cléopâtre, etc). L'autre moitié comprend des médecins, comme Soranos, ou encore des auteurs qui nous sont inconnus.

<sup>4</sup> GAL., *De locis affectis*, III, 3 (VIII, 142.17-144.15) : εὖρον οὖν ἐπὶ τῶν ἔργων τὴν διὰ τῆς ἀληθοῦς ἐνδείξεως εὐρεσιν τῶν βοηθημάτων ἐν τοῖς σπανίως ἀποβαίνουσιν πλεονεκτοῦσαν τῆς ἐμπειρικῆς γνώσεως. Καὶ διὰ τοῦτο τοῖς ἐναντιωτάτοις βοηθήμασιν ἐνίοτε τῶν ἐκ τῆς ἐμπειρίας ἐγνωσμένων ἐθεράπευσα πολλὰ τῶν παθῶν. Traduction de P. MORAU, *Galien de Pergame : souvenirs d'un médecin*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1985, p. 49.

<sup>5</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, VIII, 6 (XIII, 198.2 Kühn) : ἴδωμεν οὖν πρῶτον ἃ γεγράφασιν οἱ πρὸ ἡμῶν ἄριστα πραγματευόμενοι περὶ φαρμάκων. « Nous vîmes donc d'abord les meilleurs écrits des praticiens qui nous ont précédé au sujet des médicaments ».

<sup>6</sup> GAL., *De compositione medicamentorum per genera*, II, 5 (XIII, 503.1 Kühn) : ὅσα τε οὖν τούτοις γέγραπται κάλλιστα φάρμακα (...), τοῦτ' ἐν τοῖς ἐξῆς γράψω. « Tout ce qu'il y a de mieux comme remèdes écrits par ces auteurs (...), c'est tout cela que je vais écrire dans ce qui suit ».

Aucun des deux traités autobiographiques de Galien n'expose clairement sa méthode de travail. De façon générale, il cite ses devanciers en se fondant sur des ouvrages dont il disposait, dans sa bibliothèque personnelle ou dans d'autres bibliothèques, comme l'indiquent les nombreuses formes γραψάντων, γέγραπται, dérivées de γράφω et accompagnées la plupart du temps de la préposition ὑπό, suivie du complément d'agent précisant l'auteur de la ou des recettes, ou encore de ἐκ, préposition précisant également la provenance, suivie parfois de diverses formes du mot βιβλίον. Pour annoncer une autre recette du même auteur et/ou du même genre, Galien utilise l'adjectif substantivé au neutre singulier ἄλλο (« autre <remède> »). Cette pratique correspond à celle qui est communément employée dans les catalogues de recettes.

C. Fabricius, qui a étudié la manière de citer de Galien, explique combien la recherche des sources est difficile, spécialement pour les ouvrages de pharmacologie. Ces ouvrages étaient nombreux à circuler. Ils étaient annotés et révisés perpétuellement. La plupart des recettes n'étaient pas accompagnées d'un nom d'auteur. L'identification des sources de Galien reste assez souvent malaisée, d'autant plus que, parfois, il ne mentionne pas celles-ci dans ses recettes. Malgré sa volonté de « suivre » une méthode, il ne donne pas systématiquement des informations sur la littérature pharmacologique dont il disposait. Cependant, on peut le créditer d'une grande rigueur dans la recherche des meilleurs modèles, des manuscrits authentiques et de la meilleure version du texte. En outre, étant donné qu'il veut faire preuve de rigueur, il a dû extraire la majorité de ses citations de modèles, de textes originaux et n'a pas dû fréquemment citer de mémoire.

Fort de ses grandes connaissances pharmacologiques, il corrige par ailleurs son texte, retire les digressions, les recettes inauthentiques. Ainsi, lorsqu'il expose des thèses personnelles, il le fera avec justification à l'appui, en relatant ses expériences, ses découvertes. Il tente de faire un classement systématique des médicaments. Il apporte également des explications sur la façon dont ils agissent, afin d'informer au mieux le médecin sur les qualités et préparations des médicaments, les dosages à administrer et la façon de le faire. Galien fait la distinction entre médicaments simples (substances minérales, végétales et animales) et composés (résultant du mélange de plusieurs médicaments simples). Les médicaments simples sont abordés dans le *Sur la faculté des médicaments simples*, composé de huit livres. Il y explique l'action des médicaments sur l'organisme. Les livres IX, X et XI seront écrits ultérieurement, une fois qu'il aura réalisé ses nombreux voyages et pourra évoquer légitimement les substances, dont il avait alors fait l'expérience. Il y décrit par exemple des substances d'origine animale qui sont citées dans les fragments du *Kosmètikon*<sup>1</sup>, telles la graisse et la moelle. Les médicaments composés font l'objet de deux traités : le premier, intitulé *Sur la composition des médicaments d'après leur genre*<sup>2</sup>, se compose de sept livres et le deuxième, intitulé *Sur la composition des*

<sup>1</sup> Les fragments du traité sont présents dans les tomes XI (379-892) et XII (1-377) de l'édition de Kühn.

<sup>2</sup> À la suite de l'incendie du dépôt en 192, le traité fut perdu. C'est la deuxième version qu'il a rédigée à nouveau après l'incendie, qui nous est parvenue.

*médicaments selon les lieux*, se compose de dix livres, où les médicaments sont regroupés selon les parties du corps auxquelles ils s'appliquent. Les parties du corps sont envisagées de la tête aux pieds (*a capite ad calcem*). L'étude de C. Fabricius a démontré que les extraits cités par Galien, constituaient plus d'un tiers de l'ensemble de ses traités pharmacologiques. On peut classer les pharmacologues cités en trois groupes : ceux conservés uniquement grâce aux traités de Galien (Apollonios<sup>1</sup>, Héras<sup>2</sup>, Andromachos<sup>3</sup>, Damocrate<sup>4</sup>, Criton, Asclépiade<sup>5</sup>, Archigène<sup>6</sup>), les autres auteurs conservés en partie (Mantias<sup>7</sup>, Héraclide de Tarente<sup>8</sup>, Asclépiade de Pruse<sup>9</sup>, Musa<sup>10</sup>, Andromachos<sup>11</sup>, Cléopâtre, Soranos<sup>12</sup>, Rufus d'Éphèse<sup>13</sup>, Philon de Tarse<sup>14</sup>, Héliodore<sup>15</sup> et certains anonymes) et ceux qui sont conservés (Dioscoride<sup>16</sup> et Hippocrate). Ainsi, ces deux traités, en raison des nombreuses formules qu'ils renferment, ont un rôle important dans l'histoire de la médecine. Ils sont considérés comme « l'un des monuments les plus précieux de la pharmacopée antique »<sup>17</sup>.

Le *De compositione medicamentorum secundum locos* est intitulé en grec Περί συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους. Le titre parle de lui-même et justifie les motivations de Galien pour adopter l'organisation qu'il a choisie. En effet, Galien suit la disposition traditionnelle adoptée par les traités de pharmacologie à cette époque. Ainsi, il énumère ses remèdes « selon les parties du corps », en commençant par la tête et en terminant par les pieds. Le premier des dix livres<sup>18</sup>

<sup>1</sup> Apollonios Mys, médecin grec du I<sup>er</sup> s. avant notre ère, auteur de médicaments et d'un ouvrage sur les parfums : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 181.

<sup>2</sup> Héras, médecin du début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Il fut médecin à Rome et partisan de l'école empirique : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 183.

<sup>3</sup> Andromachos le Jeune, auteur d'un ouvrage pharmaceutique en trois livres, le Περί φαρμάκων σκευασίας et peut-être médecin de Néron (empereur de 54 à 68) : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 185.

<sup>4</sup> Damocrate, médecin de la première moitié du I<sup>e</sup> s. de notre ère : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 189.

<sup>5</sup> Asclépiade ὁ φαρμακίων, médecin du I<sup>er</sup> s. de notre ère : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 192.

<sup>6</sup> Archigène, médecin originaire d'Apamée en Syrie, qui vécut à la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère et fut un représentant de l'école pneumatique : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 198.

<sup>7</sup> Mantias, médecin de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. avant notre ère. Il fut le professeur d'Héraclide de Tarente : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 199.

<sup>8</sup> Héraclide de Tarente, médecin du I<sup>er</sup> s. avant notre ère : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 200.

<sup>9</sup> Asclépiade de Pruse, médecin du I<sup>er</sup> s. avant notre ère : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 200.

<sup>10</sup> Musa, médecin du début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 201.

<sup>11</sup> Andromachos l'Ancien, père d'Andromachos le Jeune et médecin de Néron : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 201.

<sup>12</sup> Soranos d'Éphèse, médecin du I<sup>er</sup> s de notre ère : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 202.

<sup>13</sup> Rufus d'Éphèse, médecin du début du II<sup>e</sup> s. de notre ère : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 202.

<sup>14</sup> Philon de Tarse, médecin sous Tibère (empereur de 14 à 37) : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 202.

<sup>15</sup> Héliodore, chirurgien des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 203.

<sup>16</sup> Dioscoride, botaniste et pharmacologue (40-90). Son *De materia medica* fut la source principale pendant toute l'Antiquité des connaissances sur les plantes médicinales : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 203.

<sup>17</sup> MORAUX P., *Galien de Pergame : souvenirs d'un médecin*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1985, p. 172.

<sup>18</sup> Pour le détail du contenu des livres : voir annexe II.

expose les médicaments pour les cheveux, le deuxième (qui contient des fragments du *Kosmètikon*) expose des recettes pour remédier à divers problèmes touchant à la tête (perte des cheveux, coloration des cheveux, etc.). Par ailleurs, chaque livre présente un agencement interne particulier, qui comporte deux parties : la première expose le problème à traiter et la deuxième réunit les recettes, à propos desquelles Galien ajoute ou non des commentaires selon les cas. Il expose les citations des pharmacologues sans les critiquer d'emblée. C'est dans la suite qu'il commentera éventuellement leur efficacité. Toutefois, on ne peut observer cette répartition dans le livre II du *Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους*, dans la mesure où principes, recettes et commentaires sont véritablement imbriqués l'un dans l'autre.

Il est difficile de préciser avec exactitude la date de rédaction du traité. On pense cependant que l'ordre de rédaction des trois traités pharmacologiques est le suivant : *De compositione medicamentorum per genera*, *De antidotis*, *De compositione medicamentorum secundum locos*, et on avance comme datation absolue pour la rédaction du *De compositione medicamentorum secundum locos* le règne de Septime Sévère (193-211)<sup>1</sup>. On a donc bien affaire à une œuvre de vieillesse, que Galien aurait rédigée entre 193 et 216 (date avancée pour la mort de l'auteur).

Outre cette organisation interne du traité, les recettes elles-mêmes répondent à des critères d'agencement précis et ont leur propre « micro-organisation ». Ainsi, C. Fabricius rappelle<sup>2</sup> qu'une recette complète se compose de quatre parties : le titre (*προογραφή*) c'est-à-dire le nom du médicament ou de la recette, donné en fonction du genre, de la forme, de la couleur, de la propriété principale, de l'organe concerné, ou en fonction de sa provenance ou de l'ouvrage dont il provient ; l'indication thérapeutique (*ἐπαγγελία*) : nom de l'affection pour laquelle le remède est utilisé ; la composition (*σύνθεσις*) : les ingrédients et leurs proportions ; le mode de préparation (*σκευασία*), auquel s'ajoute parfois le mode d'administration. Les citations du *Kosmètikon* constituent des recettes sous leur version complète<sup>3</sup>.

Quel était le but poursuivi par Galien dans ce traité ? Il nous l'indique clairement au livre XII, 379.1-4, en écrivant :

Νυνὶ δὲ τὰς καθ' ἕκαστον μέρος τοῦ σώματος ἀρμοστούσας δυνάμεις φαρμάκων, ὅπως ἂν τις αὐτός τε κατασκευάζοι μεθόδῳ καὶ ταῖς ὑπὸ τῶν ἔμπροσθεν ἰατρῶν εὐρημέναις ὀρθῶς χρῶτο, πρόκειται διελθεῖν ἀπὸ τῆς κεφαλῆς (...).

<sup>1</sup> GAL., *De antidotis*, I, 13 (XIV, 65.7 Kühn) : τοῦ νῦν ὄντος ἡμῶν αὐτοκράτορος Σεβήρου.

<sup>2</sup> FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, pp. 24-29.

<sup>3</sup> Il est également possible d'être confronté à des versions écourtées de recettes, à savoir des recettes sans titre, sans indication thérapeutique, réduites à la liste des ingrédients et à leurs proportions, rédigées sur de simples tessons de poterie (*ostraca*), attestant la pratique fréquente de l'auto-médication, ou rédigées sur de petits morceaux de papyrus ou de parchemin de réemploi. Ces recettes pouvaient être rassemblées dans des recueils en papyrus ou plus solides, en parchemin (*πυκτικὸς διφθέρρα*) : voir MARGANNE M.-H., *Étiquettes de médicaments, listes de drogues, prescriptions et réceptaires dans l'Égypte gréco-romaine et byzantine*, dans Collard (2006), p. 67.

« *Maintenant, on se propose d'exposer, en commençant par la tête, les propriétés des médicaments convenant à chaque partie du corps, afin qu'on puisse les préparer soi-même avec méthode et utiliser à bon escient les découvertes des médecins antérieurs (...)* ».

Galien se propose de réunir des recettes pharmacologiques et cosmétiques. Il annonce une étude méthodique, guidée par des principes et pouvant être utile à autrui. Il souhaite qu'on se serve (*χρησθαι*) de son traité. Il veut que son œuvre, à l'instar d'un manuel, aide les jeunes médecins dans leur formation et les prépare à la profession. En ce qui concerne l'utilité du traité, Galien a été aussi aidé par le temps. En effet, il a rassemblé les recettes les plus efficaces. Plus une recette a été longtemps utilisée, plus son efficacité peut être éprouvée. Il a donc reproduit uniquement les remèdes qui, selon lui, avaient démontré leur efficacité au fil du temps. Il précise d'ailleurs<sup>1</sup> :

Ἐν δὲ τῷ χρόνῳ (...) κάλλιστα γέγραπται πάντα  
« *C'est au fil du temps que sont rédigés tous les meilleurs écrits* ».

2. *Aetius d'Amide*<sup>2</sup>, en Mésopotamie<sup>3</sup>. Il vécut dans la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle de notre ère, sous le règne de Justinien (527-567). Ce médecin grec étudia à Alexandrie et se rendit par la suite à Constantinople pour travailler à la cour impériale. Il fut *comes obsequii*, un titre et un rang comparables à celui de colonel des gardes.

Suivant l'exemple d'Oribase, il est auteur d'un *Tetrabiblion* (ouvrage également appelé *De la médecine*), une compilation en quatre parties, elles-mêmes subdivisées, pour atteindre un total de seize livres (appelés les βιβλία ἰατρικὰ ἑκκαίδεκα). Sa compilation fut un ouvrage très important et estimé déjà de son temps. Aetius, qui réunit les travaux de ses devanciers, est une source très importante pour l'histoire de la chirurgie et de l'ophtalmologie. Photios<sup>4</sup> consacra d'ailleurs une longue notice à son œuvre. Toutefois, les Arabes n'ont apparemment pas été très influencés par Aetius, même si nous savons qu'une partie de son œuvre, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, avait été traduite en arabe.

Aetius cite ses prédécesseurs très fidèlement, qu'il s'agisse d'Archigène, de Rufus, de Soranos, de Philagrius<sup>5</sup>, ainsi que de tous ceux dont le nom est célèbre en médecine, comme Galien et Oribase. Sur ce point, Photios écrit<sup>6</sup> :

<sup>1</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, VII, 1 (XIII, 14.2 Kühn).

<sup>2</sup> NUTTON V., s. v. *Aetius* (3), dans Brill's New Pauly, vol. I (2002), col. 276-277.

<sup>3</sup> L'ancienne ville d'Amide correspond actuellement à la ville de Diyar Bakir, au Sud-Est de la Turquie.

<sup>4</sup> Photios, érudit byzantin du IX<sup>e</sup> siècle : voir VASSIS I., s. v. *Photius* (2), dans Brill's New Pauly, vol. II (2007), col. 186-187.

<sup>5</sup> Philagrius, auteur d'ouvrages médicaux au III<sup>e</sup> s. de notre ère : voir NUTTON V., s. v. *Philagrius*, dans Brill's New Pauly, vol. II (2007), col. 10.

<sup>6</sup> Photios, *Bibliothèque*, cod. 221.

« L'ensemble de son traité est composé d'extraits des écrits qu'Oribase adressa à Julien, Eusthathe et Eunape, et aussi des ouvrages thérapeutiques de Galien, ainsi que d'Archigène et de Rufus, et encore de Dioscoride, Hérodote, Soranos, Philagrios, Philoumenos, Poseidonios, et de certains autres qui ont laissé un nom dans l'art médical ».

Aetius a essentiellement copié Galien et Oribase (IV<sup>e</sup> siècle). Il fait donc surtout œuvre de compilateur, tout comme Paul d'Égine (VII<sup>e</sup> siècle). En ce qui concerne sa méthode de travail, par souci de précision, Aetius a souvent conservé la littéralité du texte qu'il avait à sa disposition, en sorte que ses citations de passages importants de Galien et d'Oribase, ont permis de corriger les textes transmis par les manuscrits de ces auteurs. Parfois, il ne s'est pas contenté de recopier Galien, mais il y a ajouté son propre jugement, suivant en cela la méthode proposée par son modèle. En pharmacologie, il précise avoir expérimenté personnellement plusieurs remèdes.

La citation de Cléopâtre est extraite du livre VIII de son encyclopédie médicale. Le début du livre traite des affections du visage. Il s'avère consacré davantage à l'esthétique et à la cosmétologie, tandis que la fin du livre est plus médicale, avec l'évocation de problèmes cardiaques, sanguins et pulmonaires. La recette de savon parfumé de Cléopâtre<sup>1</sup>, qui convient pour le visage et pour l'ensemble du corps, se situe au début de ce huitième livre. Après avoir évoqué les soins des sourcils, Aetius traite des huiles et des onguents pour le visage (CMG, VIII, 2, pp. 403.1-407.14), avant de décrire les détergents qui lui conviennent (407.15-410.22). C'est dans cette section que se trouve la recette de Cléopâtre (CMG, VIII, 2, p. 408.18-408.21). La section suivante porte sur les cataplasmes destinés à l'ensemble du corps. Le reste des seize livres se compose de conseils pratiques, de remèdes et de prescriptions, tirés de sources très différentes, précisées ou non<sup>2</sup>.

**3. Paul d'Égine**<sup>3</sup>. Au VII<sup>e</sup> siècle (620-690), il domine la chirurgie et la médecine byzantines. Malheureusement, bien qu'il ait été un médecin réputé, tout comme le furent ses écrits, nous avons conservé peu d'informations biographiques à son sujet. Il étudia tout d'abord à Alexandrie, mais, tandis qu'il y étudiait, la ville tomba aux mains des Arabes en 641, date de la disparition d'Héraclius I<sup>er</sup> (empereur d'Orient de 610 à 641). Paul quitta alors la ville<sup>4</sup>. Nous savons qu'après avoir étudié à Alexandrie, tout comme Galien, il voyagea en Asie mineure pour parfaire ses connaissances médicales et s'installa ensuite à Rome. Outre le fait d'avoir été un chirurgien réputé, il fut aussi un gynécologue et un accoucheur de renom, ce qui lui valut l'appellation arabe d'*Al-Qawabiliyi*, « l'accoucheur ».

Paul d'Égine rédigea un *Traité gynécologique*, qui n'a pas été conservé. Un seul ouvrage de lui nous est parvenu, son Ἐπιτομή ἰατρική (*Epitomae medicae*),

<sup>1</sup> <sup>20</sup> : CLÉOPÂTRE *ap.* AETIUS, VIII, 6.31-6.34, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.18-408.21).

<sup>2</sup> Pour le détail du contenu des livres du *Tetrabiblion* d'Aetius : voir annexe III.

<sup>3</sup> HEUSSI K., s. v. *Paulus* (23), dans *R.E.*, XVIII, 4 (1949), col. 2389.

<sup>4</sup> ULLMANN M., *Op. cit.*, p 86.

composée de sept livres. Les fragments de Cléopâtre sont donc extraits de cet ouvrage, qui est une compilation des connaissances médicales et chirurgicales de son temps et de celles de ses prédécesseurs. Même si elle se présente comme un condensé de l'ensemble des connaissances antiques sur la médecine opératoire et n'innove ainsi pas réellement, son œuvre rencontra un grand succès dans le monde arabe et fut traduite dès le VII<sup>e</sup> siècle. Car un ouvrage de ce genre était d'une grande utilité. C'était d'ailleurs le but poursuivi par Paul d'Égine. Il l'explique très clairement dans l'introduction. Il a rédigé son *Epitomê* en se fondant sur ses prédécesseurs (essentiellement Hippocrate, Soranos, Galien, Oribase et Aetius), avec la volonté d'être utile aux autres médecins et de fournir un abrégé. Choisisant les auteurs et les remèdes sans être guidé par des préjugés et sans se montrer partisan d'une école, plutôt que d'une autre, il a sélectionné les meilleurs passages de ses devanciers et a tenté d'être aussi exhaustif que possible.

En ce qui concerne ses sources, présentant son ouvrage comme un « *résumé condensé des auteurs anciens* » (ἐπίτομος ἐκ τῶν ἀρχαίων συναγωγή), dans son *prooimion*, il précise dans le premier chapitre du livre II qu'il va se servir essentiellement de la *Synopsis* d'Oribase<sup>1</sup>. Dans sa volonté de fournir un résumé des connaissances médicales antérieures, Paul d'Égine a probablement dû recopier ses extraits à partir des meilleures copies en circulation au VII<sup>e</sup> siècle. On sait, par exemple, qu'il consulta des ouvrages à Alexandrie. Toutefois, quand il le jugeait nécessaire, il critiquait ses devanciers, y compris Hippocrate et Galien. Même s'il fait état de ses recherches et de ses appréciations personnelles, ce n'est que très rarement qu'il ajoute des remèdes ou procédures qu'il a lui-même expérimentés. Il classe ses recettes avec méthode et logique. Ses critères, très judicieux, prouvent la rigueur de son travail.

Cependant, Paul d'Égine n'est pas comparable à Galien, en ce qui concerne la littéralité. S'il effectue des emprunts à ses prédécesseurs, il les réorganise très souvent dans un souci de clarté. On sait ainsi qu'il ne précise pas toujours de quel auteur il tire ses recettes, dans la mesure où il s'en inspire uniquement pour le fond. Cela a été démontré *a posteriori* avec des passages de Galien et d'Hippocrate. S'il emprunte davantage le fond que la forme, comment alors être sûr que la citation de Cléopâtre n'a pas été remaniée ? Sur ce point, c'est sa méthode qui peut nous guider. En effet, pour nos citations, il précise que les recettes qu'il va énoncer pour boucler et colorer les cheveux sont extraites « des écrits de Cléopâtre ». Dans ce cas, on peut donc espérer qu'il cite littéralement l'auteure d'origine. Dans la mesure où nous n'avons plus de traces du *Kosmètikon* à l'époque de Paul d'Égine,

---

<sup>1</sup> Oribase, médecin grec du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, originaire de Pergame. À partir de 355, il devint médecin de l'empereur Julien l'Apostat, à Constantinople. C'est à sa demande qu'il rédigea une compilation en septante volumes, rassemblant tout ce qui avait été écrit par les médecins précédents, dans le but de transmettre les connaissances médicales de la fin de la période hellénistique et de la période romaine. Bien que trouvant l'œuvre colossale et remarquable, Paul d'Égine se servira essentiellement de la version abrégée, plus pratique et d'un abord plus facile, qu'Oribase avait réalisée lui-même à l'intention de son fils, Eustathios, à savoir la *Synopsis à Eustathe* : voir HEUSSI K., s. v. *Paulus* (23), dans *R.E.*, XVIII, 4 (1949), col. 2389.

on peut également supposer qu'il aurait recopié la recette, à partir d'un manuel de pharmacologie compilant diverses recettes, dont celles qu'il cite du *Kosmètikon*, et non à partir d'une copie du traité. On peut aussi signaler qu'on ne trouve pas de mention de Cléopâtre chez Oribase, dont Paul utilise pourtant la *Synopsis*, mais bien chez Aetius, que Paul cite également. Cependant, Aetius et Paul d'Égine ne transmettent pas les mêmes recettes du *Kosmètikon*.

La citation de Cléopâtre est extraite du livre III des *Epitomae medicae*<sup>1</sup>. Ce livre se compose de recettes personnelles et de recettes empruntées à Oribase<sup>2</sup>, qui s'est lui-même inspiré de Galien. Il est donc probable que, pour ce livre, Paul se soit directement servi également des écrits pharmacologiques de Galien, même si l'on remarque qu'il a bien évidemment complété les informations apportées par celui-ci. Son œuvre reflète en effet les développements ultérieurs qu'a connus la pharmacologie<sup>3</sup>. Ce sont principalement dans ses recettes personnelles que ceux-ci se retrouvent.

---

<sup>1</sup> Pour le détail du contenu des *Epitomae medicae* de Paul d'Égine : voir annexe IV.

<sup>2</sup> Sur ce point, l'article de la *Realencyclopädie*, consacré à Paul d'Égine, précise pour chaque livre quelles ont été les sources de l'auteur et distingue les parentés entre les sections : voir HEUSSI K., s. v. *Paulus* (23), dans *R.E.*, XVIII, 4 (1949), col. 2386-2397.

<sup>3</sup> Par exemple, en ce qui concerne le diagnostic et le traitement d'une affection. Sur ce point, Paul s'inspire en partie d'Alexandre de Tralles, médecin grec du VI<sup>e</sup> siècle de notre ère. Alexandre de Tralles est considéré comme l'un des plus grands médecins byzantins. Il rédigea un traité de pathologie et de thérapie, intitulé *Θεραπευτικά*, dont onze livres sont consacrés à la médecine des maladies internes et le douzième, aux fièvres : voir JÜLICHER A., s. v. *Alexandros* (101), dans *R.E.*, I, 2 (1894), col. 1460-1461.

## II. TESTIMONIA DU *KOSMÈTIKON*

Les *testimonia* du *Kosmètikon*<sup>1</sup> sont au nombre de trois. Ils nous apportent des informations sur le traitement du titre (*testimonia* 1 a et 1 b) et sur la problématique de l'auteur (*testimonium* 2):

1. a. Le premier est extrait du traité pseudo-galénique *Des poids et mesures* (*De ponderibus et mensuris* [XIX, 767-771 Kühn]), qui donne l'impression que le *Kosmètikon* comprenait une section sur ce sujet :

Ἐκ τῶν Κλεοπάτρας κοσμητικῶν περὶ σταθμῶν καὶ μέτρων.  
« Extrait des *Kosmètika* de Cléopâtre sur les poids et mesures ».

Il est néanmoins probable que cette section ait constitué un traité de métrologie à part entière<sup>2</sup>, sous le titre *Des mesures et des poids* (Περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν).

1. b. Le deuxième extrait provient des *Hippiatrica* (*Berol.* Appendice 3 : voir ODER E. – HOPPE C., *Corpus hippiatricorum Graecorum*, vol. I, Teubner, 1926, pp. 442-444) :

Ἐκ τῶν Κλεοπάτρας κοσμητικῶν περὶ σταθμῶν καὶ μέτρων.  
« Extrait des *Kosmètika* de Cléopâtre sur les poids et mesures ».

Ce traité didactique et technique rassemble des textes techniques d'auteurs grecs et latins (traduits en grec). Des traités de métrologie y sont ajoutés. Le *Traité sur les poids et mesures* du Pseudo-Galien y est repris. On peut remarquer que les *Hippiatrica* fournissent exactement la même leçon textuelle que celle transmise par le traité pseudo-galénique, évoquant le titre du traité de Cléopâtre, sous la forme neutre pluriel (*Kosmètika*).

On pourrait se demander si le traité pseudo-galénique et les *Hippiatrica* ne sont pas liés ? En effet, le traité pseudo-galénique pourrait avoir été antérieur aux *Hippiatrica*. Il aurait dès lors été repris et recopié, lors de l'élaboration de la collection rassemblée et remaniée sur l'ordre de Constantin VII Porphyrogénète (945-959). Toutefois, il semble ne pas être possible de déterminer si les deux témoignages sont liés, car les traités métrologiques ont été transmis indépendamment des *Hippiatrica*.

2. Le *P. Oxy.* 71.4809 (= MP<sup>3</sup> 2202.02) représente un nouveau témoignage papyrologique sur le *Kosmètikon*<sup>1</sup>. Provenant d'Oxyrhynque, ville située à plus de

---

<sup>1</sup> Photios cite Cléopâtre à six reprises dans sa *Bibliothèque* (cod. 92, 70 a 37 ; 70 a 38 ; 70 b 23 ; 72 a 37 ; cod. 224, 224 a 6 ; cod. 238, 318 a 2), mais uniquement en relation avec la politique et dans l'exposé d'événements historiques. Ces citations, qui n'ont rien à voir avec la pharmacologie et la cosmétique, ne sont pas reprises ici.

<sup>2</sup> On retrouve en effet un traité de Cléopâtre sur les mesures et les poids dans plusieurs manuscrits : voir MERTENS M., *Les Alchimistes grecs, Tome IV, Zosime de Panopolis*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1995, pp. XII-CXII + voir ci-dessus pp. 7-8.

trois cents kilomètres au sud d'Alexandrie, ce papyrus grec évoque les doutes manifestés au III<sup>e</sup> siècle de notre ère (datation paléographique), à propos de l'attribution à Cléopâtre du *Kosmètikon*. Le fragment de papyrus conserve trois colonnes. Bien qu'elles soient lacunaires, on voit qu'elles ont été copiées avec soin. Incliné à droite, l'écriture appartient au style sévère. Les  $\sigma$  sont épais et anguleux. Les lettres sont bien espacées, sauf en fin de ligne, où elles sont plus rapprochées et plus petites, quand l'espace vient à manquer. L'entrecolonnement est d'environ 1,5 cm. Les quatre côtés du fragment sont déchirés. Le papyrus mesure 15,5 cm en largeur et 17,5 en hauteur. En revanche, il ne semble pas possible de préciser la hauteur originale des colonnes. Une hauteur de 26, ou même 28 cm est possible. Le verso est vierge, mais sali. Aucun signe de lecture n'est utilisé sur ce papyrus, qui semble attester des réglures verticales à gauche et à droite des colonnes, ce qui est infiniment rare, pour ne pas dire unique, sur un papyrus.

Provenant d'un *volumen*, le papyrus conserve, sur deux de ses trois colonnes, un écrit anonyme relatif aux productions littéraires des rois hellénistiques et à leur authenticité. La première colonne fait référence à Cléopâtre et la deuxième colonne, à la famille de Juba II<sup>2</sup>, roi de Mauritanie (pays du nord-ouest de l'Afrique), qui régna jusqu'en 23 de notre ère et qui épousa Cléopâtre Sélène, fille de Marc Antoine et de Cléopâtre VII. Il est possible que le début du *volumen*, qui n'a pas été conservé, ait contenu un récit narratif sur la royauté mettant en scène ces protagonistes.

Comme des diadoques et des épigones sont mentionnés dans le texte, on pourrait identifier son auteur à Timagène, un historien grec du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère<sup>3</sup>, originaire d'Alexandrie. Lors de la prise de la ville en 55 avant notre ère par le romain Gabinius, il fut fait prisonnier. Une fois à Rome, après des débuts difficiles, il entra dans le cercle d'Auguste et d'Asinius Pollion, qui assurèrent sa protection. Entre autres œuvres, il a rédigé une *Histoire des Rois*, dont seuls, des fragments ont été conservés<sup>4</sup>. Cette œuvre relatait l'histoire d'Alexandre le Grand et de ses successeurs. Elle fut une source importante pour les historiens postérieurs.

Sur les trois colonnes de papyrus conservées, c'est la première colonne qui nous intéresse, car elle contient une phrase où des doutes sont émis sur l'authenticité du *Kosmètikon*<sup>5</sup> :

12 . . . . τὸ γὰρ ἐπιγρα-  
φόμε]νον ὡς Κλε-  
οπάτ]ρας Κοσμητι-

<sup>1</sup> Le P. Oxy. 71.4809 a été édité par PARSONS P. J., *The Oxyrhynchus Papyri*, LXXI (London, 2007), pp. 36-44 et planche V. La photographie de ce papyrus se trouve en ligne sur le site des P. Oxy. : <http://www.papyrology.ox.ac.uk/POxy/>, et en annexe V.

<sup>2</sup> JACOBY F., s. v. *Iuba*, (2), dans *R.E.*, IX, 2 (1916), col. 2384-2395.

<sup>3</sup> Timagène travailla encore sous Juba II et s'il connut une longue vie, peut-être encore au début du règne de son fils Ptolémée (23-40) : voir LAQUEUR R., s. v. *Timagenes* (2), dans *R.E.*, VI A, 1 (1936), col. 1063-1071.

<sup>4</sup> JACOBY, *F.G.H.*, II A, 88.

<sup>5</sup> PARSONS P. J., *The Oxyrhynchus Papyri*, LXXI (London, 2007), p. 39.

15 κὸν] οὐκ αὐ[τ]ῆς ἐστὶ  
 τῆς] βασιλίδος ἀλ-  
 λά τ]ινος ἀναγεγρα-  
 φότ]ος οἷς ἐκείνη  
 πρὸ]ς θεραπείαν ἐ-  
 20 χρᾶ]το. ἐνταῦθα  
 ] . . . . . [ ] οὐπε  
 ] . [

« Car le <traité> intitulé  
 Kosmètikon de  
 Cléopâtre  
 n'est pas de  
 la reine elle-même,  
 mais de quelqu'un qui a répertorié  
 les <recettes> dont elle-même  
 se servait  
 pour ses soins. Alors (lacune) ».

Ce *P. Oxy.* nous apprend donc que le traité sur les cosmétiques, qui est ordinairement attribué à Cléopâtre, ne doit pas être considéré comme l'œuvre de la reine elle-même, mais comme celle d'une autre personne, qui aurait rassemblé les remèdes dont elle faisait usage pour elle-même.

De surcroît, P. J. Parsons avance une autre hypothèse pour l'auteur. On pourrait aussi envisager que la finale –voc présente à la ligne 17 ne serait pas la fin du pronom indéfini τινος, qui ne nous apporte d'ailleurs aucune précision sur le compilateur éventuel, mais la désinence d'une forme au nominatif comme par exemple *Κωρανός*, Soranos d'Ephèse (médecin grec du I<sup>er</sup> siècle de notre ère), qui aurait également cité des extraits de Cléopâtre<sup>1</sup>. On pourrait en effet restituer les lignes 17 et 18 de la manière suivante :

Κωρ]ανός ἀναγέγρα|[φεν] ὅσοις  
 « Soranos a répertorié <ces recettes> dont (...) ».

Cependant, cette restitution semble moins probable que celle de τινος, car, d'une part, la syllabe *Κωρ]* paraît être trop longue pour l'espace de la lacune et, d'autre part, le tracé de la première lettre après celle-ci ne semble pas correspondre à celui d'un α. Et, surtout, que faire, dans ce cas, de ἀλ- à la fin de la ligne 16 ?

<sup>1</sup> FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 202.

### III. FRAGMENTS DU *KOSMÈTIKON*

#### A. Édition et traduction des fragments<sup>1</sup>

##### 1. *Fragments extraits de Galien*

**Fr. 1 :** CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 403.16 - 405.11 Kühn).*

*Cette citation est extraite du chapitre 1 du premier livre du De compositione medicamentorum secundum locos de Galien, qui est consacré aux cheveux. Le chapitre 1 se compose uniquement de recettes contre l'alopecie. La citation de Cléopâtre est insérée entre des recettes de Criton et d'Archigène, qui sont également destinées à traiter l'alopecie.*

Περὶ τῶν ὑπὸ Κλεοπάτρας γεγραμμένων ἐν τῷ κοσμητικῷ.

Ἐν τῷ Κλεοπάτρας κοσμητικῷ πρὸς ἀλωπεκίας γέγραπται φάρμακα κατὰ τὴν αὐτῆς ἐκείνης λέξιν, ὧδέ πως ἔχουσιν.

®<sup>1</sup> Πρὸς ἀλωπεκίας. Σανδαράχην λειώσας ἀναλάμβανε ἰξῶ δρυῖνῳ, ὡς ὅτι πλείστῳ καὶ προεκνιτρώσας, ἔμπλασσε εἰς ὀθόνιον καὶ ἐπιτίθει. Ἐγὼ δὲ καὶ νίτρου ἀφρῶ προσέμιξα τὰ προειρημένα καὶ ἐνήργησεν καλῶς.

®<sup>2</sup> Ἄλλο. Σκίλλης <  $\bar{\alpha}$ , ἐλλεβόρου λευκοῦ <  $\bar{\alpha}$ . Λεῖα ποιήσας σὺν ὄξει καὶ ξυρήσας καὶ προεκνιτρώσας κατάχριε.

®<sup>3</sup> Ἄλλο. Νάπυος <  $\bar{\alpha}$ , καρδάμου <  $\bar{\alpha}$ . Λεῖα μετ' ὄξους ἐπιτίθει, προξυρήσας καὶ ἐκνιτρώσας τὸν τόπον, βέλτιον δὲ κατασχάζειν.

®<sup>4</sup> Ἄλλο. Φλοιοῦ καλάμου <  $\delta$ , ἀφρονίτρου <  $\delta$ . Πίσση ὑγρᾷ ἀναλαβὼν χρῶ. Συνεχῶς δὲ ἐπιξύρα τὸν τόπον καὶ τάχιστα τριχοφυήσει, ἔτι δὲ καὶ προσανάτριβε ὀθονίῳ.

®<sup>5</sup> Ἄλλο. Μυῶν κεφαλὰς συναπόθλα ἀνατρίβων.

®<sup>6</sup> Ἄλλο. Μυόχοδα λεῖα κατάχριε ὀθονίῳ, ἐφαιμάξας τὸν τόπον.

®<sup>7</sup> Ἄλλο. Ἀμύγδαλα πικρὰ σὺν τοῖς λεπύροις καύσας, τριψον μετ' ὄξους καὶ μέλιτος καὶ τὸν τόπον ἐφαιμάσσων τῇ ἀνατρίψει κατάχριε. Ποίει δὲ τοῦτο συνεχῶς καὶ ἀναξύρα τὸν τόπον, καὶ ταχέως τρίχες ἀναβήσονται.

®<sup>8</sup> Ἄλλο. Αὕτη ἡ δύναμις πασῶν ἐστὶ βελτίων, ποιούσα καὶ πρὸς ῥεούσας τρίχας, σὺν ἐλαίῳ ἢ μύρῳ ἐνιεμένη καὶ τοῖς ἐν ἀρχῇ μαδαριῶσιν ἢ εἰς φαλακρότητα ἐμπίπτουσιν, ἐστὶ δὲ θαυμάσιος. Μυῶν

<sup>1</sup> Dans le texte grec et la traduction, les phrases ou membres de phrase en grisé indiquent une intervention de l'auteur qui cite.

τῶν κατοικιδίων κεκαυμένων, μέρος ᾱ, ἀμπελίνου ῥάκουσ κεκαυμένου μέρος ἔν, ἰππέων ὀδόντων κεκαυμένων μέρος ἔν, στέατος ἀρκτείου μέρος ἔν, μυελοῦ ἐλαφείου μέρος ᾱ. Καλάμου φλοιοῦ μέρος ἔν, ταῦτα ξηρὰ λειούσθω καὶ προσμισγομένου μέλιτος ἱκανοῦ, ἕως ἂν σχῆ μέλιτος πάχος, τριβέσθω καὶ μιγνυέσθω τὸ στέαρ καὶ ὁ μυελὸς τακέντα, καὶ ἀποτιθέσθω εἰς πυξίδα χαλκῆν τὸ φάρμακον καὶ ἀνατριβέσθω ἢ ἀλωπεκία, μέχρις οὗ ἀνατριχοφυήση. Ὁμοίως δὲ καὶ αἱ ῥέουσαι τρίχες καθ' ἡμέραν ὑποχριέσθωσαν.

Sur les <recettes> écrites par Cléopâtre dans son *Kosmètikon*.

Dans le *Kosmètikon* de Cléopâtre, contre des alopecies, on trouve écrits des remèdes qui, selon ses propres mots, se présentent de la façon suivante.

®<sup>1</sup> Contre les alopecies. Après avoir broyé du réalgar, façonnez <le remède> avec du gui de chêne, autant que possible et, après avoir lavé préalablement avec du nitre <l'endroit à traiter>, enduisez un linge et appliquez. Moi j'ai mélangé ce qui a été mentionné ci-dessus avec de la mousse de nitre et cela a marché magnifiquement.

®<sup>2</sup> Autre <remède>. Une drachme de scille, une drachme d'hellébore blanc. Après avoir broyé finement avec du vinaigre, après avoir rasé et après avoir lavé préalablement <la région> avec du nitre, faites une onction.

®<sup>3</sup> Autre <remède>. Une drachme de moutarde, une drachme de cresson, appliquez <le tout> broyé finement avec du vinaigre, après avoir préalablement rasé et lavé avec du nitre la zone <à traiter>, mais il est préférable de scarifier.

®<sup>4</sup> Autre <remède>. 4 drachmes d'écorce d'acore, 4 drachmes d'écume de nitre. <Le médicament> une fois façonné avec de la poix humide, utilisez-le. Rasez entièrement la région <à traiter>, et ainsi les cheveux y repousseront très rapidement et en outre, frictionnez-la aussi avec un linge.

®<sup>5</sup> Autre <remède>. En frictionnant, écrasez dessus des têtes de souris.

®<sup>6</sup> Autre <remède>. Après avoir fait saigner la région, enduisez-la d'excréments de souris broyés finement avec un linge.

®<sup>7</sup> Autre <remède>. Après avoir brûlé des amandes amères avec leur cosse, broyez-les avec du vinaigre et du miel et, après avoir fait saigner la région, faites une onction en frottant vigoureusement. Faites ce traitement sans interruption, rasez la région, et, rapidement, des cheveux y repousseront.

®<sup>8</sup> Autre <remède>. Cette recette est plus puissante que toutes, agissant également contre la chute des cheveux ; appliquée aussi avec de l'huile ou du parfum sur ceux qui commencent à être chauves ou bien sur ceux qui ont une calvitie du haut de la tête, elle est merveilleuse. Souris domestiques calcinées, une partie, rameau de vigne calciné, une partie,

dents de cheval calcinées, une partie, graisse d'ours, une partie, moelle de cerf, une partie, écorce d'acore, une partie – <tout> cela doit être broyé sec et, tandis que le miel sera ajouté au mélange en quantité suffisante, jusqu'à obtenir la consistance du miel, que l'on broie et mélange la graisse et la moelle fondues : que l'on mette de côté le remède dans une boîte en cuivre et que l'on en frictionne l'alopecie jusqu'à la repousse des cheveux. De même, en cas de chute de cheveux, il faut faire une onction quotidienne.

**Fr. 2 :** CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 432.12 - 434.2 Kühn).*

*Cette citation est extraite du chapitre 2 du premier livre du De compositione medicamentorum secundum locos de Galien, consacré aux cheveux. Le chapitre 2 est composé uniquement de recettes contre la chute des cheveux. Avant la citation de Cléopâtre, Galien expose des recettes empruntées à Héras et Archigène. La citation qui suit celle de Cléopâtre est empruntée à Criton.*

Περὶ τῶν ἐν τῷ Κλεοπάτρας κοσμητικῷ γεγραμμένων.

Καὶ τὰ γεγραμμένα κατὰ τὸ Κλεοπάτρας κοσμητικὸν αὐτοῖς ὀνόμασιν οὕτως ἔχει·

®<sup>9</sup> Πρὸς τὸ τρίχας γεννηῆσαι ἐν τῇ κεφαλῇ. Καλάμων ἀπαλῶν τὰς ρίζας κόψας χύλισον καὶ μυίας ἐν πολταρίῳ φρύξας μίξον, καὶ στέαρ ἄρκτειον καὶ ἔλαιον κέδρινον καθ' ἐν τρίψας καὶ ἐπὶ τὸ αὐτὸ μίξας δὸς καταχρίεσθαι. Ἴνα δὲ τὴν ὀσμὴν ἀπαμβλύνης, μίξον οἶνον ἢ γλυκύ.

Ἄλλο γεγραμμένον οὐ μετὰ πολλὰ τοῦ πρόσθεν ᾧδὲ πως κατὰ λέξιν πρὸς τριχοφυΐαν. ®<sup>10</sup> Λινόσπερμα ξηρὸν κατάκαυσον, σὺν τῇ λινοκαλάμῃ καὶ τρίψας σὺν ἐλαίῳ σησαμίνῳ κατάχριε.

Ἄλλο κατωτέρω γεγραμμένον ᾧδὲ πως πρὸς τρίχας ρεούσας. ®<sup>11</sup> Γῆν κιμωλίαν ἀδρυστάτην βρέξον οἶνῳ αὐστηρῷ καὶ μόρων χυλῷ τοσοῦτῳ ὅσον συμπιεῖν μόνον, καὶ πρόσβαλε ὡς λειοτάτου ὑοσκυάμου ὀξύβαφον, εἶτα ἀναπλάσας τροχίσκους καὶ ξηράνας ἐν σκιᾷ ἀπόθου εἰς ἀγγεῖον κεραμεοῦν καινόν. Ἐπὶ δὲ τῆς χρήσεως διεῖς ὕδατι καταχρίεσθαι κέλευε. Εἶτα ὅταν ξηρανθῇ, ἐκκλυζέσθω, δι' ἡμερῶν ἑ τὸ αὐτὸ ποιεῖ. Ἔτι δὲ ποιεῖ καὶ πρὸς τὰ ἐν τῷ προσώπῳ καὶ τραχήλῳ λειχηνώδη.

®<sup>12</sup> Ἄλλη αὐξουσα ταχέως καὶ δασύνουσα καὶ μελαίνουσα. Λάδανον λέανον μετ' ἐλαίου καὶ γλυκέος οἴνου καὶ ποιήσας πάχος τοῦτο κατάχριε προσμηξάμενος. Καὶ μετ' ὀλίγα πάλιν ἕτερον γέγραπται φάρμακον κατὰ λέξιν οὕτως.

®<sup>13</sup> Πρὸς ῥύσιν τριχῶν τὴν χωρὶς νόσου γιγνομένην. Κράμβην ξηρὰν λειάν μεθ' ὕδατος κατάπλασσε ἢ λωτοῦ ρίζαν ὁμοίως.

Sur les <recettes> écrites dans le *Kosmètikon* de Cléopâtre.

Et les écrits d'après le *Kosmètikon* de Cléopâtre, selon ses propres mots, se présentent ainsi.

®<sup>9</sup> Pour la croissance de cheveux sur la tête. Après avoir coupé les racines de tendres acores, extrayez-en le suc ; après avoir fait griller des mouches, mélangez, dans une bouillie ; après avoir broyé de la graisse d'ours et de l'huile de cèdre en un <mélange compact> et après <les> avoir mélangées au reste, administrez le remède en onction. Pour atténuer l'odeur, mélangez-y du vin ou du moût de raisin.

Autre <remède> écrit ainsi, à peu près textuellement, peu après le précédent, pour la croissance des cheveux. ®<sup>10</sup> Brûlez une graine de lin séchée avec la tige du lin et, après les avoir broyées avec de l'huile de sésame, faites une onction.

Autre <remède> écrit un peu plus bas, contre la chute des cheveux, de la manière suivante. ®<sup>11</sup> Mouillez de la terre de Kimôlos très épaisse, avec du vin sec et avec autant de jus de mûres qu'elle peut seulement en absorber, et versez-y un oxybaphe de jusquiame broyée aussi finement que possible, ensuite, après avoir façonné des trochisques et après <les> avoir fait sécher à l'ombre, mettez-les de côté dans un vase en argile neuf. Pour les utiliser, après les avoir dilués avec de l'eau, recommandez que l'on en fasse une onction. Ensuite, lorsque le produit a séché, lavez, reproduisez le même geste pendant 5 jours. <Le remède> est également efficace pour les affections dartreuses au visage et au cou.

®<sup>12</sup> Autre <remède> pour augmenter rapidement, épaissir et noircir <la chevelure>. Broyez du ladanum avec de l'huile et du vin doux, et après avoir obtenu cette consistance, faites une onction <sur la zone à traiter> après l'avoir nettoyée.

Et peu après, de nouveau, un autre remède est écrit au moyen de l'expression suivante.

®<sup>13</sup> Contre la chute des cheveux, qui se produit en l'absence de maladie. Appliquez du chou séché broyé fin avec de l'eau ou, pareillement, de la racine de lotus.

**Fr. 3 :** CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 492.6 - 493.12 Kühn).*

*Cette citation est extraite du chapitre 8 du premier livre du De compositione medicamentorum secundum locos de Galien, consacré aux cheveux. Le chapitre 8 est composé uniquement de recettes contre les dartres. Il constitue le dernier chapitre du premier livre, avant de passer au livre II, qui ne traite plus spécifiquement des cheveux, mais des affections de la tête (maux de tête, etc.). Avant la citation du Kosmètikon de Cléopâtre, qui sera suivie par des remèdes empruntés à Soranos, on retrouve des recettes contre les affections dartreuses provenant des écrits d'Archigène, d'Apollonios et de Criton.*

Περὶ τῶν ὑπὸ Κλεοπάτρας γεγραμμένων πρὸς ἀχῶρας ἐν τῷ κοσμητικῷ.

Καὶ τὰ τῇ Κλεοπάτρᾳ πρὸς ἀχῶρας γεγραμμένα ἐφεξῆς εἰρήσεται κατὰ τὴν ἐκείνης αὐτῆς λέξιν.

®<sup>14</sup> Πρὸς ἀχῶρας. Τήλει λεπτῇ ἐφθῆ, μέλανος τεύτλου χυλῷ βεβρεγμένη, ἐκκλυζέσθω ἢ κεφαλῇ ἢ τεύτλου ἀφεψήματι ἢ γῆ κιμωλία βεβρεγμένη. Τούτοις ἐκκλυσάμενη, καταχριέσθω μυσίνη λεία μετ' οἴνελαιου, ἄνωθεν δὲ ἐπιτιθέσθω φύλλα τεύτλου.

®<sup>15</sup> Ἄλλο πρὸς τοὺς λίαν ἐλκώδεις. Ψιμυθίου πεφρυγμένου < β̄, λιβάνου < β̄, θείου < ᾱ̄. Λεῖα ποιήσας μετ' ἐλαίου κατάχριε.

®<sup>16</sup> Ἄλλο καὶ πρὸς πίτυρα ποιοῦν. Νίτρου, χαλκάνθου ἀνὰ < ᾱ̄. Λειώσας ἔλαιον κατάχριε καὶ ἔγχριε.

®<sup>17</sup> Ἄλλο πρὸς ἀχῶρας. Σμύρναν καὶ μυσίνης λευκῆς χλωρὰ φύλλα λεῖα, ἐν οἴνῳ λειώσας κατάχριε. Ἡ γῆ κιμωλία φωσθείση σὺν οἴνῳ μέλανι κατάχριε. Ἡ ψιμυθίου καὶ μολυβδαίνης ἴσον ἐκάστου, σὺν μυσίνῳ λειώσας κατάχριε. Ἡ θείου ἀπύρου < ζ̄, λιβάνου ἄρρενος < ᾱ̄, στυπτηρίας σχιστῆς, σταφίδος ἀγρίας, εὐζώμου, νίτρου ἀφροῦ ἀνὰ < ᾱ̄, χαλκάνθους < ᾱ̄ ; πηγάνου κλωνία τρία, λειώσας, ὄξος βάλε σύμμετρον καὶ δάφνινον ἔλαιον ἢ μύρσινον ἢ κρόκινον ἢ παλαιὸν ἔλαιον καὶ ποιήσας λιπαρὰν κατάχριε, προαποσμῆξας τῷ σμήγματι τούτῳ.

®<sup>18</sup> Σμήγμα. Ὑσώπου χοίνικα ᾱ̄; θέρμων χοίνικας β̄; πτισάνης χοίνικα ᾱ̄. ἐρεγμοῦ χοίνικα ᾱ̄, σικύου ἀγρίου ῥίζης δραχμάς δ. Ταῦτα λειώσας μίξον καὶ δίδου σμήχεσθαι. Τὸ δ' αὐτὸ ποιεῖ καὶ πρὸς λέπραν καὶ πρὸς ἰόνθους.

Sur les <recettes> contre les dartres écrites par Cléopâtre dans son *Kosmètikon*.

Et les <remèdes> pour les dartres écrits par Cléopâtre seront énoncés successivement selon sa propre expression.

®<sup>14</sup> Contre les dartres. Il faut laver la tête avec du fenugrec cuit en petits morceaux et mouillé de jus de bette noire, ou avec une décoction de bette ou avec de la terre de Kimôlos mouillée. Une fois lavée avec cette préparation, que la tête soit enduite d'huile de myrte fine avec du vin mêlé d'huile, et que l'on ajoute par-dessus des feuilles de bette.

®<sup>15</sup> Autre <remède> pour ceux qui ont trop de plaies. 2 drachmes de céruse calcinée, 2 drachmes d'encens, 1 drachme de soufre. Après avoir broyé <le tout> finement faites une onction, avec de l'huile.

®<sup>16</sup> Autre <remède> agissant aussi contre des pellicules. 1 drachme de nitre, 1 drachme de vitriol. Après avoir broyé, enduisez complètement d'huile et appliquez.

®<sup>17</sup> Autre <remède> pour les dartres. Après avoir broyé fin dans du vin de la myrrhe et des feuilles vertes de myrte blanc, faites une onction. Ou bien faites une onction avec de terre de Kimôlos grillée avec du vin rouge. Ou faites une onction après avoir broyé avec de <l'huile> de myrte, dans des proportions équivalentes, de la céruse et de la galène. Ou bien après avoir broyé 6 drachmes de soufre cru, 1 drachme d'encens mâle, de l'alun lamelleux, de la staphisaigre, de la roquette, de l'écume de nitre, chacun une drachme, 1 drachme de vitriol, 3 jeunes pousses de rue, versez en proportion identique du vinaigre et de l'huile de laurier, ou bien <de l'huile> de myrte ou bien <de l'huile> de safran ou bien de la vieille huile ; après avoir huilé, faites une onction, après avoir nettoyé préalablement <la zone à soigner> avec le détergent que voici.

®<sup>18</sup> Détergent : 1 chénice d'hysope, 2 chénices de lupin, 1 chénice de ptisane, 1 chénice de farine de fèves, 4 drachmes de racine de concombre sauvage. Après avoir broyé tout cela, mélangez et donnez-le en guise de détergent. Ce remède est efficace aussi pour la *lepra* et les petits boutons.

## 2. Fragments extraits d'Aetius

**Fr. 4 :** CLÉOPÂTRE *ap.* AETIUS, VI, 56.27-56.35, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.1-205.9)

*Cette citation est extraite du livre VI du Tetrabiblion d'Aetius. Ce livre est consacré à la tête. Après avoir exposé dans les livres précédents les affections et la manière de les diagnostiquer, c'est à partir de ce livre qu'il donne des recettes. Après avoir cité des recettes de divers détergents pour la tête, il cite des remèdes contre la chute des cheveux. C'est parmi ceux-ci que se trouve la citation de Cléopâtre, qui sera suivie par des recettes de teintures pour cheveux empruntées à Galien.*

Κλεοπάτρα δέ φησι.®<sup>19</sup> Πρὸς τὰς ῥεούσας τρίχας χρῶ τούτω. Γῆν κιμωλίαν ἀδροτάτην βρέξον οἴνω αὐστηρῶ καὶ μόρων χυλῶ τοσοῦτον ὅσον συμπιεῖν μόνον καὶ πρόσβαλε ὑοσκυάμου σπέρματος λειοτάτου τὸ ἀρκοῦν καὶ συλλεάνας ἀνάπλασσε τροχίσκον καὶ ξηράνας ἐν σκιᾷ ἀπόθου εἰς ἀγγεῖον κεράμινον καινόν. Ἐπὶ δὲ τῆς χρήσεως διεῖς ὕδατι σμᾶσθαι κέλευε, εἶτα ὅταν ξηρανθῇ ἐκκλυζέσθω. Καὶ δι' ἡμερῶν ἔ τὸ αὐτὸ ποίει. Χρῶ δὲ αὐτῶ ἐπὶ τῶν θερμότερων κεφαλῶν. Ποιεῖ καὶ πρὸς τὰ ἐν προσώπῳ καὶ τραχήλῳ λειχηνῶδη.

Cléopâtre dit :®<sup>19</sup> contre la chute des cheveux, utilisez ce <remède>. Mouillez de la terre de Kimôlos très épaisse avec du vin sec et du jus de mûres, autant que ce qui peut seulement être absorbé, et ajoutez une quantité suffisante de graine de jusquiame broyée très finement, et après avoir pétri, façonnez un trochisque et après l'avoir fait sécher à l'ombre, mettez-le de côté dans un récipient neuf en argile. Pour l'utilisation, après l'avoir dilué dans de l'eau, recommandez une friction, ensuite lorsque c'est

séché, rincez. Et faites la même opération durant 5 jours. Ce traitement est à utiliser pour les têtes plutôt chaudes. Il convient également pour les affections dartreuses au visage et au cou.

**Fr. 5 :** CLÉOPÂTRE *ap.* AETIUS, VIII, 6.31-6.34, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.18-408.21)

*Cette recette de détergent pour le visage est extraite du début du livre VIII qui respecte, pour les recettes, l'ordre a capite ad calcem. Préalablement à cette recette, Aetius a traité des sourcils et des yeux et c'est avant d'énumérer des recettes pour l'ensemble du reste du corps, qu'il va évoquer divers détergents pour visage, dont celui-ci, qu'il attribue à Cléopâtre.*

Ἄλλο σμηγμα Κλεοπάτρας βασιλίσσης πολυτελὲς εὐώδες.

®<sup>20</sup> Κόστου, σμύρνης, τρωγλίτιδος, ἴρεως, ναρδοστάχυος, ἀμώμου, φύλλου κασσίας, σχοίνου ἄνθους Γ ᾱ, μυροβαλάνου λίτρας δ, νίτρου ἀφροῦ λίτρας β, κόψας, σήσας, χρῶ. Ποιεῖ εἰς ὄλον τὸ σῶμα.

Autre détergent de la reine Cléopâtre coûteux et exhalant une odeur agréable. ®<sup>20</sup> Coste, myrrhe, myrrhe troglodyte, iris, fleur de nard, amome, feuille de casse, une once de fleur de jonc, 4 livres de myrobalan, 2 livres d'aphronitre, après avoir haché et tamisé, utilisez <le mélange>. Convient pour l'ensemble du corps.

### 3. Fragment extrait de Paul d'Égine

**Fr. 6 :** CLÉOPÂTRE *ap.* PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, *ed.* J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.1-132.16)

*Cette recette est extraite du livre III des Epitomae medicae. Après avoir consacré son premier livre à la diététique et son deuxième livre aux fièvres, Paul, énumérant les affections a capite ad calcem, va traiter, au début de ce livre III, des problèmes de cheveux. Après avoir évoqué les alopecies, ce sont des recettes pour colorer et boucler les cheveux qu'il va citer, parmi lesquelles les recettes suivantes qu'il attribue à Cléopâtre.*

Οὐλοποιὰ καὶ βάμματα τριχῶν. Ἐκ τῶν Κλεοπάτρας οὐλοποιῶν.

®<sup>21</sup> Προαποσμηξάμενος τὴν κεφαλὴν σπονδυλίου ῥίζη χριέθω τὰς τρίχας μετὰ ἀκράτου.

®<sup>22</sup> Ἄλλο. Ευρήσας τὴν κεφαλὴν καὶ σμήξας λαβὼν στροβίλιον νέον κατάκαυσον, ἕως γένηται σποδός, καὶ ἐμβαλὼν εἰς θυϊαν λείου, προεπιχέων μύρον μύρσινον ἄχρι μέλιτος πάχος καὶ οὕτως ἄλειψε τὴν κεφαλὴν.

®<sup>23</sup> Ἄλλο. Μύρτων καὶ σεύτλου τῷ ἴσῳ χρῶ μετ' ἐλαίου σμώμενος.

®<sup>24</sup> Ἄλλο. Κηκίδας και ἀδιάντου < β. Χρῖε θαλάσση ἄχρι μέλιτος πάχος, προμήξας δὲ τὴν τρίχα οὖρω ἢ κονία και ἀποκλύζας θερμῶ ὕδατι χριέθω τῶ φαρμάκῳ ἐπὶ ἡμέρας δύο, συσχόντα δὲ αὐτὸ τῇ τρίτῃ ἀποπλύνειν τε και ξυράιναντα ἀλείφειν μυρσίνῳ. Ἀπαλὴν και οὐλῆν και μέλαιναν ποιεῖ τὴν τρίχα, οὐλοτέρα δὲ ἔσται, ἐὰν προξυρήσας χρῆση.

Pour boucler et colorer des cheveux. Des écrits de Cléopâtre pour boucler les cheveux.

®<sup>21</sup> Après avoir préalablement nettoyé la tête, il faut enduire les cheveux de racine de berce <mélangée> avec du vin pur.

®<sup>22</sup> Autre <remède>. Après avoir rasé la tête et l'avoir nettoyée, prenez une jeune petite pomme de pin, <que vous aurez> brûlée jusqu'à ce qu'elle soit réduite en cendres, et après en avoir versé broyée dans un mortier, ajoutez du parfum de myrte, jusqu'à obtenir la consistance du miel et enduisez-en ainsi la tête.

®<sup>23</sup> Autre <remède>. Utilisez en friction la même quantité de myrtes et de bette, avec de l'huile.

®<sup>24</sup> Autre <remède>. 2 drachmes de noix de galle et d'adiante. Faites une onction avec de l'eau de mer, jusqu'à obtenir la consistance du miel, après avoir humidifié préalablement le cheveu d'urine ou de poussière, et après l'avoir rincé avec de l'eau chaude, qu'il soit enduit avec le remède pendant deux jours, et le troisième jour lavez celui qui a gardé le remède sur la tête et, une fois tondu, enduisez-le d'huile de myrte. <Ce remède> rend le cheveu soyeux, bouclé et noir ; le cheveu deviendra encore plus bouclé, si on utilise <le remède> après avoir préalablement rasé <la tête>.

## B. Commentaire des fragments

### 1. Fragments extraits de Galien : fr. 1, 2 et 3

Tout d'abord, on observe que chez Galien, les fragments se répartissent en trois grands blocs de textes : les fragments 1 (® 1 à 8), 2 (® 9 à 13) et 3 (® 14 à 18). Galien n'a donc pas dispersé les citations de Cléopâtre, mais a préféré les rassembler. En outre, le médecin de Pergame ajoute plusieurs remarques personnelles. Il précise que les recettes sont extraites du traité *Kosmètikon* de Cléopâtre<sup>1</sup>, qu'il va les citer « *selon la propre expression* » (κατὰ τὴν αὐτῆς ἐκείνης λέξιν<sup>2</sup>), ou « *selon les propres*

<sup>1</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 403.16 Kühn) : Περὶ τῶν ὑπὸ Κλεοπάτρας γεγραμμένων ἐν τῷ κοσμητικῷ.

<sup>2</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 403.16-403.17 Kühn) : Ἐν τῷ Κλεοπάτρας κοσμητικῷ πρὸς ἀλωπεκίας γέγραπται φάρμακα κατὰ τὴν αὐτῆς ἐκείνης λέξιν, ᾧ δὲ πως ἔχουσιν.

*mots* » (αὐτοῖς ὀνόμασιν<sup>1</sup>) de celle-ci. Il insiste ainsi sur son respect de la littéralité. Galien semble également avoir expérimenté lui-même certaines recettes. Par exemple, il suggère l'emploi d'une autre substance, que l'on peut ajouter lors de la réalisation du remède et précise le résultat satisfaisant qu'il a obtenu avec celle-ci<sup>2</sup>. Par ailleurs, certaines remarques révèlent que lui, ou son modèle, devait avoir eu entre les mains une copie du *Kosmètikon* (ex.: remède cité « peu après le précédent », remède « écrit un peu plus bas », etc.)<sup>3</sup>. Ces précisions sont importantes, car elles montrent que Galien a bien bénéficié d'une consultation directe d'une copie des recettes du *Kosmètikon*. Enfin, les trois fragments cités par Galien sont toujours précédés ou suivis par des citations de Criton<sup>4</sup>. Pour le premier fragment (XII, 403.18-405.11), Cléopâtre est citée entre Criton (XII, 401.6-403.14) et Archigène<sup>5</sup> (XII, 406.3-410.3), qui est lui-même cité *via* Criton. Pour le deuxième fragment (XII, 432.14-434.2), Cléopâtre est citée entre Archigène (XII, 432.1-432.11) et Criton (XII, 435.12-439.3)<sup>6</sup>. Quant au troisième fragment (XII, 492.6-493.12), Cléopâtre y est citée après Criton (XII, 484.6-492.5). L'auteur cité, après elle, est Soranos, pour lequel C. Fabricius estime qu'il a été cité également par l'intermédiaire de Criton. Cette troisième citation fait partie d'un chapitre réunissant des remèdes « contre les dartres ». Ce chapitre rapporte en outre la recette d'un détergent efficace aussi « contre la *lepra* » et « contre les petits boutons ». Sur base du résumé des *Kosmètika* de Criton, transmis par Galien<sup>7</sup>, cette citation aurait été empruntée au livre III (comprenant les recettes « contre les dartres » et « contre les petits boutons »), ou, éventuellement, au livre IV (comprenant un chapitre, consacré aux remèdes « contre la *lepra* »).

Avant de citer Cléopâtre, Galien avait mentionné d'autres recettes contre l'alopecie et avait écrit, au livre XII, 401.6 :

Περὶ τῶν ὑπὸ Κρίτωνος γεγραμμένων πρὸς ἀλωπεκίας. Κρίτων δὲ ἐν τῷ τρίτῳ τῶν κοσμητικῶν οὕτως ἔγραψεν.

<sup>1</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 432.12 Kühn) : Καὶ τὰ γεγραμμένα κατὰ τὸ Κλεοπάτρας κοσμητικὸν αὐτοῖς ὀνόμασιν οὕτως ἔχει.

<sup>2</sup> Voir @<sup>1</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 404.2-404.3 Kühn) : Ἐγὼ δὲ καὶ νίτρον ἀφρῶ προσέμιξα τὰ προειρημένα καὶ ἐνήργησεν καλῶς.

<sup>3</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 433.3-433.4 Kühn) : Ἄλλο γεγραμμένον οὐ μετὰ πολλὰ τοῦ πρόσθεν ὠδέ πως (...); GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 433.16-433.17 Kühn) : Καὶ μετ' ὀλίγα πάλιν ἕτερον γέγραπται φάρμακον κατὰ λέξιν οὕτως.

<sup>4</sup> Pour le détail et l'ordre des citations des pharmacologues dans le livre I du *De comp. med. sec. loc.* de Galien : voir annexe II.

<sup>5</sup> Galien mentionne un fragment de l'œuvre principale pharmacologique d'Archigène. Il précise qu'il cite une recette se trouvant « dans le premier livre du *Sur les médicaments selon le genre* <d'Archigène> » (ἐν τῷ πρώτῳ περὶ τῶν κατὰ γένος φαρμάκων). Galien cite cet auteur dans ses trois traités pharmacologiques. Si Galien n'est pas le seul à citer celui-ci, en revanche, c'est lui qui en a transmis les fragments les plus considérables.

<sup>6</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 435.8-435.11 Kühn) : κατὰ τὸ πρῶτον τῶν κοσμητικῶν ἐφεξῆς ὑπογράψαι. [Τὰ ὑπὸ Κρίτωνος γεγραμμένα φάρμακα διαφυλακτικὰ τριχῶν καὶ αὐξητικὰ καὶ προφυλακτικὰ τῆς ῥύσεως αὐτῶν.] Ἐν τῷ πρώτῳ τῶν κοσμητικῶν ὁ Κρίτων εὐθέως ἐν ἀρχῇ μετὰ τὸ προοίμιον οὕτωςί πως ἔγραψεν αὐτοῖς ὀνόμασιν.

<sup>7</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 3 (XII, 446-449 Kühn) : voir annexe I.

*Sur les <remèdes> écrits par Criton contre l'alopecie. Criton dans le troisième livre de ses Kosmètika a écrit ceci.*

Si l'on considère que Galien a rédigé son traité d'une traite en copiant Criton, on pourrait donc, en extrapolant, estimer qu'il annonce qu'il va exposer les recettes de Cléopâtre contre l'alopecie selon les propres mots de Criton.

Criton<sup>1</sup> est connu pour avoir été, à Rome, le médecin de l'empereur Trajan (98-117) et de sa cour. Il fut l'auteur d'ouvrages historiques et médicaux, pour lesquels il exploita ses prédécesseurs<sup>2</sup> : Héraclide de Tarente<sup>3</sup> (dont il compila la plupart des recettes), Héras, Damokrates et, occasionnellement, son contemporain Hérodote. Par la suite, Criton sera cité à son tour par ses successeurs, Galien et Oribase. Il avait rédigé un ouvrage sur les médicaments dont cinq livres sont conservés par l'intermédiaire de Galien (*De comp. med. sec. loc.*, I, 3 [XIII, 786, 16-18 Kühn]). Le titre, incertain, de l'ouvrage pourrait avoir été *Sur les médicaments simples* (Περὶ ἀπλῶν φαρμάκων). Celui-ci est désigné par Galien sous l'appellation « *Les livres pharmaceutiques* » (« Αἱ φαρμακίτιδες βίβλοι »<sup>4</sup>). Criton est également l'auteur d'un ouvrage intitulé *Kosmètika*, composé de quatre livres, dans lequel il aurait compilé les recettes de Cléopâtre, d'après Galien (*De comp. med. sec. loc.*, I, 3 [XII 445.18-446.3 Kühn]) :

Ἀλλὰ καὶ τὰ τοῦ Ἡρακλείδου καὶ Κλεοπάτρας (...) φάρμακα πάντα συνήθροισεν ὁ Κρίτων.

« *Mais Criton a rassemblé aussi tous les remèdes d'Héraclide et de Cléopâtre* ».

En tout état de cause, Galien a donc eu facilement accès aux écrits de Criton, puisqu'il précise (*De comp. med. sec. loc.*, I, 3 [XII, 446.5 Kühn]) :

Ἐγραψε γὰρ τέτταρα βιβλία κοσμητικῶν, ἃ πάντες ἔχουσιν.

« *<Criton> écrit quatre livres de Kosmètika qui sont entre toutes les mains* ».

<sup>1</sup> KIND F. E., s. v. *Kriton* (7), *R.E.*, XI, 2 (1922), col. 1935-1038.

<sup>2</sup> Dans ses écrits, Criton aurait utilisé à son tour les traités d'Asclépiade (ὁ φαρμακίων, I<sup>er</sup> s. de notre ère). C'est en tout cas l'hypothèse avancée par F. E. Kind dans l'article de la *R.E.*, mais cette dépendance prétendue n'est absolument pas démontrée. Le premier argument qui lui permet d'avancer cette dépendance est le fait que Galien, dans ses listes de pharmacologues, mentionne la plupart du temps Criton avant ou après cet auteur. C'est l'enchaînement des auteurs cités par Galien qui constitue l'argument, tout comme c'est le cas également pour Cléopâtre, qui serait citée d'après Criton. Le second argument est le fait que Criton ait été l'élève d'un certain Lucius, qui fut lui-même élève d'Asclépiade. Dans la mesure où l'activité de Criton se situe à la fin du I<sup>er</sup> siècle, il aurait donc été très jeune lorsqu'il aurait été son élève et ses écrits seraient alors des écrits de vieillesse.

<sup>3</sup> Héraclide de Tarente, médecin grec du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, est un des plus brillants représentants du mouvement empirique, auteur de commentaires, perdus, sur Hippocrate et d'ouvrages sur la thérapeutique et le pouls : voir GOSSEN H., s. v. *Herakleides* (54), dans *R.E.*, VIII, 1 (1912), col. 493-494.

<sup>4</sup> GAL., *De antidotis*, II, 27 (XIV, 103.2 Kühn) ; GAL., *De compositione medicamentorum per genera*, VI, 8 (XIII, 903.2 Kühn).

Du reste, Criton devait être célèbre, puisque Martial (38-104) l'évoque malicieusement dans une de ses *Épigrammes* (XI, 60, vers 6), rédigée en 96 :

*Phlogis ulcus habet,*  
 (...) *quod sanare Criton, non quod Hygia potest.*  
 « *Phlogis a une plaie*  
 (...) *que Criton peut guérir, mais non Hygie* ».

Ce médecin du nom de Criton peut assurément être associé au Criton que Galien mentionne. On peut comprendre que Phlogis, « a besoin d'un médecin-homme, ou bien qu'elle n'est pas vraiment malade, qu'elle n'a pas besoin de la vraie médecine d'Hygie, mais de la fausse médecine, celle de Criton, la médecine des apparences et du faux-semblant »<sup>1</sup>. Criton serait donc un médecin de second rang, non digne des grands prédécesseurs comme Hippocrate. On trouve quelquefois cette opinion chez Galien. En effet, les *Kosmètika* de Criton ne se limitaient pas à la κοσμητική, considérée comme relevant de la médecine, mais traitaient aussi de la κομμωτική, à savoir l'art de fabriquer une beauté factice<sup>2</sup>. Néanmoins, C. Fabricius, en relevant tous les passages où Galien cite Criton, montre que les *Kosmètika* de Criton sont abondamment utilisés par le médecin de Pergame pour traiter de cosmétique<sup>3</sup>. C'est pourquoi, en ce qui concerne les fragments des *Kosmètika* de Criton, Galien s'est efforcé de distinguer la commôtique et la cosmétique, et se défend d'avoir cédé à la commôtique. Il écrit en effet<sup>4</sup> :

« *Dans ces quatre livres, Criton a mis tous ses soins à donner par écrit la liste d'à peu près tous les produits cosmétiques dignes d'être notés ; et il leur a même ajouté les produits commôtiques, qui apportent une beauté empruntée et non une beauté authentique. C'est pourquoi, quant à moi, je laisserai de côté ces derniers, et je mentionnerai seulement ceux qui conservent la beauté naturelle. En effet, même si je connais parfaitement bien les produits <de commôtique> (...), j'ai honte cependant*

<sup>1</sup> GOUREVITCH D., *L'esthétique médicale de Galien*, p. 287.

<sup>2</sup> Voir annexe I : titres des chapitres par livre, des *Kosmètika* de Criton, d'après GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 3 (XII, 446-449 Kühn).

<sup>3</sup> Les fragments de Criton, cités par Galien, ne proviennent pas uniquement de ses *Kosmètika*, mais aussi, en partie, de son traité *Sur les médicaments simples* (Περὶ ἀπλῶν φαρμάκων).

<sup>4</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 3 (XII, 449-450 Kühn) : ἐν τούτοις τοῖς τέσσαρσι βιβλίοις ὁ Κρίτων ἐπι μελέστατα σχεδὸν ἅπαντα ἔγραψε τὰ δόκιμα κοσμητικὰ φάρμακα, προσθεὶς αὐτοῖς καὶ τὰ κομμωτικὰ, νόθον κάλλος, οὐκ ἀληθινὸν ἐκπορίζοντα, διὸ καὶ γὰρ παραλείψω μὲν αὐτὰ, μόνον δὲ μνημονεύσω τῶν τὸ κατὰ φύσιν κάλλος φυλαττόντων. Εἰ γὰρ καὶ ὅτι μάλιστα γινώσκω τὰ λαμπρυντικὰ τοῦ σώματος σημήματα καὶ τὰ τῶν τιθῶν διαφυλακτικὰ ταῖς παρθένοις ἐπι πλείστον, ἀνήβων τε παιδίων ὄρχεις μικροὺς διαφυλάττοντα μέχρι πλείστου καὶ τὴν τῶν τριχῶν γένεσιν ἐπέχοντα, γράφειν αἰδοῦμαι τὰ τοιαῦτα καὶ πολὺ μᾶλλον ἢ Κρίτων ἔγραψε καταπλάσματα τῶν ἀρωμάτων ἐν ἱματίοις, εὐώδεις τε βαφὰς ἱματίων καὶ ῥάσματα θαλάμων καὶ περιπάτων, θυμιαμάτων τε παντοίων ποικιλίας καὶ χρισμάτων καὶ μύρων, ἔξω γὰρ ταῦτα τῆς ἰατρικῆς. Ὅταν δὲ τοῦ κατὰ φύσιν φυλακτικὰ γέγραφε, ὅταν που δεῖσῃ, μνημονεύσω. Traduction de D. GOUREVITCH, dans *L'esthétique médicale de Galien*, p. 286.

*d'écrire sur de pareils produits, et plus encore sur les cataplasmes de plantes aromatiques pour les vêtements, dont Criton a dressé la liste ; les teintures parfumées pour les vêtements ; les aspersion pour les chambres et les portiques ; les variétés de toutes sortes de parfums, onguents et huiles parfumées. Ces produits en effet sont en dehors de l'art médical. Mais lorsque Criton a décrit des préparations destinées à conserver la beauté naturelle, si l'occasion s'en présente j'en ferai mention ».*

Peut-on faire confiance aux citations de Galien ? À plusieurs reprises, dans la προογραφή, Galien précise qu'il cite littéralement Cléopâtre. Peut-on se fier à sa parole, être sûr que les remèdes qu'il attribue à Cléopâtre ont été reproduits fidèlement ? On sait que les Anciens n'étaient pas sensibles, comme nous le sommes à l'heure actuelle, à la notion de propriété intellectuelle. Galien peut donc avoir une conception particulière de la littéralité. Toutefois, en ce qui le concerne, la manière dont il cite semble corroborer la fiabilité de sa citation. Quand il cite une phrase en la reformulant avec ses propres mots et en n'en reprenant que l'idée principale, il lui arrive de l'introduire par les mots « *il (= le pharmacologue) écrit ce qui suit* » (ἐφεξῆς γράφει). Ainsi, quand Galien ne copie pas littéralement une section, il ne l'indique pas particulièrement. À l'inverse, quand il souhaite respecter la littéralité du fragment cité, il utilise des formules du genre « *selon sa propre expression* » (κατὰ τὴν ἐκείνου λέξιν) ou encore « *avec ses propres mots* » (αὐτοῖς ὀνόμασιν). Dans ce cas, il avertit le lecteur qu'il cite le texte d'origine. Il précise parfois l'œuvre dont la citation est extraite avec des formules du genre « *<recettes> écrites extraites de (...)* » (γεγραμμένα ἐκ τῶν [...]). On trouve des précisions de ce genre pour introduire les citations du *Kosmètikon* de Cléopâtre. Sur les trois passages tirés de cette œuvre, deux sont annoncés comme cités littéralement, au moyen des expressions « *selon sa propre parole* » (κατὰ τὴν αὐτῆς ἐκείνης λέξιν) et, « *avec ses propres mots* » (αὐτοῖς ὀνόμασιν). Enfin, C. Fabricius est d'avis qu'on peut considérer ces fragments comme fidèles au texte original, dans la mesure où toute remarque personnelle éventuelle de Galien est placée à la suite de la citation. Ce sont principalement des commentaires sur les ajustements éventuels à apporter à la recette, qu'il a lui-même expérimentée. Quoi qu'il en soit, en commençant son commentaire par « *ἐγώ* », Galien enlève toute ambiguïté éventuelle pour son lecteur. Il est alors évident que la recette est finie et que ce qui suit relève du domaine des additions personnelles.

Par ailleurs, C. Fabricius lie la fréquence des citations<sup>1</sup> à la probabilité du respect de la littéralité. Ainsi, selon lui, pour Cléopâtre et Héliodore<sup>2</sup> (qui lui n'est cité qu'une fois et est donc l'auteur le moins cité), il est davantage probable que

<sup>1</sup> L'étendue et le nombre de fragments cités par Galien selon les auteurs sont mis en évidence par C. Fabricius. Il dresse pour chaque livre des œuvres pharmacologiques de Galien, la liste des fragments cités, qu'il répertorie sous forme d'un tableau : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 161.

<sup>2</sup> Héliodore, chirurgien des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère, auteur de divers traités sur la chirurgie orthopédique (*Des articulations, Des luxations, Des bandages et Introduction à l'instrumentale*) : voir FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, p. 203 ; voir MARGANNE M.-H., *À la recherche de l'œuvre perdue d'Héliodore*, dans BOUDON-MILLOT V., GARZYA A., JOUANNA J. et ROSELLI A., *Ecdotica e ricezione dei testi medici greci, Atti del V Convegno Internazionale Napoli, 1-2 ottobre 2004*, Ed. M. D'Auria, 2006, Naples, pp. 67-82.

Galien ait respecté la littéralité de ses citations, par comparaison avec les autres pharmacologues qui sont cités à de nombreuses reprises. En outre, si Cléopâtre fait partie des auteurs les moins cités par Galien, il ne faut pas nécessairement y voir un éventuel jugement de valeur de la part de Galien. Étant donné qu'il a aussi choisi les fragments selon leur pertinence et leur efficacité pharmacologique, il n'estime pas forcément que Cléopâtre mérite moins d'être citée que les autres pharmacologues. Certes, celle-ci n'est citée que trois fois par Galien, mais cela indique que les fragments repris sont vraiment efficaces et méritent leur place dans son traité. Ces trois citations ont semblé tout à fait nécessaires à Galien et révèlent qu'il considérait Cléopâtre comme une très bonne pharmacologue. De surcroît, dans la mesure où il cite exclusivement Cléopâtre, « *selon ses propres paroles* », cela pourrait indiquer qu'il la tient en haute estime.

Si l'on considère les phrases introductives de Galien aux fragments de Cléopâtre attestant son respect de la littéralité, on pourrait supposer que circulaient encore, aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère, des exemplaires du *Kosmètikon*.

La première hypothèse serait de considérer que Galien eut à sa disposition une copie du *Kosmètikon*. Cette hypothèse entraîne le moins de doute quant à la fiabilité des citations de Galien. Il a sûrement collecté et recopié ses citations en respectant exigences et règles critiques. On peut supposer qu'il a travaillé en respectant sa « *méthode logique de procéder en vue de la facilité des remèdes* » (λογικὴ μέθοδος εἰς εὐπορίαν φαρμάκων<sup>1</sup>).

Néanmoins, une deuxième hypothèse est envisageable. Il est possible aussi que Galien n'ait déjà plus disposé d'une copie du *Kosmètikon* et cite dès lors par l'intermédiaire de Criton<sup>2</sup>. Cette hypothèse est la plus communément admise. En voici les arguments :

- *le taux très élevé de citations de Criton chez Galien*. Les *Kosmètika* de Criton sont perdus, mais nous avons une idée de leur contenu par Galien, qui les cite surtout dans les livres XII et XIII du *De compositione medicamentorum secundum locos*, où des chapitres entiers semblent composés exclusivement de citations de Criton<sup>3</sup>. Par ailleurs, Galien a transmis l'ensemble des titres des chapitres des quatre livres des *Kosmètika*, qui suivaient l'ordre *a capite ad calcem* communément adopté dans les traités médicaux, et se répartissaient ainsi<sup>4</sup> :

- Livre I : soins de beauté, pour la tête, quand on est en bonne santé ;
- Livre II : soins de beauté, pour le reste du corps, quand on est en bonne santé ;
- Livre III : soins de beauté, pour la tête, quand on est malade ;
- Livre IV : soins de beauté, pour le reste du corps, quand on est malade.

<sup>1</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, VI, 1 (XII, 895.1 Kühn).

<sup>2</sup> FABRICIUS C., *Galens Exzerpte*, pp. 190-191.

<sup>3</sup> Par exemple, le chapitre quatre, qui réunit des recettes pour le traitement des têtes dégarnies, et le chapitre cinq, qui donne des recettes pour soigner l'amincissement et la faiblesse des cheveux.

<sup>4</sup> D'après GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 3 (XII, 446-449 Kühn) : voir annexe I.

Sur base de ces informations, on peut supposer que Galien a puisé principalement ses citations à partir du livre I de Criton (recettes pour conserver les cheveux, pour les faire pousser, pour les préserver, pour colorer les cheveux blancs, etc.) et aussi à partir du livre III (remèdes contre les éruptions sur la tête, les alopecies, les affections galeuses du visage, lotions pour le visage et remèdes contre les petits boutons). Il est possible enfin qu'il cite Cléopâtre<sup>1</sup> à partir du livre IV des *Kosmètika*, car c'est dans celui-ci que Criton consacre un chapitre aux remèdes « contre la *lepra* ». Or, pour C. Fabricius<sup>2</sup>, si l'on considère le contexte, le remède de Cléopâtre « contre la *lepra* », transmis par Galien<sup>3</sup>, est cité à partir de Criton.

- *la localisation des citations du Kosmètikon*. Les trois citations de Cléopâtre chez Galien sont placées, à chaque fois, avant et/ou après une citation de Criton<sup>4</sup>. Galien aurait donc tout copié d'une traite et aurait repris les citations directement de l'œuvre de Criton.

En conclusion, lorsqu'il cite Cléopâtre, Galien indique expressément la littéralité des citations. Mais, il a très probablement cité les fragments à partir d'une compilation de recettes pharmacologiques. En effet, il paraît peu probable que le texte original ait été lu par le médecin de Pergame. En revanche, vu la localisation des citations, il y a de fortes probabilités pour que Criton, qui compila les écrits de Cléopâtre, ait servi d'intermédiaire. Galien n'aurait donc pas été en possession de l'ouvrage de Cléopâtre, qui n'aurait peut-être plus été en circulation à son époque (129-216), alors qu'il l'était encore du temps de Criton (fin I<sup>er</sup>-début II<sup>e</sup> s.). Toutefois, même s'il y a des probabilités pour que Galien cite Cléopâtre par l'intermédiaire de Criton, nous n'en avons pas non plus la preuve irréfutable.

## 2. *Fragments extraits d'Aetius : fr. 4 et 5*

Les phrases d'introduction d'Aetius donnent l'impression d'une restitution fidèle des citations extraites du *Kosmètikon*<sup>5</sup>. Par ailleurs, Aetius est le seul à préciser le titre de reine de l'auteure du *Kosmètikon*<sup>6</sup>.

Le deuxième fragment d'Aetius est le seul passage qui rapporte la recette du « *détergent parfumé de Cléopâtre* ». En revanche, le premier fragment d'Aetius<sup>7</sup> rapporte la même recette que Galien. En effet, on retrouve chez ces deux auteurs le même extrait du *Kosmètikon*. Aetius semble donc avoir cité Cléopâtre par l'intermédiaire de Galien, une de ses sources principales pour la rédaction de son encyclopédie médicale, ce que confirment les passages parallèles du texte d'Aetius

<sup>1</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 8 (XII, 492.6-493.12 Kühn).

<sup>2</sup> FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, pp. 127-136.

<sup>3</sup> ©<sup>18</sup>: CLÉOPÂTRE *ap.* GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 493.8-493.12 Kühn).

<sup>4</sup> Voir annexe II : plan des livres du *De comp. med. sec. loc.*, contenant des citations de Cléopâtre.

<sup>5</sup> AETIUS, VI, 56.27-56.35, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.1) : Κλεοπάτρα δέ φησι. « *Cléopâtre dit* ».

<sup>6</sup> AETIUS, VIII, 6.31-6.34, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.18) : Άλλο σμηγμα Κλεοπάτρας βασιλίσσης (...). « *Autre détergent de la reine Cléopâtre (...)* ».

<sup>7</sup> AETIUS, VI, 56.27-56.35, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.1-205.9).

de l'édition d'A. Olivieri, dans le *CMG*<sup>1</sup>. Il procède ainsi à une copie pratiquement mot à mot<sup>2</sup> du texte de Galien<sup>3</sup>. Mais, il a tout de même apporté quelques modifications, comme l'ajout de l'article τὰς avant τρίχας et la modification des mesures («*façonnez un trochisque*», et non pas «*plusieurs*» comme l'indique Galien). Il ajoute également quelques précisions. Il spécifie qu'il faut utiliser de la «*graine*» de jusquiame, alors que Galien indiquait l'utilisation de la jusquiame, sans autre précision. Il recommande une friction, et non une onction comme chez Galien et, enfin, il précise que ce traitement convient aux têtes plutôt chaudes. Dans la mesure où cette remarque est absente du texte de Galien, il est possible qu'elle constitue un commentaire personnel d'Aetius, qui n'aurait donc pas été mentionné dans le *Kosmètikon*.

### 3. *Fragment extrait de Paul d'Égine : fr. 6*

Paul d'Égine est le seul à citer les recettes pour boucler et colorer les cheveux, qu'il transmet<sup>4</sup>. Comme Aetius, il précise que l'auteur des citations qu'il va faire, est Cléopâtre et que les citations sont tirées de ses «*écrits pour boucler les cheveux*»<sup>5</sup>. Cette remarque donne dès lors l'impression que le *Kosmètikon* aurait été un traité relatif à l'art de se coiffer.

<sup>1</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* AETIUS, VI, 56.27-56.35, *ed.* A. Olivieri (*CMG*, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205).

<sup>2</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* AETIUS, VI, 56.27-56.35, *ed.* A. Olivieri (*CMG*, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.1-205.9) : πρὸς τὰς ῥεούσας τρίχας χρῶ τούτῳ. Γῆν κιμωλίαν ἀδροτάτην βρέξον οἴνω αὐστηρῶ καὶ μόρων χυλῶ τοσοῦτον ὅσον συμπιεῖν μόνον καὶ πρόσβαλε ὑοσκυάμου σπέρματος λειοτάτου τὸ ἀρκοῦν καὶ συλλεάνας ἀνάπλασσε τροχίσκον καὶ ξηράνας ἐν σκιᾷ ἀπόθου εἰς ἀγγεῖον κεράμινον καινόν. Ἐπὶ δὲ τῆς χρήσεως διεῖς ὕδατι σμᾶσθαι κέλευε, εἶτα ὅταν ξηρανθῆ ἐκκλυζέσθω. Καὶ δι' ἡμερῶν ἔ τὸ αὐτὸ ποιεῖ. Χρῶ δὲ αὐτῷ ἐπὶ τῶν θερμοτέρων κεφαλῶν. Ποιεῖ καὶ πρὸς τὰ ἐν προσώπῳ καὶ τραχήλῳ λειχηνώδη.

<sup>3</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 432.12-434.2 Kühn) : πρὸς τρίχας ῥεούσας. Γῆν κιμωλίαν ἀδροτάτην βρέξον οἴνω αὐστηρῶ καὶ μόρων χυλῶ τοσοῦτῳ ὅσον συμπιεῖν μόνον, καὶ πρόσβαλε ὡς λειοτάτου ὑοσκυάμου ὀξύβαφον, εἶτα ἀναπλάσας τροχίσκους καὶ ξηράνας ἐν σκιᾷ ἀπόθου εἰς ἀγγεῖον κεραμεοῦν καινόν. Ἐπὶ δὲ τῆς χρήσεως διεῖς ὕδατι καταχρίεσθαι κέλευε. Εἶτα ὅταν ξηρανθῆ, ἐκκλυζέσθω, δι' ἡμερῶν ἔ τὸ αὐτὸ ποιεῖ. Ἔτι δὲ ποιεῖ καὶ πρὸς τὰ ἐν τῷ προσώπῳ καὶ τραχήλῳ λειχηνώδη.

<sup>4</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, *ed.* J. L. Heiberg (*CMG*, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p.132.1-132.16).

<sup>5</sup> PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, *ed.* J. L. Heiberg (*CMG*, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p.132.1) : Ἐκ τῶν Κλεοπάτρας οὐλοποιῶν. «*Des écrits de Cléopâtre pour boucler les cheveux*».

## IV. LES INGRÉDIENTS DES RECETTES DU *KOSMÈTIKON*

### A. Identification des ingrédients

#### 1. Les végétaux cités dans les fragments

- **ἀδιάντων, - ου (τό) : adiante** (synonymes : capillaire, cheveux de Vénus)

*Nom scientifique du végétal* : *Adiantum Capillus Veneris* L. (adiante blanc) ou *Adiantum nigrum* L. (adiante noir)

*Référence* : {1} <sup>®24</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, *ed.* J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.10).

*Indication thérapeutique* : soins capillaires pour colorer et boucler des cheveux.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) stimulant pour la croissance des cheveux, 2) colorant noir. Théophraste rapporte (RP, VII, 14, 1) qu'il en existe de deux sortes, le blanc et le noir, qui s'emploient, tous deux, contre la chute des cheveux, écrasés dans de l'huile. Il ajoute que, selon certains, le capillaire est efficace aussi contre la rétention d'urine et précise que le phytonyme *adianton* signifie « plante qui ne peut pas être mouillée » (< α privatif + διαίνω « mouiller »). L'eau glisse en effet sur cette plante à l'aspect cireux. Dioscoride s'attarde également sur la description de ses feuilles et racines (*Mat. méd.*, IV, 134). Selon S. Amigues, c'est probablement l'adiante noir qu'on utilisait comme colorant, car « le pétiole d'un noir brillant et fin comme un cheveu en a déterminé l'usage, en vertu de cette "signature", pour les soins du cuir chevelu »<sup>1</sup>. L'aspect du végétal était aussi significatif. L'adiante est une fougère très touffue, atteignant jusqu'à quarante centimètres de longueur. C'est pourquoi, c'était la plante réservée par excellence aux soins des cheveux, particulièrement au traitement de l'alopecie. Pline (XXXII, 62) ajoute d'ailleurs que tous les ouvrages de médecine traitant des soins à donner aux cheveux la mentionnent.

*Propriétés reconnues* : l'adiante est reconnu pour ses propriétés astringentes (plante riche en tanin), émoullientes, dépuratives, diurétiques, désinfectantes (en cas d'affections respiratoires) et toniques pour les cheveux<sup>2</sup>. On l'utilise encore à l'heure actuelle comme agent antipelliculaire, en frictions<sup>3</sup>.

- **ἀμύγδαλα πικρά (ή) : amande amère**

*Nom scientifique du végétal* : *Prunus Amygdalus amara* L.

*Référence* : {2} <sup>®7</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 404.12 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) tonique pour cheveux, 2) rôle d'excipient pour la préparation. À la différence de l'amande douce, l'amande amère est le fruit de l'amandier sauvage. Elle était utilisée uniquement en médecine. Elle était croquée

<sup>1</sup> AMIGUES, *Théophr. R.P.*, p. 288.

<sup>2</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 144 ; BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 12-13.

<sup>3</sup> AMIGUES, *Botanique antique*, p. 155.

avant de boire pour prévenir l'ivresse<sup>1</sup>. Dioscoride (*Mat. méd.*, I, 123) écrit que sa racine broyée et cuite enlevait les taches de rousseur sur le visage.

*Propriétés reconnues* : l'amande amère, qui est beaucoup plus chère que l'amande douce, est cultivée pour son huile, source de vitamines E et contenant un acide, qui renferme un principe actif anesthésique, antispasmodique et hypotenseur sanguin. L'huile d'amande est utilisée pour traiter l'insomnie. Elle est aussi émolliente. À faible dose, elle améliore la respiration, la digestion et met fin au hoquet. On en trouve dans des préparations pectorales<sup>2</sup> (traitement des toux). En revanche, elle est toxique et mortelle à forte dose.

➤ **ἀμπέλινος ῥάκος (ό) : rameau de vigne**

*Nom scientifique du végétal* : *Vitis vinifera* L.

*Référence* : {3} ®<sup>8</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 405.3 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés astringentes, détergentes, échauffantes, 2) tonique pour les cheveux. Les propriétés échauffantes de la vigne sauvage sont évoquées par Théophraste (*RP*, IX, 20, 3) dans la préparation de cosmétiques, tels les dépilatoires et la crème pour éliminer les taches de rousseur. Dioscoride (*Mat. méd.*, IV, 182) confirme les propriétés détergentes de la plante

*Propriétés reconnues* : la vigne est généralement utilisée pour la production de vins, d'alcools et de raisins. Toutefois, les raisins peuvent être utilisés pour leurs propriétés diurétiques. Renfermant du tanin, ils ont aussi des propriétés astringentes. Leur jus contient des vitamines A (nécessaire à la croissance et contribuant à la protection de l'épiderme), des vitamines B (participant au bon fonctionnement du système nerveux) et des vitamines C (activant la formation des cellules). On lui attribue la propriété de fluidifier le sang et de prévenir ainsi la formation de caillots. Les graines de raisin renferment une huile, et les feuilles, une substance laxative. Les feuilles, aux propriétés drainantes, sont aussi efficaces pour apaiser la lourdeur des jambes<sup>3</sup>. Quant à la sève de la vigne, elle est utilisée pour traiter des affections de la peau, telles l'eczéma<sup>4</sup>.

➤ **ἄμωμον, - ου (τό) : amome**

*Nom scientifique du végétal* : *Amomum subulatum* L.

*Référence* : {4} ®<sup>20</sup> CLÉOPÂTRE *ap. AETIUS*, VIII, 6.31-6.34, *ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.19)*.

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés échauffantes, mordantes et aromatiques. Cette plante était mal connue des Anciens, car, seuls, les feuilles et les fruits leur

<sup>1</sup> ANDRÉ, *Alimentation et cuisine*, p. 86.

<sup>2</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 94 ; POLUNIN – HUXLEY, *Fleurs médit.*, p. 116 ; BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 34.

<sup>3</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 560.

<sup>4</sup> POLUNIN – HUXLEY, *Fleurs médit.*, pp. 303-304.

parvenaient<sup>1</sup>. Nous apprenons avec Théophraste (*RP*, IX, 7, 2) qu'elle était importée d'Inde. Importé parfois aussi de Chine, l'amome était très coûteux. D'une saveur piquante et aromatique, il était utilisé pour ses propriétés anesthésiantes et avait aussi la propriété d'évacuer les humeurs<sup>2</sup>. Dioscoride (*Mat. méd.*, I, 15) nous apprend que l'utilisation de cette plante convenait à ceux qui souffraient du foie, des reins et de la goutte aux pieds. On pouvait aussi la mélanger à des antidotes.

*Propriétés reconnues* : ses graines sont encore utilisées comme épices. L'amome est à l'origine de la production de gingembre (le gingembre est une espèce d'amome). Il est utilisé comme stimulant, comme digestif et pour ses propriétés diurétiques, antiseptiques et analgésiques.

➤ **δάφνινον ἔλαιον (τό) : huile de laurier**

*Nom scientifique du végétal* : *Laurus nobilis* L.

*Référence* : {5} ®<sup>17</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 493.6 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés mordantes, 2) qualités aromatiques, 3) rôle d'épaississant dans la préparation. Théophraste (*RP*, V, 9, 7) évoque les propriétés mordantes du laurier. De consistance épaisse, l'huile de laurier était ajoutée comme liant dans les préparations. Dioscoride (*Mat. méd.*, I, 40) énonce son mode de fabrication, puis évoque (*Mat. méd.*, I, 41) son caractère piquant, âcre, et ses propriétés échauffantes et émollientes. Cette huile était appréciée dans l'Antiquité, au départ, en raison de son association à Apollon et de son utilisation lors de victoires ou d'honneurs<sup>3</sup> ; puis, pour ses propriétés aromatiques et propices aux soins capillaires. Elle permettait d'entretenir la souplesse et la teinte sombre des cheveux<sup>4</sup>.

*Propriétés reconnues* : l'huile de laurier est encore utilisée comme digestif et contre les foulures et les rhumatismes<sup>5</sup>. On lui attribue aussi les propriétés stimulantes du laurier.

➤ **ἔλαιον, - ου (τό): huile (d'olive)**

*Nom scientifique du végétal* : *Olea Europaea* L. (olivier)

*Référence* : {6} CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (®<sup>8</sup> XII, 404.17 ; ®<sup>12</sup> 433.15 ; ®<sup>15</sup> 492.15 ; ®<sup>16</sup> 492.16 ; ®<sup>17</sup> 493.7 Kühn) ; ®<sup>23</sup> *ap. PAUL D'ÉGINE, Epitomae medicae*, III, 2, 1, *ed. J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.9).*

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie ; traitement des dartres ; traitement des pellicules ; soins capillaires pour colorer et boucler les cheveux.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés émollientes, 2) rôle d'excipient pour les préparations. Le substantif seul ἔλαιον désigne généralement l'huile générique la

<sup>1</sup> ANDRÉ, *Noms de plantes*, p. 14.

<sup>2</sup> GUARDASOLE, *Galien et le marché des simples*, p. 37.

<sup>3</sup> POLUNIN – HUXLEY, *Fleurs médit.*, p. 101.

<sup>4</sup> FAURE, *Parfums et aromates*, p. 161.

<sup>5</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 279.

plus recommandée, c'est-à-dire l'huile d'olive<sup>1</sup>. Cette huile est la plus courante, car elle est neutre et très peu visqueuse (Théophraste, *De odoribus*, 15). En cosmétologie, on l'utilise comme démaquillant et embellissant. En parfumerie, on l'utilise comme excipient. En médecine, l'huile d'olive constitue « un ingrédient indispensable de la pharmacopée antique, tant en application locale qu'en emploi interne »<sup>2</sup>. Elle est nécessaire aux frictions ; « utilisée sur l'épiderme, l'huile est recherchée, seule ou en cataplasmes, pour ses qualités apaisantes ou cosmétiques », pour ses « propriétés assouplissantes, lubrifiantes, émoullientes ou laxatives »<sup>3</sup>. Elle sert aussi comme produit de base, pour préparer un médicament. « Sa malléabilité en fait un ingrédient privilégié de la composition des remèdes (...). Son ajout va permettre d'amalgamer, de combiner et de délayer des ingrédients le plus souvent solides qui ont été précédemment pilés, réduits ou hachés, et de les transformer en pâte ou en liquide »<sup>4</sup>.

*Propriétés reconnues* : l'huile d'olive est dotée de propriétés laxatives et anti-inflammatoires. Elle est utilisée pour traiter les brûlures, réduire le taux de cholestérol, apaiser les douleurs intestinales et la toux. Elle permet aussi de prévenir l'arthrose<sup>5</sup>.

➤ **ἑλληβόρος λευκός (ὀ) : hellébore blanc** (synonymes : varaire ou vétrate)

*Nom scientifique du végétal* : *Veratrum album* L.

*Référence* : {7} <sup>Ⓜ</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 404.4 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : tonique pour cheveux. Dioscoride (*Mat. méd.*, IV, 162) précise les différences à opérer, selon la couleur de leur racine (noire ou blanche), entre les deux sortes hellébore, qui poussent dans les régions montagneuses (*Mat. méd.*, IV, 148). Il précise qu'on recourait à l'hellébore essentiellement pour son action thérapeutique, qui n'était toutefois pas sans danger. Il était utilisé pour remédier aux dysfonctionnements mentaux (*Mat. méd.*, IV, 162), tels que la folie, l'épilepsie, la mélancolie, la méningite et autres céphalées. L'hellébore était la plante traditionnelle pour remédier à la folie en général. On l'utilisait aussi, sous forme de sétos<sup>6</sup>, pour le traitement de diverses affections pulmonaires animales ou humaines (*Mat. méd.*, IV, 162, 3). Théophraste nous apprend (*RP*, IV, 5, 1) que ce sont les racines et les sucs de la plante qui ont des propriétés médicinales. Lors de la cueillette, le végétal provoquait rapidement des maux de tête à ses

<sup>1</sup> SANDY D. B., *The Production and Use of Vegetable Oils in Ptolemaic Egypt*, *Bulletin of the American Society of Papyrologists. Supplements*, 6, Scholars Press, Atlanta, 1989, pp. 18-24.

<sup>2</sup> FRÈRE D. – BODIQU D., *Huiles parfumées et huiles médicinales*, dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 337, p. 48.

<sup>3</sup> FRÈRE D. – BODIQU D., *Op. cit.*, p. 48.

<sup>4</sup> FRÈRE D. – BODIQU D., *Op. cit.*, p. 48.

<sup>5</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 374-375.

<sup>6</sup> ANDRÉ J., *Les noms latins de l'hellébore*, *RÉL* 32 (1955), Ed. Les Belles Lettres, Paris, p. 175 : « morceau de racine introduit sous la peau de l'animal malade, qui entretenait une irritation et une suppuration permanente, provoquant ainsi un abcès de fixation dans le traitement des maladies pulmonaires et des boiteries ».

arracheurs (*RP*, IX, 8, 6). Sa racine n'était pas utilisée en médecine humaine<sup>1</sup>. Théophraste évoque également les propriétés purgatives<sup>2</sup> de la racine, utilisée comme vomitif, pour les animaux particulièrement, les chiens (*RP*, IX, 8, 4) et le petit bétail (*RP*, IX, 10, 2). En raison de ses propriétés anesthésiantes, la racine de l'hellébore servait aussi au traitement des ulcères de la peau et comme somnifère (*RP*, IX, 9, 2). Enfin, il mentionne (*RP*, IX, 18, 2) un usage particulier de l'hellébore blanc, qui était capable de ramener à la vie un scorpion tué par l'aconit, plante hautement toxique (cf. ci-dessous s. v. *ύοσκύαμος*).

*Propriétés reconnues* : on attribue à l'hellébore des propriétés toniques, anesthésiantes et purgatives<sup>3</sup>. Après avoir été longtemps utilisé par la médecine vétérinaire, ce végétal est presque inemployé aujourd'hui en raison de sa toxicité.

➤ **ἐρεγγμός, - οῦ (ό) : farine de fèves**

*Nom scientifique du végétal* : farine fabriquée à partir de la graine de la plante *Vicia Faba* L.<sup>4</sup>

*Référence* : {8} ©<sup>18</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 493.10 Kühn).

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps, traitement de la *lepra* et des boutons.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés astringentes et curatives pour les affections cutanées, 2) rôle d'épaississant pour la préparation. Théophraste (*CP*, IV, 12, 12) décrit le mode de préparation de la farine de fève. Si l'on souhaite un résultat optimal, il faut des fèves non sèches, car, comme pour les autres plantes, si la sécheresse lui a enlevé ses sucs, elle est moins facile à cuire. Dioscoride (*Mat. méd.*, III, 63) lui attribue des propriétés drainantes : en application, cette farine évacue les humeurs et réduit les abcès. Pline (XII, 140) indique les propriétés thérapeutiques de la fève : expectorantes (la fève grillée, écrasée et mélangée avec du vinaigre, guérit la toux, elle est bonne pour la voix), drainantes (elle guérit les furoncles), analgésiques (on l'utilise contre les douleurs des nerfs). Il précise (XII, 141) aussi les vertus de la farine de fève, qui a des propriétés drainantes et apaisantes, précisant que « la farine, cuite dans du vinaigre, fait mûrir et percer les tumeurs ; elle est un remède pour les contusions et les brûlures »<sup>5</sup>.

*Propriétés reconnues* : riche en tanin, la farine de fève permet de traiter des affections cutanées, en raison de ses propriétés astringentes et apaisantes. Riche en vitamines B, elle permet également de conserver une peau saine. Elle élimine les pellicules et rend les cheveux brillants. Elle est donc particulièrement indiquée pour les soins

<sup>1</sup> AMIGUES, *Théophr. R.P.*, p. 353.

<sup>2</sup> AMIGUES, *Théophr. R.P.*, p. 354 : d'après S. Amigues, cette plante avait également une fonction cathartique, dans l'imaginaire populaire, où elle était employée pour purifier symboliquement les maisons et les troupeaux.

<sup>3</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 230.

<sup>4</sup> Galien (*De alimentorum facultatibus*, VI, 532) utilise toutefois le substantif ἐρεγγμα (= ἐρεγγμός) pour désigner spécifiquement la farine fabriquée à partir de pois chiche (*Cicer arietinum*).

<sup>5</sup> PLINE, XII, 141 : *lomento quoque ex aceto decocto tumores maturat atque aperit, item liuoribus, combustis medetur.*

capillaires. Enfin, on lui attribue des propriétés drainantes, diurétiques et antiseptiques<sup>1</sup>.

➤ **εὔζωμον, - ου (τό) : roquette**

*Nom scientifique du végétal* : *Eruca Sativa* L.

*Référence* : {9} ©<sup>17</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 493.4 Kühn).*

*Indication thérapeutique* : traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés fortifiantes de son huile. Théophraste (*RP, I, 6, 6*) précise que la roquette est une plante ligneuse. Dioscoride (*Mat. méd., II, 140*) nous renseigne sur ses propriétés, notamment aphrodisiaques : « la roquette consommée en assez grande quantité, favorise les relations sexuelles et sa graine fait le même effet. C'est aussi un diurétique, un digestif et un laxatif »<sup>2</sup>.

*Propriétés reconnues* : on extrait de cette plante odorante une huile médicinale, riche en vitamines et donc, fortifiante<sup>3</sup>. Outre des propriétés stimulantes, on attribue aussi à la roquette des propriétés dépuratives et diurétiques<sup>4</sup>.

➤ **θέρμος, - ου (ό) : lupin**

*Nom scientifique du végétal* : *Lupinus albus* L.

*Référence* : {10} ©<sup>18</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 493.9 Kühn).*

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps, traitement de la *lepra* et des boutons.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) en raison de son astringence, propriétés curatives pour les maladies cutanées, 2) rôle d'épaississant pour la préparation. Selon le traité hippocratique *Des maladies des femmes* (II, 188), le lupin entrain dans la composition de préparations pour le teint, composées de décoctions, entre autres d'orge, de farine de lupin et de racine de chou. Dioscoride (*Mat. méd., II, 109*) explique les multiples usages thérapeutiques de la plante, que l'on utilisait pour stimuler l'appétit, comme antiparasitaire, une fois mélangée avec du vinaigre et bue, comme nettoyant pour le visage, mélangée avec de l'eau.

*Propriétés reconnues* : au départ, on cultivait le lupin principalement comme fourrage, puis, pour l'utilisation thérapeutique de ses graines aux propriétés astringentes, qui transparaissaient dans son amertume. L'amertume du lupin était telle qu'on le dénommait « herbe du loup »<sup>5</sup>. On attribue aux graines, réduites en farine, des propriétés anti-tumorales, vermifuges et diurétiques. On les utilise en cataplasmes sur les abcès, les ulcères et en décoction pour soigner l'eczéma<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 554.

<sup>2</sup> DIOSC., *Mat. méd., II, 140* : <εὔζωμον> πλειὸν βρωθὲν συνουσίαν παρορμᾶ, καὶ τὸ σπέρμα δ' αὐτοῦ τὸ αὐτὸ ποιεῖ, οὐρητικὸν ὑπάρχον καὶ πεπτικὸν καὶ εὐκόλιον.

<sup>3</sup> POLUNIN – HUXLEY, *Fleurs médit.*, p. 110.

<sup>4</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 486.

<sup>5</sup> ANDRÉ, *Noms de plantes*, p. 148.

<sup>6</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 324-325.

➤ **ἰξός δρύϊνος (ό) : gui de chêne**

*Nom scientifique du végétal* : *Loranthus Europaeus* L.

*Référence* : {11} ®<sup>1</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 404.1 Kühn).*

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés astringentes, 2) tonique pour cheveux. Dioscoride (*Mat. méd., III, 89, 1*) décrit l'aspect du gui (lisse, d'une couleur externe jaunâtre, etc.), ainsi que ses propriétés (*Mat. méd., III, 89, 2*) : mélangé avec de la résine ou de la cire et appliqué sous un bandage, il peut évacuer les humeurs, amollir, résorber les tumeurs, les abcès et les infections des oreilles.

*Propriétés reconnues* : le gui de chêne a des propriétés astringentes (par exemple, contre les inflammations buccales). Employé en applications, il « exerce une action inhibitrice et nécrosante pour certaines tumeurs »<sup>1</sup>. Appliqué en cataplasmes, il traite des affections de la peau. C'est un diurétique. Il a des propriétés antispasmodiques. Il peut en outre être un excitant ou, au contraire, un déprimeur. De fait, il peut entraîner l'augmentation de la pression sanguine ou la diminuer avec excès. On le dit ainsi efficace pour réduire le bourdonnement des oreilles, les vertiges et les palpitations<sup>2</sup>.

➤ **ἶρις, - εως (ή) : iris**

*Nom scientifique du végétal* : *Iris Florentina* L. (à fleurs blanches odorantes) et *Iris Germanica* L. (à fleurs d'un bleu violacé).

*Référence* : {12} ®<sup>20</sup> CLÉOPÂTRE *ap. AETIUS, VIII, 6.31-6.34, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.19).*

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés astringentes, échauffantes, 2) qualités aromatiques. Répandu partout, l'iris était la seule plante aromatique produite en Europe et non importée d'Asie ou d'Arabie (Théophraste, *RP, IX, 7, 3*). Le meilleur iris était importé d'Illyrie (*RP, IX, 7, 4*). Dioscoride (*Mat. méd., I, 1, 1*) nous décrit ses feuilles, ses fleurs et leurs couleurs. Une fois séchées, ses racines sont noueuses, solides et odorantes (*Mat. méd., I, 1, 1*). Seule, la racine de l'iris blanc était odorante et utilisée en parfumerie (Théophraste, *CP, VI, 11 ; RP, I, 7*). Elle avait un caractère astringent et irritant (Théophraste, *De Odoribus, 32*). Bien que très utilisée, la racine de la plante n'est pas facilement exploitable, car elle ne devient odorante qu'une fois sèche, ce qui demande au moins deux ans<sup>3</sup>.

*Propriétés reconnues* : l'iris contient une huile essentielle très aromatique. Il est donc principalement utilisé pour cette qualité en parfumerie (fabrication de poudres, dentifrices, parfums). On attribue toutefois aussi à l'iris blanc des propriétés diurétiques, émoullientes et expectorantes. L'iris bleu possède pour sa part des propriétés vermifuges, purgatives et vomitives<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 56.

<sup>2</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 557-558.

<sup>3</sup> DODINET E., *Huiles et onguents parfumés dans le monde grec à l'Âge du Bronze*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 90.

<sup>4</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 285-286.

➤ **κάλαμος, - ου (ό) : acore**

*Nom scientifique du végétal* : *Acorus calamus* L.

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Référence* : {13} καλάμου φλοιός « écorce d'acore », CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (®<sup>4</sup> XII, 404.8 ; ®<sup>8</sup> 405.5 Kühn) ; καλάμων ἀπαλῶν ῥίζαι « racines de tendres<sup>1</sup> acores », ®<sup>9</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 432.15 Kühn).

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés astringentes, 2) fortifiant pour les cheveux, 3) qualités aromatiques. Théophraste insiste sur le caractère odorant de ses racines et de ses feuilles (*RP*, IX, 7 ; *De Odoribus*, 32, 35) et l'appelle précisément κάλαμος ὁ εὐώδης (*RP*, IV, 8, 4). L'acore était importé. Dioscoride (*Mat. méd.*, I, 18, 1) précise qu'il pousse en Inde et en fait la description. Selon S. Amigues, l'acore ressemble beaucoup aux " vrais " roseaux », mais « ses feuilles et son rhizome meurtris dégagent une odeur agréable<sup>2</sup> ». Le roseau aromatique était utilisé aussi bien en médecine (ex. : emploi contre la toux, les inflammations, les troubles de la vue, les morsures de serpent, les taches de rousseur<sup>3</sup>, pour évacuer les humeurs<sup>4</sup>), qu'en parfumerie. Son écorce était employée pour parfumer les boissons. Dioscoride (*Mat. méd.*, I, 18, 2) confirme ces usages. Il nous informe qu'on l'ajoutait, pour ses qualités aromatiques, dans les parfums et les emplâtres, et indique son utilisation, sous forme de breuvage, pour soigner la toux. Il lui ajoute de fortes propriétés diurétiques.

*Propriétés reconnues* : toute la plante du roseau odorant est aromatique. Souvent utilisée dans des pommades, en infusion ou sous forme de poudre, sa racine contient une huile aromatique, aux propriétés astringentes (présence de tanin), échauffantes, asséchantes, diurétiques, antibiotiques, antiseptiques et antiparasitaires. C'est aussi un stimulant, parfois utilisé comme tonique ou aphrodisiaque, et un fortifiant<sup>5</sup>, utilisé contre l'anémie ou les indigestions<sup>6</sup>. On lui attribue aussi des propriétés diurétiques et expectorantes<sup>7</sup>.

➤ **κάρδαμον, - ου (τό) : cresson**

*Nom scientifique du végétal* : *Lepidium sativum* L.

*Référence* : {14} ®<sup>3</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 404.6 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : tonique pour les cheveux. Théophraste nous renseigne sur le lieu de provenance du cresson, que l'on trouvait en Grèce, mais aussi en Inde ou en Arabie (*RP*, IX, 7, 2). Dioscoride dit qu'il pousse en Babylonie et ailleurs, et il explique ses nombreuses propriétés (*Mat. méd.*, I, 155, 1). Il attribue (*Mat. méd.*, I,

<sup>1</sup> L'adjectif « tendre » est ici à considérer dans le sens de « jeune ».

<sup>2</sup> AMIGUES, *Botanique antique*, p. 130.

<sup>3</sup> FAURE, *Parfums et aromates*, p. 263.

<sup>4</sup> GUARDASOLE, *Galien et le marché des simples*, p. 37.

<sup>5</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 257.

<sup>6</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 368.

<sup>7</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 11-12.

155, 2) à sa graine, âcre et nocive pour l'estomac, des propriétés échauffantes, aphrodisiaques, antiparasitaires, détergentes (appliquée en emplâtre avec du miel), drainantes et analgésiques (appliquée en emplâtre avec du vinaigre), ainsi que des propriétés expectorantes (prise en breuvage). Il recommande le cresson spécifiquement aussi comme antidote, contre les morsures de serpent et pour lutter contre la chute des cheveux, précisant que le cresson « retient les cheveux qui tombent »<sup>1</sup>. Enfin, le cresson était également utilisé par les Anciens pour évacuer les humeurs<sup>2</sup>.

*Propriétés reconnues* : le cresson contient une huile aux propriétés antibiotiques, antiseptiques et apaisantes<sup>3</sup>. On l'utilisait autrefois pour traiter des bronchites et des affections cutanées. Comme il contient beaucoup de fer et de vitamines C et E, c'est aussi un fortifiant. Le cresson a la capacité de synthétiser les vitamines. On le dit d'ailleurs encore prévenir la chute des cheveux<sup>4</sup>. On l'utilise également comme diurétique dans les cures d'amaigrissement, en raison de ses propriétés dépuratives et comme stimulant en cas d'insuffisance cardiaque ou de stérilité<sup>5</sup>.

➤ **κασσία, - ας (ή) : casse, cannelle**

*Nom scientifique du végétal* : *Cinnamomum Cassia* Bl.

*Référence* : {15} ©<sup>20</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* AETIUS, VIII, 6.31-6.34, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.19).

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés échauffantes, astringentes et légèrement antiseptiques, 2) qualités aromatiques. C'est un aromate coûteux. Théophraste précise que c'est l'une des plantes à parfum importées d'Arabie ou de Chine (RP, IV, 4, 12). Son écorce, qui s'enroule sur elle-même à mesure qu'elle sèche, est remarquable en raison de son odeur forte et tenace, et de son amertume (RP, IX, 5 ; *De Odoribus*, 30). C'était un astringent. On l'utilisait aussi comme stimulant et aphrodisiaque. Dioscoride (*Mat. méd.*, I, 13) décrit la casse (feuilles, écorce) et nous apprend également qu'elle était importée d'Arabie. Dans l'Antiquité, la cannelle semble avoir été uniquement utilisée comme remède et comme parfum, et non comme condiment. Le fruit était utilisé en décoction dans de l'eau et du vin. L'écorce était en outre utilisée dans des fumigations recommandées en cas d'affections gynécologiques. Selon S. Amigues, « sa présence parmi les offrandes végétales à Héra pourrait peut-être s'interpréter comme une consécration à la déesse qui veillait sur la vie physiologique féminine »<sup>6</sup>.

*Propriétés reconnues* : de nos jours, on retrouve la cannelle de Chine dans le commerce sous forme de bâtons séchés, qui sont principalement utilisés comme

<sup>1</sup> DIOSC., *Mat. méd.*, II, 155, 2 : τρίχας τε ρεούσας ἐπέχει.

<sup>2</sup> GUARDASOLE, *Galien et le marché des simples*, p. 37.

<sup>3</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 74.

<sup>4</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 364.

<sup>5</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 309-310.

<sup>6</sup> AMIGUES S., *Végétaux et aromates de l'Orient dans le monde antique*, Topoi 12-13 (2005), p. 374.

digestifs et aromates, en raison de leur saveur sucrée et épicée. On lui attribue des propriétés anti-nauséuses, échauffantes, astringentes et stimulantes<sup>1</sup>.

➤ **κέδρινον ἔλαιον (τό) : huile de cèdre**

*Nom scientifique du végétal* : *Cedrus atlantica* L. ou *Cedrus libani* L.

*Référence* : {16} ®<sup>9</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 432.16 ; 433.1 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés échauffantes, 2) fortifiant pour cheveux, 3) qualités aromatiques très fortes, 4) colorant. Théophraste (*RP*, III, 12, 4) précise que le fruit du cèdre est parfumé, jaune rougeâtre et agréable à manger. Galien (*De comp. med. sec. loc.*, I, 3 [XII 440-441 Kühn]) conseille cette huile pour le traitement des cheveux, en disant aux femmes « de s'enduire trois ou quatre heures avant le bain, puis de se laver et de répéter cette opération durant quatre ou cinq jours. Cela ne fait pas de mal, et en outre c'est utile pour celles qui perdent facilement leurs cheveux sous l'effet du froid, puisque la kédrie est un produit échauffant (...). De plus ce produit corrige la chute des cheveux et fortifie ceux qui ne tombent pas »<sup>2</sup>.

*Propriétés reconnues* : l'usage de l'huile de cèdre semble réservé aux soins des cheveux, particulièrement au traitement de l'alopecie et à la coloration. Comme l'huile de laurier, elle permet d'entretenir la souplesse et de la teinte sombre de la chevelure<sup>3</sup>. En revanche, pour plus d'efficacité, il faut opter pour l'huile du cèdre du Liban, meilleure, mais plus chère que celle du cèdre de Méditerranée. La kédrie constitue un produit échauffant. Exhalant une odeur forte, elle est aussi utilisée spécifiquement en parfumerie.

➤ **κηκίς, - ἴδος (ή) : noix de galle**

*Nom scientifique du végétal* : excroissance<sup>4</sup> du chêne (*Quercus robur* L.)

*Référence* : {17} ®<sup>24</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, ed. J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.10).

*Indication thérapeutique* : soins capillaires pour colorer et boucler les cheveux.

*Principes actifs ou propriétés* : colorant noir pour cheveux. Théophraste distingue correctement la galle et le fruit de l'arbre (*RP*, III, 7, 4 ; *RP*, I, 2, 1 ; *RP*, III, 8, 6). En revanche, Dioscoride fait le lien entre la noix de galle et le chêne, mais la définit comme étant le fruit du chêne (*Mat. méd.*, I, 107). La noix de galle était principalement utilisée en teinturerie, pour la fabrication de l'encre, ou encore comme combustible et mèche de lampe, en raison de son intérieur spongieux, facilement incandescent<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 134-135.

<sup>2</sup> Traduction modifiée de D. GOUREVITCH, dans *L'esthétique médicale de Galien*, p. 284.

<sup>3</sup> FAURE, *Parfums et aromates*, p. 161.

<sup>4</sup> BEAUDE J.-P., *Dictionnaire de médecine usuelle, Tome I*, p. 80 : « excroissance arrondie, qui se développe sur les feuilles de plusieurs espèces de chênes, produite par piqûres d'insectes ».

<sup>5</sup> AMIGUES, *Théophr. R.P.*, p. 77.

*Propriétés reconnues* : la noix de galle, riche en tanin, comme le chêne, était utilisée pour ses fortes propriétés astringentes<sup>1</sup>. En usage externe, on l'employait en décoction, pour soigner les affections cutanées, les plaies et les dartres, ou pour résorber divers écoulements de fluides, en raison de ses propriétés drainantes. En usage interne, elle était, encore au XIX<sup>e</sup> siècle, administrée comme fortifiant pour l'estomac, pour lutter contre les vomissements et les troubles intestinaux<sup>2</sup>. De nos jours, la noix de galle n'est plus qu'industriellement utilisée pour la fabrication de colorants.

➤ **κόστος, - ου (ό) : coste**

*Nom scientifique du végétal* : racine de *Saussurea lappa* Clarke

*Référence* : {18} ®<sup>20</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* AETIUS, VIII, 6.31-6.34, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.18).

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) âcreté et pouvoir échauffant de la racine, 2) propriétés aromatiques. Théophraste mentionne le caractère odorant de cette plante (*RP*, IX, 7, 3). Toutefois, on utilisait principalement sa racine aromatique, très coûteuse, aussi bien comme condiment, que comme parfum. Cette racine faisait souvent partie des préparations d'onguents, comme aromate et colorant<sup>3</sup>. Dioscoride distingue deux espèces : celui d'Arabie (blanc et léger) et celui d'Inde (épais et noir). Il nous apprend qu'il a des propriétés échauffantes et des vertus stimulantes (*Mat. méd.*, I, 16). Il servait aussi à évacuer les humeurs<sup>4</sup>.

*Propriétés reconnues* : sa racine, comestible, est mâchée pour lutter contre la toux. Utilisée en décoction, elle diminue l'insomnie et est analgésique. Les feuilles de coste, bouillies et appliquées, apaisent les brûlures et les rhumatismes<sup>5</sup>.

➤ **κράμβη, - ης (ή) : chou**

*Nom scientifique du végétal* : *Brassica oleracea* L.

*Référence* : {19} ®<sup>13</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 493.1 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés fortifiantes. Théophraste en distingue trois variétés : le chou à feuilles frisées, le chou à feuilles lisses et le chou sauvage<sup>6</sup>. Il précise que c'est le chou à feuilles lisses, qui était utilisé par les médecins pour les intestins, car il renfermait un suc âcre, aux propriétés médicinales (*RP*, VII, 4, 4). Il le recommande aussi contre l'ivresse (*RP*, IV, 16, 6), dans un remède composé de vin et de chou, qui avait été élaboré par les médecins d'Alexandre le Grand. Dioscoride distingue le chou domestique aux propriétés laxatives (*Mat. méd.*, II, 120) et le chou sauvage (*Mat. méd.*, II, 121), plus blanc et plus amer.

<sup>1</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 440.

<sup>2</sup> BEAUDE J.-P., *Dictionnaire de médecine usuelle*, Tome I, pp. 80-81.

<sup>3</sup> GRASSE, *L'Égypte. Parfums d'histoire*, p. 29.

<sup>4</sup> GUARDASOLE, *Galien et le marché des simples*, p. 37.

<sup>5</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 162.

<sup>6</sup> Le chou sauvage est celui de Crète : voir AMIGUES, *Théophr. R.P.*, p. 262.

*Propriétés reconnues* : le chou, riche en vitamine, était considéré par les Anciens comme une panacée. De nos jours, la croyance populaire en l'efficacité du chou contre l'ébriété a subsisté<sup>1</sup>, ainsi qu'en son efficacité, en raison de son effet coagulant, pour résorber des épanchements de sang<sup>2</sup> et les abcès, une fois ses feuilles appliquées. On utilise aussi son eau de cuisson pour lutter contre les affections respiratoires et ses feuilles, contre les rhumatismes<sup>3</sup>.

➤ **κρόκινον ἔλαιον (τό) : huile de safran**

*Nom scientifique du végétal* : *Crocus sativus* L.

*Référence* : {20} ®<sup>17</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 493.7 Kühn).*

*Indication thérapeutique* : traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés échauffantes, 2) rôle de colorant pour la recette. Théophraste mentionne l'huile de safran pour ses propriétés aromatiques (*De Odoribus*, 27). Dioscoride (*Mat. méd., I, 54*) explique son mode de fabrication. Le crocus odorant, ou safran, était très souvent utilisé, ordinairement à des fins médicinales, dans les collyres antiques, et ce, malgré sa toxicité à forte dose et son prix élevé, dû à son importation d'Asie occidentale (Arabie ou Inde) et à ses difficultés d'exploitation<sup>4</sup>. Il était également souvent utilisé comme épice et en parfumerie. Mais ses propriétés le plus fréquemment exploitées semblent avoir été ses pouvoirs échauffants et colorants. Il contient en effet un puissant colorant jaune : la crocine<sup>5</sup>.

*Propriétés reconnues* : le safran est employé surtout comme colorant et parce que, une fois ajouté à une huile, il lui confère un pouvoir échauffant. On dit aussi qu'il aide à prévenir le mal de mer, et qu'il est aphrodisiaque et antispasmodique, en raison de ses propriétés stimulantes et sédatives<sup>6</sup>.

➤ **λάδανον, - ου (τό) : ladanum**

*Nom scientifique du végétal* : gomme-résine du *Cistus Creticus* L.

*Référence* : {21} ®<sup>12</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 433.14 Kühn).*

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) qualités odorantes, 2) propriétés toniques, échauffantes, légèrement astringentes et légèrement mordantes. Dioscoride (*Mat. méd., I, 97, 3*) décrit l'arbre duquel il était recueilli, et mentionne ses propriétés odorantes, échauffantes, émoullientes, cicatrisantes et analgésiques. Le ladanum est une gomme-résine sécrétée par différentes sortes de cistes poussant le long des côtes de

<sup>1</sup> AMIGUES, *Théophr. R.P.*, p. 187.

<sup>2</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 348.

<sup>3</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 84.

<sup>4</sup> AMIGUES S., *Végétaux et aromates de l'Orient dans le monde antique*, *Topoi* 12-13 (2005), p. 380 : « la partie utile d'une fleur de crocus à safran se réduit à ses trois stigmates, cueillis manuellement encore de nos jours et d'un poids extrêmement faible ». 50 stigmates pèsent environ 0,4 g. 1 kg de safran représentent 100 000 stigmates.

<sup>5</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 271.

<sup>6</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 167.

la Méditerranée et d'Asie. Cette gomme était recueillie en raclant l'écorce du ciste ou en peignant les poils des chèvres qui s'y frottaient. Elle est considérée comme l'une des meilleures gommes-résines. Très odorante, elle était utilisée en parfumerie. Toutefois, son utilisation était plutôt réservée à des fins médicales qu'à des fins cosmétiques. Le ladanum était utilisé dans des fumigations et pour élaborer des onguents. Nous trouvons cette gomme-résine mentionnée dans la recette d'un onguent pour traiter l'alopecie, déjà chez Hippocrate (*Maladies des femmes*, 189). On l'utilisait aussi comme fixatif<sup>1</sup>. Il servait au traitement de nombreuses maladies internes et était également considéré comme apotropaïque<sup>2</sup>. Galien mentionne l'utilisation du ladanum et de la myrrhe, pour traiter spécifiquement l'alopecie<sup>3</sup>.

*Propriétés reconnues* : de nos jours, le ladanum est encore utilisé en parfumerie. Il a été employé en médecine jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, comme stimulant et dans la préparation d'emplâtres, avant de devenir presque inusité<sup>4</sup>. Toutefois, il est encore utilisé comme remède, contre de nombreuses affections (rhumatismes, arthrites, bronchites, etc.), en Crète, où il pousse en abondance et où il a conservé une valeur apotropaïque<sup>5</sup>.

➤ **λίβανος, - ου (ό) : encens**

*Nom scientifique du végétal* : gomme-résine du *Boswellia carterii* Birdw.

*Référence* : {22} ®<sup>15</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 433.5 Kühn) ; λίβανος ἄρσην « *encens masculin*<sup>6</sup> », ®<sup>17</sup> *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 493.3 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement de plaies (®<sup>15</sup>) et traitement des dartres (®<sup>17</sup>).

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés drainantes, 2) qualités aromatiques. Même si l'encens était fréquemment un « produit composite » mêlant plusieurs gommes-résines<sup>7</sup>, deux espèces véritables existaient : l'encens femelle<sup>8</sup> et l'encens mâle, plus estimé (Dioscoride, *Mat. méd.*, I, 68). L'encens mâle, le *libanos*, est la meilleure qualité d'encens. L'appellation d'encens mâle désigne l'encens produit par l'espèce du *Boswellia*, qui désigne le vrai arbre à encens, ou *oliban*, présent en « Afrique orientale, en Inde et sur la côte sud de la péninsule arabique »<sup>9</sup>. L'encens

<sup>1</sup> GRASSE, *L'Égypte. Parfums d'histoire*, p. 27.

<sup>2</sup> FAURE, *Parfums et aromates*, p. 112.

<sup>3</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 64 : <σμίωνα> ἀποσμήχει σὺν ὄξει καὶ τρίχας ῥεούσας μετὰ λαδάνου καὶ οἴνου καὶ μυρσινίνου.

<sup>4</sup> LITTRÉ É., *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire*, p. 847.

<sup>5</sup> FAURE P., *Parfums et aromates*, p. 112.

<sup>6</sup> Théophraste distingue le sexe des plantes (RP, II, 8, 4). L'opposition entre mâle et femelle opérée parmi les végétaux par les Anciens, était anthropomorphique. Ils n'avaient pas encore compris le mécanisme de pollinisation des fleurs et distinguaient donc le sexe des végétaux suivant des critères et des qualités, associés au mâles (tels la grandeur des feuilles, la robustesse, etc.), qu'ils projetaient sur les végétaux : voir AMIGUES, *Botanique antique*, p. 8.

<sup>7</sup> CHEVALLIER-CASEAU B., *Les parfums du paradis*, dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 337, p. 72.

<sup>8</sup> *Juniperus lycia*, appelé également encens d'Arabie, produit par une espèce de genévrier.

<sup>9</sup> FAURE, *Parfums et aromates*, p. 32.

se présente sous forme de larmes de résine d'aspect jaunâtre, qui sont recueillies à la suite d'une incision. Une fois séchées au soleil, on les façonne en boules desquelles émanera l'odeur, au contact du feu. La fumée de l'encens produit les mêmes effets sur les cellules du cerveau que l'huile de cannabis et s'apparente ainsi à une drogue douce<sup>1</sup>. Théophraste (*RP*, IX, 4, 7) nous renseigne sur les qualités odoriférantes de l'encens en fonction de son âge (l'encens des arbres jeunes est plus blanc et moins odorant) et sur l'origine de cette plante à parfum, provenant d'Arabie (*RP*, IV, 4, 12 ; *RP*, IX, 4, 2). Dioscoride (*Mat. méd.*, I, 68) évoque les vertus thérapeutiques et sanitaires de l'encens, qui épaissit, chauffe et purifie. Il lui attribue des propriétés chauffantes, astringentes, cicatrisantes, drainantes et expectorantes, et le mentionne, mélangé à d'autres ingrédients (vin, nitre, etc.) dans de nombreux remèdes externes et internes. Il recommande, par exemple, son usage en fumigation, pour apaiser des infections oculaires ; en emplâtre pour guérir des plaies, des ulcères, pour résorber des épanchements de sang, pour guérir des brûlures (appliqué avec du vinaigre et de la poix), pour traiter des affections des oreilles (mélangé à du miel), etc. Les médecins s'en servaient aussi comme adhésif<sup>2</sup>, adhésif<sup>2</sup>, pour refermer des plaies ouvertes. L'usage de l'encens était également apotropaïque, car il permettait de « créer un air parfumé mettant à l'abri des maladies »<sup>3</sup>.

*Propriétés reconnues* : outre ses fortes qualités aromatiques, l'encens a des propriétés astringentes, en raison de son amertume. Il entrait dans la composition de certains emplâtres jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. L'encens possède des propriétés stimulantes et expectorantes. On l'utilise encore en fumigation contre les affections respiratoires<sup>5</sup>, même si, aujourd'hui, en le brûlant comme un parfum, c'est essentiellement pour ses qualités odoriférantes qu'on l'emploie.

➤ **λίνον, - ου (τό) : lin**

*Nom scientifique du végétal* : *Linus usitatissimum* L. (« lin utile »)

*Référence* : {23} λινοκαλάμη (ή) « tige de lin », <sup>®10</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 433.5 Kühn) ; λινόσπερμα (τό) « graine<sup>6</sup> de lin », <sup>®10</sup> *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 433.4 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

<sup>1</sup> FAURE, *Parfums et aromates*, p. 33.

<sup>2</sup> GRASSE, *L'Égypte. Parfums d'histoire*, p. 18.

<sup>3</sup> CHEVALLIER-CASEAU B., *Les parfums du paradis*, dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 337, p. 72 : « en raison de sa capacité à chasser les mauvaises odeurs, de son usage honorifique et de son association avec le monde divin, l'encens était fréquemment brûlé dans l'entourage des morts. Il avait la double mission de protéger les vivants et de faciliter pour le mort son passage dans l'au-delà, en l'entourant de l'odeur du divin qui devait permettre de le rendre acceptable aux dieux ».

<sup>4</sup> LITTRÉ É., *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire*, p. 516.

<sup>5</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 83.

<sup>6</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 14 : les graines sont dans certains cas plus efficaces que la plante elle-même, car elles sont « dotées par nature d'agents conservateurs ». Quant à Théophraste il avait déjà souligné l'importance de la graine pour la fécondité, remarquant que la « disparition de la graine cause la stérilité » (*RP*, I, 11, 1).

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés émollientes et adoucissantes, 2) sous forme d'huile, excipient pour la préparation. Dioscoride (*Mat. méd.*, II, 103, 1) nous renseigne sur le lin et, plus particulièrement, sur les propriétés émollientes de ses graines, mélangées avec du vin, de l'eau et de l'huile.

*Propriétés reconnues* : le lin était cultivé en abondance en Méditerranée, car il fut la première plante textile<sup>1</sup>. Il a en outre la propriété de fixer les colorants, en les absorbant. Les graines de lin sont apaisantes, en cas d'inflammation des voies digestives et urinaires. Utilisées dans des cataplasmes<sup>2</sup>, elles réduisent les douleurs et résorbent les engorgements. Elles ont aussi des propriétés laxatives. Elles ont surtout des propriétés émollientes et cicatrisantes. Les graines de lin sont efficaces pour soigner eczémas, brûlures, croûtes de lait et pour apaiser l'inflammation de tissus. Pressées, elles produisent une huile, riche en vitamines, utilisée comme produit de base pour les soins dermatologiques et les affections cutanées<sup>3</sup>.

➤ **λωτός, - οῦ (ό) : lotus**

*Nom scientifique du végétal* : *Nymphaea Lotus* L.

*Référence* : {24} ®<sup>13</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 433.2 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés aromatiques, alliées à la symbolique de la renaissance liée à la fleur de lotus. Théophraste nous apprend qu'avec les graines, séchées et pilées du lotus, les Égyptiens faisaient du pain (*RP*, IV, 8, 11). Ils en mangeaient également la racine. Seul, le lotus bleu était parfumé et voyait sa fleur utilisée en parfumerie. Dioscoride précise que le lotus pousse en Égypte (*Mat. méd.*, IV, 113), qu'il pouvait être mangé et qu'il avait des propriétés fortifiantes et astringentes (*Mat. méd.*, I, 117). Il existait plusieurs sortes de lotus, le rose introduit à partir de l'Inde, et le blanc et le bleu, indigènes en Égypte<sup>4</sup>. Le lotus était d'ailleurs appelé par les Grecs « fève d'Égypte », car ses fruits ne pouvaient pas mûrir sous le climat méditerranéen<sup>5</sup>. Les graines du lotus blanc ou du lotus rose étaient comestibles. Le lotus était reconnu pour ses propriétés apaisantes. Il est ainsi mentionné dans des recettes de potions calmantes ou antalgiques. Paradoxalement, on lui conférait aussi des propriétés excitantes et aphrodisiaques, en raison du fait que, selon D. A. Warburton, le lotus était considéré comme un « symbole de la vie érotique », parce que « fermé, on ne remarque pas sa fragrance, ce n'est que, dès que la fleur est ouverte qu'on la perçoit » et parce que « l'un des plaisirs de la vie était de le sentir »<sup>6</sup>. La présence du lotus dans une recette luttant contre l'alopecie n'est peut-être pas étrangère au symbolisme de cette fleur. La

<sup>1</sup> POLUNIN – HUXLEY, *Fleurs médit.*, p. 147.

<sup>2</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 8 : « grâce à leurs glucides, non solubles, elles gonflent comme une colle et forment une pâte épaisse qui, chaude, est excellente contre les refroidissements et les douleurs ».

<sup>3</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 316.

<sup>4</sup> AMIGUES, *Botanique antique*, p. 247.

<sup>5</sup> AMIGUES, *Botanique antique*, p. 258.

<sup>6</sup> WARBURTON D. A., *Le parfum en Égypte ancienne*, dans *Parfums et odeurs*, p. 223.

symbolique du lotus était aussi celle de la régénérescence, de la guérison<sup>1</sup>. Cette fleur, sortant de l'eau le matin et y retournant le soir, symbolisait la naissance du monde et était considérée « comme une source de vie permanente »<sup>2</sup>. La présence de lotus, fleur d'Égypte par excellence, pourrait également marquer une influence égyptienne pour ce remède contre l'alopécie. Ce végétal aurait pu par ailleurs contribuer à renforcer le lien établi entre le *Kosmètikon* et l'attribution à Cléopâtre<sup>3</sup>.

*Propriétés reconnues* : le lotus est reconnu pour ses propriétés antiseptiques<sup>4</sup>, insecticides, sédatives, analgésiques et narcotiques<sup>5</sup>.

➤ **μυροβάλανος, - ου (ό) : myrobalan, gland parfumé, noix de ben**

*Nom scientifique du végétal* : fruit du *Moringa arabica* Pers.

*Référence* : {25} ©<sup>20</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* AETIUS, VIII, 6.31-6.34, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.20).

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) qualités aromatiques, 2) propriétés émollientes, 3) rôle d'excipient. Dioscoride (*Mat. méd.*, I, 109) signale que ce gland, originaire d'Arabie, une fois pilé, produit une huile pour onguent luxueux. En effet, le phytonyme est à traduire littéralement par le « gland à parfum » (< μύρον « parfum » + βάλανος « gland »). Dioscoride lui attribue les mêmes qualités qu'à l'huile d'amande : des propriétés drainantes (utilisé en emplâtre avec du miel), cicatrisantes (utilisé avec du vinaigre), apaisantes (pour lutter contre les démangeaisons cutanées, les inflammations) et laxatives. Il le recommande contre les affections cutanées (*lepra*, taches, imperfections sur le visage). On recense cinq sortes de fruits différents sous le nom μυροβάλανος. Pline (XII, 46) les énumère et les décrit. Il confirme aussi que le myrobalan était particulièrement indiqué pour la fabrication de parfum et semble dire que l'écorce était davantage utilisée en parfumerie et les noyaux en médecine<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> BRUWIER M.-C., *Essences et renaissance en Égypte pharaonique*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 81.

<sup>2</sup> *Parfums et cosmétiques*, p. 64 : pour les Égyptiens, le Soleil naquit d'un lotus lors du premier jour du monde. « Espèce la plus sacrée, suave et douce par son arôme, parfaite quant à sa forme, la fleur de lotus bleue fut considérée comme une véritable émanation divine. (...) Le lotus associait volupté et magie du renouvellement permanent ».

<sup>3</sup> Selon H. L. E. Lüring, ces recettes sont d'origine orientale (et particulièrement égyptienne). Il estime que les recettes du *Kosmètikon* s'inscrivent dans la tradition des soins capillaires égyptiens, où l'on trouve principalement des recettes de colorants pour cheveux et contre la chute de ceux-ci. Or, ce sont bien les deux types de remèdes que l'on retrouve majoritairement dans le *Kosmètikon* : voir LÜRING H. L. E., *Die über die medicinischen Kenntnisse der alten Ägypter berichtenden Papyri*, Leipzig, 1888, p. 130.

<sup>4</sup> Le lotus a, par exemple, été retrouvé dans des momies : voir FAURE, *Parfums et aromates*, p. 38.

<sup>5</sup> AMIGUES S., *Végétaux et aromates de l'Orient dans le monde antique*, *Topoi* 12-13 (2005), p. 379 ; BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 369.

<sup>6</sup> PLINE, XII, 46 : *nascens id unguento, ut ipso nomine apparet, quo item indicatur et glandem esse (...). unguentarii autem tantum cortices premunt, medici et nucleos, tundentes adfusa paulatim calida aqua.* « Il est fait pour les parfums, comme son nom l'indique, grâce auquel nous voyons aussi que c'est le gland d'un arbre (...). Les parfumeurs ne font qu'écraser les écorces, les médecins écrasent les noyaux, en les pilant, à l'aide d'eau chaude versée peu à peu par-dessus ».

*Propriétés reconnues* : l'huile extraite du myrobalan a la propriété de rancir très rarement et est dès lors utilisée en parfumerie<sup>1</sup>. Étant insipide et inodore, elle est aussi un excipient de prédilection. L'huile myrobalan est aussi reconnue pour ses propriétés purgatives, diurétiques, antiseptiques, laxatives, ainsi qu'émollientes et astringentes. Elle est propice aux traitements d'affections cutanées. Toutefois, ce fruit exotique, bien que très utilisé et d'une grande renommée dans l'Antiquité, deviendra inusité après les médecins arabes<sup>2</sup>. De nos jours, ses usages thérapeutiques ont subsisté uniquement dans les médecines traditionnelles indienne et africaine<sup>3</sup>.

➤ **μύρτος, - ου (ή) : myrte**

*Nom scientifique du végétal* : *Myrtus communis* L.

*Référence* : {26} μυρσίνη (ή) « *branche de myrte* », <sup>®17</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 492.18 Kühn) ; μυρσίνη λευκή (ή) « *branche de myrte blanc* », <sup>®18</sup> *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 492.12 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement des dartres (<sup>®17</sup>) ; soins capillaires, pour colorer et boucler les cheveux (<sup>®18</sup>).

*Propriétés reconnues* : voir s. v. μύρτον.

➤ **μυρσίνον ἔλαιον (τό) : huile de myrte**

*Référence* : CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (<sup>®14</sup> XII, 493.2 ; <sup>®17</sup> 493.7 Kühn) ; <sup>®24</sup> *ap. PAUL D'ÉGINE, Epitomae medicae*, III, 2, 1, *ed. J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.13)*.

*Indication thérapeutique* : traitement des dartres et soins capillaires, pour boucler et colorer les cheveux.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés astringentes, 2) propriétés émollientes, 3) qualités aromatiques, 4) rôle d'excipient dans la préparation. Dioscoride (*Mat. méd.*, I, 39, 1) explique son mode de fabrication et la décrit (*Mat. méd.*, I, 39, 2) comme une huile au goût fort, remplie d'amertume, de couleur vert pâle, d'une consistance assez huileuse et aux propriétés astringentes. Cette huile était obtenue à partir des fruits du myrte (Théophraste, *De Odoribus*, 28). Elle était utilisée couramment comme aromate à des fins cosmétiques et culinaires. Pline (XV, 124) lui attribue une « certaine saveur vineuse » et nous apprend qu'on parfumait les vins, en y ajoutant de l'huile de myrte<sup>4</sup>. Le myrte était souvent utilisé pour

<sup>1</sup> ANDRÉ, *Noms de plantes*, p. 32.

<sup>2</sup> LITRÉ É., *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire*, p. 986.

<sup>3</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 356.

<sup>4</sup> PLINE, XV, 124 : *quin immo oleo quoque, mirum dictu, inest quidam uini sapor simulque pinguis liquor, praecipua uia ad corrigenda uina saccis ante perfusis. Retinet quippe faecem nec praeter purum liquorem transire patitur datque se comitem praecipua commendatione liquato.* « En outre, c'est étonnant à dire, une certaine saveur vineuse se trouve en cette huile, qui est à la fois une liqueur onctueuse, et les sacs à filtrer ayant été arrosés auparavant, elle a la capacité de corriger les vins. En effet, elle retient la lie, ne laisse passer que le vin purifié, et accompagne la liqueur ainsi filtrée, dont elle rehausse le goût ».

l'élaboration d'huiles parfumées, moins en raison de ses propriétés astringentes, qu'en raison de ses qualités odoriférantes.

*Propriétés reconnues* : voir s. v. μύρτον.

➤ **μύρσινον μύρον (τό) : parfum de myrte, extrait de myrte**

*Référence* : ②<sup>22</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, ed. J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p.132.7).

*Indication thérapeutique* : soins capillaires, pour boucler et colorer les cheveux.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) qualités aromatiques, 2) propriétés astringentes. Le substantif μύρον accompagné de l'adjectif μύρσινον n'est pas attesté chez Théophraste et Dioscoride. Le terme μύρον semble désigner la substance aromatique contenue dans le végétal (cf. ci-dessous : B. Nature des ingrédients).

*Propriétés reconnues* : cette essence était obtenue par le pressurage des fleurs et des fruits de myrte. Tout comme l'huile de myrte, elle était utilisée en raison de ses fortes qualités odorantes. Un parfum fort émanait de l'essence extraite des fleurs et de l'écorce de ce végétal. De façon générale, l'essence d'un végétal, même si elle était plus coûteuse, était tout de même préférée à l'huile parfumée, si l'on souhaitait obtenir une préparation plus fine, plus astringente et plus odorante<sup>1</sup>.

*Propriétés reconnues* : voir s. v. μύρτον.

➤ **μύρτον, - ου (τό) : baie de myrte**

*Référence* : {27} ②<sup>23</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, ed. J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.9).

*Indication thérapeutique* : soins capillaires, pour colorer et boucler les cheveux.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés astringentes, 2) qualités aromatiques. Théophraste (*RP*, I, 12, 1) évoque le caractère vineux des baies de myrtes, qui avaient des propriétés astringentes. Dioscoride (*Mat. méd.*, I, 112) évoque les différentes variétés de myrtes : la domestique, dont on fait un usage médical, la noire et celle de montagne. Le myrte est connu pour ses propriétés astringentes. Tressé en couronne, il dissipait les vapeurs de vin. Pline (XV, 124) confirme les propriétés astringentes des feuilles de myrte, réduites en une « poudre légèrement mordante », et celles des branches du végétal<sup>2</sup>. Quant aux baies fermentées, elles permettaient de produire une boisson acide<sup>3</sup>. Entrant dans la composition des couronnes des mariées, le myrte était devenu un symbole de paix et d'amour, et ses fleurs, un symbole de beauté et de jeunesse. Ce végétal a occupé dans l'Antiquité, une place pouvant être comparée à celle du laurier ou de l'olivier. Associé au culte

<sup>1</sup> FRÈRE D. – BODIOL L., *Huiles parfumées et huiles médicinales*, dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 337, pp. 46-49.

<sup>2</sup> PLINE, XV, 124 : *folia et per se siccantur in farinam ad ulcerum remedia in corpore humano, leniter mordaci puluere, ac refrigerandis sudoribus (...). Quin et uirgei anuli inguinum tumori medentur.* « Les feuilles, aussi, sont séchées seules, jusqu'à être réduites en une poudre, utilisée pour traiter des plaies sur le corps humain, cette poudre est légèrement mordante, et diminue les sueurs (...). Les branches de myrte disposées en ceinture, sont efficaces contre les hernies ».

<sup>3</sup> NICOLAS-DUVAL N., *La formule des parfums antiques : une affaire de nez ?*, dans *Parfums et odeurs*, p. 53.

d'Aphrodite, c'était aussi un symbole de fécondité<sup>1</sup>, de séduction et d'immortalité<sup>2</sup>. La plante était en outre reconnue pour ses propriétés excitantes. Aristophane dans *Lysistrata* s'en fait d'ailleurs l'écho, lorsqu'il prénomme Μυρρίνη, « *branche de myrte* », la protagoniste de sa pièce, qui, afin d'obtenir la fin de la guerre, engage les femmes à se refuser à leur mari.

*Propriétés reconnues* : le myrte est une des plantes de prédilection de la parfumerie, en raison de son parfum soutenu et de l'essence parfumée qu'on extrait de ses feuilles, fleurs et écorce<sup>3</sup>. Ses feuilles ont des propriétés antiseptiques et cicatrisantes. Elles sont utilisées contre les affections cutanées, pulmonaires et urinaires<sup>4</sup>. Le myrte est encore essentiellement utilisé en médecine homéopathique. Les propriétés astringentes des baies de myrte, riches en tanin, et les propriétés antiseptiques et stimulantes de l'huile de myrte sont encore reconnues.

### ➤ μύρον, - ου (τό) : mûre

*Nom scientifique du végétal* : *Morus nigra* L.

*Référence* : {28} μύρων χυλός (ό) « *jus de mûres* », <sup>®11</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 433.7 Kühn) ; <sup>®19</sup>, *ap. AETIUS, VI, 56.27-56.35, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.3).*

*Indications thérapeutiques* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés astringentes. En raison de sa chaleur douce, le jus de mûres, accompagné de miel, entrainé dans la composition d'un remède, considéré comme un des meilleurs, contre les affections de la gorge et de la trachée (Pline, XXIII, 71). On l'ajoutait aussi dans les préparations de médicaments pour les rendre plus sucrés et moins amers. C'était toutefois une solution plus coûteuse que d'utiliser du miel, qui produisait le même effet<sup>5</sup>. Souvent, le jus de mûres était aussi ajouté comme colorant<sup>6</sup>. Enfin, il était doté de propriétés médicinales : on utilisait des décoctions de mûres et de feuilles de mûriers, pour leurs effets astringents (la mûre contient du tanin), cicatrisants et diurétiques.

*Propriétés reconnues* : l'écorce du mûrier possède des propriétés purgatives et vermifuges. Le jus extrait des mûres est employé contre les maux de gorge et la toux pour ses propriétés expectorantes. Les feuilles sont encore utilisées, en cataplasmes, pour traiter les affections cutanées, en raison de leurs propriétés diurétiques, astringentes et apaisantes<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> ARTÉMIDORE, *De l'interprétation des songes*, I, 77 ; ATHÉNÉE, XV, 675 f-676 c ; BODIOLU L. – MEHL V., *Sociologie des odeurs en pays grecs*, p. 145, dans *Parfums et odeurs*.

<sup>2</sup> BODIOLU L. – MEHL V., *Parfums de passage : naissance, mariage et funérailles en pays grec*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 166.

<sup>3</sup> POLUNIN – HUXLEY, *Fleurs médit.*, p. 174.

<sup>4</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 362.

<sup>5</sup> GUARDASOLE, *Galien et le marché des simples*, p. 36.

<sup>6</sup> WALTER Ph., *Les matières de la beauté*, dans *Le Bain et le miroir*, p. 43.

<sup>7</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 357.

➤ **νᾶπτu, - uoc (τό) : moutarde**

*Nom scientifique du végétal* : *Sinapis alba* L. (moutarde blanche) ou *Sinapis nigra* L. (moutarde noire).

*Référence* : {29} ®<sup>3</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 404.4 ; 404.6 Kühn).*

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés toniques pour les cheveux. Dioscoride (*Mat. méd., II, 154, 1*) en fait une description interne et externe. Il évoque (*Mat. méd., II, 154, 2*) les propriétés échauffantes, asséchantes et analgésiques de la moutarde, appliquée en emplâtre. Il en précise des usages particuliers : la moutarde, placée dans le nez, fait éternuer, elle nettoie la peau ; mélangée à du vinaigre, elle soigne les affections dartreuses et, « une fois appliquée en emplâtre, elle soigne aussi les alopecies »<sup>1</sup>. Enfin, il avance que, non séchée, elle renferme un suc, qui, mélangé à de l'eau et du miel et utilisé en gargarisme, soigne les affections de la gorge et des poumons. La moutarde entrait ainsi dans la composition de préparations pour diagnostiquer d'éventuelles irritations de la trachée. Galien (*De methodo medendi, V, 12*) nous apprend que ces préparations, une fois bues par le malade, permettaient d'indiquer clairement, en cas de douleur, si le mal était dans le cou. La moutarde servait également à évacuer les humeurs. La moutarde noire était utilisée comme vomitif et aussi comme abortif.

*Propriétés reconnues* : la moutarde est cultivée spécialement pour son essence aux propriétés antibiotiques. On l'emploie en cataplasmes, « contre rhumatismes, douleurs musculaires, congestions, affections des voies respiratoires, inflammations articulaires et affections de la peau »<sup>2</sup>. La moutarde noire a des propriétés diurétiques<sup>3</sup>. En revanche, la moutarde blanche a des propriétés stimulantes et antibiotiques<sup>4</sup>. Riches en sucre, ses graines sont laxatives.

➤ **ναρδόσταχυς, - uoc (ό) : fleur de nard**

*Nom scientifique du végétal* : *Nardostachys Jatamansi* D. C.

*Référence* : {30} ®<sup>20</sup> CLÉOPÂTRE *ap. AETIUS, VIII, 6.31-6.34, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.19).*

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) qualités odoriférantes, 2) propriétés échauffantes et astringentes. Dioscoride (*Mat. méd., I, 6*) nous apprend que le nard, originaire d'Inde, est l'une des principales fleurs utilisées en parfumerie (*Mat. méd., I, 42, 51 et 64*), car son parfum est un des plus tenaces. Il mentionne d'ailleurs l'utilisation de la fleur de nard dans un remède pour parfumer la bouche (*Mat. méd., II, 16, 2*). Importé d'Extrême-Orient, c'était un aromate très cher et très précieux, au point que le nom de « nard », à lui seul, a fini par devenir un terme générique pour désigner tout parfum de luxe. Il a toujours été très rare et cela a contribué à

<sup>1</sup> DIOSC., *Mat. méd., II, 154, 2* : θεραπεύει καὶ ἀλωπεκίας καταπλασθέν.

<sup>2</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 85.

<sup>3</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 84.

<sup>4</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 486.

renforcer son caractère précieux. Le nard consolide et fixe les odeurs, en raison de propriétés très astringentes, particulièrement celles de son écorce (Pline, XII, 26). Il était utilisé en parfumerie et en médecine. Son essence était par exemple employée pour la fabrication de collyres pour les affections ophtalmologiques. Le nard servait aussi au traitement des troubles digestifs<sup>1</sup>.

*Propriétés reconnues* : l'huile essentielle extraite de cette fleur est encore utilisée pour ses propriétés antibiotiques, anti-inflammatoires et calmantes. Elle est utilisée contre les maladies nerveuses et en friction contre les maladies cutanées. On la dit aussi favoriser la repousse des cheveux, en raison de ses propriétés stimulantes<sup>2</sup>. Le nard, déjà présent en faibles quantités pendant l'Antiquité, est devenu aujourd'hui très rare. Ce végétal est toujours recherché par la parfumerie et cet usage constitue sa principale utilisation.

### ➤ **πίσσα ὑγρὰ (ή) : poix humide**

*Nom scientifique du végétal* : gomme-résine du *Pinus sylvestris* L.

*Référence* : {31} ©<sup>4</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 404.8 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) fortifiant pour cheveux, 2) rôle d'épaississant de la préparation à enduire sur les cheveux. Dioscoride (*Mat. méd.*, I, 72, 1) évoque les usages de la poix, qu'il décrit comme grasse et dotée de propriétés odoriférantes, échauffantes, émoullientes et expectorantes. Il mentionne quelques utilisations : mélangée avec du miel, la poix est indiquée pour lutter contre les affections de la poitrine ; mélangée à de la cire, elle est ajoutée aux médicaments traitant les plaies, les blessures ; elle guérit les ulcères ; elle est utilisée, en emplâtre, contre les venins et morsures de serpent. Discoride (*Mat. méd.*, I, 72, 5) indique son usage spécifique pour le traitement de l'alopecie, précisant qu'« elle fait revenir, mélangée avec de la farine d'orge, les cheveux qui tombent de la tête »<sup>3</sup>. Galien (*De comp. med. sec. loc.*, I, 3 [XII, 441 Kühn]) évoque aussi l'usage de la poix contre la chute des cheveux, dont on en recouvrait les racines<sup>4</sup>. Il précise aussi les différentes formes sous lesquelles on la trouvait (huile de poix, suie de poix, etc.) et ses qualités suivant qu'elle soit humide ou sèche (*Mat. méd.*, I, 72, 5). La poix humide désigne la poix

<sup>1</sup> Galien (*De praenotione ad Epigenenem*, XI [XIV, 657.16-660.16 Kühn]) nous apprend qu'il soigna Marc-Aurèle, souffrant de maux de ventre et d'infections chroniques de l'estomac en raison de sa « toxico-dépendance », grâce à l'application d'huile de nard sur une compresse : voir MORAUX P., *Galien de Pergame : souvenirs d'un médecin*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1985, p. 137.

<sup>2</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 364.

<sup>3</sup> DIOSC., *Mat. méd.*, II, I, 73, 3 : δασύνει δὲ καὶ ἀλωπεκίας καταπλασθὲν μετὰ κριθίνου ἀλεύρου.

<sup>4</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 3 (XII, 441 Kühn) : ἐπὶ δὲ τῶν ἄλλων ἐλαίῳ μιγνύντας τοῦτο τὸ φάρμακον καὶ τὰς ῥεούσας τρίχας ἐπανορθοῦται καὶ τὰς μὴ ῥεούσας ἐνανξεστέρας ἐργάζεται. (...) ἐν Ἀσίᾳ δὲ παρ' ἡμῖν αἱ ἐν τοῖς ὄρεσιν ἀγροικοὶ γυναῖκες οὐ μόνον κεδρία χρίονται μετ' ἐλαίου μιγνύουσαι τὸ τε σύμπαν σῶμα καὶ τὴν κεφαλὴν, ἀλλὰ καὶ πίττη τῇ ὑγρᾷ μετ' ἐλαίου κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον μεμιγμένη καταχρίουσι τὰς ἐν τῇ κεφαλῇ ῥίζας τῶν τριχῶν καὶ καλοῦσι τὸ σύνθετον τοῦτο φάρμακον πισσέλαιον, ἕτερον ὄν τοῦ πισσάνθου καλουμένου, ὃ ταῖς ὑγραῖς ἐφίσταται πίτταις, λεπτομερέστερον ὑπάρχον αὐτῶν μακά βραδέως ποιεῖ πολιοῦσθαι, μηδὲν βλάπτοντα τοὺς χρωμένους, τὰ δὲ διὰ τῶν ἀυστηρῶν τε καὶ στρυφνῶν συγκείμενα βλάπτει μεγάλως.

crue non sèche, c'est-à-dire qui n'a pas été réduite par la cuisson. Elle était fabriquée à partir de pins qu'on brûlait, et résultait d'un procédé de fabrication particulier, que Théophraste expose (*RP*, IX, 3). La poix était utilisée en médecine, non en raison de ses propriétés inflammables ou colorantes, mais comme fixatif ou comme enduit. Les médecins accordaient également une grande importance à ses vertus thérapeutiques. D'ailleurs, selon S. Amigues, « l'exploitation de la résine et la fabrication de poix ont dû avoir une certaine importance économique »<sup>1</sup>. L'utilisation de poix dans une recette pour lutter contre la chute des cheveux n'est peut-être pas non plus étrangère à la symbolique du pin. Cet arbre, qui ne perd pas ses épines, était en effet associé à la symbolique du renouveau, de l'immortalité<sup>2</sup>.

*Propriétés reconnues* : la gomme-résine renfermée dans les aiguilles du pin est utilisée pour ses propriétés antiseptiques et désinfectantes, comme dépuratif et en décoction, contre les inflammations intestinales. L'huile essentielle extraite du pin est utilisée contre les rhumatismes et les affections cutanées<sup>3</sup>.

➤ **πήγανον, - ου (τό) : rue**

*Nom scientifique du végétal* : *Ruta graveolens* L., (rue commune, rue « fétide ») ou *Ruta chalepensis* L. (rue sauvage).

*Référence* : {32} ®<sup>17</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 493.5 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés antiseptiques, 2) propriétés curatives de son huile pour les affections cutanées. Théophraste évoque l'apparence de la rue (*RP*, I, 3, 4). Suivant les endroits où elle pousse, Dioscoride (*Mat. méd.*, III, 46) précise les diverses appellations de la rue sauvage, impropre à la consommation et plus âcre que la rue domestique. Sa racine pouvait toutefois entrer dans la composition d'antidotes (*Mat. méd.*, III, 45). Pline (XXI, 131) affirme que la rue est l'un des médicaments les plus efficaces, qu'elle a des propriétés antifongiques et qu'en application, avec du miel et de l'alun, elle guérit les affections cutanées.

*Propriétés reconnues* : la rue, administrée en infusion ou en poudre, est connue pour ses propriétés diurétiques, calmantes, vermifuges et antiseptiques, mais elle l'est encore davantage en raison de son odeur très forte. Elle est particulièrement indiquée pour traiter les plaies<sup>4</sup>. Utilisée parfois contre les rhumatismes et les maux d'oreilles<sup>5</sup>, elle a également des effets dépresseurs (diminution de la pression sanguine) et antispasmodiques. À forte dose, elle a des propriétés abortives et est mortelle. Enfin, elle renferme une huile essentielle riche en vitamine P (nécessaire à une bonne santé de la peau et à une bonne circulation du sang).

<sup>1</sup> AMIGUES, *Botanique antique*, p. 234.

<sup>2</sup> *Le Bain et le miroir*, p. 113.

<sup>3</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 411-412.

<sup>4</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 461.

<sup>5</sup> POLUNIN – HUXLEY, *Fleurs médit.*, p. 149.

➤ **πιτσάνη, -ης (ή) : orge mondé, ptisane<sup>1</sup>**

*Nom scientifique du végétal* : *Hordeum vulgare* L.

*Référence* : {33} ®<sup>18</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 493.9 Kühn).*

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps et traitement de la *lepra* et des boutons.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés curatives de son huile, 2) rôle d'excipient dans la préparation. L'orge mondé était bénéfique pour la peau, en raison de propriétés purifiantes et nettoyantes. Plusieurs recettes renferment de la farine d'orge mondé pour redonner éclat au teint. Le traité hippocratique *Des maladies des femmes* (II, 188) et Ovide (*De medicamine faciei feminae*, 51-76) le mentionnent dans des crèmes pour le teint composées d'une décoction d'orge, de farine de lupin et de racine de chou. Dioscoride le conseille aussi pour purifier (*Mat. méd., I, 30*). Outre pour le traitement de bronchite, les médecins grecs utilisaient « les principes huileux de cette céréale (sous le nom de « ptisane ») pour soigner les affections inflammatoires du système digestif »<sup>2</sup>.

*Propriétés reconnues* : l'orge contient beaucoup de vitamines B et E, et de protéines stimulant le système circulatoire. Une décoction d'orge est également diurétique et émolliente<sup>3</sup>.

➤ **σησάμινον έλαιον (τό) : huile de sésame**

*Nom scientifique du végétal* : *Sesamum Indicum* L.

*Référence* : {34} ®<sup>10</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 433.5 Kühn).*

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés légèrement astringentes, 2) qualités aromatiques. Théophraste classe cette substance parmi les plus grasses des huiles végétales (*De Odoribus*, 14). Pline (XVIII, 96) nous apprend que le sésame est originaire d'Inde, où, selon S. Amigues<sup>4</sup>, il était principalement cultivé. En revanche, Théophraste (*RP*, VIII, 3, 4) écrit qu'on le cultivait aussi abondamment en Grèce, où ses graines oléagineuses étaient mangées et permettaient la production d'une huile aux propriétés curatives. À l'origine, la production d'huile de sésame était concentrée en Mésopotamie. L'introduction du sésame en Égypte remonte probablement à l'époque ptolémaïque et le commerce de son huile ne commença donc qu'au IV<sup>e</sup> s. avant notre ère<sup>5</sup>. Par après, en raison de l'accessibilité du sésame, son usage se répandit, les Anciens utilisant parfois cette huile à la place de l'huile d'olive<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> ANDRÉ, *Alimentation et cuisine*, p. 59 : l'orge mondé désigne l'orge dont « le grain est décortiqué au mortier, cuit à l'eau et servi avec du lait pour le blanchir ».

<sup>2</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 310.

<sup>3</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 271-272.

<sup>4</sup> AMIGUES, *Théophr. R.P.*, p. 309.

<sup>5</sup> NICHOLSON P. T. – SHAW I. (éd.), *Ancient Egyptian materials and technology*, Cambridge University Press, Cambridge, 2000, pp. 390-429 ; pp. 505-536.

<sup>6</sup> SANDY D. B., *The Production and Use of Vegetable Oils in Ptolemaic Egypt*, *Bulletin of the American Society of Papyrologists. Supplements*, 6, Scholars Press, Atlanta, 1989, p. 53 ; p. 61 : dans les papyrus

*Propriétés reconnues* : l'huile de sésame est parfumée et légèrement astringente. On l'utilise en médecine pour ses propriétés laxatives, apaisantes (contre les brûlures) et émoullientes<sup>1</sup>, ou encore pour la fabrication de savon, même si ce n'est pas son usage le plus fréquent. En Algérie, les médecins la recommandent en fumigation pour soulager les fièvres et soigner les otites<sup>2</sup>.

➤ **σίκυος ἄγριος (ό) : concombre sauvage, momordique**

*Nom scientifique du végétal* : *Ecballium elaterium* L.

*Référence* : {35} ©<sup>18</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 493.10 Kühn).*

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps, et traitement de la *lepra* et de boutons.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés détergentes et caustiques. L'appellation « concombre sauvage » désigne la momordique. D'après Théophraste, exclue de tout usage alimentaire, cette plante, et plus particulièrement ses racines, constituaient un puissant laxatif (*RP, IX, 9, 4 et 5*). Elle était également réputée pour ses propriétés détergentes<sup>3</sup> : « la racine du concombre sauvage passe pour déterger les dartres farineuses et la gale du bétail » (*RP, IX, 9, 4*). Dioscoride précise que seul le fruit permet de différencier le concombre sauvage, du concombre domestique (*Mat. méd., IV, 150, 1*). Il nous renseigne également sur d'autres usages dermatologiques, utilisant les propriétés détergentes de la plante<sup>4</sup> : « la racine séchée et broyée nettoie les dartres, la *lepra* et les champignons, et elle déterge les plaies noires et les taches sur le visage ». Une fois pressée, la graine du concombre sauvage produisait l'élatérium, un suc caustique qui, « malgré la violence de ses effets<sup>5</sup>, est une des drogues les plus estimées des médecins antiques »<sup>6</sup>, selon S. Amigues.

*Propriétés reconnues* : la momordique, essentiellement ses racines, est encore utilisée comme purgatif et pour le traitement de paralysies, de rhumatismes, d'œdèmes ou de zonas<sup>7</sup>. La racine de ce végétal contient un principe analgésique et son fruit est fortement diurétique. À forte dose, outre l'apparition de vomissements, il peut

---

documentaires grecs, beaucoup d'occurrences du substantif ἔλαιον, utilisé seul, semblent plutôt désigner l'huile de sésame, et non l'huile d'olive.

<sup>1</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 482-483.

<sup>2</sup> SANDY D. B., *Op. cit.*, pp. 55-72 : utilisée en boulangerie ou comme huile de cuisson, l'huile de sésame est la plupart du temps employée comme condiment. Elle sert aussi à la fabrication de couleur.

<sup>3</sup> THÉOPHR., *RP, IX, 9, 4* : καὶ τοῦ σικύου δὲ τοῦ ἀγρίου τὴν μὲν ῥίζαν ἀλφούς καὶ ψώρας βοσκημάτων, τὸ δὲ σπέρμα χυλισθὲν ποιεῖ τὸ ἐλατήριον. « *De même, la racine du concombre sauvage passe pour déterger les dartres farineuses et la gale du bétail, alors que le suc exprimé de sa graine donne l'élatérium* ».

<sup>4</sup> DIOSC., *Mat. méd., III, 150, 2* : ξηρὰ δὲ λεία ἀλφούς, λέπρας, λειχῆνας σμήχει καὶ οὐλὰς μελαίνας καὶ σπίλους τοὺς ἐν προσώπῳ ἀποκαθαίρει.

<sup>5</sup> Théophraste (*RP, IX, 14, 2*) affirme à propos de l'élatérium, que pour certains, c'est la seule drogue apte à opérer une purgation drastique par le haut. Ce suc est en effet un puissant laxatif.

<sup>6</sup> AMIGUES, *Théophr. R.P.*, p. 351.

<sup>7</sup> POLUNIN – HUXLEY, *Fleurs médit.*, p. 230.

même constituer un abortif. Son utilisation la plus intéressante reste liée à ses propriétés antivirales<sup>1</sup>.

➤ **σκίλλα, - ης (ή) : scille**

*Nom scientifique du végétal* : *Scilla maritima* L. (scille maritime = [*Urginea scilla* Steinh.], = [*Urginea maritima* B.]) ou *Scilla bifolia* L. (scille à deux feuilles).

*Référence* : {36} ®<sup>2</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 404.3 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés curatives en raison de son amertume, 2) symbolique de fertilité de sa feuille. Théophraste distingue la scille maritime (*Urginea maritima* B.) et la scille à deux feuilles (*Scilla bifolia* L.), non parfumée et aux fleurs bleu-pourpre, qui est répandue en Europe, en Asie Mineure et pousse aussi bien dans les plaines qu'en montagne (*RP*, VI, 8, 1-2). Dioscoride nous renseigne sur le caractère âcre et brûlant de la scille et sur la préparation du « vinaigre de scille » (*Mat. méd.*, II, 171), qu'on appliquait en cataplasme pour traiter diverses affections. La scille, toxique à forte dose, était également reconnue pour ses propriétés expectorantes. Ainsi, ses bulbes entraient dans la préparation de boissons pour la toux. Ils servaient aussi au traitement de maladies cardiaques. Il est possible que cette plante soit également présente dans cette recette contre l'alopecie en raison de sa symbolique, car « avec ses grandes feuilles et ses grappes de fleurs très nombreuses, la scille était considérée comme un symbole de fertilité<sup>2</sup> ».

*Propriétés reconnues* : la scille est toujours utilisée à faible dose, comme vermifuge, pour ses propriétés corrosives, antiparasitaires, ainsi qu'expectorantes, diurétiques et excitantes. Les écailles séchées des bulbes constituent un remède efficace contre l'insuffisance cardiaque. Elles réduisent le rythme cardiaque, en améliorant en même temps la circulation du sang. À dose excessive, en revanche, la scille peut provoquer des vomissements, l'avortement ou même un arrêt cardiaque<sup>3</sup>.

➤ **σμύρνα / σμύρνη, - ης (ή) : myrrhe**

*Nom scientifique de la substance* : gomme-résine du *Commiphora Myrrha* Engl.

*Référence* : {37} ®<sup>17</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 492.17 Kühn) ; ®<sup>20</sup> *ap.* AETIUS, VIII, 6.31-6.34, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.19).

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps ; traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) qualités aromatiques très fortes, 2) propriétés désinfectantes, cicatrisantes, échauffantes, légèrement astringentes et légèrement mordantes. Théophraste classe la myrrhe parmi les plantes à parfums et précise qu'elle est originaire d'Arabie (*RP*, IV, 4, 12). Il nous renseigne sur son apparence

<sup>1</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 203.

<sup>2</sup> POLUNIN – HUXLEY, *Fleurs médit.*, p. 275 : les bulbes de scilles étaient utilisés d'ailleurs dans des rites purificateurs. Par exemple, les Grecs suspendaient des bulbes dans leurs maisons, lors de la nouvelle année.

<sup>3</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 540-541.

(*RP*, IX, 4, 7) : on trouve la myrrhe en gouttes ou modelée, et on sélectionne la meilleure, celle qui est d'un meilleur goût et d'une couleur uniforme. Théophraste (*De Odoribus*, 32) nous renseigne aussi sur ses propriétés : « la myrrhe est chaude, mordante, avec un pouvoir astringent et elle a de l'amertume »<sup>1</sup>. Dioscoride (*Mat. méd.*, I, 64) y ajoute des qualités âcres, brûlantes et piquantes. Il décrit les différentes sortes de myrrhe, qu'il classifie, et les différentes formes sous lesquelles on pouvait la trouver. Dioscoride énumère aussi ses nombreuses propriétés : odoriférantes, astringentes, purifiantes, détergentes, expectorantes, antiparasitaires, asséchantes, échauffantes, émoullientes, cicatrisantes et analgésiques. Utilisée pure ou mélangée à d'autres substances (miel, huile, vin), il explique ses nombreux usages thérapeutiques : la myrrhe était indiquée pour ôter les taches sur le visage, contre les affections de la poitrine, contre les infections des oreilles, des yeux ; elle était utilisée en emplâtre et comme adhésif<sup>2</sup>, pour refermer des plaies ouvertes. Originnaire d'Arabie et d'Inde (où la vraie myrrhe, de couleur jaune était produite), cette substance était très chère. On la considérait comme rare et précieuse. Elle l'était encore plus pour les Grecs qui lui attribuaient une origine mythologique<sup>3</sup>. Une fois les larmes recueillies et séchées, elle se présentait à l'état compact. Par ailleurs, on pouvait aussi trouver la myrrhe à l'état semi-liquide, désigné par le terme *staktè*<sup>4</sup>. Ses larmes onctueuses étaient directement mises en flacon, ce qui était encore plus coûteux. Même si la myrrhe était coûteuse, elle entraînait fréquemment dans les préparations de médicaments et de parfums. Elle était employée en fumigation, mais encore plus souvent en onction. Enfin, utilisée aussi pour ses qualités odorantes, elle était parfois dissoute dans l'huile et le vin pour les parfumer. Quant à l'odeur qui en émane, elle provoquait des « effets, tantôt euphoriques, tantôt excitants, jusqu'à l'extase et à la transe chez les intoxiqués »<sup>5</sup>. *Propriétés reconnues* : contenant gomme, résine et huile essentielle, la myrrhe a des vertus cicatrisantes et désinfectantes<sup>6</sup>. De nos jours, elle est encore parfois utilisée contre les crampes, pour guérir les blessures, contre les inflammations de la bouche et pour la composition des crèmes de nuit. Elle reste en revanche encore largement utilisée en médecine traditionnelle marocaine, pour ses propriétés antispasmodiques, stimulantes et toniques<sup>7</sup>.

➤ **σπονδύλιον, - ου (τό) : berce**

*Nom scientifique du végétal* : *Heracleum Spondylium* L.

<sup>1</sup> THÉOPHR., *De Odoribus*, 32 : ἔστι δὲ ἡ μὲν σμύρνη θερμὴ καὶ δηκτικὴ μετὰ στύψεως, ἔχει δὲ καὶ πικρίαν.

<sup>2</sup> BRUWIER M.-C., *Essences et renaissance en Égypte pharaonique*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 78.

<sup>3</sup> La myrrhe était, dans l'imaginaire, personnifiée par Myrrha, qui, à la suite de ses amours incestueuses, avec Kinyras, son père, roi de Chypre, fut changée en arbre et engendra de son écorce, Adonis, le dieu des parfums : voir FAURE, *Parfums et aromates*, p. 143.

<sup>4</sup> FAURE, *Parfums et aromates*, p. 34.

<sup>5</sup> FAURE, *Parfums et aromates*, p. 80.

<sup>6</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 329.

<sup>7</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 153-154.

Référence : {38} ®<sup>21</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, *ed.* J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.3).

*Indication thérapeutique* : soins capillaires, pour boucler et colorer les cheveux.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés caustiques, 2) fixation de la couleur. Théophraste et Dioscoride ne mentionnent pas le substantif σπονδύλιον, qui est néanmoins attesté chez de nombreux médecins tels Galien, Soranus, Paul d'Égine, Aetius, Oribase, etc. Galien (*De comp. med. sec. loc.*, XII, 641) signale que l'intérieur de la berce, une fois mélangé avec du miel, pouvait être étendu<sup>1</sup>. Il mentionne également la plante dans la préparation d'un antidote (*De Antidotis*, XIV, 180). Quant à Oribase, il en fait une description (*Collectiones medicae*, XII, 140). Il mentionne à plusieurs reprises son utilisation comme colorant noir (*Collectiones medicae*, XII, 8 ; XII, 21) et précise que « le fruit de la berce est d'une saveur aigre et d'une force pénétrante, si bien que c'est un bon remède contre les essoufflements et l'épilepsie »<sup>2</sup>.

*Propriétés reconnues* : la berce contient une huile aux propriétés digestives, toniques et stimulantes. Elle augmente la pression sanguine et est considérée comme un aphrodisiaque fort. Elle renferme en outre un principe actif qui a le rôle d'exaltateur et de fixateur en parfumerie<sup>3</sup>.

➤ **σταφίς ἀγρία (ή) : staphisaigre<sup>4</sup>**

*Nom scientifique du végétal* : *Delphinium Staphisagria* L.

Référence : {39} ®<sup>17</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 493.4 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés parasitocides. Dioscoride (*Mat. méd.*, IV, 152) décrit cette plante et en précise les usages. Les graines étaient utilisées comme purgatif, en cas d'excès d'humeurs. Mâchée, la plante fait cracher, mais il faut alors boire en continu, car elle brûle la gorge. Broyée et mélangée à de l'huile, elle est efficace pour tuer les poux. Enfin, elle guérit des ulcères et soigne les morsures d'animaux, en raison de ses propriétés drainantes.

*Propriétés reconnues* : les graines de ce végétal sont un poison. Prise en décoction ou incorporée à une pommade, la staphisaigre est employée pour ses propriétés antiparasitaires, au risque de provoquer de fortes irritations de la peau<sup>5</sup>. Elle est d'ailleurs nommée « herbe aux poux »<sup>6</sup> et est toxique à forte dose.

<sup>1</sup> GAL., *De comp. med. sec. loc.*, XII, 641 : σπονδύλιον τὸ ἐντὸς σὺν μέλιτι ἔγχει.

<sup>2</sup> ORIBASE, *Libri ad Eunarium*, II, 1 : σπονδύλιον ὁ μὲν καρπὸς δριμείας ἐστὶ καὶ τμητικῆς δυνάμεως, ὥστε καὶ πρὸς ἄσθματα καὶ πρὸς ἐπιληψίαν ἀγαθὸν ἐστὶ φάρμακον.

<sup>3</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 124.

<sup>4</sup> ANDRÉ, *Noms de plantes*, p. 248 : la staphisaigre ou « raisin sauvage sec, d'après la forme renflée du fruit, mais selon Dioscoride (*Mat. méd.*, IV, 152), par comparaison avec les feuilles de la vigne sauvage ».

<sup>5</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 188.

<sup>6</sup> ANDRÉ, *Noms de plantes*, p. 248

➤ **στροβίλιον, - ου (τό) : petite pomme de pin**

*Nom scientifique du végétal* : fruit du *Pinus* L.

*Référence* : {40} ®<sup>22</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, *ed.* J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.5).

*Indication thérapeutique* : soins capillaires, pour boucler et colorer les cheveux.

*Principes actifs ou propriétés* : colorant noir obtenu à partir de la pomme de pin réduite en cendres. Les pommes de pin étaient recherchées à des fins curatives. Dioscoride nous renseigne sur leurs usages thérapeutiques, essentiellement sur leurs propriétés décongestionnantes : les graines de pin, prises seules ou avec du miel, étaient destinées au traitement des toux et autres maladies de poitrine (*Mat. méd.*, I, 69, 3). Contenant des humeurs épaisses, nourrissantes, mais indigestes, les pommes de pin pouvaient aussi être administrées non décortiquées, une fois concassées et cuites dans du vin (*Mat. méd.*, I, 69, 4).

*Propriétés reconnues* : le pin est reconnu pour ses propriétés décongestionnantes et expectorantes, en cas d'affections respiratoires<sup>1</sup>. On lui attribue aussi des propriétés dépuratives et antiseptiques. Quant à l'huile essentielle qui en est extraite, elle est efficace en usage externe pour soigner les affections cutanées (plaies, ulcères, eczémas, etc.). Les bourgeons de pin sont également utilisés en parfumerie, pour leurs propriétés odoriférantes.

➤ **σχοίνου ἄνθος (τό) : fleur de jonc, scirpe-jonc**

*Nom scientifique du végétal* : *Scirpus Holoschoenus* L.

*Référence* : {41} ®<sup>20</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* AETIUS, VIII, 6.31-6.34, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.20).

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés odoriférantes. Dioscoride (*Mat. méd.*, IV, 52) décrit avec précision cette espèce de jonc, sa tige épaisse et sa fleur particulière. Ce jonc est doté de propriétés médicinales. Dioscoride précise qu'on l'utilise comme diurétique, comme soporifique et pour traiter les piqûres d'araignées (*Mat. méd.*, IV, 64, 2), mais que, s'il est bu, il fait mal à la tête. Il était dès lors employé le plus souvent comme aromate. Pour Théophraste (*RP*, IV, 12, 1), trois espèces différentes existaient : une fine, une dépourvue de fleur et une à la tige épaisse.

*Propriétés reconnues* : aromatiques.

➤ **τεῦτλον, - ου (τό) : bette**

*Nom scientifique du végétal* : *Beta vulgaris* L. (bette cultivée) ou *Betta vulgaris maritima* L. (bette sauvage) ;

*Référence* : {42} τεῦτλον μέλαν (τό) « bette noire », CLÉOPÂTRE *ap.* GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (®<sup>13</sup> XII, 492.9 ; ®<sup>14</sup> 492.10 Kühn) ; ®<sup>23</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, *ed.* J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921,

<sup>1</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 411-412 : « les rameaux feuillés <de la pomme de pin> rendent une huile essentielle, riche en pinède, puissant antiseptique, apprécié en cas d'affections respiratoires ».

p. 132.9) ; τεύτλου φύλλα « feuilles de bette », <sup>®14</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 492.16 Kühn) ; τεύτλου μέλανος χυλός « jus de bette noire », <sup>®14</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 492.9 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement des dartres (<sup>®13</sup> et <sup>®14</sup>) ; soins capillaires, pour colorer et boucler les cheveux (<sup>®23</sup>).

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés émoullientes (<sup>®13</sup> et <sup>®14</sup>), 2) tonique pour cheveux (<sup>®23</sup>). Théophraste nous informe que les sucres de cette plante étaient utiles (*CP*, II, 5, 3) et que la blanche avait meilleur goût que la noire (*RP*, VII, 4, 4). Ce sont les racines de la bette noire qui étaient principalement consommées<sup>1</sup>. La racine de bette est particulièrement riche en vitamines. Le jus qui en était extrait était donc utilisé comme tonique et émoullient.

*Propriétés reconnues* : la bette est riche en vitamines, potassium et magnésium. Ses feuilles, une fois écrasées, sont employées dans des cataplasmes pour soigner les croûtes de lait et les dartres. En raison de ses propriétés fortifiantes, elle est efficace en cas de fatigue physique. Utilisée en grandes quantités, son jus posséderait par ailleurs des propriétés anti-tumorales<sup>2</sup>.

#### ➤ τῆλις, - εως (ή) : fenugrec, trigonelle

*Nom scientifique du végétal* : *Trigonella Foenum Graecum* L.

*Référence* : {43} <sup>®14</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 492.9 Kühn).

*Indication thérapeutique* : traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés fortifiantes, 2) propriétés curatives pour les affections cutanées, 3) qualités aromatiques. Dioscoride (*Mat. méd.*, II, 102) énumère les différents noms de la plante, selon les lieux. Il en fait la description et précise que, écrasée et appliquée en emplâtre, elle réduit les tumeurs naissantes. Prise en décoction, il lui attribue aussi des propriétés diurétiques.

*Propriétés reconnues* : cette plante aromatique d'origine orientale (Sud-Est de l'Asie et du Moyen Orient) était essentiellement utilisée comme fourrage et en salade. Riches en calcium et vitamines<sup>3</sup>, et aux propriétés émoullientes, ses graines, étaient employées, humidifiées ou broyées, dans des cataplasmes contre des furoncles et autres affections de la peau. Elles pouvaient également être recommandées pour le traitement des ulcères d'estomac. À forte dose, la trigonelle constitue un fortifiant, qui accélère la production de vitamines. Elle est d'ailleurs parfois utilisée comme aphrodisiaque<sup>4</sup>. Son huile enfin sert de purifiant. Elle améliore le teint et elle « remédie à la calvitie, aux taches de rousseur, aux marques de l'âge et à toutes les rougeurs de l'épiderme »<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> ANDRÉ, *Alimentation et cuisine*, p. 18 : la « racine plus ou moins charnue d'une espèce de bette à nervure mince (*Beta vulgaris*), qui a donné notre betterave par améliorations successives au Moyen Âge en Italie, était aussi consommée sous le nom de bette noire ».

<sup>2</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, p. 76.

<sup>3</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 59 : les graines de fenugrec contiennent notamment de la vitamine PP. Cette vitamine est indispensable pour le bon fonctionnement de la peau.

<sup>4</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 68.

<sup>5</sup> FAURE, *Parfums et aromates*, p. 44.

➤ **τρογλιτίς, - ιδος (ή) : myrrhe troglodyte**

*Nom scientifique du végétal* : gomme-résine du *Commiphora Myrrha* Engl.

*Référence* : {44} <sup>®20</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* AETIUS, VIII, 6.31-6.34, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.19).

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) propriétés échauffantes, astringentes, mordantes, 2) qualités aromatiques. La myrrhe troglodyte est une des meilleures sortes de myrrhe et même d'après Dioscoride, la meilleure (*Mat. méd.*, I, 64, 1). Il rappelle qu'elle tire son nom de sa contrée natale, celle des Troglodytes, qu'elle est pâle, brillante et surtout mordante.

*Propriétés reconnues* : la myrrhe troglodyte possède les mêmes propriétés échauffantes et aromatiques que la myrrhe<sup>1</sup> (cf. ci-dessus s. v. *σμύρνα / σμύρνη*).

➤ **ύοσκάμος, - ου (ό) : jusquiame**

*Nom scientifique du végétal* : *Hyoscyamus albus* L. (jusquiame blanche), *Hyoscyamus aureus* L. (jusquiame jaune) ou *Hyoscyamus niger* L. (jusquiame noire).

*Référence* : {45} <sup>®11</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* GAL., *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 433.8 Kühn) ; ύοσκάμου σπέρμα « graine de jusquiame », <sup>®19</sup> CLÉOPÂTRE *ap.* AETIUS, VI, 56.27-56.35, *ed.* A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.3).

*Indication thérapeutique* : traitement de l'alopecie (<sup>®11</sup>) et des affections dartreuses (<sup>®19</sup>).

*Principes actifs ou propriétés* : 1) tonique pour cheveux (<sup>®11</sup>), 2) propriétés analgésiques (<sup>®19</sup>). Après l'avoir décrite, Théophraste (*RP*, IX, 16, 4) mentionne son utilisation dans la composition d'un poison léthal sans antidote. Il précise que, pour l'utiliser, il faut des connaissances poussées en pharmacologie et que, les médecins ne sachant pas l'exploiter correctement, elle était d'ailleurs souvent utilisée simplement comme agent septique (*RP*, IX, 16, 5). Dioscoride distingue quatre espèces de jusquiames (*Mat. méd.*, IV, 68). La blanche pousse dans le bassin méditerranéen. La noire pousse en Crète, en Asie Mineure et en Égypte. Cette plante, particulièrement sa racine, est très toxique<sup>2</sup>. Ses feuilles et son fruit le sont moins. Dioscoride (*Mat. méd.*, IV, 68) précise les propriétés analgésiques de ses graines et ajoute pour la jusquiame blanche des propriétés ophtalmologiques et gynécologiques.

*Propriétés reconnues* : cette plante vénéneuse agit sur le système nerveux et sanguin, provoquant des effets déprimeurs. Elle entraîne nausées, excitations et délires<sup>3</sup>. Elle a des propriétés antispasmodiques, analgésiques et sédatives. Elle est utilisée

<sup>1</sup> MILLER J., *The Spice Trade of the Roman Empire*, Oxford University Press, Oxford, 1969, p. 21.

<sup>2</sup> AMIGUES, *Botanique antique*, p. 174 : S. Amigues précise que la jusquiame désigne l'*akoniton* (ἀκόνιτον), la « plante vénéneuse la plus dangereuse répandue dans le monde grec ». D'ailleurs l'étymologie la plus plausible du substantif *akoniton* « en fait un dérivé de l'adverbe ἀκονίτι, littéralement " sans poussière ", qui se disait dans la langue du sport d'une victoire acquise d'avance, ce qui s'applique bien par métaphore à tout végétal responsable d'un empoisonnement sans remède ». AMIGUES, *Botanique antique*, pp. 352-353 : « on observe ainsi, à l'intérieur même de la littérature botanique, une spécialisation du sens collectif d'*akoniton* pour désigner un poison mortel ».

<sup>3</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 275-276.

comme calmant (traitement de l'insomnie) et contre les douleurs de la vessie, les rhumatismes, les névralgies, les ulcères, etc. Ses graines ont également des propriétés hypnotiques<sup>1</sup>. À forte dose, elles ont des effets stupéfiants et narcotiques.

➤ ὕσσωπον, - ου (τό) : **hysope**

*Nom scientifique du végétal* : *Hyssopus officinalis* L.

*Référence* : {46} ®<sup>8</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 493.9 Kühn).*

*Indication thérapeutique* : détergent pour le corps ; traitement de la *lepra* et des boutons.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés désinfectantes, astringentes et cicatrisantes. Dioscoride (*Mat. méd., III, 25*) précise qu'il existe deux sortes d'hysope, l'une, de montagne, l'autre, cultivée. Il mentionne le goût amer de cette plante et ses propriétés astringentes. Enfin, il précise (*Mat. méd., III, 26*) que, prise en décoction, elle est efficace contre les affections de la poitrine.

*Propriétés reconnues* : l'hysope contient une huile essentielle, utilisée en parfumerie. Riche en tanin, elle a des propriétés astringentes, désinfectantes et expectorantes. On l'utilise encore contre les bronchites, les calculs biliaires ou les maladies de l'estomac, en raison de ses vertus stimulantes et digestives. Elle est préparée en décoction et appliquée sur la peau, pour ses propriétés cicatrisantes<sup>2</sup>. On dit aussi qu'elle « donne bonne mine au visage »<sup>3</sup>.

## 2. Les minéraux cités dans les fragments

➤ ἀφρός νίτρου (ό) / ἀφρόνιτρον (τό) : **écume de nitre, aphronitre**

*Référence* : CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (®<sup>4</sup> XII, 404.8 ; ®<sup>17</sup> 493.5 Kühn) ; ®<sup>20</sup> ap. AETIUS, VIII, 6.31-6.34, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.20).*

*Indications thérapeutiques* : traitement de l'alopecie ; traitement des dartres ; détergent pour le corps.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés détergentes. L'écume de nitre désigne les « dépôts de cristaux de carbonate de sodium et de potassium sur les bords des lacs à natron »<sup>4</sup>, d'où l'appellation « mousse de nitre ». L'aphronitre est « léger, pourpre, mousseux, feuilleté, de goût mordant et produit notamment en Égypte »<sup>5</sup>. Dioscoride (*Mat. méd., V, 113*) attribue, au nitre et à son écume, les mêmes vertus : des propriétés corrosives. Il en précise des usages (cf. ci-dessous s. v. νίτρον).

*Propriétés reconnues* : nettoyant mordant.

<sup>1</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 38.

<sup>2</sup> SCHAUBENBERG – PARIS, *Plantes médicinales*, p. 276.

<sup>3</sup> BOULLARD, *Plantes médicinales du monde*, pp. 277-278.

<sup>4</sup> HALLEUX, *Alchimistes grecs*, p. 209.

<sup>5</sup> HALLEUX, *Alchimistes grecs*, p. 209.

## ➤ γῆ κιμωλία (ή) : terre de Kimôlos

Référence : {47} CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2* (®<sup>11</sup> XII, 433.7 ; ®<sup>14</sup> 492.11 ; ®<sup>17</sup> 493.1 Kühn) ; ®<sup>19</sup> *ap. AETIUS, VI, 56.27-56.35, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.2).*

*Indications thérapeutiques* : traitement de l'alopecie ; traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés détergentes. La terre de Kimôlos est de l'argile blanche. Dioscoride (*Mat. méd., V, 156*) écrit qu'il en existe de deux sortes (la blanche et une autre variété tirant sur le rouge), que les deux sont légèrement grasses, mais que la meilleure est celle qui est la plus grasse et froide au toucher. Il précise qu'il est très important de disposer de la vraie terre de Kimôlos et non de la fausse, qui, selon lui, est inefficace. Il mentionne cette terre, broyée et mélangée à du vinaigre, pour ses propriétés drainantes et émoullientes, qui peuvent par exemple diminuer les petites tumeurs et autres abcès de l'ensemble du corps. Par ailleurs, toujours selon Dioscoride (*Mat. méd., II, 78, 3*), le meilleur détergent, contre les affections cutanées, particulièrement la *lepra*, est un mélange de nitre et de terre de Kimôlos.

*Propriétés reconnues* : originaire de Kimolos, île des Cyclades, cette terre était utilisée lors des bains et en médecine, comme un nettoyant, en raison de ses propriétés détergentes.

## ➤ Θείον, - ου (τό) : soufre

Référence : {48} ®<sup>15</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2* (XII, 492.14 Kühn) ; Θείον ἄπυρον « soufre cru », ®<sup>17</sup> *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2* (XII, 493.3 Kühn).

*Indications thérapeutiques* : traitement de l'alopecie (®<sup>15</sup>) et traitement des dartres(®<sup>17</sup>).

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés détergentes et purifiantes. Dioscoride (*Mat. méd., V, 107*) nous renseigne sur les différences formes sous lesquelles le soufre se présentait. Il précise que le meilleur soufre était celui laissé à l'état brut : le soufre « cru » (ἄπυρον, littéralement « non passé au feu »), c'est-à-dire cristallisé naturellement<sup>1</sup>. Il mentionne ensuite ses propriétés : échauffantes, expectorantes, cicatrisantes, apaisantes et drainantes. Il évoque, par exemple, l'utilisation du soufre contre les piqûres de scorpion, pour guérir des plaies, résorber des épanchements de sang, et son utilisation en fumigation ou en emplâtre, avec du miel ou du vinaigre.

*Propriétés reconnues* : en médecine, le soufre était utilisé en fumigation, et pour purifier.

➤ μολύβδαινα, - ης (ή) : galène<sup>2</sup>

Référence : {49} ®<sup>17</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2* (XII, 493.2 Kühn).

*Indications thérapeutiques* : traitement des dartres.

<sup>1</sup> HALLEUX, *Alchimistes grecs*, p. 213.

<sup>2</sup> Substance métallique, probablement sulfure de plomb : voir LIDDELL H. G., SCOTT R. et JONES H. S., *A Greek-English Lexicon*, p. 1142.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés caustiques, asséchantes et cicatrisantes. Dioscoride (*Mat. méd.*, V, 85) décrit le procédé de fabrication de ce minéral, constitué de plomb brûlé, réduit en cendre, auquel il attribue les mêmes vertus que le plomb. Il décrit la galène comme ressemblant à l'étain, légèrement brillante, jaune et devant être réduite en poudre avant toute administration. Il précise qu'on en faisait des trochisques. Il mentionne ses propriétés refroidissantes, astringentes, drainantes et cicatrisantes. Il recommande, par exemple, son utilisation, dans des emplâtres, pour arrêter des hémorragies, guérir des plaies, etc. Selon Pline (XXXIV, 173), ce minéral « entre dans les onguents gras pour adoucir et rafraîchir les plaies et dans les emplâtres qu'on ne fixe pas avec un bandage, mais qui, en application, amènent à la cicatrisation chez les personnes délicates et dans les parties les plus molles »<sup>1</sup>.

*Propriétés reconnues* : la galène était ajoutée dans les préparations thérapeutiques, en raison de ses propriétés asséchantes, cicatrisantes et caustiques.

➤ **νίτρον, - ου (τό) : nitre**

*Référence* : {50} ®<sup>16</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 492.16 Kühn).

*Indications thérapeutiques* : traitement des pellicules.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés détergentes. Dioscoride (*Mat. méd.*, V, 113) nous apprend que le nitre se présente sous une couleur blanche ou légèrement rosée. Selon lui, on l'extrait en abondance des bords des lagunes en Égypte, où l'on trouvait le meilleur dans le Nil. Il confirme ses propriétés corrosives et lui attribue les mêmes vertus que le sel. Le nitre était utilisé comme détergent<sup>2</sup>. On s'en servait pour lessiver. Il permettait également de garder les légumes verts, pendant la cuisson. La présence fréquente du verbe *προνιτρόω* « nettoyer au nitre préalablement », rencontré à de nombreuses reprises dans les fragments du *Kosmètikon*, atteste bien le rôle majeur joué par le nitre comme nettoyant. Dioscoride précise quelques-uns de ses nombreux usages thérapeutiques : le nitre servait à évacuer les humeurs ; bu, mélangé à de l'eau, du miel, du vin, il était efficace contre les douleurs intestinales ; appliqué en emplâtre, il était utilisé contre les morsures, les venins, les infections des oreilles, etc. Pline (XXXI, 109-117) nous apprend que le nitre était très souvent utilisé pour des usages ophtalmologiques, administré en onction avec du miel. Il précise aussi d'autres usages (détergent pour les dents, etc.), ainsi que son importance particulière pour les soins capillaires et son utilisation comme antiparasitaire pour tuer les poux, mélangé avec de l'huile.

*Propriétés reconnues* : le nitre est du « carbonate et bicarbonate de sodium, contenant souvent du chlorure et du sulfate de sodium »<sup>3</sup>. Il est utilisé pour ses propriétés corrosives.

<sup>1</sup> PLINE, XXXIV, 173 : *usus in lipara ad lenienda ac refrigeranda ulcera et emplastris, quae non inligantur, sed inlita ad cicatricem perducunt in teneris corporibus mollissimisque partibus.*

<sup>2</sup> HALLEUX, *Alchimistes grecs*, p. 223.

<sup>3</sup> HALLEUX, *Alchimistes grecs*, p. 223.

➤ **σανδαράκη, - ης (ή) : sandaraque, réalgar**

*Référence* : {51} <sup>®1</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 403.18 Kühn).*

*Indications thérapeutiques* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés astringentes et hautement corrosives. Dioscoride (*Mat. méd., V, 105*) décrit le réalgar et informe sur les dangers de ce minéral, dérivé de l'arsenic, hautement nocif et considéré comme un poison, qui, en usage interne, provoquait de violentes douleurs dans les intestins, qui étaient rongés. Pour apaiser ses propriétés corrosives, il conseille de l'utiliser dans une décoction de graines de lin. Utilisée en onction avec de l'huile, il recommande le réalgar pour ses propriétés cicatrisantes et drainantes. Il mentionne aussi ses propriétés expectorantes pour traiter des affections respiratoires. Enfin, il précise un des usages spécifiques de cette substance minérale, qui, « administrée avec de la résine, traite également les alopecies »<sup>1</sup>. Pline (XXIV, 55) précise aussi les emplois thérapeutiques du réalgar : il « est bon pour déterger, réprimer, échauffer, corroder. La propriété qu'il possède au plus haut degré est de mortifier. En onction avec du vinaigre, il guérit l'alopecie. Il entre dans les médicaments ophtalmiques. Pris avec du miel, il dégage la gorge et rend la voix claire et harmonieuse. Administré dans quelque aliment avec de la térébenthine, il est un remède précieux contre l'asthme et contre la toux ; brûlé avec du cèdre, il guérit par sa vapeur les mêmes affections »<sup>2</sup>.

*Propriétés reconnues* : le réalgar désigne du sulfure rouge d'arsenic. Ce minéral était utilisé également pour la fabrication de fards, en raison de ses propriétés colorantes. Il était le plus souvent de couleur rouge, mais pouvait également être blanc ou doré<sup>3</sup>.

➤ **στυπτηρία, - ης (ή) : alun**

*Référence* : {52} <sup>®17</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 493.4 Kühn).*

*Indications thérapeutiques* : traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés astringentes et fixatives. Dioscoride (*Mat. méd., V, 106*) en distingue plusieurs sortes, remarquant que presque toutes se trouvent en Égypte. Il précise que l'alun était utilisé en médecine pour ses propriétés mordantes, détergentes, échauffantes, astringentes, drainantes, antiparasitaires et cicatrisantes. Il signale l'usage fréquent du minéral dans les préparations ophtalmiques, pour guérir des ulcères, pour traiter des brûlures, tuer les poux et lutter contre des démangeaisons. L'alun permettait aussi de soigner facilement des boutons.

*Propriétés reconnues* : le substantif grec *στυπτηρία* « désigne notre alun et toute espèce de substances astringentes (sulfates ferreux) solides ou en solution

<sup>1</sup> DIOSC., *Mat. méd., V, 105* : *θεραπεύει δὲ καὶ ἀλωπεκίας ἀναλημφθεῖσα ῥητίνη.*

<sup>2</sup> PLINE, XXIV, 55 : *ualet purgare, sistere, excalfacere, erodere, summa eius dote septica. Explet alopecias ex aceto inlita ; additur oculorum medicamentis ; fauces purgat cum melle sumpta uocemque limpidam et canoram facit ; suspiriosis et tussientibus iucunde medetur cum resina terebinthina in cibo sumpta, suffita quoque cum cedro ipso nidore isdem medetur.*

<sup>3</sup> HALLEUX, *Alchimistes grecs*, p. 227.

(ύγρα)<sup>1</sup> ». L'alun est composé principalement d'aluminium et de potassium. Il se présentait sous deux aspects : l'alun sous forme liquide, moins coûteux, que l'on pouvait se procurer plus facilement<sup>2</sup> ou l'alun « lamelleux » (c'est-à dire fendu, plus coûteux en raison de ses propriétés davantage astringentes). Il est mentionné sous cette dernière forme dans le *Kosmètikon*. En plus de ses propriétés mordantes, l'alun a aussi la propriété de fixer les colorants, d'où son emploi en teinturerie et en tannerie<sup>3</sup>.

➤ ψιμίθιον, - ου (τό) : **céruse, blanc de plomb**

Référence : {53} CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (®<sup>15</sup> XII, 492.14 ; ®<sup>17</sup> 493.2 Kühn).

*Indications thérapeutiques* : traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés asséchantes, caustiques, astringentes et cicatrisantes. Dioscoride (*Mat. méd.*, V, 88) nous renseigne sur son mode de fabrication à partir du plomb brut, et précise qu'on en faisait des trochisques. Il mentionne son utilisation en emplâtre, avec du vinaigre, pour ses propriétés cicatrisantes et refroidissantes, et note que la céruse, prise par la bouche, est mortelle. Les fards composés de céruse pouvaient parfois causer des taches irréversibles sur le visage et entraîner des intoxications. À forte dose, la céruse pouvait aussi provoquer des empoisonnements au plomb. Pline (XXXIV, 175) mentionnait aussi qu'en usage interne, c'était un poison<sup>4</sup>. La céruse intervenait essentiellement dans le traitement des maladies cutanées, car, avec ses propriétés asséchantes, elle favorisait la cicatrisation. Le blanc de plomb, outre sa fonction esthétique avec la fabrication de fards, avait aussi en grande partie une fonction prophylactique<sup>5</sup>. Avec ses propriétés asséchantes et cicatrisantes, il était particulièrement indiqué pour le traitement de dartres, comme attesté dans le *Kosmètikon*.

*Propriétés reconnues* : la céruse désigne du carbonate de plomb. Elle était utilisée principalement pour la fabrication des fards<sup>6</sup> et fut le produit le plus utilisé pour la

<sup>1</sup> HALLEUX, *Alchimistes grecs*, p. 230.

<sup>2</sup> GUARDASOLE, *Galien et le marché des simples*, p. 37.

<sup>3</sup> *Le Bain et le miroir*, p. 132.

<sup>4</sup> PLINE, XXXIV, 54 : *est autem letalis potu sicut spuma argenti*.

<sup>5</sup> GRASSE, *L'Égypte. Parfums d'histoire*, p. 90 : tout comme les huiles appliquées sur le visage permettaient de protéger du soleil, de l'air sec et des poussières, les fards permettaient de soigner des maladies cutanées ou ophtalmologiques, fréquentes dans les pays chauds. Par exemple, le maquillage de l'œil en noir « sur les bords des paupières jouait un rôle dans la vision. En assombrissant les rebords de celle-ci, il permettait de lutter contre les effets du soleil ».

<sup>6</sup> Trois sortes de fards étaient utilisées : des noirs (destinés aux yeux), des rouges (destinés aux joues) et des blancs (destinés au visage). Le fard noir était obtenu à partir de matières minérales ou végétales (cendre, noix de galle, noir de fumée) et plus rarement animales (mouches écrasées). Le fard rouge était un pigment résultant de divers minéraux composés de fer ou d'arsenic (ex. : le réalgar, minéral cité dans le *Kosmètikon*) : voir PRIOUX É., *Fards et cosmétiques dans les sources littéraires antiques*, dans *Le Bain et le miroir*, pp. 35-36.

fabrication de ceux-ci<sup>1</sup>. Ce pigment facilement accessible était utilisé comme « base blanche, qui s'appliquait en premier et qui permettait de lisser le teint et de l'unifier »<sup>2</sup>. Son mode de préparation<sup>3</sup> est indiqué par Théophraste, Dioscoride et Pline. Les fards composés de blanc de plomb avaient un pouvoir couvrant hors du commun, en raison de propriétés qui sont propres au plomb (capacité de réfraction de la lumière et capacité à former des petits grains qui peuvent facilement recouvrir la peau). Des matières grasses pouvaient être ajoutées, afin de permettre à la poudre d'adhérer plus facilement à la peau. Toutefois, la toxicité de la céruse est aujourd'hui connue et cette pratique ne fut donc pas sans danger pour la santé.

➤ **χάλκανθος, - ου (ό) : vitriol bleu**

*Référence* : {54} CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2* (®<sup>16</sup> XII, 492.16 ; ®<sup>17</sup> 493.5 Kühn).

*Indications thérapeutiques* : traitement des pellicules et traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés caustiques. Dioscoride (*Mat. méd., V, 98*) nous renseigne sur les différentes formes sous lesquelles il existait, sur ses différents changements d'états (du plus liquide ou plus solide). Il en distingue trois sortes, précise que le meilleur est celui qui est bien bleu, qu'on utilise aussi pour les colorations et les teintures. En cas d'ingestion avec du miel, il mentionne ses propriétés antiparasitaires et vomitives. Il évoque son utilisation pour tuer les vers et son administration, comme traitement antitoxique, à ceux qui avaient mangé des champignons vénéneux. Utilisé pour ses propriétés caustiques, selon Pline (XXIV, 21), le vitriol bleu était excellent pour les plaies<sup>4</sup>. Mélangé avec du vin et du vinaigre, il pouvait être appliqué en emplâtre. En raison de sa couleur et de ses propriétés colorantes, il entraînait aussi dans la composition de fards.

*Propriétés reconnues* : le vitriol bleu désigne le sulfate de cuivre. En médecine, les alliages du cuivre permettaient particulièrement de guérir des ulcères cutanés.

<sup>1</sup> À la Renaissance, la céruse reste le minéral le plus utilisé pour la fabrication des cosmétiques. La blancheur du visage est encore considérée comme le « fondement des représentations de la beauté » et, à cette époque, les cosmétiques continuent à « s'inscrire dans l'héritage des auteurs grecs et latins ». L'objectif de la blancheur est d'enlever toutes les imperfections, « comme s'il s'agissait de faire disparaître tout ce qui pourrait interrompre un ordonnancement préétabli ». À la Renaissance, le but des cosmétiques, substantif dérivé de *kosmos*, renvoie toujours bien au sens étymologique du terme, « qui exprime l'idée d'un ordre du monde, celle de son organisation, de son ornement et par conséquent de sa beauté ». La céruse, étant douce au toucher, était censée conférer ses qualités aux visages sur lesquels elle était appliquée : voir LANOË, *Galien ou Paracelse, conserver ou transformer ?*, p. 195 ; pp. 198-199.

<sup>2</sup> PRIOUX É., *Fards et cosmétiques dans les sources littéraires antiques*, dans *Le Bain et le miroir*, p. 36.

<sup>3</sup> WALTER Ph., *Les matières de la beauté*, dans *Le Bain et le miroir*, p. 41 : tout d'abord le plomb (se présentant sous forme de feuilles ou de copeaux) était attaqué chimiquement par des vapeurs d'acide acétique, provenant du vinaigre. Ensuite, une fois placé dans un milieu en fermentation (ex. : fumier), il se transformait en carbonate. Enfin, le tout était broyé pour obtenir de la poudre, dont on faisait parfois des trochisques.

<sup>4</sup> PLINE, XXIV, 21 : *inlinitur et cum melle ulceribus*.

### 3. Les substances animales citées dans les fragments

#### ➤ ἄρκτειον / ἄρκτειού στέαρ (τό) : graisse d'ours

Référence : CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2* (®<sup>8</sup> XII, 405.4 ; ®<sup>9</sup> 432.16 Kühn).

Indications thérapeutiques : traitement de l'alopecie.

Raison de la présence de la substance dans la (les) recette(s) : 1) rôle d'excipient, 2) rôle de liant pour la préparation, 3) symbolique de la régénérescence, 4) statut de l'ours dans la tradition : symbole de force, de protection, de fertilité et animal considéré comme fortement anthropomorphe, 5) aspect touffu de la fourrure de l'ours. Même si l'usage de graisse d'ours n'est pas propre à la parfumerie, Théophraste (*De Odoribus*, 63) précise que celle-ci était un produit recherché par les parfumeurs<sup>1</sup>, car rancissant moins rapidement, elle constituait un corps gras, parfois préféré à l'huile comme excipient. La graisse d'ours était donc un meilleur conservateur pour une préparation. La graisse animale représentait cependant un excipient plus onéreux que les huiles végétales. La graisse d'ours pouvait aussi être ajoutée comme épaississant, car, par nature, une graisse animale est plus riche et plus épaisse qu'une graisse végétale, comme l'huile. Cette graisse pouvait en outre être présente, dans une préparation, en raison de la symbolique de la régénérescence à laquelle elle était associée. Les Anciens attribuaient à cette graisse des propriétés de cicatrisation, de désinfection et de conservation, liées à cette symbolique. Pline (VIII, 54) précise que la graisse d'ours était particulièrement indiquée pour lutter contre la chute des cheveux<sup>2</sup> et souligne une croyance étonnante selon laquelle on attribuait à la chair d'ours la capacité de se régénérer. En effet, voyant cet animal hiberner sans se nourrir, les Anciens en avaient conclu que la survie de l'animal était possible, en raison d'un processus de régénérescence de sa graisse<sup>3</sup>. La présence de substances animales extraites de l'ours n'est peut-être pas non plus étrangère au statut occupé par cet animal dans la tradition. Pline précise (VIII, 54) que l'ours est un symbole de force (« force musculaire, dents redoutables, résistance inégalable à la fatigue et aux intempéries »<sup>4</sup>). Il incarne la « force

<sup>1</sup> *Parfums et odeurs*, p. 42 : ce produit sera recherché par la parfumerie et la cosmétique jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Criton (chez Aetius, VI, 55) mentionne également l'utilisation de la graisse d'ours dans des recettes contre l'alopecie.

<sup>3</sup> BOBBE S., *L'ours et le loup : essai d'anthropologie symbolique*, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2003, pp. 24-25 : « le jeûne de l'ours renvoie au caractère autarcique de l'animal, à son aptitude à générer ses propres ressources, voire à se régénérer (...). Il s'ensuit qu'il y aurait en quelque sorte au cours de cette période (<l'hibernation>) une véritable régénérescence de la chair, présentée comme indépendante de l'animal lui-même (presque sur le mode foetal ?), propriété que la pharmacopée des Anciens utilise largement pour intervenir sur le temps de régénérescence ou dégénérescence. Ainsi l'application de graisse d'ours influe, par exemple, sur la cicatrisation (brûlures, engelures, crevasses), la désinfection dans les cas de gangrènes et d'affections purulentes, la dilatation des tissus pulmonaires (pour les maladies respiratoires), la repousse capillaire, le rétablissement de l'équilibre nerveux (épilepsie) ». Pour l'utilisation de la graisse d'ours en pharmacopée : voir PASTOUREAU M., *L'ours. Histoire d'un roi déchu*, Ed. du Seuil, Paris, 2007, p. 92.

<sup>4</sup> PASTOUREAU, *L'ours*, pp. 54-57.

brutale » et la « supériorité sur toutes les autres bêtes ». « Aucun animal ne peut le vaincre. L'homme est son seul prédateur ». Il est le « roi des animaux »<sup>1</sup>. Dans les récits mythologiques, l'ours occupe un rôle important<sup>2</sup>. C'est une ancienne divinité, un animal vénéré. Il est associé à la protection : c'est l'attribut d'Artémis<sup>3</sup> et il est présent dans le thème de l'enfant recueilli et nourri par un animal sauvage, à l'instar de l'épisode de la louve romaine<sup>4</sup>. L'ours est également symbole de fertilité<sup>5</sup>. Cet animal était de surcroît considéré comme étant le plus proche biologiquement de l'homme : sa stature est identique à celle de l'homme, il est capable de se tenir en position verticale et la « diversité des couleurs de son pelage est rapprochée de la diversité des nuances des cheveux et barbes des hommes (noir, brun, fauve, blond, gris) »<sup>6</sup>. Le pelage de l'ours brun (*ursus brunus*<sup>7</sup>) était en effet remarquable : sombre mais également brillant<sup>8</sup>. Ainsi, la mention de l'ours dans une recette pour les cheveux est probablement également liée à l'aspect de la fourrure de cet animal. L'ours est « l'archétype de la pilosité » et « dans les

<sup>1</sup> Il est parfois considéré comme le premier des dieux. Cet animal a été admiré à toutes les époques. « Les guerriers cherchent à s'investir de ses forces par des rituels sauvages ». « Les chefs et les rois en font leur attribut par le biais des emblèmes ». « À l'époque carolingienne, l'ours apparaît encore comme une figure divine, un dieu ancestral dont le culte revêt des aspects variés, mais demeure solidement ancré et empêche la conversion des peuples païens ». L'Église lui déclare la guerre considérant qu'il se pose en rival du Christ. C'est le lion qui s'emparera alors « définitivement du titre de roi des animaux ». L'ours devient « privé de tout prestige, transformé en bête de cirque », avant de prendre sa revanche au XX<sup>e</sup> s. « en se transformant en un véritable fétiche : l'ours en peluche » : voir PASTOUREAU, *L'ours*, pp. 13-15, pp. 23-52.

<sup>2</sup> Un véritable « culte de l'ours », des mythes ursins très anciens et des fêtes se terminant avec le sacrifice d'une ourse sont attestés. L'ours est aussi associé aux cavernes, ces « sanctuaires où les hommes viennent faire alliance avec les dieux, capter des forces magiques, puiser des énergies nouvelles » : voir PASTOUREAU, *L'ours*, p. 43.

<sup>3</sup> Artémis, protectrice des bêtes sauvages, est déesse des ours, dont elle prend parfois l'apparence. Son nom est d'ailleurs formé sur la racine indo-européenne *art-*, *arct-*, *ars-*, *ors-*, *urs-* (< ἄρκτος ὅ / ἡ : « l'ours », < Arcadie : « terre des Ours »). L'ours est également associé au thème mythologique de la métamorphose : cf. la légende de Callisto et d'Aracas (transformés en Grande Ourse et Petite Ourse), et la légende de la transformation d'Iphigénie à Aulis, qui, afin de rendre les vents favorables, dans certaines versions, n'a pas été transformée par Artémis, en génisse ou en biche, mais en ourse.

<sup>4</sup> Voir la légende d'Atalante (héroïne dotée de forces physiques hors du commun, qui lui permirent d'être la seule femme à prendre part à l'expédition des Argonautes) et celle de Pâris (abandonné dans la forêt, à la suite de la vision de sa mère, Hécube, enfantant une torche enflammée).

<sup>5</sup> L'ours est le « principal animal qui passe pour être attiré par les femmes, pour les enlever, puis s'unir à elles charnellement et engendrer des hommes, mi-hommes, mi-ours » (ex. : mythes de Polyphonté et de Céphale, ancêtre d'Ulysse) : voir PASTOUREAU, *L'ours*, pp. 49-50.

<sup>6</sup> L'ours était considéré comme un être intermédiaire entre le monde des bêtes et celui des humains, même parfois comme un ancêtre ou un parent de l'homme : voir le chapitre intitulé « *Le parent de l'homme* », par PASTOUREAU, *L'ours*, pp. 87-115.

<sup>7</sup> ERNOUT A. – MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 76 : l'adjectif *brunus* « brun, brillant » semble être employé en latin vulgaire avant le V<sup>e</sup> siècle, pour désigner des tons roux à noirs.

<sup>8</sup> PASTOUREAU, *L'ours*, pp. 70-71 : « pour les sociétés anciennes, qui distinguent bien plus subtilement que nous le clair du lumineux et le lumineux du brillant, le pelage de l'ours peut être à la fois foncé et rutilant, en outre, dans les sociétés anciennes, c'est un animal lunaire et de ce fait, souvent, un être de lumière. Une lumière froide et nocturne ». « La racine indo-européenne \*arks-, qui évoque peut-être sous forme d'onomatopée le grognement de l'animal, renvoie aussi à l'idée de lumière, l'ours ayant à voir avec la lune et la constellation qui porte son nom ».

traditions anciennes, l'animal qui entretient les rapports les plus étroits avec le thème de la peau et du poil »<sup>1</sup>. Ses poils sont « épais, résistants, chauds, imperméables, denses et doux ».

➤ **ἐλάφειος μυελός (ὄ) : moelle de cerf**

*Référence* : ®<sup>8</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 405.5 Kühn).*

*Indications thérapeutiques* : traitement de l'alopecie.

*Raison de la présence de la substance dans la (les) recette(s)* : symbolique de la fertilité véhiculée par la moelle de cerf. Le cerf était un symbole fort de sexualité. Sa symbolique était en effet marquée de plusieurs aspects sexuels. L'utilisation de substances issues du cerf semble également liée à la symbolique du renouveau à laquelle le cerf était associé, lui qui voit ses bois tomber tous les ans, puis repousser<sup>2</sup>. Le cerf était aussi particulièrement privilégié pour traiter l'infertilité féminine (ici, l'alopecie, considérée comme une forme d'infertilité), en raison de son association avec le culte d'Artémis, qui présidait aux naissances, et avec celui d'Éros, pour lequel « des substances dérivées du cerf intervenaient pour guérir des troubles utérins »<sup>3</sup>. Sa graisse et sa moelle étaient utilisées en fumigation ou servaient à la fabrication de suppositoires vaginaux<sup>4</sup> pour restaurer la fertilité. Le choix de la moelle n'est pas anodin non plus. On la considérait comme « force de vie, de vitalité » et on lui attribuait des pouvoirs de fertilité<sup>5</sup>. Les Anciens y voyaient une source de fertilité, s'imaginant en effet que la semence de l'homme, originaire du cerveau, était véhiculée tout au long de la colonne vertébrale, dans la moelle épinière. En utilisant la moelle, ils désiraient transmettre à la femme l'énergie de cet organe, « source de vie ». Ils souhaitaient opérer « un transfert technique » et symbolique des qualités, pour ramener ce qui ne fonctionne pas à un fonctionnement correct. À la lumière de cette croyance, on comprend mieux pourquoi Hippocrate réservait l'usage de la moelle de cerf uniquement aux traitements des troubles de la fertilité chez la femme.

➤ **ἵππειοι ὀδόντες (οἶ) : dents de cheval**

*Référence* : ®<sup>8</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 405.4 Kühn).*

*Indications thérapeutiques* : traitement de l'alopecie.

*Raison de la présence de la substance dans la (les) recette(s)* : 1) symbolique de la régénérescence, 2) symbolique de la guérison. Le cheval symbolisait le courage et la force. Les dents de cet animal, croissant de façon continue, étaient considérées par

<sup>1</sup> PASTOUREAU, *L'ours*, pp. 175-180 : l'expression « velu comme un ours » est présente dans plusieurs langues. Dès le Moyen Âge, la fourrure de l'ours est source de richesse. On fait commerce de cette fourrure convoitée. C'est ainsi lors de la chasse de l'ours à l'époque féodale que serait née l'expression « vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ».

<sup>2</sup> *Le Bain et le miroir*, p. 113.

<sup>3</sup> VON STADEN, *Animals, Women and Pharmaka*, p. 186.

<sup>4</sup> HIPPOCRATE, *Mul.* I, 37, 66, 84 ; II, 134, 157, 162, 205 ; *Nat. Mul.* 32.

<sup>5</sup> VON STADEN, *Animals, Women and Pharmaka*, p. 199.

les Anciens, comme un symbole de force et de régénérescence permanente<sup>1</sup>. Par ailleurs, la présence de substances extraites du cheval n'est peut-être pas non plus étrangère au symbolisme de cet animal en médecine, gage de guérison. Comme l'a démontré V. Gitton-Ripoll, « le cheval est presque systématiquement associé à la figure du médecin dans de nombreux mythes indo-européens de guérison » (ex. : le plus ancien dieu-médecin, le centaure Chiron ou Hippocrate, dont le nom signifie « maître des chevaux »). « Le cheval ne peut être séparé du médecin. Il a été choisi parmi tous les animaux parce qu'il était lui-même porteur de valeurs (mythiques) qui étaient en relation avec l'activité du médecin ». « Pour comprendre le rapport du cheval et de la médecine, il faut partir de la définition trifonctionnelle de la médecine indo-européenne : on soigne par les incantations, par le fer (chirurgie), par les plantes. Or, il se trouve que le cheval, dans de nombreux mythes, est doué de la parole, son sang est un remède des plus puissants qui soient, et c'est par son intermédiaire <lors de son sacrifice par exemple>, que poussent les plantes médicinales »<sup>2</sup>.

➤ **μέλι, μέλιτος (τό) : miel**

Référence : CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2* (®<sup>7</sup> XII, 404.13 ; ®<sup>8</sup> 405.6 Kühn).

Indications thérapeutiques : traitement de l'alopecie.

Raison de la présence de la substance dans la (les) recette(s) : 1) rôle de liant, 2) rôle de conservateur dans la préparation, 3) symbolique de régénérescence associée à la naissance spontanée des abeilles. Le miel jouait le rôle de sucre pour les Anciens<sup>3</sup>. Il était ajouté dans les compositions pour sucrer le médicament et le rendre moins amer. Dans le corpus hippocratique, on lui attribue des propriétés échauffantes, analgésiques, cicatrisantes, bactéricides, laxatives et nourrissantes<sup>4</sup>. Il était administré, par exemple, pour le traitement des affections respiratoires (apaiser les inflammations de la gorge, calmer la toux, provoquer l'expectoration), ou encore pour calmer la douleur ou soigner une plaie. Le miel entraînait aussi souvent, comme liant, dans les compositions d'onguents, car il permettait d'apporter épaisseur et

<sup>1</sup> Les substances animales étaient majoritairement ajoutées dans les préparations médicinales, en raison de la symbolique de la régénérescence qui leur était associée. Pour le détail de la symbolique des substances animales : voir VON STADEN, *Animals, Women and Pharmaka*, pp. 171-204.

<sup>2</sup> GITTON-RIPOLL V., *Chiron, le cheval-médecin ou pourquoi Hippocrate s'appelle Hippocrate*, dans BOEHM I. – LUCCIONI P. (éds.), *Le médecin initié par l'animal. Animaux et médecine dans l'Antiquité grecque et latine*, Ed. de Boccard, Paris, 2008, pp. 211-234.

<sup>3</sup> BYL S., *La thérapeutique par le miel dans le « Corpus Hippocraticum », Aspetti della terapia nel « Corpus Hippocraticum », Atti del IX<sup>e</sup> colloque international hippocratique, Pisa, 25-29 settembre 1996*, Firenze, 1996, pp. 119-124.

<sup>4</sup> HIPPOCRATE, *Régime*, II, 53 (texte établi et traduit par JOLY R., Ed. Les Belles Lettres, 1967) : μέλι θερμόν και ξηρόν ἄκρητον, ξὺν ὕδατι δὲ ὑγραίνει και διαχωρεῖ τοῖσι χολώδεσι, τοῖσι δὲ φλεγματώδεσιν ἴσθησιν. « Le miel pur échauffe et dessèche, avec de l'eau, il humecte et est laxatif pour les bilieux, mais resserrant pour les flegmatiques » ; HIPPOCRATE, *Affections*, 58 (VI, 266, 18 L.) : τὸ μέλι ξὺν μὲν ἐτέροις ἐσθιόμενον και τρέφει και εὐχροίαν παρέχει, αὐτὸ δὲ ἐφ' ἑωυτοῦ λεπτύνει μᾶλλον ἢ κομίζει (...). « Le miel mangé avec autre chose est nourrissant et donne bon teint, mais mangé seul, il atténue plutôt qu'il ne restaure (...) ».

consistance au mélange<sup>1</sup>, jouant ainsi « tantôt le rôle d'excipient, tantôt d'agent curatif »<sup>2</sup>. Il pouvait également avoir le rôle d'aromate ou celui de conservateur. En effet, Pline (XIII, 9) le mentionne dans des listes d'ingrédients nécessaires à la composition de parfums. Par ailleurs, le miel était parfois ajouté en raison de ce qu'il représente du point de vue mythologique<sup>3</sup>. Il était associé à Déméter, déesse de la fertilité, et constituait un des attributs d'Artémis, déesse de la chasse. Mais c'est principalement en raison de son association avec le mythe de la naissance spontanée des abeilles qu'on l'ajoutait<sup>4</sup>. Il avait aussi un caractère presque sacré pour les Égyptiens<sup>5</sup>, qui l'utilisaient souvent pour l'élaboration de leurs parfums et produits cosmétiques. C'était également un ingrédient de prédilection pour soigner les femmes<sup>6</sup>. Considéré comme une panacée, il était présent dans de nombreux traitements gynécologiques.

➤ **μῦαι (αί) : mouches**

Référence : <sup>®9</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 432.15 Kühn).*

Indications thérapeutiques : traitement de l'alopecie.

Raison de la présence de la substance dans la (les) recette(s) : symbolique de la fertilité, de la prolifération. En plus des matières minérales et végétales (cendre, noix de galle, etc.), plus habituelles pour colorer, les mouches pilées pouvaient également servir de colorant noir, comme le rapporte Pline (XXX, 134).

➤ **μῦς, μύς (ός) : souris**

Référence : <sup>®8</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 405.3 Kühn) ; μύχοδα (τά) « excréments de souris », <sup>®6</sup> *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 404.11 Kühn) ; μῶν κεφαλαί (αί) « têtes de souris », <sup>®5</sup> *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 404.11 Kühn).***

Indications thérapeutiques : traitement de l'alopecie.

<sup>1</sup> GRASSE, *L'Égypte. Parfums d'histoire*, p 121.

<sup>2</sup> BYL S., *Op. cit.*, p. 120.

<sup>3</sup> GRASSE, *L'Égypte. Parfums d'histoire*, p 121.

<sup>4</sup> Les Anciens, ne comprenant pas comment naissaient les abeilles, considéraient leur origine comme divine. Virgile relate le récit de la naissance spontanée des abeilles à partir de cadavres d'animaux, dans les *Géorgiques* (IV, 317-558). Aristée, le fils d'Apollon, avait un rucher. Il cherchait à conquérir Eurydice, l'épouse d'Orphée. Celle-ci, fuyant ses avances, fut mordue par un serpent dans sa course et décéda. Par vengeance, Orphée détruisit ce qui était cher à son rival : son rucher. Afin d'apaiser la colère des dieux suscitée par son erreur, Aristée leur sacrifia taureaux et génisses, desquels naquirent spontanément de nouvelles abeilles, avec lesquelles il reforma son rucher et enseigna l'apiculture aux hommes.

<sup>5</sup> Le miel serait né des larmes du dieu Rê : voir DUNAND F. – LICHTENBERG R., *Des animaux et des hommes. Une symbiose égyptienne*, Ed. du Rocher, Paris, 2005.

<sup>6</sup> BYL S., *Op. cit.*, p. 120 : dans le corpus hippocratique, deux-tiers des occurrences du substantif μέλι sont présentes dans des traités gynécologiques. Ce taux élevé s'explique « par le fait que ces traités sont ceux qui offrent le plus grand nombre de préparations pharmaceutiques ».

*Raison de la présence de la substance dans la (les) recette(s) : « souris », 1) symbole de prolifération liée à la souris, 2) symbole de prévoyance<sup>1</sup> (ici, celle de la chute des cheveux), 3) animal privilégié pour traiter l'infertilité féminine ; « excréments », substance animale privilégiée pour traiter l'infertilité féminine ; « têtes de souris », symbole de force et de résistance des poils de souris. Dans le corpus hippocratique, l'usage des souris était particulièrement réservé aux femmes, entre autres, aux traitements de leur chute de cheveux. Les excréments étaient une substance privilégiée pour lutter contre diverses formes d'infertilité. C'est, par exemple, l'ingrédient principal utilisé par Hippocrate (*Mul.* I, 75), pour traiter les infections utérines parfois à l'origine de l'infertilité. Après Hippocrate, l'usage des excréments s'est largement étendu au-delà du traitement de l'utérus. Les excréments servaient à traiter des « maladies de la peau, blessures, morsures et piqûres, maladies des oreilles et de la gorge, épilepsies, fièvres et différents troubles digestifs »<sup>2</sup>. Avec la présence d'excréments dans les pratiques thérapeutiques, s'ajoutait une dimension supplémentaire et une signification implicite. L'utilisation d'excréments était considérée comme « porteuse de vie ». Les Anciens voulaient traiter la nature avec la nature, « le déviant avec le déviant, l'anormal avec l'anormal, l'étrange avec l'étrange », ici, la vie avec la mort, dans l'espoir d'opérer un transfert de qualités entre l'animal et l'homme. Ils avaient l'espoir que la souris (symbole de prolifération) et ses substances dérivées transmettent leur « fertilité » à la patiente<sup>3</sup>. Quant aux poils de souris, drus et résistants, ils renvoient à la symbolique de la force. D'autres remèdes contre la chute des cheveux faisaient entrer dans leur composition des substances au rôle symbolique similaire, comme des têtards ou des piquants de hérissons. De la même manière, les têtards représentaient la prolifération des cheveux à laquelle on aspirait. Quant aux piquants de hérissons, ils « symbolisaient des cheveux d'une force sans égale, qui ne craignent rien et surtout pas la chute »<sup>4</sup>.*

➤ οὔρον, - ου (τό) : urine

Référence : ®<sup>24</sup> CLÉOPÂTRE ap. PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, III, 2, 1, ed. J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.11).

Indications thérapeutiques : soins capillaires, pour colorer et boucler les cheveux.

Raison de la présence de la substance dans la (les) recette(s) : l'urine renferme de l'urée contenant de l'ammoniac, qui, avec ses propriétés acides et caustiques, contribue à la fixation des couleurs de la coloration pour cheveux. On l'utilise principalement pour ses propriétés fixatives (Théophraste, *De Odoribus*, 60, 62). Elle peut jouer aussi le rôle d'exaltateur d'odeur (Théophraste, *De Odoribus*, 5). Dioscoride (*Mat. méd.*, II, 81) mentionne également son utilisation contre les morsures et piqûres d'animaux.

<sup>1</sup> PLINE, VIII, 42 : *ruinis imminentibus musculi praemigrant*. « Les souris quittent à l'avance les édifices qui menacent de tomber ».

<sup>2</sup> VON STADEN, *Animals, Women and Pharmaka*, p. 186.

<sup>3</sup> VON STADEN, *Animals, Women and Pharmaka*, p. 199.

<sup>4</sup> GRASSE, *L'Égypte. Parfums d'histoire*, p. 96.

## 4. Les liquides cités dans les fragments

### 4.1. Vins, vinaigre et liquides à base de vin

#### ➤ γλυκύ (τό) : moût de raisin

Référence : ⑨ CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 433.2 Kühn).

Indications thérapeutiques : traitement de l'alopecie.

Principes actifs ou propriétés : 1) rôle d'épaississant dans la préparation, 2) propriétés astringentes. Le moût de raisin était le jus épais obtenu par le pressurage des grappes entières. Il servait de liant pour composer un remède et l'administrer (Théophraste, *RP*, IX, 12, 1). Il avait aussi la propriété d'humidifier et d'être laxatif<sup>1</sup>.

#### ➤ οἶνέλαιον, - ου (τό) : vin mêlé d'huile

Référence : ⑭ CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 492.12 Kühn).

Indications thérapeutiques : traitement des dartres.

Principes actifs ou propriétés : propriétés émollientes et légèrement astringentes. En cas de purgations excessives, Dioscoride (*Mat. méd.*, IV, 150, 7) recommande d'« administrer continuellement du vin mêlé d'huile » contre les vomissements, car ce vin agit comme un purgatif<sup>2</sup>.

#### ➤ οἶνος, - ου (ό) : vin

Référence : CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (⑨ XII, 433.2 ; ⑰ 492.18 Kühn).

Indications thérapeutiques : traitement de l'alopecie et traitement des dartres.

Principes actifs ou propriétés : propriétés échauffantes, astringentes assez tempérées, antiseptiques et cicatrisantes<sup>3</sup>. En usage externe, on recourait au vin pour ses propriétés antiseptiques (essentiellement en chirurgie et en gynécologie), et pour ses propriétés astringentes et cicatrisantes (pour soigner les plaies ou autres affections dermatologiques)<sup>4</sup>. On l'utilisait aussi abondamment en cosmétologie, pour fabriquer des cataplasmes, ou des onguents aux propriétés cosmétiques et médicales<sup>5</sup>.

#### ➤ οἶνος ἄκρατος (ό) : vin pur (c'est-à-dire sans eau)

Référence : ⑰ CLÉOPÂTRE *ap. PAUL D'ÉGINE, Epitomae medicae*, III, 2, 1, *ed. J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.4)*.

Indications thérapeutiques : soins capillaires pour colorer et boucler les cheveux.

Principes actifs ou propriétés : 1) rôle de fortifiant (peut-être aussi de colorant), 2) propriétés très astringentes. Le vin correspondait, pour les Anciens, à notre

<sup>1</sup> JOUANNA, *Vin et médecine*, p. 431.

<sup>2</sup> DIOSC., *Mat. méd.*, IV, 150, 7 : τοῖς δὲ ὑπερκαθαιρομένοις συνεχῶς προσφέρειν δεῖ οἶνέλαιον.

<sup>3</sup> JOUANNA, *Vin et médecine*, pp. 414-434.

<sup>4</sup> JOUANNA, *Vin et médecine*, p. 432.

<sup>5</sup> Hippocrate (*Maladies des femmes*, I, 106) donne l'exemple d'une crème dépilatoire à base de vin.

alcool. Ils y recouraient donc pour leurs lotions capillaires, comme fixateur, en raison de ses propriétés astringentes. Le vin pur était également considéré comme un aliment, permettant de dissiper la faim. On l'utilisait comme vomitif ou laxatif, ou encore comme fortifiant (plus il était noir, plus il était fortifiant)<sup>1</sup>. Selon Dioscoride (*Mat. méd.*, V, 6, 10), le vin pur pouvait aussi être utilisé, comme antidote, contre la ciguë, les piqûres ou les morsures tuant par refroidissement excessif.

➤ οἶνος αὐστηρός (ὁ) : vin sec<sup>2</sup>

Référence : ®<sup>11</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 433.7 Kühn) ; ®<sup>19</sup> *ap. AETIUS*, VI, 56.27-56.35, *ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.3)*.

*Indications thérapeutiques* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés assez échauffantes et assez astringentes.

➤ οἶνος γλυκός (ὁ) : vin doux

Référence : ®<sup>12</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 433.15 Kühn).

*Indications thérapeutiques* : traitement de l'alopecie.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés très légèrement astringentes. Le vin doux était administré pour ses propriétés diurétiques et expectorantes. On l'utilisait aussi fréquemment pour ses propriétés astringentes, car il représentait un produit astringent peu coûteux<sup>3</sup>. Toutefois, un vin blanc n'était que légèrement astringent. Si des propriétés astringentes étaient nécessaires, c'est le vin sec qui était prescrit. Un vin blanc, doux, était prescrit pour ses propriétés diurétiques et expectorantes<sup>4</sup>. Quant au vin blanc fort, il était le plus diurétique.

➤ οἶνος μέλας (ὁ) : vin rouge

Référence : ®<sup>17</sup> CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 493.1 Kühn).

*Indications thérapeutiques* : traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : 1) rôle de fortifiant, 2) propriétés très astringentes, antiseptiques et cicatrisantes. Les médecins estimaient aussi que le vin jouait un rôle dans la formation du sang. Ainsi, un vin rouge et épais était prescrit pour les maladies cardiaques, et considéré comme le plus utile « pour la formation du sang, car le changement de vin en sang est, dans ce cas, très facile »<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Hippocrate (*Femmes Stériles*, 218) précise, par exemple, que, pour concevoir un enfant, l'homme doit boire un vin pur et très fort, qui permettra au fœtus d'être fort.

<sup>2</sup> LIDDELL H. G., SCOTT R. et JONES H. S., *A Greek-English Lexicon*, p. 852 : l'appellation de « vin sec » désigne le vin au sens propre, par opposition à un vin qualifié de « doux ». Toutefois, on constate que cette appellation, utilisée au sens figuré, consiste souvent aussi en une métaphore pour désigner un vin agréable.

<sup>3</sup> GUARDASOLE, *Galien et le marché des simples*, p. 37.

<sup>4</sup> JOUANNA, *Vin et médecine*, p. 426.

<sup>5</sup> JOUANNA, *Vin et médecine*, p. 411. Galien explicite par exemple cette vertu du vin rouge et épais (*Des propriétés des aliments*, III, 40 [VI, 744, 3-5 Kühn]).

➤ ὄξος, - ους (τό) : vinaigre

Référence : CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2* (®<sup>2</sup> XII, 404.4 ; ®<sup>3</sup> 404.6 ; ®<sup>7</sup> 404.13; ®<sup>17</sup> 493.6 Kühn).

*Indications thérapeutiques* : traitement de l'alopecie ; traitement des dartres.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés désinfectantes, curatives et toniques. Dioscoride (*Mat. méd., V, 13, 1*) précise que le vinaigre refroidit, fait sécher, qu'il est astringent et constitue également un fortifiant, qui, notamment, stimule l'appétit. En usage externe, en raison de son acidité, il est utilisé pour ses propriétés désinfectantes, curatives et cicatrisantes. Dioscoride mentionne d'ailleurs son utilisation, en emplâtre, avec du miel, pour guérir des inflammations ou encore pour soigner les morsures d'animaux. C'était un nettoyant et un tonique (riche en vitamines) pour l'épiderme. Le vinaigre était aussi utilisé pour la conservation de préparations. Il entrait également dans la composition de préparations pour diagnostiquer des irritations dans la trachée en cas de toux<sup>1</sup>.

#### 4.2. Eaux

➤ θάλασσα, - ης (ή) : eau de mer

Référence : ®<sup>24</sup> CLÉOPÂTRE *ap. PAUL D'ÉGINE, Epitomae medicae, III, 2, 1, ed. J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.10).*

*Indications thérapeutiques* : soins capillaires pour colorer et boucler les cheveux.

*Principes actifs ou propriétés* : propriétés caustiques du sel présent dans l'eau de mer. L'eau de mer était utilisée pour ses propriétés antiseptiques et comme nettoyant. D'ailleurs, le verbe θαλασσίζω « laver à l'eau de mer » l'atteste. En outre, l'eau de mer, riche en sel, jouait un rôle dans la conservation des produits. Ainsi, Pline (XIII, 7) nous explique le rôle indispensable du sel pour un parfum dont on voulait conserver l'odeur, de même que Dioscoride (*Mat. méd., II, 83*), qui précise qu'ajouter du sel permettait d'éviter le rancissement du parfum.

➤ ὕδωρ, ὕδατος (τό) : eau

Référence : CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2* (®<sup>11</sup> XII, 433.11 ; ®<sup>13</sup> 434.2 Kühn) ; ®<sup>19</sup> *ap. AETIUS, VI, 56.27-56.35, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.6) ; ®<sup>24</sup> ap. PAUL D'ÉGINE, Epitomae medicae, III, 2, 1, ed. J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.12).*

*Indications thérapeutiques* : traitement de l'alopecie ; soins capillaires pour colorer et boucler les cheveux.

*Principes actifs ou propriétés* : rôle d'excipient pour les préparations.

<sup>1</sup> Galien (*De methodo medendi, V, 12* [X, 360.13-363.2 Kühn]) nous apprend qu'une fois bues par le malade, ces préparations permettaient d'indiquer clairement, en cas de douleur, si le mal était dans le cou.

## B. La nature des ingrédients

Pour fabriquer les préparations médicinales décrites dans le *Kosmètikon*, les Anciens recouraient à des mélanges d'ingrédients provenant de différentes catégories de produits : les végétaux, les minéraux, les substances animales et les liquides. Parmi ces catégories, on peut également distinguer différentes formes sous lesquelles se présentaient les ingrédients : feuilles, racines, graines, gommés-résines (substances extraites directement du végétal par incision), huiles, parfums et vins.

### ➤ *Les feuilles, les racines, les graines et les gommés-résines*

Ce sont les ingrédients les plus classiques. Ils sont majoritairement utilisés dans les recettes du *Kosmètikon*. On observe une grande diversité des espèces. Les feuilles des végétaux représentent la forme d'ingrédient la plus évoquée<sup>1</sup>. Elles sont utilisées la plupart du temps pour leurs vertus astringentes, ce qui confirme le but thérapeutique des recettes du *Kosmètikon*. En revanche, les racines (d'acore, de lotus, de concombre sauvage, de berce) et les gommés-résines (ladanum, encens, poix, myrrhe, myrrhe troglodyte) semblent également être présentes pour leurs qualités aromatiques<sup>2</sup> et leurs propriétés échauffantes. Les gommés-résines pourraient aussi avoir été ajoutées pour jouer le rôle d'épaississant (ex. : ®<sup>12</sup>).

### ➤ *Les huiles*

L'huile la plus récurrente dans le *Kosmètikon* est, avec six mentions, l'huile d'olive<sup>3</sup>. Cinq sortes d'huiles parfumées sont également prescrites : l'huile de laurier, de cèdre, de safran, de myrte et de sésame<sup>4</sup>. L'huile d'olive a principalement la fonction d'excipient, tandis que les autres huiles végétales semblent également avoir été recommandées pour leurs vertus propres. Les propriétés des huiles sont d'être échauffantes, émoullientes, échauffantes et astringentes. Dans le *Kosmètikon*, certaines pourraient également jouer le rôle de colorants jaune ou fauve (ex. : ®<sup>9</sup>, huile de cèdre ; ®<sup>17</sup>, huile de safran), d'épaississant (ex. : ®<sup>17</sup>, huile de laurier) ou encore d'aromate (ex. : ®<sup>9</sup>, huile de cèdre ; ®<sup>10</sup>, huile de sésame ; ®<sup>17</sup>, huile de laurier).

Dans le *Kosmètikon*, ces huiles sont le plus fréquemment en rapport avec des substances odorantes. Appartenant à la fois à la sphère des médicaments et celle des parfums<sup>5</sup>, elles ont pu rendre les recettes qui y recourraient<sup>6</sup> plus complexes et

<sup>1</sup> Cf. ci-dessous tableau : « nombre d'occurrences des ingrédients ».

<sup>2</sup> Cf. annexe VII : « fonction des ingrédients ».

<sup>3</sup> ® : 8, 12, 15, 16, 17, 23.

<sup>4</sup> Pline les recense effectivement dans son énumération des différentes huiles parfumées (XIII, 9-12 ; XV, 28-38). Selon lui, il en existait vingt-deux sortes.

<sup>5</sup> FRÈRE D. – BODIOL D., *Huiles parfumées et huiles médicinales*, dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 337, p. 46.

<sup>6</sup> ®<sup>17</sup> : huile de laurier et de safran ; ®<sup>9</sup> : huile de cèdre ; ®<sup>10</sup> : huile de sésame ; ®<sup>14</sup>, ®<sup>17</sup>, ®<sup>24</sup> : huile de myrte.

moins accessibles. Abondamment utilisées en médecine<sup>1</sup>, elles étaient obtenues, par pressage des végétaux<sup>2</sup>. Leur densité et leurs propriétés aromatisées variaient. En effet, selon D. Frère et D. Bodiou, « les médecins prescrivaient les deux, recherchant à la fois la texture, la précision aromatique et odoriférante ainsi que les propriétés thérapeutiques de la plante (...). Le médecin prescrivait ainsi l'huile pour ses propriétés olfactives dont il attend des vertus thérapeutiques »<sup>3</sup>.

Enfin, leur présence pourrait indiquer que les recettes du traité étaient destinées spécialement aux femmes, dans la mesure où les huiles parfumées constituaient un ingrédient presque exclusivement réservé aux femmes. Dans le corpus hippocratiques, les huiles parfumées sont ainsi mentionnées uniquement pour remédier aux problèmes de santé féminins<sup>4</sup>.

### ➤ *Les parfums*

Dans le *Kosmètikon*, le substantif « *parfum* » (μύρον) est mentionné à deux reprises seulement : utilisé seul, dans la recette 8 (CLÉOPÂTRE *ap. GAL., De comp. med. sec. loc.*, I, 2 [XII, 404.17 Kühn]) destinée au traitement de l'alopecie et, accompagné de l'adjectif μύρσιννον « *de myrte* », dans la recette 22 (*ap. PAUL D'ÉGÈNE, Epitomae medicae*, III, 2, 1, *ed. J. L. Heiberg [CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.7]*).

Si l'on suit la démonstration de L. Totelin, ces deux recettes devaient être moins accessibles, dans la mesure où la présence de parfum dans une préparation « avait le pouvoir de transformer un traitement médical » et rendait immédiatement le remède « plus luxueux et plus ostentatoire »<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Parfums et cosmétiques*, p. 38 : de façon générale, le succès des huiles parfumées était aussi propre à l'Égypte, pays aux conditions climatiques particulières, où il fallait protéger sa peau du dessèchement provoqué par le soleil.

<sup>2</sup> *Parfums et cosmétiques*, p. 96 : les végétaux étaient pressés afin d'en obtenir la base huileuse. Une fois obtenue, cette base huileuse était filtrée, puis, pouvait être cuite avec d'autres substances odorantes. On laissait ensuite le tout reposer pour que la préparation s'épaississe en vue de pouvoir être étalée. L'utilisation de l'huile pour les cosmétiques, la pharmacopée et la parfumerie a entraîné un commerce florissant. Toutes ces huiles étaient conservées dans des récipients fabriqués en masse (amphores, petits vases en céramique, faïence, métal, pierre, verre), auxquels des vertus pouvaient être attribuées. « Ces petits vases pouvaient être investis d'une dimension magique de protection contre le mauvais sort (...). Nous ne sommes pas dans le simple domaine du parfum et de la cosmétique, mais dans celui de pratique de pharmacologie traditionnelle, de croyances religieuses et magiques où l'onguent parfumé pouvait se voir conférer, au regard de sa composition et de sa méthode de fabrication, des vertus médicinales et prophylactiques » : voir FRÈRE D. – BODIOU D., *Huiles parfumées et huiles médicinales*, dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 337, pp. 47-48.

<sup>3</sup> FRÈRE D. – BODIOU D., *Huiles parfumées et huiles médicinales*, dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 337, pp. 48-49.

<sup>4</sup> TOTELIN L., *Parfums et huiles parfumées en médecine*, p. 232 dans *Parfums de l'antiquité*.

<sup>5</sup> TOTELIN L., *Parfums et huiles parfumées en médecine*, p. 232 dans *Parfums de l'antiquité*. Il est toutefois possible également qu'avec le substantif μύρον, il s'agisse uniquement de terminologie, car la plupart des « parfums » antiques se présentaient sous la forme d'huiles parfumées. Ce que les Anciens dénommaient « parfum » n'aurait alors pas été systématiquement plus coûteux. Le substantif μύρον pourrait ainsi désigner une préparation végétale, qui n'était pas nécessairement achetée chez un μυροπώλης « marchand de parfums », « parfumeur », mais plutôt faite à la maison.

Le terme générique de *muron* désigne le parfum, sans fragrance déterminée. « C'est le parfum pour ce qu'il est matériellement »<sup>1</sup>, selon B. Nicolas. Cependant, dans l'Antiquité, le mot « parfum » englobe « différentes matières aromatiques, traitées de différentes façons afin de conserver leur fragrance et afin d'être utilisées pour parfumer, sous plusieurs formes, le corps ou l'atmosphère »<sup>2</sup>. La consistance d'un parfum variait (de la plus fluide, simplement composée d'huile) à la plus solide (pommades, onguents, poudres). Les Anciens n'utilisant pas la distillation<sup>3</sup> dans la fabrication de parfum, le parfum antique s'apparentait davantage à une matière grasse parfumée, que l'on peut rapprocher de nos huiles et crèmes actuelles.

La présence de parfum dans les recettes à but thérapeutique du *Kosmètikon*, révèle le rôle important de celui-ci en médecine. En effet, les parfums « utilisés seuls ou dans des préparations médicinales, avaient le pouvoir de traiter de nombreuses maladies, des maux de tête aux problèmes gynécologiques »<sup>4</sup>, comme le souligne L. Totelin. Ils s'inscrivaient en outre dans les conceptions médicales des Anciens :

<sup>1</sup> NICOLAS B., *Le vocabulaire de la parfumerie ancienne*, dans *Parfums et odeurs*, p. 34.

<sup>2</sup> VERBANCK-PIÉRARD A. – MASSAR N., *Montrer le parfum*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 22.

<sup>3</sup> VINDRY, *3000 ans de parfumerie*, glossaire s. v. « distillation » : procédé utilisé pour la fabrication de nos parfums actuels, qui consiste à séparer par évaporation les solides et les différents constituants d'un mélange naturel ou artificiel (...). La vapeur d'eau est refroidie et recueillie dans un récipient où, par décantation, l'eau se sépare des éléments odorants qu'elle avait entraînés et que l'on appelle « essence ». Pour l'histoire de la distillation voir : FORBES R. J., *A short history of the art of distillation*, Brill, Leiden, 1970. SHERWOOD TAYLOR F., *The Evolution of the Still*, dans *Annals of Science*, 5 (1945), pp. 185-202. LEVEY M., *The Earliest Stages in the Evolution of the Still*, dans *Isis*, 51 (1960), pp. 31-34. Pour la description complète du processus de distillation : voir MERTENS M., *Les Alchimistes grecs, Tome IV, Zosime de Panopolis*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1995, pp. CXVI-CXXX : en 3500 avant notre ère, en Mésopotamie, il y avait déjà des appareils à distiller pour la préparation de substances aromatiques. Nous trouvons chez Aristote (*Météor.*, II, 358 b 16-17), la « première mention de quelque chose qui évoque le processus de distillation ». Quant à Dioscoride (V, 95) et Pline (XXIII, 123), ils mentionnent un appareillage simple destiné à la distillation de poix et décrivent un dispositif plus évolué qui semble être l'ancêtre de l'alambic. Le procédé abouti de distillation apparaîtra au VII<sup>e</sup> siècle, à Alexandrie, à la suite de l'occupation de la ville par les Arabes : voir TOUZÉ R., *Les matières premières employées dans la confection des huiles, onguents et poudres parfumés en Grèce ancienne*, dans *Parfums et odeurs*, p. 46. Sans véritable procédé de distillation, les substances aromatiques des végétaux étaient extraites grâce à différents procédés. La technique la plus simple consistait à inciser, broyer dans un mortier ou presser la feuille, la racine ou la fleur, pour en obtenir l'essence, qui était simplement placée dans un vase en argile qui la diffusait. Les autres techniques étaient celles de la macération (substances trempées dans l'eau froide, du vin ou du jus), de l'infusion (extraction de la propriété de la plante avec de l'eau chaude) et surtout de la décoction (ou enfleurage à chaud : cuisson au bain marie d'écorces ou de racines, dans des substances résineuses et huileuses). L'enfleurage est donc un procédé qui consiste à extraire le parfum d'une fleur en contact avec un corps gras. Il pouvait également être pratiqué à froid, sans que l'huile soit chauffée, bien qu'une huile chauffée, rendue astringente, absorbante, soit toutefois un meilleur excipient. La durée de conservation de nos parfums actuels est aujourd'hui assurée, par ce procédé de distillation et par l'utilisation d'alcool et d'essence de fleurs comme fixatifs.

<sup>4</sup> TOTELIN L., *Parfums et huiles parfumées en médecine*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 232.

« Pour les botanistes et les médecins, par nature, les substances odorantes et aromatiques, sauf les fleurs, sont en général sèches, chaudes, astringentes, piquantes, mordantes, amères. En médecine, leur pouvoir échauffant et astringent doit pouvoir rétablir l'équilibre des humeurs, ce qui est le fonctionnement de la thérapeutique ancienne »<sup>1</sup>.

« D'une nature sèche et chaude, voire brûlante, ils sont l'antithèse de la putréfaction et ils s'inscrivent dans la conception antique de la classification des éléments et des humeurs »<sup>2</sup>.

Par ailleurs, du parfum pourrait avoir été ajouté dans des préparations médicinales du traité, en raison de la valeur thérapeutique qu'on attribuait aux odeurs. « Les odeurs faisaient partie intégrante des remèdes prescrits par les médecins »<sup>3</sup>. Elles étaient également supposées protéger contre les maladies<sup>4</sup>. Les Anciens attribuaient à la senteur d'une préparation un rôle apotropaïque. Ils considéraient la fragrance qui en émanait comme une substance active. Ils avaient donc une « représentation aiguë du comportement physique de l'odeur (...). Cette sensibilité se traduit en termes de " dimension de l'odeur " »<sup>5</sup>.

Cette valeur thérapeutique attribuée à l'odeur, par les Anciens, pourrait transparaître dans la recette d'une préparation odorante (®<sup>20</sup>), transmise par Aetius sous le nom de Cléopâtre<sup>6</sup>. Avec cette recette de détergent parfumé convenant à l'ensemble du corps, il apparaît que « les aspects et les usages " parfumés " de produits aromatiques sont indissociables de leur action thérapeutique, qui est primordiale »<sup>7</sup>. Dans sa phrase introductive à la recette, Aetius nous informe que cette préparation est parfumée (εὐὼδες) et coûteuse (πολυτελής). L'adjectif εὐὼδες pourrait renvoyer à la valeur thérapeutique de l'odeur. L'odeur semble faire partie du remède. Par ailleurs, l'adjectif εὐὼδες est connoté dans la littérature. « Tout ce qui touche aux dieux est εὐὼδες " odorant " et exhale une senteur suave »<sup>8</sup>. « L'*euôdia* <" la bonne odeur "> définit le divin par rapport à l'humain, l'immortel par rapport au mortel »<sup>9</sup>. Dans le *Kosmètikon*, cet adjectif renvoie dès lors peut-être à

<sup>1</sup> LALLEMAND A., *Le vocabulaire des parfums*, dans *Parfums de l'antiquité*, pp. 51-52.

<sup>2</sup> VERBANCK-PIÉRARD A. – MASSAR N., *Montrer le parfum*, dans *Parfums de l'antiquité*, pp. 20-21.

<sup>3</sup> TOUZÉ R., *Les matières premières employées dans la confection des huiles, onguents et poudres parfumés en Grèce ancienne*, dans *Parfums et odeurs*, p. 45.

<sup>4</sup> BRUWIER M.-C., *Essences et renaissance en Égypte pharaonique*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 78.

<sup>5</sup> NICOLAS B., *Le vocabulaire de la parfumerie ancienne*, dans *Parfums et odeurs*, p. 40.

<sup>6</sup> ®<sup>20</sup> : CLÉOPÂTRE ap. AETIUS, VIII, 6.31-6.34, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.18-408.21).

<sup>7</sup> VERBANCK-PIÉRARD A. – MASSAR N., *Montrer le parfum*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 25 : « la plupart des plantes à parfums sont, avant tout, des plantes médicinales. Des *pharmaka* aux *mura*, des *remedia* aux *unguenta*, il n'y a, en fait, qu'une différence d'emploi, de dosage, et une spécialisation de plus en plus grande des substances aux bonnes odeurs. Mais la gamme est bien la même : celle de la pharmacopée, de la cueillette des simples, des décoctions et des baumes ».

<sup>8</sup> LALLEMAND A., *L'imaginaire des parfums dans la littérature antique d'Homère à Ovide*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 38.

<sup>9</sup> BODIOU V. – MEHL V., *Sociologie des odeurs en pays grecs*, p. 148, dans *Parfums et odeurs*. Le parfum n'est jamais devenu un simple produit de consommation, laïcisé comme il l'est aujourd'hui. Son usage est le plus souvent resté lié à la sphère religieuse. « Dans les sociétés antiques, le parfum reste

une dimension divine également. Le terme εὐώδεις pourrait refléter aussi le rôle social des odeurs. Depuis l'époque hellénistique, « la bonne odeur est devenue pour les Grecs un facteur de prestige social »<sup>1</sup>. Une fragrance « permet de signaler l'état et la condition d'un être : dieu, héros, citoyen, étranger, femme, enfant, jeune ou vieux, (...) par un jeu subtil de combinaisons sensorielles, elle permet d'afficher une identité »<sup>2</sup>. Par ailleurs, elle « confère une valeur morale, qualifie et stigmatise l'individu (...). Elle dit l'être et dévoile ses desseins, elle équivaut à une sentence »<sup>3</sup>. « Recourir aux substances embaumées est donc un acte social et identitaire de première importance »<sup>4</sup>.

Une odeur (ici, celle d'un détergent parfumé) associée à une reine, à plus forte raison encore à Cléopâtre, se devait sans doute d'être puissante pour être remarquable, et, en effet, si l'on considère sa composition, ce détergent parfumé devait pouvoir se conserver assez longtemps. Étant composé principalement de substances sèches et non liquides, il devait être intense et chimiquement plus stable qu'une composition plus huileuse<sup>5</sup>. Dans son *De Odoribus*, Théophraste répartit les préparations odoriférantes en cinq familles<sup>6</sup> : fleurs, feuilles, fruits, sève, racines et écorces. Si l'on suit sa classification, ce détergent s'insère dans la famille aux fragrances les plus fortes, car il est composé presque entièrement des substances aromatiques les plus tenaces utilisées en parfumerie. Dans cette recette de détergent, les aromates utilisés sont principalement des écorces, des racines (coste, iris, nard) et des gommés-résines (myrrhe, myrrhe troglodyte). Or, ce sont bien les écorces, racines et gommés-résines qui sont dotées des fragrances les plus fortes.

---

en permanence une joie d'ordre divin, une promesse de rajeunissement, une protection dans la mort, un moyen de communication avec l'au-delà. Ses valeurs symboliques sont fortes, elles irradiant dans de multiples directions et c'est cela qui en fait le prix » : voir VERBANCK-PIÉRARD A. – MASSAR N., *Montrer le parfum*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 28. En Égypte, « jamais, tout au long de son histoire, l'Égyptien n'a pu séparer la notion de parfum de celle de divinisation » : voir FAURE, *Parfums et aromates*, p. 50. L'importance des parfums en Égypte remonte à d'ancestraux récits légendaires, dans lesquels le parfum est associé au dieu et dans lesquels celui qui en met est rapproché des dieux : voir WARBURTON D. A., *Le parfum en Égypte ancienne*, dans *Parfums et odeurs*, pp. 217-245.

<sup>1</sup> FAURE, *Parfums et aromates*, p. 198 : se parfumer donne du prix à l'existence, sur terre désormais, et non dans l'au-delà comme au temps des pharaons.

<sup>2</sup> BODIOL V. – MEHL V., *Sociologie des odeurs en pays grecs*, dans *Parfums et odeurs*, p. 141.

<sup>3</sup> BODIOL V. – MEHL V., *Sociologie des odeurs en pays grecs*, dans *Parfums et odeurs*, p. 160 : les senteurs jouent un rôle important dans les codes comportementaux et sociaux. Chaque catégorie sociale se voyait associée à des senteurs particulières (athlètes, mariées, etc.), qui affirmaient les identités.

<sup>4</sup> VERBANCK-PIÉRARD A. – MASSAR N., *Montrer le parfum*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 25.

<sup>5</sup> DODINET E., *Les sources de parfums du bronze levantin : bois, résines, fruits et racines*, dans *Parfums et odeurs*, p. 21 : de façon générale, les fragrances étaient peu tenaces, peu puissantes et instables chimiquement, à cause du rancissement de l'huile au contact de la lumière, du soleil, de la chaleur, ou même parfois au simple contact de la peau (Théophraste, *De Odoribus*, 26, 54-56). C'est pour cette raison qu'on privilégiait les senteurs plus fortes (bois, résines, fruits et racines, myrte, myrrhe, acore). L'oxydation de la préparation dans le contenant pouvait également être en cause, d'où la nécessité de recourir à des récipients adéquats en argile, ou, mieux encore, en bronze.

<sup>6</sup> BODIOL V. – MEHL V., *Sociologie des odeurs en pays grecs*, dans *Parfums et odeurs*, p. 39, p. 43 : ces cinq familles sont à l'origine de la classification des parfums féminins de la parfumerie actuelle (Florale, Chypre, Fougère, Ambrée et Cuir), auxquels on a ajouté les familles Hespéridée et Boisée pour les parfums masculins.

Trois plantes sont présentes (casse, jonc, myrobalan), qui font partie elles aussi des végétaux aux qualités aromatiques les plus fortes. Dans cette recette, l'amome est le seul végétal qui soit utilisé, non pour des qualités odorantes, mais pour ses propriétés astringentes. Parmi cette gamme d'ingrédients, plusieurs aromates étaient importés d'Orient (amome, coste, myrrhe, nard, myrrhe troglodyte, casse, jonc et myrobalan). Seuls l'iris, produit en Europe, et le jonc, très courant, étaient plus abordables pour les Grecs et les Égyptiens. Cet éventail d'ingrédients confirme ce qu'Aetius annonçait. Avec sept ingrédients rares, exotiques et chers, et seulement trois produits courants et peu onéreux<sup>1</sup>, le détergent devait effectivement être « coûteux » (πολυτελής).

Enfin, une telle composition pourrait révéler aussi que cette préparation parfumée était bien destinée à un public féminin, dans la mesure où elle respecte la taxinomie « homme-femme » qui était en vigueur en parfumerie antique<sup>2</sup>. Les hommes préféraient en effet des parfums plus volatils, plus légers, composés à base de fleurs, tandis que les femmes optaient pour des fragrances plus fortes à base de myrrhe et de nard, ingrédients mentionnés dans la recette de Cléopâtre.

#### ➤ *Les vins*

La présence de vins dans les recettes du *Kosmètikon* peut être due à plusieurs raisons. Tout d'abord, le vin est un « support alcoolisé » qui permettait d'« exprimer » les aromates<sup>3</sup>. Il équivaut à notre alcool. Mais, c'est principalement pour les propriétés thérapeutiques qui lui étaient attribuées, qu'il est cité dans le traité. Le vin y est parfois mélangé à de l'huile (®<sup>14</sup>), car le diluer permettait de nuancer son astringence et de modifier son caractère « asséchant ». Pour les usages médicaux, il pouvait être aromatisé. Le *Kosmètikon* mentionne également diverses sortes de vin, car les vertus thérapeutiques différaient selon le type de vin et ses qualités. Des distinctions en ce qui concerne la couleur (vin blanc ou rouge) et la consistance (vin doux ou sec) sont précisées. Utilisé dans les recettes pour colorer et boucler les cheveux ou pour traiter des dartres, le vin rouge, pur, très échauffant, est le type de vin mentionné le plus fréquemment dans le *Kosmètikon*. La présence de vin rouge semble appropriée, dans ce traité, probablement destiné aux femmes, car, de façon générale, c'est celui-là qui, en usage interne et externe, était le plus souvent conseillé aux femmes, considérées comme flegmatiques et d'une nature froide et humide<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Cf. ®<sup>20</sup> dans le tableau : « faisabilité et coût des recettes ».

<sup>2</sup> DEVROÉ A., *Du bon usage des parfums à l'époque romaine*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 296.

<sup>3</sup> DODINET E., *Huiles et onguents parfumés dans le monde grec à l'Âge du Bronze*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 91.

<sup>4</sup> JOUANNA, *Vin et médecine*, p. 420.

### C. Système des poids et mesures utilisé dans les fragments

#### ➤ δραχμή, - ῆς (ῆ) : une drachme (attique-romaine)

*Symbole* : <

*Étymologie*<sup>1</sup> : ce substantif, « à l'aspect d'un nom racine » est un dérivé postverbal. Le verbe δράσσομαι « saisir dans la main, empoigner »<sup>2</sup> a tout d'abord donné comme dérivé la forme nominale δράξ « poignée de main » et, finalement, le nom de mesure δραχμή. La devise grecque de base est l'obole. Une drachme équivaut à six oboles. Monnaie à l'origine, la drachme était associée à une quantité fixée. Elle est donc devenue également une unité de poids<sup>3</sup>.

*Valeur*<sup>4</sup> : 3, 41 grammes.

#### ➤ λίτρα, - ης (ῆ) : une livre (attique-romaine)

*Étymologie*<sup>5</sup> : ce substantif est un « terme méditerranéen venant de la Sicile, emprunté parallèlement par le latin sous la forme *libra* et qui doit provenir de \**lipra* avec une spirante ». Ce nom de poids<sup>6</sup> est à l'origine d'un verbe dérivé : λιτριζω « peser ».

*Valeur*<sup>7</sup> : 327, 45 grammes.

#### ➤ μέρος, - ους (τό) + génitif : une partie de ...

*Étymologie*<sup>8</sup> : ce substantif, désignant une part, une partie d'un tout, provient du radical du verbe μείρομαι « partager », qui a très probablement une parenté avec le verbe latin *mereo* « recevoir comme part ».

*Valeur* : indéterminée.

#### ➤ ὀξύβαφον, - ου (τό) : un oxybaphe

*Étymologie*<sup>9</sup> : cette mesure de capacité<sup>10</sup> grecque désigne à la base une saucière pour vinaigre. Elle est formée de deux composés : l'un dérivé de ὀξύς, l'autre de βάπτω. L'adjectif ὀξύς « aigu » se dit d'armes, de pierres, de montagnes et, par extension,

<sup>1</sup> CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, p. 296.

<sup>2</sup> Le substantif δραχμή se rattache directement à ce verbe. Le verbe δράσσομαι, outre la présence d'un thème indo-européen \**derk-* ou \**dergh*, n'a pas d'étymologie claire.

<sup>3</sup> DOURSTHER H., *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes*, p. 114. PERNICE E., *Galenī de ponderibus et mensuris testimonia*, Ed. Bonnae, Typis C. Georgi Univ. Typogr., 1888, pp. 22-23 : E. Pernice a étudié l'attestation des poids et mesures chez Galien, en repérant les passages traitant de métrologie. Il classe les poids et mesures en trois sections : les poids, les mesures, et les poids et les mesures définies par leur contenant. Il classe la drachme dans la première section : les poids.

<sup>4</sup> HULTSCH F., *Die Gewichte des Alterthums nach ihrem Zusammenhange dargestellt*, Ed. Teubner, Leipzig, 1898, p. 197.

<sup>5</sup> HULTSCH F., *Op. cit.*, p. 644.

<sup>6</sup> PERNICE E., *Op. cit.*, pp. 13-14 : Pernice classe la livre dans sa première section, à savoir les poids.

<sup>7</sup> HULTSCH F., *Op. cit.*, p. 202.

<sup>8</sup> HULTSCH F., *Op. cit.*, pp. 678-679.

<sup>9</sup> HULTSCH F., *Op. cit.*, pp. 806-807.

<sup>10</sup> PERNICE E., *Op. cit.*, p. 31 : Pernice classe l'oxybaphe dans sa deuxième section, les mesures.

d'un goût aigre, acide<sup>1</sup>. D'ailleurs, ὄξος « vinaigre » est le « thème neutre qui n'est pas proprement dérivé, mais répond à ὄξύς ». Le verbe βάπτω<sup>2</sup> « être plongé dans » se dit principalement de la teinture des étoffes. Des noms d'action en sont dérivés βαφή ou βαφά « trempe, teinture, action de plonger dans », qui ont donné à leur tour comme dérivé composé ὄξύβαφον « vinaigrier, saucière ».

Valeur<sup>3</sup> : 6,75 centilitres.

➤ **χοίνικα, - ης (ή) : une chénice**

Étymologie<sup>4</sup> : ce substantif est à l'origine un nom de récipient<sup>5</sup>, devenu par la suite une mesure de capacité grecque. La mesure de capacité, commune à l'ensemble de la Grèce, était le cotyle (2,7 dl). Cette unité de mesure servait aussi bien pour les liquides (fixés selon le volume en vin), que pour les solides (fixé selon le volume en grains). La chénice désigne une mesure de grains d'un volume de quatre cotyles. La forme χοίνικα (ou χοινίκη), attestée dans les fragments du *Kosmètikon*, est dérivée de χοῖνιξ, ικος (ή). Ce terme technique demeure d'origine inconnue, même s'il est peut-être dérivé du verbe χέω « verser, répandre ».

Valeur<sup>6</sup> : 1,08 litre.

➤ **ὄγκια / οὐγκία, - ης (ή) : une once (d'origine romaine)**

Symbole : Γ<sup>o</sup>

Étymologie<sup>7</sup> : ce substantif est un emprunt ancien par des Grecs de Sicile du terme latin *uncia*. L'once est à la base une « monnaie valant un douzième d'as »<sup>8</sup>, car le substantif *uncia* désigne « la douzième partie d'un tout »<sup>9</sup>.

Valeur<sup>10</sup> : 27, 29 grammes.

<sup>1</sup> En revanche, l'étymologie de l'adjectif est difficile à établir. CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, p 807 : « le mot ὄξύς présente pour le vocalisme la même difficulté que ὄκρως, lat. *ocris* (pointe, coin) en regard de la grande famille de mots bâtis sur le vocalisme ἄκ- (ἄκρος). D'autre part, on tente de rapprocher le s de ὄξύς du radical sigmatique inclus dans ἀκοστή, les composés en -ήκης, lat. *acus* ».

<sup>2</sup> CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, p. 164 : sur βάπτω de plus en plus limité au sens de « teindre », on a créé le verbe dérivé βαπτίζω « plonger dans ».

<sup>3</sup> DOURSTHER H., *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes*, p. 372.

<sup>4</sup> DOURSTHER H., *Op. cit.*, pp. 1265-1266.

<sup>5</sup> PERNICE E., *Op. cit.*, p. 33 : Pernice classe la chénice dans sa troisième section, à savoir les poids et mesures définies par leur contenant.

<sup>6</sup> DOURSTHER H., *Op. cit.*, p. 102.

<sup>7</sup> DOURSTHER H., *Op. cit.*, p. 835.

<sup>8</sup> ERNOUT A. – MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 746.

<sup>9</sup> PERNICE E., *Op. cit.*, pp. 15-16 : Pernice classe l'once dans sa première section, les poids.

<sup>10</sup> HULTSCH F., *Op. cit.*, p. 201.

### Commentaires

Le corpus galénique comprend un traité de métrologie pseudo-galénique intitulé, Περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν, qui, dans son chapitre dix mentionne le *Kosmètikon*. Ce traité de métrologie pseudo-galénique est composé de seize chapitres<sup>1</sup>.

Le dixième chapitre du traité est celui qui contient l'extrait du *Kosmètikon*. Il énumère l'ensemble des poids et mesures utilisés dans le traité attribué à Cléopâtre. En outre, il explicite concrètement leur valeur et à quoi ils correspondent en or, en lupin, en denier, en obole. Sont mentionnés comme poids et mesures : la mine (ἡ μνᾶ), la livre (ἡ λίτρα), l'once (ἡ ὀγκία), la drachme égyptienne et attique (ἡ δραχμή), des mesures grecques pour les liquides, telles la chème (ἡ χήμη), la cuillère (τὸ κοχλιάριον), le kyathe (ὁ κύαθος), le mystre (τὸ μύστρον), le chous (ὁ χούς), la chénice (ἡ χοϊνίξ), le métrète (ὁ μετροητής) ; des mesures grecques de capacité, telles la cotyle (ἡ κοτύλη), le tryblion (τὸ τρυβλίον), le setier (ὁ ξέστης), l'oxybaphe (τὸ ὀξύβαφον), le médimne (ὁ μέδιμμος), ainsi que des mesures moins précises, telles le « coquillage » (ἡ κόγχη).

Que pouvons-nous alors constater, à propos des poids et mesures utilisés dans les fragments du *Kosmètikon* ? Si l'on considère les cinq véritables mesures qui y sont attestées (la drachme, la livre, l'oxybaphe, la chénice et l'once), on peut remarquer qu'elles sont toutes mentionnées dans le chapitre dix du traité pseudo-galénique. La dernière mesure μέρος « une partie de » n'est pas reprise dans le traité de métrologie grec, mais cela semble logique, dans la mesure où μέρος « une partie de », indication peu précise et étant davantage à considérer comme une proportion, n'a pas sa place dans un traité de métrologie visant spécifiquement la précision des mesures.

Même si la livre et l'once sont à l'origine romaines, ce sont toutefois des emprunts précoces par les Grecs de Sicile. L'ensemble de ces mesures est donc bien grec. Ainsi, alors qu'il existait un système de poids et mesures égyptien, on peut observer que, dans les recettes conservées du *Kosmètikon*, ce sont majoritairement des mesures traditionnelles grecques qui ont été utilisées. Aucune de celles-ci n'est typiquement égyptienne. On peut se demander si c'est là le reflet du lectorat

---

<sup>1</sup> Voici une brève description de son contenu. 1<sup>er</sup> chapitre : précision de la différence entre un « poids » et une « mesure » ; 2<sup>e</sup> chapitre : remarques générales sur les poids et mesures ; 3<sup>e</sup> chapitre : les poids ; 4<sup>e</sup> chapitre : les mesures des liquides ; 5<sup>e</sup> chapitre : les mesures des matières desséchées ; 6<sup>e</sup> chapitre : remarques et particularités des poids ; 7<sup>e</sup> chapitre : définition plus précise des poids et mesures ; 8<sup>e</sup> chapitre : courte définition des poids et mesures relatifs à la médecine ; 9<sup>e</sup> chapitre : contenu des poids et mesures ; 10<sup>e</sup> chapitre : **poids et mesures mentionnés dans le *Kosmètikon* de Cléopâtre** (Ἐκ τῶν Κλεοπάτρας κοσμητικῶν περὶ σταθμῶν καὶ μέτρων) ; 11<sup>e</sup> chapitre : équivalence des poids et mesures ; 12<sup>e</sup> chapitre : poids et mesures de la médecine vétérinaire ; 13<sup>e</sup> chapitre : contenu des mesures de liquides ; 14<sup>e</sup> chapitre : contenu des poids et mesures suivant la matière transportée (huile, vin, eau, vinaigre, miel) ; 15<sup>e</sup> chapitre : équivalence des poids et mesures ; 16<sup>e</sup> chapitre : dernières remarques sur les poids et mesures : voir Ps.-GAL., *De ponderibus et mensuris* (XIX, 767-771 Kühn).

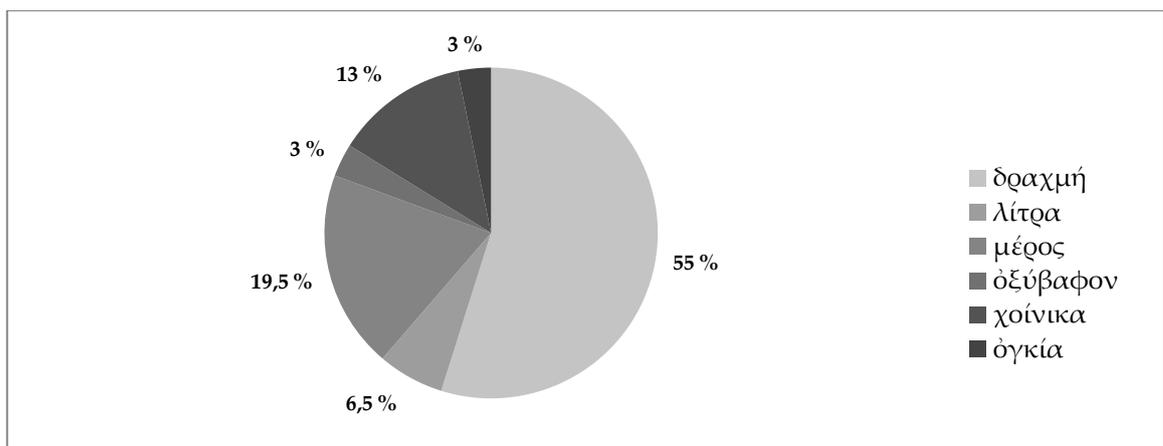
auquel s'adressait ce traité : les Grecs ou, tout au moins, les Égyptiens hellénisés. De telles recettes de cosmétiques intéressaient également beaucoup les Romaines de la haute société, comme le rappellent les témoignages de Criton et Galien, qui s'en servaient pour répondre aux volontés des femmes de la cour. Néanmoins, bien que les recettes s'adressaient en raison de leur forme écrite à un lectorat, il ne faut pas oublier qu'elles avaient avant tout des visées utilitaires.

Par ailleurs, nous pouvons nous demander pourquoi une telle place a été accordée à la métrologie du *Kosmètikon* de Cléopâtre, dans le traité pseudo-galénique ? En effet, les mesures mentionnées dans le *Kosmètikon* sont courantes et familières. En outre, le traité pseudo-galénique n'évoque pas d'autres systèmes métrologiques rencontrés chez d'autres auteurs que Cléopâtre.

Sur ce point, la mention de Cléopâtre n'est pas à considérer comme une référence à l'Égypte. Car, comme nous l'avons vu, la métrologie du *Kosmètikon* est grecque. Il n'est nullement fait écho à la métrologie égyptienne. Nous ne pouvons voir, en la place accordée au *Kosmètikon* dans le traité pseudo-galénique, qu'un indice révélant que cet écrit métrologique eut une certaine diffusion.

Dans son introduction à l'édition de ce traité métrologique<sup>1</sup>, F. Hultsch estime que l'appellation de Cléopâtre est présente pour signifier aux Égyptiens, l'origine de la table : elle est égyptienne. La précision sur l'origine de cette table était apportée, car de nombreux poids et mesures étrangers avaient été importés en Égypte. Tous ces poids étrangers à l'Égypte sont mentionnés dans le traité pseudo-galénique. C'est la raison pour laquelle, avant de commenter la table de Cléopâtre, F. Hultsch considère comme nécessaire d'explicitier les différents systèmes métrologiques qui y sont donnés comme référents.

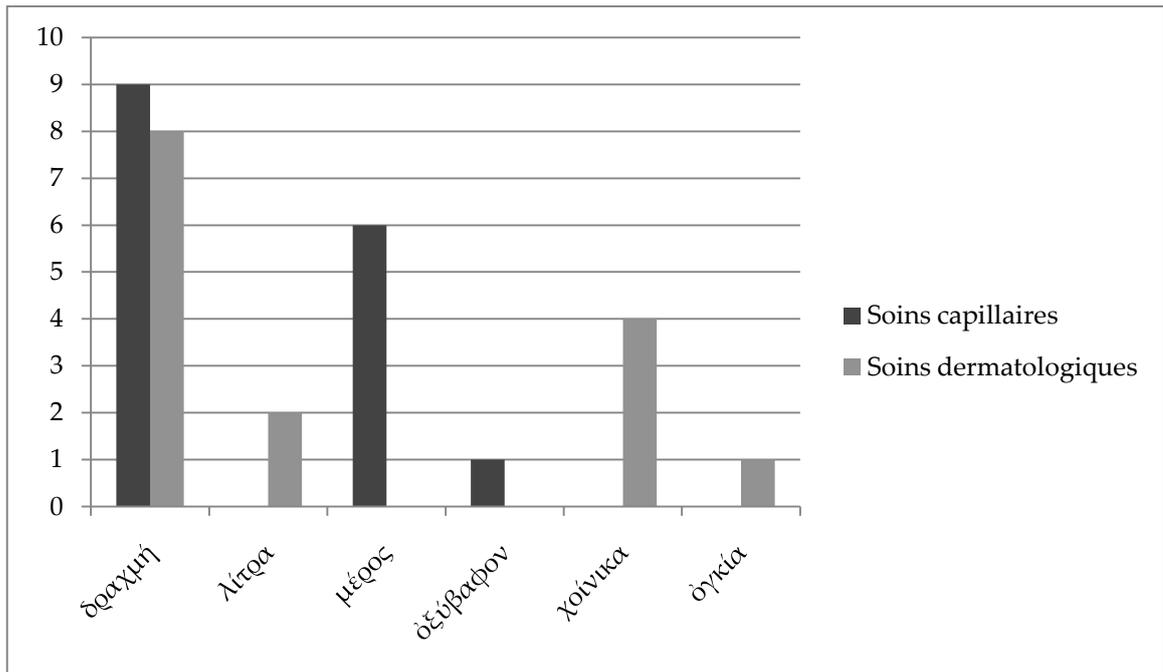
Les occurrences des poids et mesures attestées dans les fragments du *Kosmètikon* se répartissent de la façon suivante<sup>2</sup> :



*Répartition des occurrences en pourcentages*

<sup>1</sup> HULTSCH F., *Metrologorum scriptorum reliquiae*, I, Leipzig, 1864, pp. 233-236.

<sup>2</sup> Cf. annexe VIII : « répartition des occurrences des ingrédients et des poids et mesures des recettes ».



*Répartition selon le nombre d'occurrences et le type de soins*

Sur l'ensemble des recettes du *Kosmètikon*, la drachme est la mesure employée le plus fréquemment (55 % des cas). Elle est utilisée en des proportions comparables dans les deux types de remèdes, capillaires et dermatologiques. Elle est suivie par le substantif μέρος (19,5 % des cas) et par la chénice (13 % des cas). Certaines recettes où les proportions sont indiquées apportent plus d'informations quant aux poids et à la quantité des ingrédients. On peut ainsi remarquer que les soins dermatologiques semblent être plus précis que les soins capillaires, dans leurs indications de poids et mesures. En effet, les occurrences des mesures plus précises, telles la livre, la chénice et l'once apparaissent uniquement dans les recettes dermatologiques. Quant aux occurrences de μέρος, indication moins précise, on les trouve toutes dans les soins capillaires. Par ailleurs, l'oxybaphe (mesure de capacité liquide), attesté uniquement dans les soins capillaires, pourrait révéler la consistance plus liquide de ce type de préparation, en comparaison avec les remèdes relevant de la dermatologie, qui devaient être d'une consistance plus épaisse, si l'on considère les mesures qu'ils citent.

Dans les recettes du *Kosmètikon*, on remarque le plus souvent une absence de dosage des ingrédients, à plus forte raison encore pour les vins et autres liquides. Les quantités restent dans la plupart des cas indéterminées. Seule, la force du mélange est indiquée, le plus souvent avec des comparatifs ou des superlatifs<sup>1</sup>. Le dosage est alors précisé en termes de comparaison avec un autre ingrédient (ex. : ®<sup>17</sup>, βάλε ὄξος σύμμετρον « ajoutez en même quantité », ἴσον « dans des

<sup>1</sup> Cette pratique est fréquente dans les prescriptions médicales : voir JOUANNA, *Vin et médecine*, p. 429.

*proportions équivalentes* ») et il est laissé à l'appréciation de celui qui réalise la préparation (ex. : ⑧, προσμισγομένου μέλιτος ίκανοῦ, « *une fois le miel ajouté en quantité suffisante* » ; ①, ὡς ὅτι πλείστῳ « *autant que possible* » ; ⑪, ⑱, τοσοῦτον ὅσον συμπεῖν μόνον « *autant que le mélange peut en absorber* » ; ⑳, ἄχρι μέλιτος πάχος « *jusqu'à obtenir la consistance du miel* »).

Par conséquent, les recettes du *Kosmètikon* contiennent des mesures à la fois précises et imprécises. Ainsi, paradoxalement, comme le rappellent D. Frère et S. Bodiou, « dans les dosages des recettes des médecins grecs règne à la fois la plus grande imprécision (celle du cuisinier et de la maîtresse de maison) ou, au contraire l'exactitude la plus minutieuse (celle du professionnel, médecin, ou parfumeur) »<sup>1</sup>. D'ailleurs, « il est souvent fort malaisé d'établir une démarcation entre la pratique médicale du ressort des professionnels et celle qui, aujourd'hui serait qualifiée d'automédication. Chacun use des mêmes produits, la pharmacopée végétale est accessible directement à tous (...). Onguents contre les irritations cutanées, remèdes à la chute des cheveux, lotions ou huiles capillaires destinées à les fortifier ou les embellir, toutes les recettes sont élaborées puis appliquées par les spécialistes. Leur efficacité vérifiée, puis consignée dans les traités avec le procédé de fabrication, les recettes passent immédiatement dans le domaine public, y sont transmises et reproduites à l'identique »<sup>2</sup>, comme le remarquent D. Wozny et I. Simoes.

En définitive, eu égard à la présence de mesures traditionnelles grecques, répandues et communément admises, on peut conclure que les recettes du *Kosmètikon* ne s'adressaient pas particulièrement à des initiés<sup>3</sup>. Elles devaient être assez abordables. On peut supposer que les soins capillaires, avec leurs indications de poids et mesures plus vagues, devaient l'être encore davantage que les soins dermatologiques. Cette hypothèse semble renforcée par la composition de ce type de remèdes. En effet, les soins capillaires sont largement composés de plantes, de fleurs et de liquides, qui sont des substances plus accessibles. Ils contiennent également deux fois moins de minéraux ou de gommés-résines, substances plus rares et plus chères, que les recettes dermatologiques<sup>4</sup>. Ils devaient donc permettre dans une large mesure l'automédication.

<sup>1</sup> FRÈRE D. – BODIOU D., *Huiles parfumées et huiles médicinales*, dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 337, p. 48.

<sup>2</sup> *Parfums et cosmétiques*, p. 144.

<sup>3</sup> Une autre interprétation possible, dans le cas du *Kosmètikon*, serait de considérer que les recettes, en raison de leurs mesures vagues, de leur absence de précisions, s'adresseraient à un public expérimenté (médecins, parfumeurs). Car, des novices, non initiés aux pratiques pharmacologiques, auraient effectivement pu davantage avoir besoin de précisions : voir TOTELIN L., *Parfums et huiles parfumées en médecine*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 229. Cette autre interprétation est avancée pour des recettes de Dioscoride : voir RIDDLE J.-M., *Dioscorides on Pharmacy and Medicine*, Austin, 1985.

<sup>4</sup> Cf. graphique « répartition des produits, selon le nombre d'occurrences et le type de soins ».

## V. ANALYSE DE LA COMPOSITION DES RECETTES DU *KOSMÈTIKON*

### Fr. 1

®<sup>1</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 403.18–404.20 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	πρὸς ἀλωπεκίας
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopecie
<b>Composition</b>	réalgar, gui de chêne
<b>Mode de préparation</b>	λειώω (broyer), ἀναλαμβάνω (façonner)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	προνιτρόω (nettoyer au nitre préalablement), ἐμπλάσσω εἰς ὀθόνιον καὶ ἐπιτίθημι (enduire un linge et appliquer) ⇒ <i>application avec bandage</i>

®<sup>2</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 404.21–404.23 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopecie
<b>Composition</b>	scille, hellébore blanc, vinaigre
<b>Mode de préparation</b>	λεῖα ποιέω (broyer finement)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	ξυρέω (raser), προνιτρόω (nettoyer au nitre préalablement), καταχρίω (faire une onction). ⇒ <i>onction</i>

®<sup>3</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 404.23–404.25 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopecie
<b>Composition</b>	moutarde, cresson, vinaigre
<b>Mode de préparation</b>	λεῖα <ποιέω> (broyer finement)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	προνιτρόω (nettoyer au nitre préalablement), προξυρέω (raser préalablement), κατασχάζω (scarifier), ἐπιτίθημι (appliquer) ⇒ <i>application</i>

®<sup>4</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 404.25–404.28 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopecie

<b>Composition</b>	écorce d'acore, écume de nitre, poix humide
<b>Mode de préparation</b>	ἀναλαμβάνω (façonner)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	ἐπιξυρέω (raser entièrement), προσανατρίβω ὀθονίω (frictionner avec un linge) ⇒ <i>friction avec bandage</i>
® <sup>5</sup>	
<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 404.28–404.29 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopecie
<b>Composition</b>	têtes de souris
<b>Mode de préparation</b>	συναποθλίβω (écraser)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	ἀνατρίβω (frictionner) ⇒ <i>friction</i>
® <sup>6</sup>	
<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 404.29–404.30 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopecie
<b>Composition</b>	excréments de souris
<b>Mode de préparation</b>	λεῖα <ποιέω> (broyer finement)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	ἐφαϊμάσσω (faire saigner), καταχρίω ὀθονίω (enduire avec un linge) ⇒ <i>application avec bandage</i>
® <sup>7</sup>	
<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 404.30–404.34 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopecie
<b>Composition</b>	amandes amères, vinaigre, miel
<b>Mode de préparation</b>	καίω (brûler), τρίβω (broyer)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	ἀναξυρέω (raser), ἐφαϊμάσσω (faire saigner), καταχρίω (faire une onction), ἀνατρίβω (frictionner). ⇒ <i>onction et friction</i>
® <sup>8</sup>	
<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 404.34–405.11 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopecie

<b>Composition</b>	huile, parfum, souris, rameau de vigne, dents de cheval, graisse d'ours, moelle de cerf, écorce d'acore, miel
<b>Mode de préparation</b>	καίω (brûler), λεία <ποιέω> (broyer finement), προσμίγνυμι μέλι (ajouter du miel), τρίβω (broyer), τήκω τὸ στέαρ (faire fondre la graisse), ἀποτίθημι (mettre de côté)
<b>Mode de conservation</b>	boîte de cuivre / de bronze (εἰς πυξίδα χαλκῆν)
<b>Mode d'administration</b>	ἀνατρίβω (frictionner), ὑποχρίω (faire une onction). ⇒ <i>friction ou onction</i>

**Fr. 2**®<sup>9</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 432.14-433.2 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	πρὸς τὸ τρίχας γεννηῆσαι ἐν τῇ κεφαλῇ
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopécie
<b>Composition</b>	racines d'acores, mouches, graisse d'ours, huile de cèdre, vin, moût de raisin
<b>Mode de préparation</b>	κόπτω (couper), χυλίζω (extraire le suc), τρίβω (broyer), φρύγω (faire griller), μίγνυμι (mélanger)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	καταχρίω (faire une onction) ⇒ <i>onction</i>

®<sup>10</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 433.4-433.5 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopécie
<b>Composition</b>	graine de lin, tige de lin, huile de sésame
<b>Mode de préparation</b>	κατακαίω (brûler), τρίβω (broyer)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	καταχρίω (faire une onction) ⇒ <i>onction</i>

®<sup>11</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 433.7- 433.13 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopécie
<b>Composition</b>	terre de Kimôlos, vin sec, jus de mûres, jusquiame, eau
<b>Mode de préparation</b>	βρέχω (mouiller), ἀναπλάττω τροχίσκους (façonner des trochisques), ξηραίνω (faire sécher), ἀποτίθημι (mettre de côté)

<b>Mode de conservation</b>	vase en argile neuf (εις ἀγγεῖον κεραμεοῦν καινόν)
<b>Mode d'administration</b>	καταχρίω (faire une onction) ⇒ <i>onction</i>

®<sup>12</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 433.14-433.15 Kühn)</i>
------------------	--

<b>Titre</b>	ἄλλη
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, pour boucler et colorer les cheveux
<b>Composition</b>	ladanum, huile, vin doux
<b>Mode de préparation</b>	λεαίνω (broyer)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	προσμήχω (frotter auparavant), καταχρίω (faire une onction) ⇒ <i>onction</i>

®<sup>13</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 433.17-434.2 Kühn)</i>
------------------	---

<b>Titre</b>	πρὸς ῥύσιν τριχῶν τὴν χωρὶς νόσου γιγνομένην
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopécie
<b>Composition</b>	chou, eau, racine de lotus
<b>Mode de préparation</b>	λεῖα ποιέω (broyer finement)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	καταπλάσσω (appliquer) ⇒ <i>application</i>

**Fr. 3**®<sup>14</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 492.9-492.13 Kühn)</i>
------------------	---

<b>Titre</b>	πρὸς ἀχῶρας
<b>Indication thérapeutique</b>	soins dermatologiques, traitement des dartres
<b>Composition</b>	fenugrec, jus de bette, décoction de bette, terre de Kimôlos, vin mêlé d'huile, feuilles de bette
<b>Mode de préparation</b>	λεπτὸν <ποιέω> (réduire en morceaux), ἔψω (faire cuire), βρέχω (mouiller)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	ἐκκλύζω (laver), καταχρίω (faire une onction) ⇒ <i>application</i>

®<sup>15</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 492.13-492.15 Kühn)</i>
------------------	--

<b>Titre</b>	ἄλλο
--------------	------

<b>Indication thérapeutique</b>	soins dermatologiques, traitement des plaies
<b>Composition</b>	céruse, encens, soufre, huile
<b>Mode de préparation</b>	λειᾶ ποιέω (broyer finement)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	καταχρίω (faire une onction) ⇒ <i>onction</i>

®<sup>16</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 492.15-492.17 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement des pellicules
<b>Composition</b>	nitre, vitriol, huile
<b>Mode de préparation</b>	λειόω (broyer)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	καταχρίω (faire une onction), ἐγχερίω (étendre). ⇒ <i>onction et application</i>

®<sup>17</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 492.17-493.8 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins dermatologiques, traitement des dartres
<b>Composition</b>	vin, myrrhe, myrte blanc, terre de Kimôlos, vin rouge, céruse, galène, soufre, encens mâle, alun, staphisaigre, roquette, écume de nitre, vitriol, rue, vinaigre, huile de laurier, huile de myrte, huile de safran, huile
<b>Mode de préparation</b>	λειᾶ <ποιέω> (broyer finement), φήζω (faire griller), λειόω (broyer), λιπαρόν ποιέω (huiler)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	προαπομέλγω (nettoyer préalablement), καταχρίω (faire une onction) ⇒ <i>onction</i>

®<sup>18</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap. GAL., De comp. med. sec. loc., I, 2 (XII, 493.8-493.12 Kühn)</i>
<b>Titre</b>	σμηγμα
<b>Indication thérapeutique</b>	soins dermatologiques, détergent pour le traitement de la <i>lepra</i> et des boutons
<b>Composition</b>	hysope, lupin, ptisane, farine de fèves, racine de concombre sauvage
<b>Mode de préparation</b>	λειόω (broyer), μίγνυμι (mélanger)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	δίδωμι σμήχεσθαι (donner à enduire, donner en guise

de détergent)  
 ⇒ *application*

**Fr. 4**®<sup>19</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap.</i> AETIUS, VI, 56.27-56.35, <i>ed.</i> A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.1-205.9)
<b>Titre</b>	πρὸς τὰς ῥεούσας τρίχας
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, traitement de l'alopecie
<b>Composition</b>	terre de Kimôlos, vin sec, jus de mûres, graine de jusquiame, eau
<b>Mode de préparation</b>	βρέχω (mouiller), λεία <ποιέω> (broyer finement), συλλεαίνω (pétrir), ἀναπλάττω τροχίσκον (façonner un trochisque), ξηραίνω (faire sécher), ἀποτίθημι (mettre de côté)
<b>Mode de conservation</b>	récipient en argile neuf (εἰς ἀγγεῖον κεράμινον καινόν)
<b>Mode d'administration</b>	διαίνω ὕδατι (diluer dans de l'eau), σμάω (appliquer), ἐκκλύζω (rincer) ⇒ <i>application</i>

**Fr. 5**®<sup>20</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap.</i> AETIUS, VIII, 6.31- 6.34, <i>ed.</i> A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 408.18-408.21)
<b>Titre</b>	ἄλλο σμῆγμα Κλεοπάτρας βασιλίσσης πολυτελὲς εὐῶδες
<b>Indication thérapeutique</b>	soins dermatologiques, détergent pour le corps
<b>Composition</b>	coste, myrrhe, myrrhe troglodyte, iris, nard, amome, casse, fleur de jonc, myrobalan, aphronitre
<b>Mode de préparation</b>	κόπτω (hacher), σήθω (tamiser)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	non mentionné

**Fr. 6**®<sup>21</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap.</i> PAUL D'ÉGINE, <i>Epitomae medicae</i> , III, 2, 1, <i>ed.</i> J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.3-132.4)
<b>Titre</b>	οὐλοποιὰ καὶ βάμματα τριχῶν. Ἐκ τῶν Κλεοπάτρας οὐλοποιῶν.
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, pour boucler et colorer les cheveux

<b>Composition</b>	racine de berce, vin pur
<b>Mode de préparation</b>	προαπομίγνυμι (mélanger)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	προαπομέλγω (nettoyer préalablement), χρίω (faire une onction) ⇒ <i>onction</i>

®<sup>22</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap.</i> PAUL D'ÉGINE, <i>Epitomae medicae</i> , III, 2, 1, <i>ed.</i> J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.5-132.8)
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, pour boucler et colorer les cheveux
<b>Composition</b>	pomme de pin, parfum de myrte
<b>Mode de préparation</b>	κατακαίω (réduire en cendres), λειῖα <ποιέω> (broyer finement), προεπιχέω μύρον (ajouter le parfum)
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	ξυρέω (raser), ἀλείφω (enduire) ⇒ <i>application</i>

®<sup>23</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap.</i> PAUL D'ÉGINE, <i>Epitomae medicae</i> , III, 2, 1, <i>ed.</i> J.L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.9)
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, pour boucler et colorer les cheveux
<b>Composition</b>	baies de myrte, bette, huile
<b>Mode de préparation</b>	non mentionné
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	σμάω (enduire) ⇒ <i>application</i>

®<sup>24</sup>

<b>Référence</b>	CLÉOPÂTRE <i>ap.</i> PAUL D'ÉGINE, <i>Epitomae medicae</i> , III, 2, 1, <i>ed.</i> J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921, p. 132.10-132.15).
<b>Titre</b>	ἄλλο
<b>Indication thérapeutique</b>	soins capillaires, pour boucler et colorer les cheveux
<b>Composition</b>	noix de galle, adiante, eau de mer, urine, eau, huile de myrte
<b>Mode de préparation</b>	non mentionné
<b>Mode de conservation</b>	non mentionné
<b>Mode d'administration</b>	χρίω (faire une onction), ἀλείφω (enduire) ⇒ <i>onction et application</i>

## Observations

### A. Titres des remèdes

Vingt-quatre remèdes provenant du *Kosmètikon* ont été conservés. En ce qui concerne les titres, on observe que seules, six recettes sur vingt-quatre mentionnent l'objectif de la recette. Dans la majorité des cas, le titre est formulé par la préposition *πρός* suivie de l'accusatif et se trouve en début de fragment. Dans quinze recettes, le titre est absent, mais nous trouvons l'adjectif *ἄλλος* « autre », substantivé, sous la forme du nominatif neutre singulier *ἄλλο*, ou la forme *ἄλλη* dans un cas (®<sup>12</sup>). Le substantif féminin *ἡ ἐμπλαστρος*, « remède à mettre en application » (< ἐμπλάσσω : *enduire*) peut dans ce cas être sous-entendu.

Ces deux formes peuvent être traduites par « autre <remède> ». Cela signale le début d'une nouvelle recette, qui a la même indication thérapeutique que la précédente. Cette récurrence consiste en une pratique fréquente dans les traités pharmacologiques. Dans deux cas, on retrouve aussi, en guise de titre, le substantif *σμηγμα* « détergent », au nominatif singulier, qui nous informe en outre sur la fonction de la préparation.

### B. Indications thérapeutiques des remèdes

Sur l'ensemble des vingt-quatre remèdes, dix-neuf relèvent des soins pour cheveux et cinq relèvent de ceux de la peau.

Dans les recettes du *Kosmètikon* relevant de dermatologie, un remède est destiné au traitement de plaies, deux à celui des affections dartreuses<sup>1</sup> et de la *lepra*<sup>2</sup>. Deux recettes de détergent et de remèdes contre divers boutons<sup>3</sup> ont été également conservées.

<sup>1</sup> Les affections dartreuses consistaient en des ulcères de la peau, consécutives à l'ingestion de nourriture malsaine, en cas de famine (ex. : bourgeons d'arbres, racines de plantes, herbes vertes, champignons, etc.) : voir GAL., *De probis pravisque alimentorum sucis*, I, 1 (VI, 749.1-752.14 Kühn). Les affections dartreuses nécessitaient d'être soignées rapidement, car, certaines, plus conséquentes, pouvaient être sources d'insomnies, de fièvres et même de décès. Les plaies étaient également des ulcères de la peau, pouvant résulter des agressions dues au climat de l'Égypte.

<sup>2</sup> La *lepra* est une maladie de la peau bénigne, qui se caractérise par le détachement de lamelles de l'épiderme. Les maladies cutanées étaient fréquentes en Égypte, où la peau était soumise à rude épreuve. Cette maladie n'est pas à confondre avec l'éléphantiasis, transcription du mot grec désignant, de nos jours dans notre terminologie médicale, la lèpre, qui selon Galien affecte de nombreuses personnes à Alexandrie, en raison du climat chaud également et de l'alimentation qui y était consommée (bouillies de farine, lentilles, coquillages, salaisons entraînant une humeur noire, dont la lourdeur atteignait la peau, sous l'effet de la chaleur) : voir GAL., *Ad Glauconem de methodo medendi*, II, 12 (XI, 142. 3-13 Kühn).

<sup>3</sup> D'éventuels boutons sur le visage, auxquels on remédiait avec les recettes de détergents, n'étaient pas à considérer comme une affection de peu d'importance, notamment parce qu'avoir une peau lisse, dépourvue d'imperfections était l'un des critères nécessaires pour répondre à l'idéal de beauté

Dans les recettes du *Kosmètikon* relevant des soins capillaires, treize sont destinées au traitement des alopecies, cinq, à la coloration des cheveux et une, au traitement des pellicules.

Outre leur but thérapeutique évident, les soins du *Kosmètikon* paraissent également avoir un but esthétique. Certaines préparations seraient à considérer comme des médicaments élaborés minutieusement et comme des crèmes de beauté, comme c'était le cas pour des recettes de cosmétologie<sup>1</sup>. L'objectif esthétique apparaît comme sous-jacent aux soins capillaires du *Kosmètikon* qui sont destinés au traitement des alopecies et à la coloration des cheveux. Ceux-ci semblent en effet combiner des objectifs à la fois thérapeutiques et esthétiques<sup>2</sup>. Ce type de recette se situe donc au carrefour de la cosmétique et de la commôtiq, dont on mesure combien les frontières sont perméables. Si les recettes visent à réparer et soigner les cheveux abîmés, elles relèvent effectivement de la κοσμητικὴ τέχνη, mais, si leur objectif est de colorer les cheveux, dans une perspective de séduction et d'embellissement, elles relèvent alors de la κομμωτικὴ τέχνη. D'ailleurs, ces dernières ont été transmises par Paul d'Égine, et non par Galien qui condamne sévèrement cette discipline. On peut ainsi se demander, si Galien n'en aurait pas disposé également, et, dans la mesure où il apparaît que ces recettes relèvent davantage de la commôtiq, n'aurait pas choisi à dessein de ne pas les reproduire.

---

égyptien : voir *Parfums et cosmétiques*, p. 154. Une fois ces différents traitements appliqués, si des défauts, des imperfections persistaient, d'autres moyens étaient mis en œuvre pour les masquer : l'utilisation de fards et autres artifices. La tradition rapporte, par exemple, que Cléopâtre aurait porté beaucoup de bijoux, afin de détourner l'attention de ses éventuels défauts : voir *Schmuck und Kosmetik*, p. 1.

<sup>1</sup> *Parfums et cosmétiques*, p. 54. On considère que les Égyptiens sont à l'origine de la cosmétologie. L'Égypte était le pays de prédilection pour la fabrication des cosmétiques. C'est d'ailleurs un de ses noms « Kemet » (à traduire par, le « Pays Noir », la « vallée », par contraste avec les déserts « rouges » avoisinants), qui s'est transmis en arabe et a donné comme dérivé *al-kîmiya* désignant l'« alchimie » et par extension, la « chimie » : voir *Parfums et cosmétiques*, p. 38. Si les Égyptiens sont experts en cosmétiques, c'est en raison du climat et des agressions extérieures qu'ils devaient supporter (chaleur et sécheresse). La première fonction des produits cosmétiques est la protection et le nettoyage. Ils avaient ensuite un rôle thérapeutique, car ils réduisaient les inflammations et enfin, un rôle cosmétique, car ils permettaient de maintenir la beauté et offraient l'espoir d'un éternel rajeunissement : voir *Parfums et cosmétiques*, p. 70. Protection, nettoyage et guérison se mélangeaient avec le désir d'un extérieur parfait : voir *Schmuck und Kosmetik*, p. 2. L'importance des cosmétiques en Égypte était aussi liée au désir de répondre à des canons esthétiques bien établis : voir *Parfums et cosmétiques*, p. 90.

<sup>2</sup> L'éclat des cheveux était considéré comme un indice de bonne santé. De nombreux traitements préventifs étaient appliqués, afin de diminuer les risques d'inflammations ou d'infections du cuir chevelu, qui pouvaient entraîner une chute des cheveux précoce, affection la plus redoutée des Égyptiennes : voir *Schmuck und Kosmetik*, pp. 10-19. Les soins capillaires concernaient principalement les femmes qui portaient des cheveux longs et des coiffures plus élaborées : voir *Schmuck und Kosmetik*, p. 10. Les cheveux étaient l'objet de soins minutieux. Ils étaient enduits d'huile, ce qui les protégeait de la sécheresse et de la fragilité, coiffés, traités contre leur chute généralisée ou localisée, leur mauvais état et leur décoloration : voir GRASSE, *L'Égypte. Parfums d'histoire*, p. 94.

Quoi qu'il en soit, le nombre important de recettes (treize recettes sur vingt-quatre) visant le traitement de l'alopecie, atteste le grand soin qu'on accordait aux cheveux, combien il était important de conserver ses propres cheveux en bonne santé et combien toute forme prématurée de calvitie était très mal considérée. Ce problème de chute de cheveux semblait aussi concerner l'ensemble des femmes, sans distinction de classes sociales. Car, si l'on examine les ingrédients mentionnés, le *Kosmètikon* paraît proposer une gamme de recettes pour le traitement de l'alopecie allant de la plus accessible, composée uniquement de produits locaux peu chers, à la plus onéreuse, composée de plusieurs produits exotiques importés<sup>1</sup>.

Les recettes du *Kosmètikon* destinées à noircir et boucler les cheveux<sup>2</sup> sont celles qui allient le plus médecine et cosmétologie. En effet, ce type de recettes visant à noircir les cheveux pouvait particulièrement être utile pour répondre aux codes esthétiques en vigueur, dans les classes favorisées. La chevelure jouait ainsi un rôle principal dans la représentation sociale et dans la vie culturelle. La couleur noire étant la plus appréciée, la plupart des femmes cherchaient à foncer leurs cheveux<sup>3</sup>. L'idéal était d'avoir des cheveux noirs, car ceux-ci étaient perçus comme un idéal royal<sup>4</sup>. Avoir des cheveux d'une belle teinte noire était donc aussi une façon de marquer son rang. Par ailleurs, recourir à des colorations capillaires pouvait être nécessaire, simplement pour redonner un coloris foncé aux cheveux qui avaient brunis, sous l'effet de la chaleur, du soleil et des vents intenses régnant en Égypte.

Une dernière hypothèse peut être émise à propos des recettes relatives aux soins capillaires. Ayant pour objectif le frisage des cheveux, elles pourraient être à rattacher aux coiffures de Cléopâtre. En effet, cet aspect du mythe de la dernière reine d'Égypte est attesté<sup>5</sup> et ces recettes témoignent de son succès. De surcroît, plusieurs représentations de la reine, notamment sur des monnaies, montrent que celle-ci avait les cheveux bouclés. Il est dès lors possible que ce type de recettes particulièrement ait également contribué à l'attribution du traité à la reine.

### *Illustrations sous copyright*

<sup>1</sup> Cf. ci-dessous tableau « *faisabilité et coût des recettes* ».

<sup>2</sup> « La teinture des cheveux était connue. Elle permettait d'obtenir des effets variés ou recherchés ou bien, tout simplement, de dissimuler les cheveux blancs » : voir BARDIES-FRONTY I., *La coiffure dans l'Antiquité, un art de vivre*, dans *Le Bain et le miroir*, p. 156. Avant d'être teints, les cheveux devaient au préalable avoir été enduits d'huile. De nombreuses substances végétales étaient utilisées. Le safran, des crèmes à base de henné, de noix de galle ou d'huile de cèdre (rencontrés dans le *Kosmètikon*) étaient des produits colorants répandus et inoffensifs. D'autres produits colorants en revanche étaient caustiques, comme ceux composés de plomb. Ces produits acides pouvaient abîmer les cheveux. Galien (*De comp. med. sec. loc.*, I, 3 [XII 442 Kühn]) rappelle sur ce point l'importance des dosages pour éviter tout accident. L'oxyde de plomb mélangé à de l'eau permettait de noircir les cheveux. Cette technique est aujourd'hui interdite en Europe, mais demeure encore autorisée aux Etats-Unis, par exemple : voir WALTER Ph., *Les matières de la beauté*, dans *Le Bain et le miroir*, pp. 41-46.

<sup>3</sup> *Schmuck und Kosmetik*, p. 19.

<sup>4</sup> *Schmuck und Kosmetik*, p. 10 : on considérait les reines, comme les plus belles des femmes égyptiennes et dans la tradition, les reines ont les cheveux « plus noirs que la noirceur de la nuit ».

<sup>5</sup> MARASCO, *Cléopâtre et les sciences*, p. 50.

Il est possible aussi que les recettes du *Kosmètikon*, pour boucler les cheveux, aient été mises sous le nom de Cléopâtre, dans la mesure où elles auraient pu venir corroborer la volonté d'intégration de la reine grecque à la tradition égyptienne. En effet, on sait que Cléopâtre, afin de consolider son autorité en Égypte<sup>1</sup>, se faisait représenter notamment comme la grande déesse égyptienne Hathor, coiffée du disque solaire et des cornes de celle-ci. Or, « Hathor était aussi appelée la Bouclée »<sup>2</sup>. Par ailleurs, cela aurait pu lui permettre également d'affirmer sa féminité, dans la mesure où « la chevelure bouclée constitue un élément essentiel de la parure féminine et de cette nature hathorique qui est l'idéal des femmes d'Égypte »<sup>3</sup>.

Enfin, on peut remarquer que les recettes pour boucler les cheveux du *Kosmètikon* n'apportent pas d'information sur les gestes techniques qui étaient réalisés. Elles exposent uniquement des ingrédients, qui devaient faciliter l'acte ultérieur posé, la véritable opération du frisage des cheveux. Les recettes du *Kosmètikon* ne se situeraient en effet qu'au début du processus technique du frisage des cheveux, qui connaîtra son apogée à l'époque impériale romaine, au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>4</sup>.

### C. Compositions des remèdes

La majorité des remèdes sont composés. Seuls, deux remèdes (®<sup>5</sup> et ®<sup>6</sup>), uniquement à base de substances animales, sont simples. Sur les vingt-quatre remèdes, même si aucune dénomination spéciale n'est précisée dans les recettes, en dehors du substantif *σμηγμα* « détergent », il semble possible de distinguer plusieurs formes médicamenteuses. Ainsi, si l'on considère les ingrédients et les

<sup>1</sup> La coiffure des femmes grecques était composée de boucles et d'ondulations, par référence à Aphrodite et Apollon. Les Égyptiennes bouclaient également leurs cheveux, par référence à Hathor (déesse céleste des Égyptiens, assimilée à Aphrodite et représentée par une vache). Dans l'Égypte ancienne, les soins de beauté étaient orientés vers le divin. Cette caractéristique s'est perpétuée à l'époque ptolémaïque, pendant laquelle les Égyptiens ont continué à associer les soins de beauté à Hathor : voir *Schmuck und Kosmetik*, p. 1.

<sup>2</sup> *Parfums et cosmétiques*, p. 101.

<sup>3</sup> *Parfums et cosmétiques*, p. 101.

<sup>4</sup> Pour l'histoire et l'évolution de la coiffure dans l'Antiquité, voir *Schmuck und Kosmetik*, pp. 19-20. Les techniques de frisage des cheveux se sont perfectionnées au fil du temps. Ainsi, au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, les cheveux étaient le plus souvent coiffés d'une simple tresse ou attachés avec un nœud. Ce n'est que par après que les coiffures deviendront plus élaborées et qu'on commencera à boucler les cheveux. Par exemple, on arborera des tresses plus complexes à l'arrière de la tête, surmontée de couronnes de fleurs. Le III<sup>e</sup> siècle sera marqué par un retour à la simplicité : cheveux peignés et simples tresses. En revanche, le IV<sup>e</sup> siècle connaîtra le retour des frisures abondantes et aura à sa disposition de nouveaux instruments permettant de répondre au retour de ce code esthétique. On disposera aussi d'une large gamme d'accessoires en or, en argent, en ivoire, en os d'animaux pour coiffer et orner les cheveux, tels des diadèmes, filets à cheveux, épingles, pinces ou encore aiguilles. Une hypothèse formulée quant au suicide de Cléopâtre est d'ailleurs de considérer que c'est à l'aide d'une aiguille, contenant du poison, avec laquelle elle avait l'habitude d'orne ses cheveux, qu'elle se serait suicidée.

verbes décrivant les modes de préparations (cf. ci-dessous D : modes de préparation), trois sortes de préparations semblent pouvoir être distinguées :

- des poudres (® : 1, 4, 18), à savoir des préparations végétales et/ou minérales, probablement broyées dans un mortier, uniquement composées de végétaux et/ou minéraux et ne faisant entrer aucun liquide dans leur composition ;

- des lotions (® : 2, 3, 5, 6, 11, 13, 21, 22), c'est-à-dire des préparations à base de substances animales et/ou végétales, et de liquides (vinaigre, eau) ;

- des onguents ou pommades (® : 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 23, 24), à savoir des préparations de consistance plus épaisse, faisant entrer dans leur composition des huiles, des graisses, du miel ou des gommes-résines.

La majorité des remèdes étaient de nature assez épaisse, afin de pouvoir être appliqués. Nous avons essentiellement dans le *Kosmètikon* des onguents médicaux, des pommades curatives, pour la chute des cheveux.

Dans les vingt-quatre recettes attribuées à Cléopâtre, certaines substances sont utilisées plus fréquemment que d'autres :

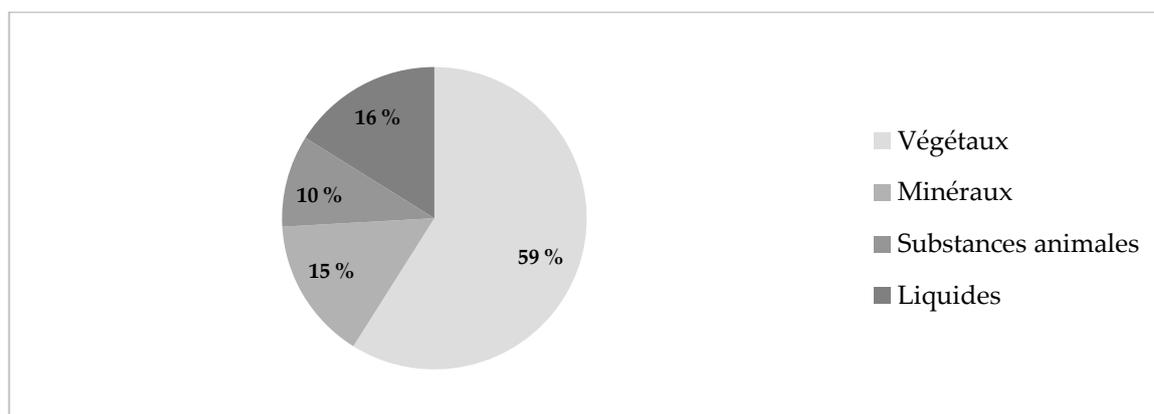
<i>Nom grec</i>	<i>Traduction</i>	<i>Nom scientifique</i>	<i>Nombre d'occurrences</i>	®
<b>Végétaux</b>				
ἀδιάντων (τό)	adiante	<i>Adiantum Capillus Veneris</i> L.	1	24
ἀμύγδαλα πικρά (ή)	amande amère	<i>Prunus Amygdalus amara</i> L.	1	7
ἀμπελίνος ῥάκος (ό)	rameau de vigne	<i>Vitis vinifera</i> L.	1	8
ἄμωμον (τό)	amome	<i>Amomum subulatum</i> L.	1	20
δάφνινον ἔλαιον (τό)	huile de laurier	<i>Laurus nobilis</i> L.	1	17
ἔλαιον (τό)	huile (d'olive)	<i>Olea Europaea</i> L.	6	8, 12, 15, 16, 17, 23
ἐλλεβόρος λευκός (ό)	hellébore blanc	<i>Veratrum album</i> L.	1	2
ἐρεγμός (ό)	farine de fèves	<i>Vicia Faba</i> L.	1	18
εὔζωμον (τό)	roquette	<i>Eruca Sativa</i> L.	1	17
θέρμος (ό)	lupin	<i>Lupinus albus</i> L.	1	18
ἰξός δρυῖνος(ό)	gui de chêne	<i>Loranthus Europaeus</i> L.	1	1
ἴρις (ή)	iris	<i>Iris Florentina</i> L.	1	20
κάλαμος (ό)	acore	<i>Acorus calamus</i> L.	3	4, 8, 9
κάρδαμον (τό)	cresson	<i>Lepidium sativum</i> L.	1	3

<i>Nom grec</i>	<i>Traduction</i>	<i>Nom scientifique</i>	<i>Nombre d'occurrences</i>	®
κασσία (ή)	casse, cannelle	<i>Cinnamomum Cassia</i> Bl.	1	20
κέδρινον έλαιον (τό)	huile de cèdre	<i>Cedrus atlantica</i> L. ou <i>Cedrus libani</i> L.	1	9
κηκίς (ή)	noix de galle	excroissance tumorale du <i>Quercus robur</i> L.	1	24
κόστος (ό)	coste	<i>Saussurea lappa</i> Clarke	1	20
κράμβη (ή)	chou	<i>Brassica oleracea</i> L.	1	13
κρόκινον έλαιον (τό)	huile de safran	<i>Crocus sativus</i> L.	1	17
λάδανον (τό)	ladanum	gomme-résine du <i>Cistus Creticus</i> L.	1	12
λίβανος (ό)	encens	gomme-résine du <i>Boswellia carterii</i> Birdw.	2	15, 17
λίνον (τό)	lin	<i>Linus usitatissimum</i> L.	2	10
λωτός (ό)	lotus	<i>Nymphaea Lotus</i> L.	1	13
μυροβάλανος (ό)	myrobalan	fruit du <i>Moringa arabica</i> Pers.	1	20
μύρτος (ή)	myrte	<i>Myrtus communis</i> L.	7	14, 17, 22, 23, 24.
μόρον (τό)	mûre	<i>Morus nigra</i> L.	2	11, 19
νᾶπυ (τό)	moutarde	<i>Sinapis alba</i> L. ou <i>Sinapis nigra</i> L.	1	3
ναρδόσταχυς (ό)	fleur de nard	<i>Nardostachys Jatamansi</i> D. C.	1	20
πίσσα ὑγρά (ή)	poix humide	gomme-résine du <i>Pinus</i> L.	1	4
πήγανον (τό)	rue	<i>Ruta graveolens</i> L. ou <i>Ruta chalepensis</i> L.	1	17
πτισάνη (ή)	ptisane	<i>Hordeum vulgare</i> L.	1	18
σησάμινον έλαιον (τό)	huile de sésame	<i>Sesamum Indicum</i> L.	1	10
σίκυος ἄγριος (ό)	concombre sauvage	<i>Ecballium elaterium</i> L.	1	18
σκίλλα (ή)	scille	<i>Scilla maritima</i> L. ou <i>Scilla bifolia</i> L.	1	2
σμύρνα (ή)	myrrhe	gomme-résine du <i>Commiphora Myrrha</i> Engl.	2	17, 20
σπονδύλιον (τό)	berce	<i>Heracleum Spondylium</i> L.	1	21

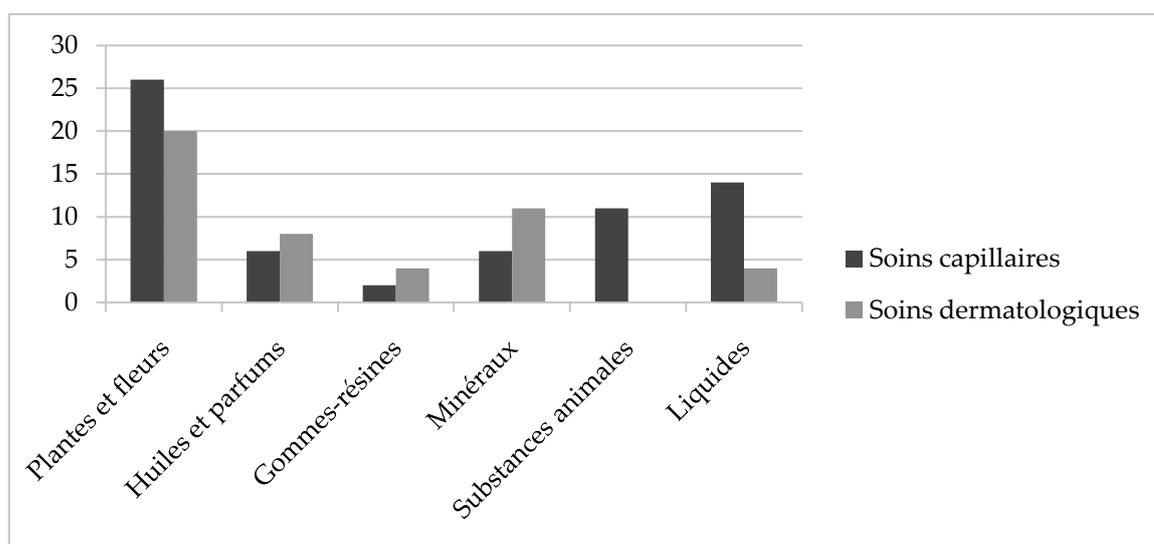
<i>Nom grec</i>	<i>Traduction</i>	<i>Nom scientifique</i>	<i>Nombre d'occurrences</i>	®
σταφίς ἀγρία (ή)	staphisaigre	<i>Delphinium Staphisagria</i> L.	1	17
στροβίλιον (τό)	petite pomme de pin	fruit du <i>Pinus</i> L.	1	22
σχοίνου ἄνθος (τό)	fleur de jonc	<i>Scirpus Holoschoenus</i> L.	1	20
τεῦτλον (τό)	bette	<i>Beta vulgaris</i> L.	4	13, 14, 23
τῆλις (ή)	fenugrec, trigonelle	<i>Trigonella Foenum Graecum</i> L.	1	14
τρογλίτις (ή)	myrrhe troglodyte	gomme-résine du <i>Commiphora Myrrha</i> Engl.	1	20
ύοσκάμος (ό)	jusquiame	<i>Hyoscyamus albus</i> L., <i>Hyoscyamus aureus</i> L. ou <i>Hyoscyamus niger</i> L.	2	11, 19
ύσσωπον (τό)	hysope	<i>Hyssopus officinalis</i> L.	1	8
<b>Minéraux</b>				
ἀφρόνιτρον (τό)	aphronitre	/	3	4, 17, 20
γῆ κιμωλία (ή)	terre de Kimôlos	/	4	11, 14, 17, 19
θειον (τό)	soufre	/	2	15, 17
μολύβδαινα (ή)	galène	/	1	17
νίτρον (τό)	nitre	/	1	16
σανδαράκη (ή)	réalgar	/	1	1
στυπτηρία (ή)	alun	/	1	17
ψιμύθιον (τό)	céruse	/	2	15, 17
χάλκανθος (ό)	vitriol bleu	/	2	16, 17
<b>Substances animales</b>				
ἄρκτειον (τό)	graisse d'ours	/	2	8, 9
ἐλάφειος μυελός (ό)	moelle de cerf	/	1	8
ἵππειοι ὀδόντες (οί)	dents de cheval	/	1	8
μέλι (τό)	miel	/	2	7, 8
μυῖαι (αί)	mouches	/	1	9
μῦς (ό)	souris	/	3	5, 6, 8
οὔρον (τό)	urine	/	1	24
<b>Liquides</b>				
γλυκύ (τό)	moût de raisin	/	1	9
οινέλαιον (τό)	vin mêlé d'huile	/	1	14

<i>Nom grec</i>	<i>Traduction</i>	<i>Nom scientifique</i>	<i>Nombre d'occurrences</i>	®
οἶνος (ό)	vin	/	2	9, 17
οἶνος ἄκρατος (ό)	vin pur	/	1	21
οἶνος ἀυστηρός (ό)	vin sec	/	2	11, 19
οἶνος γλυκός (ό)	vin doux	/	1	12
οἶνος μέλας (ό)	vin rouge	/	1	17
ὄξος (τό)	vinaigre	/	4	2, 3, 7, 17
θάλασσα (ή)	eau de mer	/	1	24
ὔδωρ (τό)	eau	/	4	11, 13, 19, 24

La répartition des produits mentionnés dans le *Kosmètikon* est alors la suivante :



*Répartition des produits en pourcentages*



*Répartition des produits, selon le nombre d'occurrences et le type de soins*

### ➤ *Les végétaux*

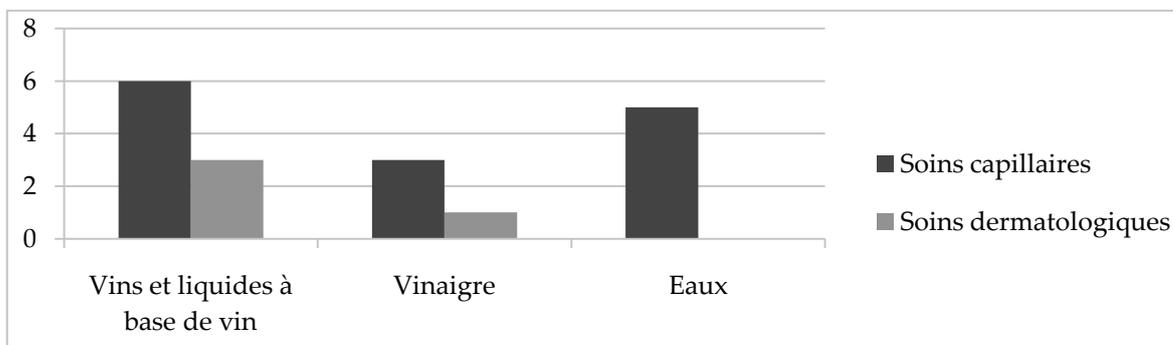
Ce sont les végétaux qui occupent la première place, avec plus de la moitié des substances mentionnées (59 %), suivis des liquides, des minéraux et des substances animales. Les végétaux rassemblent majoritairement des plantes et des fleurs (71 %), suivies par les huiles (20 %) et, enfin, les gommés-résines (9 %).

Les végétaux sont présents en des proportions comparables, dans les deux types de remèdes, capillaires et dermatologiques. Les huiles et les parfums s'avèrent davantage présents dans les soins capillaires, à l'inverse des gommés-résines qui le sont davantage dans les soins dermatologiques. On remarque ainsi que les soins dermatologiques renferment le double d'occurrences de minéraux par rapport aux soins capillaires. Les préparations qui en résultaient devaient donc s'apparenter plutôt à des onguents qu'à des lotions.

Dans le *Kosmètikon*, on observe un rôle assez réduit de substances exotiques ou de substances plus onéreuses, telles les gommés-résines (ladanum, encens, poix, myrrhe, myrrhe troglodyte) et les parfums, mais bien la prédominance de produits accessibles et peu coûteux (plantes, fleurs, huiles), présents en grande diversité. Quarante-trois espèces de végétaux sont mentionnées (la plupart une seule fois). Seuls, le myrte (ἡ μύρτος, sept mentions) et la bette (τό τεῦτλον, quatre mentions) semblent d'un usage plus récurrent. L'huile d'olive demeure sans surprise l'huile de prédilection, suivie de l'huile de myrte (quatre mentions). Seules quelques huiles plus chères (huile de laurier, cèdre, safran, sésame) sont mentionnées, mais alors davantage en raison de leurs propriétés astringentes ou colorantes. La myrrhe (ἡ σμύρνα) pour ses qualités aromatiques et échauffantes, et l'encens (ὁ λίβανος), pour ses qualités aromatiques, sont les deux gommés-résines les plus fréquentes.

### ➤ *Les liquides*

On observe que les soins capillaires comprenaient presque trois fois plus de liquides que les soins dermatologiques. Les soins capillaires voient de nouveau leur hypothèse de consistance plus liquide se confirmer. Ils devaient bien s'apparenter davantage à des lotions.



*Répartition détaillée des liquides selon le nombre d'occurrences et le type de soins*

Si l'on considère la répartition des liquides, on perçoit que les vins, les liquides à base de vin et le vinaigre sont présents dans les deux types de recettes. Nous pouvons signaler que le vinaigre est mentionné une seule fois dans les soins dermatologiques, mais à plusieurs reprises dans les soins capillaires, probablement en raison de ses vertus propices aux soins capillaires. Le vin reste le liquide de prédilection, principalement pour ses propriétés astringentes. Quant à l'eau, elle est uniquement présente dans les soins capillaires, ce qui conforte l'hypothèse selon laquelle les préparations dermatologiques devaient plutôt s'apparenter à des onguents.

#### ➤ *Les minéraux*

La présence des minéraux, attestés dans les recettes conservées du *Kosmètikon*, s'explique principalement par les propriétés corrosives de ceux-ci. Le nitre (τό νίτρον) demeure le minéral mentionné le plus fréquemment, en raison de son rôle de détergent, lors de la préparation de la zone à traiter (cf. verbe προνιτρόω « nettoyer au nitre préalablement »). Il est suivi de la terre de Kimôlos (ἡ γῆ κιμωλία) aux vertus détergentes également, mentionnée à quatre reprises.

#### ➤ *Les substances animales*

Les substances animales (dents de cheval, miel, moelle de cerf, mouches, souris, urine, graisse d'ours) sont présentes uniquement dans les soins capillaires. Ces substances étaient donc exclusivement destinées à être appliquées sur la tête et non sur le visage ou toute autre partie du corps.

La présence de substances animales relevait de la tradition. Pour les Anciens, il n'existait pas de « différence fondamentale de nature entre les être vivants »<sup>1</sup>. Outre leur symbolisme, les substances animales avaient dans l'imaginaire un rôle thérapeutique concret. On leur attribuait des propriétés curatives spécifiques. Ainsi, comme le rappelle F. Dunand, « la rencontre des hommes et des dieux en Égypte, paraît bien impliquer une réflexion sur les identités et les rôles respectifs des uns et des autres (...), qui se traduit par des comportements et des pratiques (...) »<sup>2</sup>. Comme pour les végétaux<sup>3</sup>, les Anciens avaient à l'esprit, avec les substances animales, le principe de la chaîne : un animal, doté de « principes actifs », les transmet à l'homme.

<sup>1</sup> DUNAND F. – LICHTENBERG R., *Des animaux et des hommes. Une symbiose égyptienne*, Ed. du Rocher, Paris, 2005, p. 13.

<sup>2</sup> DUNAND F. – LICHTENBERG R., *Op. cit.*, p. 219.

<sup>3</sup> AMIGUES S., *Remèdes et poisons végétaux transmis à l'homme par l'animal*, dans BOEHM I. – LUCCIONI P. (éds.), *Le médecin initié par l'animal. Animaux et médecine dans l'Antiquité grecque et latine*, Ed. de Boccard, Paris, 2008, p. 97 : « dès l'époque d'Hippocrate, les médecins grecs ont utilisé à des fins thérapeutiques une chaîne alimentaire (...) : un animal absorbe les principes actifs des végétaux dont il se nourrit et les transmet à l'homme qui consomme un produit de cet animal ».

La plupart des substances animales (le cerf, le cheval, le miel, la mouche et la souris), évoquées dans le *Kosmètikon*, étaient déjà mentionnées dans le corpus hippocratique. L'usage de la moelle de cerf y était récurrent. Seul l'ours et l'usage de sa graisse n'y est pas évoqué. Si, dans le corpus hippocratique (et il en est de même probablement pour le *Kosmètikon*), l'utilisation de substances animales à des fins thérapeutiques est moins fréquente que l'utilisation de végétaux, c'est vraisemblablement, selon H. von Staden, en raison de l'accès plus facile à une large gamme de plantes et parce qu'« en médecine, comme dans d'autres domaines, tel le sacrifice, l'exploitation d'animaux pour des usages humains était chargé d'une plus grande ambiguïté et complexité que l'usage des plantes »<sup>1</sup>.

Une distinction peut s'opérer entre les animaux domestiques et les animaux sauvages. En plus du fait d'être plus accessibles, les animaux domestiques (le cheval, le miel et les mouches dans le *Kosmètikon*) étaient prescrits de façon comparable pour les hommes et pour les femmes. L'utilisation d'animaux sauvages (le cerf et l'ours dans le *Kosmètikon*) complexifiait l'opération, sans considérer que la recette devenait automatiquement moins accessible. Contrairement aux animaux domestiques, la majorité des animaux sauvages mentionnés dans le corpus hippocratique étaient destinés à soigner les femmes<sup>2</sup>. Les souris et les cerfs en faisaient partie. La présence de ces deux substances animales dans les remèdes du *Kosmètikon* contre l'alopecie, pourraient donc nous révéler que les recettes du traité, assurément celles où ces substances sont mentionnées, s'adressaient à un public féminin.

Ces animaux étaient porteurs de signification et leur présence dans le *Kosmètikon* n'est pas anodine, mais bien liée à une pratique thérapeutique précise<sup>3</sup>, liée à des croyances. Ils n'étaient pas choisis au hasard, mais bien, en plus de l'aspect thérapeutique auquel on croyait, pour des significations implicites. Outre le choix de l'animal, l'usage d'une partie précise de l'animal était également significatif. On associait des pouvoirs à certaines parties d'animaux. Cela trouve écho dans le *Kosmètikon*. Ainsi, la moelle et les excréments attestés dans le traité étaient utilisés majoritairement, voire exclusivement, pour traiter l'infertilité féminine, car ces substances étaient « associés étroitement à la force de vie, à la vitalité »<sup>4</sup>. Avec l'utilisation de parties vitales, on entre, avec ces substances, dans une « dynamique sémantique » différente et beaucoup plus forte.

<sup>1</sup> VON STADEN, *Animals, Women and Pharmaka*, p. 175.

<sup>2</sup> H. von Staden dresse la liste complète de ces animaux (ex. : étoiles de mer, tortues de mer, vipères, [utilisées aussi pour traiter l'infertilité, en raison de la symbolique du serpent associé à la régénérescence, à la guérison à la suite de la mue de sa peau], etc.) : voir VON STADEN, *Animals, Women and Pharmaka*, pp. 178-179.

<sup>3</sup> Ainsi, autrefois insérées à dessein dans les préparations, c'est paradoxalement la présence de ces substances animales, qui est en partie responsable du fait qu'aucune exploitation par la cosmétologie moderne ne semble envisageable. En effet, outre les méthodes décrites qui, pour certaines, sont largement dépassées (scarification, etc.), la présence de plusieurs de ces substances animales serait considérée comme totalement exclue de nos jours, en raison du caractère répulsif qu'elles revêtent désormais.

<sup>4</sup> VON STADEN, *Animals, Women and Pharmaka*, p. 199.

En résumé, bien que les remèdes du *Kosmètikon* mentionnent principalement des ingrédients auxquels on s'attend, tels des végétaux, des minéraux ou encore des liquides, l'ajout de ces substances animales, aussi bien les graisses qu'autres sécrétions ou poils, ne doit pas être considéré comme fantaisiste. Si l'on prend en compte leur symbolisme, leur présence était probablement considérée comme indispensable pour l'efficacité du remède, auquel elles apportaient de la force. Sphère « scientifique » et religieuse continuaient à se confondre. Selon D. Frère et D. Bodiou, une « polypharmacie » de ce genre, « aussi riche que déconcertante, illustre avec force que la médecine mêlait aux connaissances thérapeutiques précises, des éléments de superstition persistants, sans se défaire du poids des symboles »<sup>1</sup>. Et, comme le rappelle C. Lanoé également, dans la fabrication des cosmétiques spécialement, « cette alternance entre des procédés rationnels et des croyances irrationnelles ne peut être regardée comme une contradiction (...). Le symbolisme n'intervient pas ici pour se substituer aux pratiques empiriques et rationnelles, mais plutôt comme un complément, un auxiliaire de la raison. Il permet d'accroître l'efficacité potentielle de la recette en contribuant à mettre le futur usager dans une situation psychologiquement favorable, qui l'autorise à croire au succès de son entreprise »<sup>2</sup>.

La métrologie du *Kosmètikon* pourrait confirmer ce rôle symbolique joué par les substances animales. En effet, quatre des six occurrences du substantif μέρος « une partie de » sont mentionnées pour des substances animales (cf. ®<sup>8</sup>: souris, dents de cheval, graisse d'ours, moelle de cerf). On peut ainsi observer une absence de précision, de véritables mesures pour quantifier l'ajout des substances animales dans les recettes.

### **Conclusions**

En interprétant les recettes du *Kosmètikon*, si l'on fait une projection des rôles qui auraient pu être joués par chacune des substances<sup>3</sup>, on pourrait en déduire que l'huile d'olive joue la fonction d'excipient, les remèdes étant composés généralement d'huile mélangée à d'autres ingrédients. Par ailleurs, la majorité des plantes, au sein desquelles une grande diversité est manifeste, sont présentes pour leurs vertus thérapeutiques propres, ou en tant qu'aromates. Les gommés-résines sont ajoutées le plus souvent davantage pour leurs valeurs astringentes que pour leurs qualités aromatiques propres, ce qui confirme le but thérapeutique des recettes du *Kosmètikon*. Elles pourraient toutefois aussi avoir été intégrées comme épaississants, afin d'obtenir la texture d'un onguent, qui a dû caractériser la majorité des remèdes du *Kosmètikon*. Seuls, quelques ingrédients auraient pu également jouer le rôle de colorants, à côté de celui d'agent thérapeutique. Les

---

<sup>1</sup> FRÈRE D. – BODIOU D., *Huiles parfumées et huiles médicinales*, dans *Dossiers d'Archéologie*, n° 337, p. 48.

<sup>2</sup> LANOÉ, *Galien ou Paracelse, conserver ou transformer ?*, pp. 201-202.

<sup>3</sup> Cf. annexe VII : « fonction des ingrédients ».

minéraux, plus stables chimiquement, ont pu jouer le rôle de conservateurs, de fixatifs. Pour C. Lanoé, ces substances aux propriétés corrosives témoignent d'une autre possibilité par rapport à celle offerte par les végétaux : « celle d'agir de manière plus active et plus violente sur le monde, sur la matière, et aussi, en l'occurrence, sur sa propre matière »<sup>1</sup>.

L'accessibilité des ingrédients, en fonction de leur provenance et de leur coût, peut contribuer à mesurer le degré de faisabilité des recettes.

*Provenance, coût et accessibilité des ingrédients<sup>2</sup>*

<i>Ingrédients</i>		<i>Provenance par rapport à l'Égypte</i>	<i>Produit</i>		
			<i>Courant, peu coûteux</i>	<i>Assez courant</i>	<i>Rare, exotique, coûteux</i>
<i>Végétaux</i>					
ἀδιάντον (τό)	adiante	locale			
ἀμύγδαλα πικρά (ή)	amande amère	locale			
ἀμπελίνος ῥάκος (ό)	rameau de vigne	locale			
ἄμωμον (τό)	amome	étrangère			
δάφνινον ἔλαιον (τό)	huile de laurier	étrangère			
ἔλαιον (τό)	huile (d'olive)	locale			
ἐλλεβόρος λευκός (ό)	hellébore blanc	locale			
ἐρεγμός (ό)	farine de fèves	locale			
εὔζωμον (τό)	roquette	étrangère			
θέρος (ό)	lupin	locale			
ἰξός δρυΐνος (ό)	gui de chêne	locale			
ἴρις (ή)	iris	étrangère			
κάλαμος (ό)	acore	étrangère			
κάρδαμον (τό)	cresson	étrangère			
κασσία (ή)	casse, cannelle	étrangère			
κέδρινον ἔλαιον (τό)	huile de cèdre	étrangère			
κηκίς (ή)	noix de galle	locale			
κόστος (ό)	coste	étrangère			
κράμβη (ή)	chou	locale			

<sup>1</sup> LANOÉ, *Galien ou Paracelse, conserver ou transformer ?*, p. 205.

<sup>2</sup> Tableau réalisé d'après AMIGUES, *Botanique antique* ; ANDRÉ, *Noms de plantes* ; GUARDASOLE, *Galien et le marché des simples* ; MILLER J., *The Spice Trade of the Roman Empire*, Oxford University Press, Oxford, 1969.

Ingrédients		Provenance par rapport à l'Égypte	Produit		
			Courant, peu coûteux	Assez courant	Rare, exotique, coûteux
κρόκινον έλαιον (τό)	huile de safran	étrangère			
λάδανον (τό)	ladanum	étrangère			
λίβανος (ό)	encens	étrangère			
λίνον (τό)	lin	locale			
λωτός (ό)	lotus	locale			
μυροβάλανος (ό)	myrobalan	étrangère			
μύρτος (ή)	myrte	locale			
μόρον (τό)	mûre	locale			
νᾶπυ (τό)	moutarde	locale			
ναρδόσταχυς (ό)	fleur de nard	étrangère			
πίσσα ύγρά (ή)	poix humide	locale			
πήγανον (τό)	rue	étrangère			
πτισάνη (ή)	ptisane	locale			
σησάμινον έλαιον (τό)	huile de sésame	locale			
σίκυος άγριος (ό)	concombre sauvage	locale			
σκίλλα (ή)	scille	locale			
σμύρνα (ή)	myrrhe	étrangère			
σπονδύλιον (τό)	berce	locale			
σταφίς άγρία (ή)	staphisaigre	locale			
στροβίλιον (τό)	petite pomme de pin	locale			
σχοίνου άνθος (τό)	fleur de jonc	locale			
τεϋτλον (τό)	bette	locale			
τῆλις (ή)	fenugrec, trigonelle	étrangère			
τρωγλίτις (ή)	myrrhe troglodyte	étrangère			
ύοσκύαμος (ό)	jusquiame	locale			
ύσσωπον (τό)	hysope	étrangère			
<b>Minéraux</b>					
άφρόνιτρον (τό)	aphronitre	locale			
γη κιμωλία (ή)	terre de Kimôlos	étrangère			
θειον (τό)	soufre	locale			
μολύβδαινα (ή)	galène	locale			
νίτρον (τό)	nitre	locale			
σανδαράκη (ή)	réalgar	locale			
στυπτηρία (ή)	alun	locale			

Ingrédients		Provenance par rapport à l'Égypte	Produit		
			Courant, peu coûteux	Assez courant	Rare, exotique, coûteux
ψιμύθιον (τό)	céruse	locale			
χάλκανθος (ό)	vitriol bleu	locale			
<b>Substances animales</b>					
ἄρκτειον (τό)	graisse d'ours	étrangère			
ἐλάφειος μυελός (ό)	moelle de cerf	étrangère			
ἵππειοι ὀδόντες (οἱ)	dents de cheval	locale			
μέλι (τό)	miel	locale			
μυῖαι (αἱ)	mouches	locale			
μῦς (ό)	souris	locale			
οὔρον (τό)	urine	locale			
<b>Liquides</b>					
γλυκύ (τό)	moût de raisin	locale			
οἰνέλαιον (τό)	vin mêlé d'huile	locale			
οἶνος (ό)	vin	locale			
οἶνος ἄκρατος (ό)	vin pur	locale			
οἶνος ἀυστηρός (ό)	vin sec	locale			
οἶνος γλυκύς (ό)	vin doux	locale			
οἶνος μέλας (ό)	vin rouge	locale			
ὄξος (τό)	vinaigre	locale			
θάλασσα (ἡ)	eau de mer	locale			
ὔδωρ (τό)	eau	locale			

**Faisabilité et coût des recettes**

®	Indication thérapeutique	Nombre d'ingrédients			Recette très abordable * abordable ** coûteuse *** très coûteuse ****
		Courants, peu coûteux	Assez courants	Rares / exotiques, coûteux	
1	alopécie	/	2	/	**
2	alopécie	2	1	/	**
3	alopécie	2	1	/	**
4	alopécie	1	1	1	**

®	Indication thérapeutique	Nombre d'ingrédients			Recette très abordable * abordable ** coûteuse *** très coûteuse ****
		Courants, peu coûteux	Assez courants	Rares / exotiques, coûteux	
5	alopécie	1	/	/	*
6	alopécie	1	/	/	*
7	alopécie	1	2	/	**
8	alopécie	3	2	4	***
9	alopécie	3	/	3	**
10	alopécie	2	1	/	**
11	alopécie	2	3	/	**
12	coloration des cheveux	2	1	/	**
13	alopécie	3	/	/	*
14	dartres	2	5	/	**
15	plaies	1	2	1	**
16	pellicules	2	1	/	**
17	dartres	8	9	4	****
18	lepra et boutons	2	3	/	**
19	alopécie	2	3	/	**
20	détergent pour le corps	3	/	7	****
21	coloration et frisage des cheveux	1	1	/	**
22	coloration et frisage des cheveux	1	1	/	**
23	coloration et frisage des cheveux	2	1	/	**
24	coloration et frisage des cheveux	4	2	/	*

Avec une telle répartition des ingrédients, les recettes du *Kosmètikon* s'avèrent assez abordables et accessibles à un large public. Seules, quelques-unes nécessitent pour leur élaboration des produits plus rares. Si l'on tient compte des ingrédients rentrant dans la composition de chaque recette, sur l'ensemble des vingt-quatre recettes, dix-sept se révèlent abordables et quatre très abordables. Celles-ci sont composées de produits courants (huiles, vins, plantes répandues), de quelques minéraux et, rarement, d'un produit exotique importé. Seules trois recettes (®<sup>8</sup>, ®<sup>17</sup>, ®<sup>20</sup>) sont moins accessibles, en raison du nombre élevé de produits

exotiques, importés d'Arabie ou d'Inde<sup>1</sup>, nécessaires à leur élaboration. Enfin, nous pouvons remarquer également que le traitement de la chute des cheveux était moins onéreux que celui de la coloration, qui nécessitait plus de minéraux et de matières acides et caustiques. Toutefois, c'est le traitement des dartres qui semble avoir été le plus coûteux, nécessitant à la fois des matières émoullientes et astringentes.

#### *D. Modes de préparation des remèdes*

Dans le *Kosmètikon*, plusieurs procédés sont mentionnés, par le biais des verbes attestés dans les recettes. Seules, deux recettes (®<sup>23</sup> et ®<sup>24</sup>) ne mentionnent aucune information sur leur mode de préparation. À partir des verbes des autres recettes, on peut déduire que certains procédés se faisaient à froid, tandis que d'autres nécessitaient de recourir à une source de chaleur. Par ailleurs, une certaine chronologie des gestes posés pour élaborer les remèdes, semble pouvoir être dégagée :

<i>Verbes</i>	<i>Traduction française</i>	<i>Procédés</i>	®
<b><i>Premiers gestes</i></b>			
κόπτω	<i>couper</i>	à froid	9, 20
λειόω, λεία <ποιέω>, τριβώ, λεαίνω	<i>broyer, &lt;broyer&gt; finement</i>	à froid	1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 22
λεπτόν <ποιέω>	<i>réduire en morceaux</i>	à froid	14
συναποθλίβω	<i>écraser</i>	à froid	5
χυλίζω	<i>extraire le suc</i>	à froid	9
<b><i>Gestes intermédiaires</i></b>			
βρέχω	<i>mouiller</i>	à froid	11, 14, 19
λιπαρόν ποιέω	<i>huiler</i>	à froid	17
μίγνυμι, προαπομίγνυμι	<i>mélanger</i>	à froid	9, 17, 18, 21
προσμίγνυμι	<i>ajouter</i>	à froid	8, 22
καίω, κατακαίω	<i>brûler, réduire en cendres</i>	à chaud	7, 8, 9, 10, 22
φρύγω	<i>faire griller</i>	à chaud	9
τήκω τὸ στέαρ	<i>faire fondre la graisse</i>	à chaud	8
ἔψω	<i>faire cuire</i>	à chaud	14
<b><i>Gestes finaux</i></b>			
σήθω	<i>tamiser</i>	à froid	20
συλλαίνω	<i>pétrir</i>	à froid	19

<sup>1</sup> Pour les recettes les plus onéreuses, la nature des ingrédients a pu différer aussi en fonction de la situation politique et économique. En période de crise, on pouvait substituer un produit local, à un produit étranger plus coûteux : voir NICOLAS B., *Le vocabulaire de la parfumerie ancienne*, dans *Parfums et odeurs*, p. 36.

Verbes	Traduction française	Procédés	®
ἀναλαμβάνω	<i>façonner</i>	à froid	1, 4
ἀναπλάττω τροχίσκους	<i>façonner des trochisques</i>	à froid	11, 19
ξηραίνω	<i>faire sécher</i>	à froid ou à chaud	11
ἀποτίθημι	<i>mettre de côté</i>	/	8, 11

Qu'en conclure ? L'objectif thérapeutique du *Kosmètikon* se voit confirmé. En effet, un mode de fabrication spécifique aux substances médicamenteuses y est mentionné : la fabrication de trochisques. Le terme τροχίσκος désigne au départ littéralement la « *petite roue* », le « *petit cercle* », « puis, par analogie de forme, la pastille ronde, la pilule<sup>1</sup>. Le mot est déjà utilisé par Théophraste (*RP*, IX, 9, 1) dans un contexte médical »<sup>2</sup>. Paul d'Égine précise qu'il en existe de trois sortes : « les uns à boire, les autres à injecter, les troisièmes à utiliser en onction »<sup>3</sup>. Par conséquent, ce « médicament solide, désigné par sa forme ronde, qui roule comme une roue, s'avale, s'injecte, ou s'applique »<sup>4</sup>. Dans le *Kosmètikon*, il s'applique. Dans les deux recettes où il apparaît<sup>5</sup>, il est façonné, à partir d'un mélange de terre de Kimôlos, de vin sec, de jus de mûres et de jusquiamme. Une fois séché, il était dilué dans de l'eau avec laquelle on procédait à l'onction.

Les verbes des recettes représentent les seules sources d'informations sur les modes de préparation. Ils semblent assez généraux et peu précis. Ces recettes devaient apporter peu d'informations techniques, pour ceux qui n'auraient pas été initiés à l'élaboration de telles préparations pharmacologiques.

Pour l'élaboration des recettes du *Kosmètikon*, les procédés semblent être simples, assez basiques et traditionnels. Comme le mentionne C. Lanoé, pour la fabrication des cosmétiques antiques, « leur confection s'inscrit dans le cadre étroit

<sup>1</sup> Ce terme est encore attesté dans deux domaines, en français : la pharmacie (« *médicament solide, composé d'une ou de plusieurs substances sèches réduites en poudre, et auquel on a donné d'abord une forme ronde, puis des formes coniques, cubiques, pyramidales, etc. C'est l'absence de sucre dans les trochisques qui les distingue des tablettes ; l'intermède est un mucilage, la mie de pain, un suc végétal* ») et la droguerie (« *les marchands de couleur donnent ce nom à des tablettes ou pastilles de couleur apprêtées pour l'usage des peintres* »). LITTRÉ É., *Dictionnaire de la langue française, Tome IV*, Paris, 1885, p. 2355 b.

<sup>2</sup> MARGANNE M.-H., *Un témoignage nouveau sur les trochisques* : P. Berol. inv. 21350, dans *Femmes en médecine*, p. 123.

<sup>3</sup> PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, VII, 12, ed. J. L. Heiberg (*CM*, IX, 2, Leipzig et Berlin, 1924, p. 313.19-21) : τροχίσκοι ὀνομάζονται μὲν ἀπὸ τοῦ σχήματος, εἶδη δὲ αὐτῶν γ· οἱ μὲν γὰρ εἰσι πότιμοι, οἱ δὲ ἐνετικοί, οἱ δὲ κατὰ χριτοί.

<sup>4</sup> GOUREVITCH D., *Pilules romaines. Noms et réalités*, dans Ch. M. Ternes (éd.), *La thérapeutique dans l'Antiquité. Pourquoi ? Jusqu'où ? Actes des huitièmes rencontres scientifiques de Luxembourg (Luxembourg, 1997), Études luxembourgeoises d'histoire et de littérature romaine 3*, Luxembourg, 1999, p. 55.

<sup>5</sup> ®<sup>11</sup> : CLÉOPÂTRE *ap. GAL.*, *De comp. med. sec. loc.*, I, 2 (XII, 433.7-433.13 Kühn) ; ®<sup>19</sup> : *ap. AETIUS*, VI, 56.27-56.35, ed. A. Olivieri (*CMG*, VIII, 2, Berlin, 1950, p. 205.1-205.9).

de la maison et de ses dépendances, dans la quotidienneté des gestes de la cuisine, dans le respect, enfin, des croyances et des connaissances anciennes »<sup>1</sup>.

La plupart des procédés de fabrication du *Kosmètikon* ne nécessitaient pas une source de chaleur. Le procédé le plus attesté est celui du broyage. Les ingrédients étaient réduits en poudre, probablement dans un mortier. Les végétaux étaient écrasés. Le résultat obtenu devait la plupart du temps être appliqué simplement sur la surface à traiter. En effet, seul, le verbe σήθω « *tamiser* » pourrait attester la volonté d'obtenir une préparation plus fine que d'ordinaire, ce qui conforte l'hypothèse selon laquelle la majorité des préparations, d'une consistance assez épaisse, devaient s'apparenter davantage à des onguents.

### E. Modes de conservation des remèdes

Le mode de conservation des remèdes est rarement mentionné. Sur l'ensemble des vingt-quatre recettes, on rencontre uniquement trois mentions de mode de conservation : ®<sup>8</sup>, εἰς πυξίδα χαλκῆν, « <placer le remède> dans une boîte de cuivre / de bronze » ; ®<sup>11</sup>, εἰς ἀγγεῖον κεραμεῶν καινόν, « <placer le remède> dans un vase en argile neuf » ; ®<sup>19</sup>, εἰς ἀγγεῖον κεράμινον καινόν, « <placer le remède> dans un récipient en argile neuf ». Deux matières sont donc recommandées : le bronze et l'argile.

L'usage le plus commun pour conserver les préparations médicamenteuses ou cosmétiques était d'utiliser un récipient en terre cuite. Le vase en argile était le type de vase « simple », réservé aux usages quotidiens<sup>2</sup>. Il était destiné à contenir des substances courantes. Les modes de conservation mentionnés dans le *Kosmètikon* vont dans ce sens. Les deux remèdes (®<sup>11</sup> et ®<sup>19</sup>), pour lesquels la conservation dans un récipient en argile est précisée, sont abordables si l'on considère les ingrédients qui les composent<sup>3</sup>. Toutefois, même si l'argile était le matériau le plus accessible et le plus répandu, elle était loin d'assurer la meilleure conservation<sup>4</sup>. C'est un matériau poreux — on l'utilisait même parfois comme diffuseur d'odeurs — et susceptible de modifier l'équilibre chimique d'une préparation<sup>5</sup>. Pline (XIII, 19) confirme aussi combien le choix du contenant était très important pour la conservation d'une préparation<sup>6</sup>. On veillait à garder des substances plus luxueuses

<sup>1</sup> LANOÉ, *Galien ou Paracelse, conserver ou transformer ?*, p. 198.

<sup>2</sup> MASSAR N., *Vases à parfum de l'époque hellénistique : de la production courante au luxe raffiné*, dans *Parfums de l'antiquité*, pp. 217-226.

<sup>3</sup> Cf. ci-dessus : tableau « *faisabilité et coût des recettes* ».

<sup>4</sup> L'argile, matériau prédominant pour la fabrication des contenants, sera d'ailleurs remplacée par le verre soufflé à partir du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, ce qui permettra aussi une production de masse et une généralisation des flacons de verres, les *unguentaria*. Voir BRUN J.-P., *Parfumerie et parfumeurs aux époques hellénistique et romaine*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 234.

<sup>5</sup> La distillation n'étant pas encore maîtrisée par les Anciens sous sa forme aboutie, leurs préparations parfumées étaient très instables.

<sup>6</sup> Pline préconise de conserver les préparations les plus luxueuses dans des vases de plomb, matière qui assure une meilleure protection contre la chaleur et la lumière. Voir PLINE, XIII, 19 : *unguenta*

luxueuses ou exotiques dans des contenants de matière plus précieuse. Les préparations devaient être conservées à l'abri de la chaleur et du soleil, au risque de les voir s'évaporer ou d'être altérées<sup>1</sup>.

Le bronze et le cuivre, matériaux plus coûteux, étaient destinés à contenir des substances plus luxueuses. Le *Kosmètikon* le confirme. Le remède, pour lequel la conservation dans une boîte de cuivre ou de bronze est précisée (®<sup>8</sup>), contient trois produits exotiques<sup>2</sup>, beaucoup moins abordables. Dans un récipient en cuivre ou en bronze, les préparations étaient contenues hermétiquement et restaient stables beaucoup plus longtemps que dans l'argile. Même si, à son contact, des processus d'oxydation de la préparation contenue pouvaient s'opérer, le cuivre était plus répandu que le bronze, auquel on conférait une dimension supplémentaire. D'après S. Amigues, « le bronze est en effet par excellence, sinon exclusivement, le métal utilisé dans les pratiques magiques » et cela, en vertu d'une croyance selon laquelle le bronze « était censé exercer sur les forces naturelles un effet attractif ou répulsif selon les cas »<sup>3</sup>. Toutefois, il est possible aussi que, en plus de son avantage pour la conservation, le bronze ait été recommandé, en raison des vertus thérapeutiques qu'on lui attribuait. Par exemple, selon Oribase (*Collections médicales*, X, 23), le bronze améliore les médicaments ophtalmologiques<sup>4</sup>. Quant au cuivre, on lui attribuait aussi des vertus thérapeutiques, notamment pour la fabrication de médicaments pour les yeux également<sup>5</sup>.

Enfin, outre le choix du matériau important pour la durée de conservation d'une préparation, il semble aussi que la forme du contenant ait eu de l'importance. Il existait de nombreuses boîtes, récipients, vases<sup>6</sup>, pour conserver les pommades, parfums, huiles parfumées ou autres substances odorantes. Le *Kosmètikon*, bien que ne mentionnant que trois moyens de conservation, semble y faire écho, en distinguant, à chaque fois, une sorte de récipient différente

---

*optime seruantur in alabastris, odores in oleo, quod diuturnitati eorum tanto utilius quanto pinguius, ut ex amygdalis. Et ipsa unguenta uetustate meliora. Sol inimicus iis, quam ob rem in umbra conduntur plumbeis uasis. Experimentum eorum inuversa manu capitur, ne carnosae partis calor uitiet.*

<sup>1</sup> L'argile et le bois étaient deux matériaux assurant une mauvaise protection. Le plomb assurait les meilleures garanties de conservation, en raison de sa froideur et de sa texture opaque. Après le plomb, venait la pierre qui présentait les mêmes qualités : voir DEVROÉ A., *Du bon usage des parfums à l'époque romaine*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 299.

<sup>2</sup> Cf. ci-dessus : tableau « *provenance, coût et accessibilité des ingrédients* ».

<sup>3</sup> AMIGUES, *Botanique antique*, p. 371 : par exemple, « Sophocle dans les ῥιζοτόμοι (fr. 534 Pearson) représente Médée occupée à recueillir dans un vase de bronze le suc des plantes qu'elle a coupées avec une faucille en bronze également ».

<sup>4</sup> ORIBASE, *Collections médicales*, X, 23 : περὶ κολλυρίων. (...) Ἀποτίθεσθαι δὲ χρῆ μετὰ τὸ ἀναπλάσαι τὰ κολλύρια ἐν ἀγγεῖω χαλκῶ· βελτιοῦται γὰρ ὑπὸ τοῦ χαλκοῦ τὰ ὀφθαλμικά. Τοῖς μὲν οὖν διὰ χυλῶν εὐθὺς δεῖ χρῆσθαι, τὰ δὲ διὰ τῶν μεταλλικῶν παλαιούμενα κρεῖσσω γίνεσθαι.

<sup>5</sup> PARDON-LABONNELIE M., *Medica ocularia*, dans *Femmes en médecine*, p. 164.

<sup>6</sup> VERBANCK-PIÉRARD A. – MASSAR N., *Montrer le parfum*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 14 : trois grands types de vases en terre cuite étaient destinés à contenir les substances odorantes : les lécythes (vases à parfums par excellence), les aryballes (vases réservés aux hommes, contenant l'huile des athlètes) et les alabastres (vases à parfums réservés aux femmes).

(<sup>®8</sup>, ἡ πυξίς : *la boîte pour remèdes ou pour diverses substances* ; <sup>®11</sup>, τό κεραμεῶν : *le vase en argile* [litt. : *semblable à l'argile, qui a la couleur de l'argile*] ; <sup>®19</sup>, τό κεράμιον : *le récipient de terre cuite, d'argile*). Certaines formes de récipients devaient être plus adaptées que d'autres pour favoriser la conservation, mais le *Kosmètikon* n'apporte pas d'information sur ce point. Les contenants plus luxueux devaient ainsi avoir des embouchures plus étroites, afin d'assurer une meilleure conservation. Leur étroitesse limitait en effet l'exposition du contenu aux contacts extérieurs<sup>1</sup>. Dans le *Kosmètikon*, seul le détergent onéreux de Cléopâtre (<sup>®20</sup>), qui se compose de nombreux produits exotiques, aurait pu être conservé dans un contenant plus luxueux et avoir ainsi une durée plus longue de conservation.

Pour l'ensemble des autres préparations du *Kosmètikon*, pour lesquelles aucune mention d'un mode de conservation n'est évoquée, on peut supposer qu'elles étaient conservées dans le contenant le plus courant, c'est-à-dire des récipients en argile. De surcroît, les deux matériaux de conservation mentionnés dans le traité, l'argile et le cuivre, pourraient également conforter cette hypothèse, dans la mesure où ils correspondent au degré de faisabilité et de coût des recettes pour lesquelles ils sont mentionnés<sup>2</sup>. Ces recettes (<sup>®8</sup>, <sup>®11</sup>, <sup>®19</sup>) étaient en effet plus coûteuses. Enfin, on pourrait également envisager que les recettes du *Kosmètikon* étaient fabriquées au moment même et utilisées immédiatement, ce qui expliquerait pourquoi aucun mode de conservation n'est précisé pour la plupart d'entre elles. Il est possible aussi que les remèdes aient été préparés pour des applications uniques<sup>3</sup>.

### F. Modes d'administration des remèdes

Deux modes différents d'administration sont évoqués : l'application ou onction, et la friction. Ils sont parfois cumulés au sein d'une même recette. Par ailleurs, trois recettes mentionnent aussi, avec le substantif τὸ ὀθόνιον « *le linge, le bandage* », l'utilisation d'un linge pour administrer le remède (<sup>®1</sup>, ἐμπλάσσω εἰς ὀθόνιον καὶ ἐπιτίθημι « *enduire un linge et appliquer* » ; <sup>®4</sup>, προσανατριβῶ ὀθονίῳ « *frictionner avec un linge* » ; <sup>®6</sup>, καταχρίω ὀθονίῳ « *enduire avec un linge* »).

L'onction ou l'application est le mode d'administration le plus employé. La gamme assez étendue de verbes, attestés dans les recettes du *Kosmètikon*, reflète la prédominance de ce mode d'administration :

<sup>1</sup> ALGRAIN I. – BRISART C. – JUBIER-GALINIER C., *Les vases à parfums à Athènes aux époques archaïque et classique*, dans *Parfums de l'antiquité*, p. 153 : les alabastres auraient été les formes de contenants les plus adaptées à la conservation, en raison de l'étroitesse de leur embouchure. Tout contenant devait être extrait de ce vase étroit « avec précaution et parcimonie à l'aide d'une tige de métal ou de verre (...) ». Ce type de manipulation suggère la rareté et le prix du contenu du vase ».

<sup>2</sup> Cf. ci-dessus : tableau « *faisabilité et coût des recettes* ».

<sup>3</sup> Sur ce point, les poids et mesures rencontrés dans le *Kosmètikon* ne nous permettent pas de distinguer les remèdes préparés pour des applications multiples ou uniques. Ils ne permettent pas non plus de préciser si les remèdes étaient, par exemple, préparés en plus grandes proportions en cas d'affections plus graves.

<i>Verbes</i>	<i>Traduction française</i>	<i>Nombre d'occurrences</i>
<b><i>Application, onction</i></b>		
καταπλάσσω	<i>enduire, appliquer</i>	1
ἐμπλάσσω	<i>enduire, appliquer</i>	1
ἐπιτίθημι	<i>appliquer</i>	3
σμάω	<i>enduire, appliquer</i>	1
ἀλείφω	<i>enduire</i>	2
χρίω	<i>faire une onction</i>	3
καταχρίω	<i>faire une onction</i>	13
ὑποχρίω	<i>faire une onction</i>	1
ἐγχρίω	<i>étendre, étaler</i>	1
<b><i>Friction</i></b>		
ἀνατριβώ	<i>frictionner</i>	1
προσανατριβώ	<i>frictionner</i>	2

Les deux verbes les plus attestés dans le *Kosmètikon* sont ἐπιτίθημι « *appliquer* » et καταχρίω « *faire une onction* ». L'application ou l'onction diffère de la friction en ce qu'elle implique qu'on laisse le produit posé sur la zone à traiter un certain temps. En outre, les préfixes les plus employés, ἐπι- et κατα-, qui se rencontrent dans les deux verbes d'administration les plus attestés, désignent également, de manière générale, l'application d'un emplâtre (< ἐμπλάσσω « *enduire, appliquer* »), d'un cataplasme (< καταπλάσσω « *enduire, appliquer* »)<sup>1</sup>.

Néanmoins, les verbes mentionnés restent assez généraux. Ils représentent les seules indications techniques, qui sont donc assez concises. La description des ingrédients de base nécessaires à l'élaboration du remède apparaît comme plus détaillée que les gestes à poser. Par conséquent, les recettes du *Kosmètikon* semblent apporter peu d'informations techniques concernant l'administration du remède, pour ceux qui n'auraient pas été initiés à des pratiques pharmacologiques de ce genre.

Si l'on interprète les indications apportées par les modes d'administration, les préparations médicamenteuses étaient tactiles. Elles impliquaient le toucher. Les remèdes devaient être simplement appliqués sur la surface à traiter ou étaient étalés par onctions, par massages. Les recommandations telles que « *faites une onction* », « *frictionnez* », rencontrées dans le *Kosmètikon* témoignent de la dimension importante du toucher dans ces préparations. La plupart des remèdes du traité devaient alors effectivement s'apparenter à des préparations d'une consistance

<sup>1</sup> GRÉGOIRE P., *Entre alimentation, hygiène et médecine : le vocabulaire de l'administration des simples dans le livre IX des Recherches sur les plantes de Théophraste*, Mémoire en langues et littératures classiques, 2008-2009, ULg, pp. 90-91.

assez épaisse de type onguents, pommades. Le résultat final était une préparation plus ou moins huileuse.

Enfin, on peut remarquer que, si les recettes du *Kosmètikon* contiennent des indications à propos des modes de préparation, des quantités des ingrédients et de leur mode d'administration, en revanche, elles ne donnent pas d'instructions ou précisions concernant d'éventuelles adaptations de dosage individuel en fonction du cas du patient. Seul le nombre de jours, durant lesquels la préparation devait être appliquée, est parfois précisé (ex. : ®<sup>11</sup> et ®<sup>19</sup>). Dans les recettes du *Kosmètikon*, on observe également une absence totale d'éventuelles informations sur la durée de conservation des préparations.

## CONCLUSION

Au terme de ce travail, on peut mesurer combien l'identification de l'auteur du *Kosmètikon* devait être envisagée de manière critique. Il est possible que le traité ait été rédigé par un anonyme et ensuite attribué à la reine, en raison de sa renommée et des liens évidents qui pouvaient être noués entre un tel traité et la reine d'Égypte. Son nom, désormais synonyme de séduction, évoque un idéal de beauté, dans la tradition et probablement à tout jamais.

Toutefois, il semble que l'on ne puisse non plus réfuter catégoriquement l'attribution à Cléopâtre VII elle-même, qui aurait effectivement pu en être l'auteure. Car, qu'il s'agisse de Cléopâtre, de Criton ou de Galien qui la citent ou pensent la citer, le contexte d'élaboration et de diffusion du *Kosmètikon* est très probablement aulique. Les rapports étroits qu'entretenait Cléopâtre avec les médecins de cour ont dû lui donner l'occasion de s'instruire en pharmacologie. Son intérêt manifeste pour cette discipline et sa curiosité intellectuelle, même si l'on met de côté l'ensemble des ouvrages qui lui sont attribués<sup>1</sup>, ne peuvent d'ailleurs pas être niés. Qui plus est, les liens entre pharmacologie et cosmétologie étaient étroits. Par ailleurs, le contenu des recettes s'accorde avec ce qu'on connaît de la reine. L'art de la toilette et du raffinement qu'on prêtait à Cléopâtre est un aspect attesté de son mythe. Elle incarnait de surcroît le stéréotype par excellence de ce pouvoir de séduction, conféré par la maîtrise de la cosmétologie. Mentionnons surtout Aetius, qui identifie explicitement l'auteur du *Kosmètikon* comme la reine Cléopâtre, et aussi Galien. Certes, le médecin de Pergame ne précise pas explicitement que la « Cléopâtre » qu'il cite est Cléopâtre VII, mais il est possible que ce soit par prudence envers sa riche clientèle romaine. L'absence de son titre de « reine » pourrait être une répercussion du statut qui lui était accordé. À la suite de la bataille d'Actium, à Rome, il ne fut probablement pas opportun de parler en termes élogieux de Cléopâtre, qui était d'ailleurs le plus souvent considérée comme une prostituée. La « non-reconnaissance » de son titre pourrait s'expliquer par ce climat de discrédit l'entourant. Par ailleurs, Galien insiste, dans chacune de ses citations, sur son respect de la littéralité. L'aurait-il fait autant et systématiquement, si c'était une quelconque femme dénommée « Cléopâtre », et non la grande reine d'Égypte ?

En tous les cas, comme le conclut P. Faure, le *Kosmètikon* « s'insère bien dans ce que l'on sait du personnage, et dans l'histoire des cosmétiques. Il confirmerait s'il en était besoin, que Cléopâtre était encore plus intelligente que belle (...). Elle qui parlait couramment toutes les langues du Proche-Orient, en plus du latin et du grec, devait trouver, en ces capiteuses senteurs, une nouvelle façon de s'exprimer

---

<sup>1</sup> La plupart du temps, la question de l'authenticité des écrits transmis sous le nom de Cléopâtre est traitée en prenant en compte tous les types d'écrits (cosmétiques, métrologiques, gynécologiques et alchimiques). Il paraît toutefois opportun de ne pas faire des amalgames entre ceux-ci. Tout ne peut pas être confondu. Chaque type d'écrits devrait idéalement faire l'objet d'une étude distincte.

totalemment et pour tous, avant même qu'on osât lui adresser la parole : une langue universelle et quasi immortelle. Elle embaumait pour l'éternité »<sup>1</sup>.

Si l'on considère le contenu du *Kosmètikon*, le traité aurait pu comporter une partie sur les poids et mesures, avant que cette section ne forme un traité distinct<sup>2</sup>. Mais, si l'on tient compte du contenu des fragments conservés du traité, le *Kosmètikon* doit être bel et bien considéré comme un traité médical, en raison du statut accordé à la cosmétologie par les Anciens.

De fait, visées médicale et esthétique s'amalgamaient alors. À la différence de nos produits cosmétiques modernes, les cosmétiques antiques, tels que ceux élaborés avec les recettes du *Kosmètikon*, soignaient par leurs principes actifs. La cosmétologie, discipline connexe de la pharmacologie, ayant pour ambition le maintien d'une beauté conforme à la nature, était distinguée par les Anciens de la commôtique, destinée à l'embellissement par des artifices. Toutefois, comme on l'a remarqué ci-dessus<sup>3</sup>, la frontière entre les deux disciplines fut parfois assez perméable, essentiellement à la suite des pressions exercées envers les médecins de cour par les femmes fortunées.

Honorable et estimée au départ, la cosmétologie a pu perdre de sa renommée, parce que, comme le remarque C. Lanoé tel « un livre ou un cuir, la peau du visage peut donner lieu à de multiples transformations de sa matière et de ses couleurs, permettant une véritable réécriture de soi ou, en d'autres termes, une falsification de son apparence. Censés favoriser la relation sociale, les cosmétiques peuvent tout aussi bien la perturber en autorisant tous les trucages et toutes les inversions »<sup>4</sup>. Consécutivement à ce rapprochement entre cosmétique et commôtique, le *Kosmètikon* bien estimé à l'origine, aurait pu donc être de plus en plus décrié et voir son engouement de départ s'essouffler. Car, même si Galien rappelle déjà la nécessité de bien distinguer les deux disciplines, la confusion entre celles-ci semble effectivement transparaître dans les vingt-quatre recettes conservées du traité. Si la majorité des recettes relève effectivement de la cosmétologie, les recettes pour colorer et boucler les cheveux, ou encore celle de l'onguent parfumé de Cléopâtre, semblent en revanche nous rapprocher de la commôtique.

Ce glissement de la κοσμητικὴ τέχνη « art de la toilette » de Cléopâtre à la κομμωτικὴ τέχνη « art de la parure, du maquillage » paraît évident à la période byzantine. En effet, cela est frappant avec le contenu de recettes rapportées par Paul d'Égine. Au VII<sup>e</sup> siècle, il transmet uniquement des recettes de commôtique et plus de cosmétique comme l'avaient fait Galien et Aetius précédemment. Le

<sup>1</sup> FAURE, *Parfums et aromates*, p. 204.

<sup>2</sup> Voir MARGANNE M.-H., *Le dossier des ouvrages médicaux attribués à Cléopâtre dans le fonds M. D. Grmek conservé à l'IMEC*, dans *Histoire des sciences médicales* (Paris, 2011) : « l'histoire de la transmission <du traité *Des poids et des mesures*>, comme celle de beaucoup de manuels et de traités pratiques, est compliquée. Il ne fait cependant aucun doute que la métrologie est forcément liée à la pharmacologie, dont fait partie la cosmétologie ».

<sup>3</sup> Cf. chapitre I, D : place du *Kosmètikon* dans la littérature cosmétique de l'Antiquité : entre cosmétique, commôtique et art médical.

<sup>4</sup> LANOÉ, *Galien ou Paracelse, conserver ou transformer ?*, p. 204.

passage d'une lettre byzantine éditée dans les *Anecdota* révèle également qu'à la période byzantine, c'était la réputation de Cléopâtre pour « l'art du maquillage » et non plus « l'art de la toilette » qui était uniquement conservée<sup>1</sup>.

Ce mélange entre buts à la fois thérapeutique et esthétique des remèdes se manifeste aussi dans la large gamme de recettes conservées contre la chute des cheveux. La prédominance de ce type de remèdes, qui illustre combien il était important de lutter contre une calvitie précoce, pourrait révéler que c'était là un mal socialement très handicapant et décrié. N'oublions pas aussi que ce type de recettes, essentiellement celles pour boucler les cheveux, constitue un aspect du mythe de Cléopâtre. Elles auraient pu conforter l'attribution du traité à la reine d'Égypte. Elles s'accordent d'ailleurs avec la représentation de Cléopâtre, notamment sur des monnaies. Les boucles étant associées dans l'imaginaire à la féminité, ce type de recettes aurait pu aussi contribuer à faire de celle-ci un grand idéal féminin. Enfin, par réminiscence avec la déesse égyptienne Hathor, surnommée « la Bouclée », ces recettes auraient pu également contribuer, pour Cléopâtre qui était grecque, à asseoir son autorité sur le peuple égyptien.

Quoi qu'il en soit, les recettes du *Kosmètikon* semblent en accord avec la réception de l'image de Cléopâtre. Selon les époques et les contextes, la perception de l'image de la reine d'Égypte a varié<sup>2</sup>, étant fortement stéréotypée, devenant presque un concept en soi, représentant tantôt l'image par excellence de la « femme », l'« Égyptienne », la « savante », la « reine », la « séductrice » ou encore la « déesse », avec une assimilation avec Isis ou Hathor. Selon les combinaisons de ces différentes facettes, la réception de son image a fluctué. Le *Kosmètikon* semble inscrire la reine dans l'association des images de « femme », de « séductrice », ainsi que d'« Égyptienne », en raison du rôle de l'Égypte dans l'essor des cosmétiques.

À l'issue de l'étude des contextes de transmission des fragments conservés, rappelons le rôle prédominant joué par Galien dans la conservation de ceux-ci. Bien que le médecin de Pergame les cite très probablement par l'intermédiaire de Criton, qu'il a beaucoup exploité, comme l'a démontré l'étude de C. Fabricius, c'est grâce à lui que dix-huit des vingt-quatre recettes transmises ont été conservées. Aetius semble également citer le *Kosmètikon* par l'intermédiaire de Galien. Quant aux recettes transmises par Paul d'Égine et destinées à colorer et friser les cheveux, il est plausible que Galien ne les ait pas citées délibérément, jugeant celles-ci trop proches de la commôtiqne.

L'identification des ingrédients, rencontrés dans le contenu des recettes, ne pose guère de problème. Ce sont des substances courantes, auxquelles nous pouvions

<sup>1</sup> Voir CRAMER J. A., *Anecdota Graeca*, III (Oxford, 1836, repr. Amsterdam, 1963), p. 164.15 et cf. p. 2.

<sup>2</sup> MARGANNE M.-H., *Le dossier des ouvrages médicaux attribués à Cléopâtre dans le fonds M. D. Grmek conservé à l'IMEC*, dans *Histoire des sciences médicales* (Paris, 2011) : « plutôt que d'envisager le monde mental de Cléopâtre et l'ensemble des écrits transmis sous ce nom, il paraît aujourd'hui plus opportun d'étudier la réception de l'image de Cléopâtre et le contexte de diffusion de chaque œuvre qui lui a été attribuée, dans le monde grec, dans le monde romain, chez les Byzantins et les Arabes et, enfin, en Occident, durant le Moyen Âge et la Renaissance ».

nous attendre (végétaux, vins, vinaigre, eaux). Seul, l'usage de certaines substances animales (ours, cerf, souris) semble à nos yeux plus surprenant. Nous avons cependant vu comment celles-ci relevaient d'usages plus spécifiques et comment des symboliques y étaient associées. Le *Kosmètikon* laisse transparaître une polypharmacie, où la symbolique traditionnelle se mêlait aux connaissances médicales.

La grande diversité des végétaux dont les Anciens disposaient et auxquels ils recouraient pour des usages médicaux, se reflète dans le *Kosmètikon*. Les végétaux sont présents en grande majorité pour leurs propriétés astringentes ou émoullientes, ce qui confirme l'objectif thérapeutique des cosmétiques du traité. Indigènes pour la plupart et poussant aussi bien sur le territoire grec qu'égyptien, ils devaient permettre aux recettes d'être accessibles à un large public. Distinguons sur ce point la présence de la fleur de lotus, unique végétal qui aurait pu donner véritablement une coloration égyptienne au *Kosmètikon*. La présence d'aromates coûteux importés d'Orient, d'huiles végétales ou encore éventuellement de parfums, a dû néanmoins rendre certaines recettes moins abordables. Il en est de même pour les minéraux, ajoutés pour leurs propriétés caustiques, qui ont pu en outre rendre agressives et même dangereuses plusieurs recettes du traité<sup>1</sup>. Ces substances minérales ont peut-être contribué à restreindre au fil du temps la réception et la diffusion des recettes du *Kosmètikon*, étant donné que leur toxicité élevée fut de plus en plus connue et redoutée. Il peut en être de même pour les substances animales, dont la force du symbolisme a pu s'affaiblir peu à peu et qui ont pu être abandonnées au fil du temps.

Les recettes semblent avoir été assez réalisables, malgré une absence assez généralisée de précision dans les dosages et dans les gestes à poser pour l'élaboration des remèdes. Mais c'était là des caractéristiques communes à la plupart des recettes des pharmacologues de l'époque. Les modes de fabrication (traditionnels et élémentaires), les modes d'administration (exprimés par des verbes assez généraux) et le mode de conservation des remèdes (probablement dans des vases en argile) confortent aussi cette hypothèse. Les remèdes semblent dès lors avoir rendu possible l'automédication. Ils témoignent par ailleurs du rôle important accordé au toucher dans les soins de l'Antiquité, comme le montrent les verbes utilisés pour décrire cette opération. Les remèdes du *Kosmètikon*, à la consistance épaisse, comparables à des pommades curatives, devaient être principalement étendus par onctions.

Il est très probable que le *Kosmètikon* s'adressait à un public féminin. Le type de soins (essentiellement ceux pour les cheveux) pourrait nous l'indiquer, ainsi que le type de vin le plus fréquemment utilisé à savoir le vin rouge, privilégié pour le traitement des femmes. La présence d'huiles végétales, essentiellement réservées pour traiter les affections féminines, et surtout celle de certaines substances animales, exclusivement réservées aux femmes, sont aussi de probants indicateurs de cette hypothèse.

---

<sup>1</sup> ® : 1, 4, 11, 14, 15, 16, 17, 19, 20.

Étant donné que la métrologie du *Kosmètikon* ne comprend pas de mesures typiquement égyptiennes, le public visé semble avoir été les femmes grecques, voire les Égyptiennes hellénisées, ainsi que les femmes romaines de la haute société (cf. Criton et Galien). La métrologie conforte aussi l'hypothèse d'une consistance plus liquide des soins capillaires. Reposant sur des poids et mesures plus vagues et recourant plus aux végétaux qu'aux minéraux, ce type de soins devait être de surcroît plus accessible que les soins dermatologiques.

Comme le conclut C. Lanoé pour d'autres traités cosmétiques, le *Kosmètikon* « doit être considéré comme un corpus hétéroclite, destiné à fournir des réponses aux petits désagréments cutanés (...). La variété et la banalité de ces maux de la peau, auxquelles répondent la simplicité et la modalité d'une multitude de recettes, inscrivent la fabrication des cosmétiques dans le cadre de pratiques domestiques d'automédication qui ne sont pas l'apanage des classes supérieures (...). Associant remèdes de médecine et cosmétiques (...), ce manuel atteste l'existence d'un véritable souci de son apparence, chez les individus qui n'appartiennent pas seulement à la sphère des privilégiés. La rareté et la cherté de nombreux ingrédients exotiques ou minéraux révèlent <cependant> que la confection des cosmétiques appartient aux préoccupations spécifiques des classes oisives et privilégiées, en quête de distractions nouvelles »<sup>1</sup>. Bien que les recettes du *Kosmètikon* paraissent concerner un large public, gardons également à l'esprit qu'elles ont été transmises par écrit. Elles s'adressaient donc à un lectorat. En raison de leur forme écrite, elles étaient probablement avant tout destinées à des lettrés et n'ont pu être accessibles et réalisées par un large public, qu'à condition que leur transmission orale ait été réalisée. Leur transmission a dû se faire au départ d'un milieu lettré, celui des cours hellénistiques. C'est dans ce milieu, qu'elles ont également dû être diffusées. Plusieurs éléments paraissent corroborer cette hypothèse : la transmission des recettes par Criton (médecin de cour), par Galien (médecin de cour), par Aetius (médecin de l'empereur Justinien), le *testimonium* du *Kosmètikon*, dans le *P. Oxy.* 71.4809, qui est relatif aux productions littéraires des rois hellénistiques, ou encore l'attestation de « l'art du maquillage » de Cléopâtre, dans une lettre (fictive ?) adressée à l'impératrice byzantine Irène<sup>2</sup>.

Des recherches plus poussées, comme celle d'une étude fine du vocabulaire des recettes, permettraient éventuellement de déceler certaines influences techniques ou de contenu. Si l'étude, déjà ébauchée dans ce travail, des termes propres à la métrologie, ne semble pas concluante pour une datation plus précise des recettes, une étude des substantifs utilisés pour les ingrédients pourrait peut-être s'avérer plus concluante. Une comparaison avec des recettes en démotique permettrait aussi éventuellement de déceler certaines influences, notamment égyptiennes. Sur ce point, la recherche, avec le *TLG*, de correspondances entre les recettes du *Kosmètikon* et d'autres recettes de cosmétiques, ne semble pas probante. Les recettes semblent servir aux objectifs particuliers du *Kosmètikon* et être assez originales.

<sup>1</sup> LANOÉ, *Galien ou Paracelse, conserver ou transformer ?*, p. 203.

<sup>2</sup> CRAMER J. A., *Anecdota Graeca*, III (Oxford, 1836, repr. Amsterdam, 1963), p. 164.15.

Cette recherche conforte cependant une histoire de la transmission, telle que celle à laquelle on peut s'attendre. Ces recettes sont devenues assez traditionnelles pour que les pharmacologues les recopient dans leurs ouvrages. En raison de l'accessibilité de leur composition, les recettes du *Kosmètikon* ont dû passer dans le domaine public et être rassemblées dans des traités, où l'association de leurs ingrédients fut parfois conservée, mais sans la mention du nom de Cléopâtre. La croyance en l'efficacité de certaines associations de substances, pour lutter contre des affections précises (notamment l'alopécie), semble en tout cas avoir été assez largement diffusée. Des associations d'ingrédients sont en effet reprises à l'identique. Une fois de plus, le rôle prédominant joué par Galien semble émerger. Ainsi, l'ensemble des ingrédients de la recette 1, transmise par Galien, est repris cinq siècles plus tard par Paul d'Égine (*Epitomae Medicae*, III, 78). L'association de ceux de la recette 3, présentée par Galien, est également citée une deuxième fois (*De comp. med. sec. loc.*, XII, 416), mais présentée alors comme une recette « contre l'alopécie, extraite des écrits de Soranos » (Περὶ τῶν ὑπὸ Σωρανοῦ γεγραμμένων πρὸς ἀλωπεκίας. (...) ἄλλο). Il en est de même pour la recette 7, que Galien (*De comp. med. sec. loc.*, XII, 401) présente comme « extraite des écrits de Criton » (Περὶ τῶν ὑπὸ Κρίτωνος γεγραμμένων πρὸς ἀλωπεκίας). Les ingrédients de la recette 13 se retrouvent dans une recette attribuée à Archigène (GAL., *De comp. med. sec. loc.*, XII, 431 : Περὶ τῶν ὑπ' Ἀρχιγένους γεγραμμένων πρὸς ῥεούσας τρίχας), ainsi qu'au IV<sup>e</sup> siècle dans une recette d'Oribase (*Synopsis à Eusthathe*, VIII, 24 : Περὶ ῥεουσῶν τριχῶν). Enfin, l'association des ingrédients de la recette 24, transmise par Paul d'Égine, était déjà en partie présente chez Galien, mais dans une recette « contre l'alopécie, extraite des écrits d'Archigène » (GAL., *De comp. med. sec. loc.*, XII, 431 : Περὶ τῶν ὑπ' Ἀρχιγένους γεγραμμένων πρὸς ῥεούσας τρίχας).

Pour conclure, cette recherche montre aussi combien le but ultime poursuivi par les cosmétiques, depuis le *Kosmètikon* jusqu'à nos jours, a finalement peu évolué. Au-delà bien évidemment des différences de composition de nos cosmétiques actuels, ce désir de paraître sous son meilleur jour, cette quête éperdue du bien-être, voire de séduction, déjà perceptible dans le *Kosmètikon*, n'a pas cessé de nous animer. Les cosmétiques offrent aussi l'espoir éternel d'un rajeunissement, qui n'est certes qu'illusion, mais ne cessera probablement à l'avenir jamais de croître, en raison de l'allongement de l'espérance de vie dans notre société. Car, face à ce temps qui passe inéluctablement, seuls « les cosmétiques permettent de croire à la possibilité d'interrompre le cours normal des choses, celui que la nature impose aux hommes, pour lui donner une nouvelle direction »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> LANOÉ, *Galien ou Paracelse, conserver ou transformer ?*, p. 204.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. *Éditions et traductions des œuvres antiques citées*

#### *a. Alchimie*

BERTHELOT M. – RUELLE C.-E., *Collection des anciens alchimistes grecs*, Ed. Steinheil, Paris, 1888.

MERTENS M., *Les Alchimistes grecs, Tome IV, Zosime de Panopolis, 1<sup>re</sup> partie*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1995.

#### *b. Aetius*

AETIUS, ed. A. Olivieri (CMG, VIII, 2, Berlin, 1950).

#### *c. Aristote*

WARTELLE A., *Aristote, Économiques*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1968.

#### *d. Cléopâtre*

LÜRING H. L. E., *Die über die medicinischen Kenntnisse der alten Ägypter berichtenden Papyri*, Leipzig, 1888, pp. 122-129.

#### *e. Galien*

KÜHN K. G., *Claudii Galeni, Opera Omnia*, 20 tomes en 22 vol., Leipzig, 1821-1833 (réimpression Hildesheim, 1964-1965).

#### *f. Hippocrate*

LITTRÉ É., *Œuvres complètes d'Hippocrate*, 10 vol., J.-B. Baillière, Paris, 1839-1861.

JOLY R., *Hippocrate. Œuvres complètes*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1967-2003 (en cours).

JOUANNA J., *Hippocrate. Œuvres complètes*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1967-2003 (en cours).

#### *g. Martial*

IZAAC H. J., *Martial, Épigrammes, Tome II, 1<sup>re</sup> partie*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1961.

#### *h. Métrologie*

ODER E. – HOPPE C., *Corpus hippiatricorum Graecorum*, Teubner, 1926.

#### *i. Ovide*

ANDRÉ J., *Ovide, Tristes*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1968.

BORNECQUE H., *Ovide, Les produits de beauté pour le visage de la femme*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1961

#### *j. Papyrus*

PARSONS P. J., *The Oxyrhynchus Papyri, LXXI* (London, 2007).

**k. Paul d'Égine**

PAUL D'ÉGINE, *Epitomae medicae*, ed. J. L. Heiberg (CMG, IX, 1, Leipzig et Berlin, 1921).

**l. Platon**

DIES A., *Platon Tome III (3)*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1955.

— — , *Platon Tome IX*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1960.

CROISSET A., *Platon Tome III*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1968.

**m. Plutarque**

FLACELIÈRE R., *Plutarque, Vies, Tome XIII*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1977.

**n. Suétone**

AILLOUD H., *Suétone, Vies des douze Césars, Tome III*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1967.

**o. Théophraste**

AMIGUES S., *Théophraste. Recherches sur les plantes*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1988-2006.

— — , *Théophraste. Recherches sur les plantes*, Ed. Belin, Paris, 2010.

**2. Études sur les cosmétiques**

BIMBENET-PRIVAT M. – BARDIÈS-FRONTY I. – WALTER Ph. (dir.), *Le Bain et le miroir. Soins du corps et cosmétique de l'Antiquité à la Renaissance*, [exposition, Paris, Musée de Cluny, Écouen, Musée national de la Renaissance, 20 mai-21 septembre 2009], Ed. Gallimard, Paris, 2009.

BODIOU L. – FRÈRE D. – MEHL V., *Parfums et odeurs dans l'Antiquité*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2006.

Dossiers d'Archéologie, « *Parfums dans l'Antiquité* », n° 337, janvier-février 2010, Ed. Fatou.

FAURE P., *Parfums et aromates dans l'Antiquité*, Ed. Fayard, Paris, 1987.

FROSCHAUER H. – HARRAUER H., « ... und will schön sein ». *Schmuck und Kosmetik im spätantiken Ägypten*, Phoibos Verlag, Wien, 2004 (Nilus, 9).

GRASSE M.-C. (dir.), *L'Égypte. Parfums d'histoire*, Somogy éditions d'art, Paris, 2003.

VERBANCK-PIÉRARD A. – MASSAR N. – FRÈRE D. (dir.), *Parfums de l'antiquité. La rose et l'encens en Méditerranée*, Musée Royal de Mariemont, 2008.

VINDRY G. (dir.), *3000 ans de parfumerie. Parfums, savons, fards et cosmétiques, de l'Antiquité à nos jours, exposition organisée à l'occasion de l'Année du Patrimoine, et*

de la tenue du VIII<sup>e</sup> Congrès Mondial des Huiles Essentielles, 22 juillet-22 octobre 1980, Grasse, Musée d'Art et d'Histoire, 1980.

WOZNY D. – SIMOES I. (coord.), *Parfums et cosmétiques dans l'Égypte ancienne*, Le Caire-Paris-Marseille, 2002.

### 3. Études particulières

ANDRÉ J., *L'alimentation et la cuisine à Rome*, Ed. Klincksieck, Paris, 1961.

— — , *Les noms latins de l'hellébore*, *RÉL* 32 (1955), Ed. Les Belles Lettres, Paris

BALLET P., *La Vie quotidienne à Alexandrie, 331-30 av. J.-C.*, Ed. Hachette, 1999, Paris.

BOBBE S., *L'ours et le loup : essai d'anthropologie symbolique*, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2003.

BODSON L., *Histoire de la littérature grecque*, 9<sup>e</sup> édition révisée, Syllabus 2006-2007, ULg.

BOEHM I. – LUCCIONI P. (éds.), *Le médecin initié par l'animal. Animaux et médecine dans l'Antiquité grecque et latine, Actes du colloque international tenu à la Maison de l'Orient et de la Méditerranée-Jean Pouilloux les 26 et 27 octobre 2006*, Collection de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (39), Ed. de Boccard, Paris, 2008.

BOUDON-MILOT V. – DASEN V. – MAIRE B., *Femmes en médecine, Actes de la Journée internationale d'étude organisée à l'Université René-Descartes-Paris V, le 17 mars 2006*, Ed. de Boccard, Paris, 2008.

BOURDON-MILLOT V., *Galien : Œuvres Tome I*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 2007.

BYL S., *La thérapeutique par le miel dans le « Corpus Hippocratium », Aspetti della terapia nel « Corpus Hippocratium », Atti del IX<sup>e</sup> colloquio internazionale ippocratico, Pisa, 25-29 settembre 1996*, Firenze, 1996.

CHAUVEAU M., *L'Égypte au temps de Cléopâtre : 180-30 av. J.-C.*, Ed. Hachette, Paris, 1997.

COLLARD F. – SAMAMA É. (dir.), *Pharmacopoles et apothicaires. Les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand Siècle*, L'Harmattan, Paris, 2006.

DUNAND F. – LICHTENBERG R., *Des animaux et des hommes. Une symbiose égyptienne*, Ed. du Rocher, Paris, 2005.

FABRICIUS C., *Galens Exzerpte aus älteren Pharmakologen*, Ed. Cajus Fabricius, Berlin-New York, 1972.

GOUREVITCH D., *Le triangle hippocratique dans le monde gréco-romain : le malade, sa maladie et son médecin*, École française de Rome, Rome, 1984.

— — , *L'esthétique médicale de Galien*, dans *Les Études Classiques*, 55 (1987), pp. 267-290.

- —, *Pilules romaines. Noms et réalités*, dans Ch. M. Ternes (éd.), *La thérapeutique dans l'Antiquité. Pourquoi ? Jusqu'où ? Actes des huitièmes rencontres scientifiques de Luxembourg* (Luxembourg, 1997), *Études luxembourgeoises d'histoire et de littérature romaine* 3, Luxembourg, 1999.
- HALLEUX R., *Les alchimistes grecs, Tome I, Papyrus de Leyde, Papyrus de Stockholm, Recettes*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 2003.
- HULTSCH F., *Die Gewichte des Alterthums nach ihrem Zusammenhange dargestellt*, Teubner, Leipzig, 1898
- JOUANNA J., *Vin et médecine en Grèce ancienne*, dans *Revue des Études Grecques*, 109 (1996).
- LANOÉ C., *Galien ou Paracelse, conserver ou transformer ? Les cosmétiques à la Renaissance*, dans *Journal de la Renaissance, vol.III*, Brepols, 2005.
- LIPINSKA M., *Histoire des femmes médecins*, Editions de l'Université de Paris, Paris, 1900.
- —, *Les femmes et les progrès des sciences médicales*, Ed. Masson, Paris, 1930.
- MARASCO G., *Les médecins de cour à l'époque hellénistique*, dans *Revue des Études grecques* 109 (1996), pp. 435-466.
- —, *Cléopâtre et les sciences de son temps*, dans ARGOUD G., *Sciences exactes et sciences appliquées à Alexandrie*, Publications de l'Université de St-Etienne, St-Etienne, 1998, pp. 39-53.
- MILLER J., *The Spice Trade of the Roman Empire*, Oxford University Press, Oxford, 1969.
- MORAUX P., *Galien de Pergame : souvenirs d'un médecin*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1985.
- PASTOUREAU M., *L'ours. Histoire d'un roi déchu*, Ed. du Seuil, Paris, 2007.
- PERNICE E., *Galenus de ponderibus et mensuris testimonia*, Ed. Bonnae, Typis C. Georgi Univ. Typogr., 1888.
- SANDY D. B., *The Production and Use of Vegetable Oils in Ptolemaic Egypt*, *Bulletin of the American Society of Papyrologists. Supplements*, 6, Scholars Press, Atlanta, 1989.
- ULLMANN M., *Die Medizin im Islam*, Leiden-Köln (Handbuch der Orientalistik, Erste Abteilung, Ergänzungsband VI, Erster Abschnitt), 1970.
- ZEHNACKER H. – FREDOUILLE J.-C., *Littérature latine*, Presses Universitaires de France, Paris, 1993.

#### 4. *Études et guides de botanique*

- AMIGUES S., *Études de botanique antique*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Tome XXV, Paris, 2002.

- —, *Végétaux et aromates de l'Orient dans le monde antique*, Topoi 12-13 (2005).
- BOULLARD B., *Plantes médicinales du monde : réalités et croyances*, Ed. Estem, Paris, 2001.
- BAUMANN H., *Greek Wild Flowers and plant lore in ancient Greece*, Herbert Press, London, 1996.
- SCHAUENBERG P. – PARIS F., *Guide des plantes médicinales*, Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 1977.
- POLUNIN O. – HUXLEY A., *Fleurs du bassin méditerranéen*, Ed. Fernand Nathan, Paris, 1967.

### 5. *Dictionnaires, lexiques et encyclopédies*

- ANDRÉ J., *Les noms de plantes dans la Rome antique*, Ed. Les Belles Lettres, Paris, 1985.
- BEAUDE J.-P., *Dictionnaire de médecine usuelle*, Ed. Didier, Paris, 1849.
- CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque (D.É.L.G.)*, Klincksieck, Paris, 1967 (réédit. 1983-1984).
- DOURSTHER H., *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes*, Ed. Hayez, Bruxelles, 1840.
- ERNOUT A. – MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Ed. Klincksieck, Paris, 1959.
- KANAK H. – SCHNEIDER H., *Der Neue Pauly (D.N.P.)*, Stuttgart-Weimar, J. B. Metzler (16 volumes parus), 1996-2003.
- KAZHDAN A. P. – TALBOT A.-M. – CUTLER A. – GREGORY T. E. – SEVCENKO N. P., *The Oxford dictionary of Byzantium*, Oxford University Press, Oxford, 1991.
- LITTRÉ É., *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie, des sciences accessoires et de l'art vétérinaire*, Ed. Baillière, Paris, 1865
- LIDDELL H. G., SCOTT R. et JONES H. S., *A Greek-English Lexicon (L.S.J.)*, avec un supplément édité par E. A. BARBER, Oxford, Clarendon Press, 1968 (Supplément révisé par P. G. W. GLARE, Clarendon Press, Oxford, 1996).
- PAULY A., WISSOWA G., KROLL W. et coll., *Real-Encyclopädie der classischen Altertumswissenschaft (R.E.)*, Stuttgart, 1894-1980 (68 volumes et 15 suppléments).
- PERKAMS M., art. *Kleopatra*, dans *Reallexikon für Antike und Christentum*, XXI (2006), pp. 59-64.

## 6. Ressources en lignes

Site de la *Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine de Paris (B.I.U.M.)* :  
<http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/debut.htm>

Site des papyrus d'Oxyrhynque : <http://www.papyrology.ox.ac.uk/POxy/>

MARGANNE M.-H. et KOEMOTH P., *Pharmacopoea Aegyptia et Graeco-Aegyptia* sur le site du CEDOPAL : <http://www2.ulg.ac.be/facphl/services/cedopal/>. Responsable : Marie-Hélène Marganne. Conception : David Linotte.

*Thesaurus Linguae Graecae* (Université de Californie, Irvine, Packard Humanities Institutes) : version en ligne.

## RÉFÉRENCES DES ILLUSTRATIONS

### **Couverture :**

Fresque de la villa *Farnesina*

*Femme versant du parfum dans un flacon*

Art romain, époque impériale, I<sup>e</sup> s. de notre ère

Musée National des Thermes de Rome

### **I. Présentation du *Kosmètikon* :**

*Illustrations sous copyright*

### **II. *Testimonia* et III. Fragments du *Kosmètikon* :**

*Illustrations sous copyright*

### **IV. Les ingrédients des recettes du *Kosmètikon* :**

*Illustrations sous copyright*

### **V. Analyse de la composition des recettes du *Kosmètikon* :**

*Illustrations sous copyright*

### **Annexes :**

*Illustrations sous copyright*

### **Catalogue des illustrations**

*Illustrations sous copyright*

---

LES *KOSMÈTIKA* DE CRITON : TITRES DES CHAPITRES PAR LIVRE  
(D'APRÈS GAL., *DE COMP. MED. SEC. LOC.*, I, 3 [XII, 446-449 KÜHN])<sup>1</sup>

**Livre I**

Pour conserver les cheveux  
Pour faire pousser les cheveux  
Pour préserver les cheveux  
Teintures pour les cheveux blancs  
Teintures pour rendre les cheveux blonds et couleur de l'or  
Shampooings  
Onguents préservatifs  
Lotions pour faire disparaître les rides du visage  
Onguents pour éclaircir les rides du visage  
Cataplasmes pour éclaircir le teint du visage  
Onguents pour les sourcils  
Teintures pour noircir les sourcils  
Onguents pour les yeux  
Onguents à base d'antimoine  
Contre la mauvaise odeur des narines  
Dentifrices  
Pâtes contre la mauvaise odeur des aisselles  
Préparations pour frotter  
Pâtes contre la mauvaise odeur de la bouche

**Livre II**

Produits pour enlever les taches noires sur le cou  
Onguents contre la transpiration des aisselles  
Onguents pour conserver la beauté des seins  
Produits pour purger le ventre  
Préparations pour rendre les mains blanches  
Contre les rides consécutives à l'accouchement  
Contre les fissures de la peau consécutives à l'accouchement  
Onguents contre la saillie de l'ombilic  
Pour que les enfants restent impubères  
Pour conserver la virginité  
Pour les femmes excessivement humides et froides  
Contre les cicatrices noires  
Produits épilatoires  
Produits divers pour nettoyer  
Onguents pour faire disparaître les poils  
Produits pour nettoyer l'ensemble du corps  
Produits divers pour purger et éclaircir  
Cataplasmes pour parfumer les vêtements  
Teintures odoriférantes pour les vêtements

---

<sup>1</sup> Traduction modifiée de D. GOUREVITCH, dans *L'esthétique médicale de Galien*, pp. 289-290.

Aspersions pour les chambres et les portiques  
Préparations pour divers parfums  
Préparations pour onguents divers et huiles parfumées

### **Livre III**

Contre toutes les espèces de teigne  
Contre les éruptions sur la tête  
Contre les affections la peau du visage  
Contre les poux et les lentes  
Contre les alopecies  
Contre les affections galeuses du visage  
Contre les taches de vieillesse  
Contre les taches de rousseur  
Lotions pour le visage  
Contre les marques (*stigmata*)  
Contre les taches livides  
Contre les ecchymoses  
Contre les petits boutons  
Contre les boutons qui gênent la nuit  
Contre les tubercules du menton  
Contre les dartres du menton  
Onguents contre les dartres  
Emplâtres pour exorciser  
Emplâtres verdâtres à appliquer après écorchure de la peau  
Emplâtres blancs pour favoriser la cicatrisation  
Remèdes émollients pour faire disparaître les dartres

### **Livre IV**

Contre les dartres noires et blanches  
Contre les cicatrices noires  
Contre les taches blanches  
Contre la *lepra*  
Contre la gale des ongles  
Contre les affections qui démangent  
Contre les boutons blancs et les excoriations  
Contre les affections serpigineuses  
Contre les éruptions galeuses  
Contre les excroissances  
Contre les verrues pédonculées  
Contre les verrues qui font penser aux fourmis  
Contre le gonflement de l'ombilic  
Contre le prolapsus des intestins  
Contre les hydrocèles  
Contre l'absence de prépuce  
Contre le prolapsus de l'anus  
Contre les engelures  
Contre les crevasses des pieds

---

**PLAN DES LIVRES DU *DE COMPOSITIONE MEDICAMENTORUM SECUNDUM LOCOS*,  
CONTENANT DES CITATIONS DE CLÉOPÂTRE<sup>1</sup>**

\* Fragments cités à partir des *Kosmêtika* de Criton.

**Livre I : cheveux**

**Chap. 1 : Contre l'alopecie (Πρὸς ἀλωπεκίας)**

Fragments de

- Galien
- Héras\*
- Criton\* (XII 401.6-403.14)
- Cléopâtre (XII 403.18-405.11)
- Archigène\* (XII 406.3-410.3)
- Asclépiade de Pruse\*
- Soranos\*
- Galien
- Rufus

**Chap. 2 : Contre la chute des cheveux (Πρὸς ῥεούσας τρίχας)**

- Héras\*
- Archigène (XII 432.1-432.11)
- Cléopâtre\* (XII 432.14-434.2)
- Criton (XII 435.12-439.3)

**Chap. 3 : Teintures de cheveux (Βάμματα τῶν τριχῶν)**

- Archigène\*
- Criton

**Chap. 4 : Dépilatoires (Ψίλωθρα)**

- Criton

**Chap. 5 : Amincissement, faiblesse des cheveux (Λεπτυντικὰ τριχῶν)**

- Criton

**Chap. 6 : Contre les cheveux ne repoussant plus (Πρὸς πιτυρίασιν)**

- Archigène

**Chap. 7 : Contre la phtiriase (Πρὸς φθειρίασιν)**

- Archigène

---

<sup>1</sup> D'après FABRICIUS, *Galens Exzerpte*, pp. 127-136.

**Chap. 8 : Contre les dartres (Πρὸς ἀχῶρας)**

- Archigène
- Apollonios\*
- Criton\* (XII 484.6-492.5)
- Cléopâtre (XII, 492.6-493.12)
- Soranos\* (XII 494.2-497.5)

**Livre II : tête**

**Livre III : oreilles et nez**

**Livre IV : yeux**

**Livre V : visage et dents**

**Livre VI : bouche**

**Livre VII : organes respiratoires**

**Livre VIII : estomac et foie**

**Livre IX : autres organes internes et bas-ventre**

**Livre X : reins, souffle, articulations**

CONTENU DE L'ENCYCLOPÉDIE MÉDICALE D'AETIUS D'AMIDE<sup>1</sup>**Livres I et II**

Aetius résume le traité *Sur les médicaments simples de Galien* (Σύνοψις τῶν ἀπλῶν Γαληνοῦ).

**Livre III**

À partir d'Oribase, d'Archigène et de Criton, il énumère des recettes très diverses et poursuit sur les matières simples telles que hellébore, lait, miel, vin, etc. Ce livre porte principalement sur la nourriture et les substances qui entrent dans la composition des recettes qu'il va citer à partir du livre VI.

**Livre IV**

Ce livre aborde la diététique (la nourriture des enfants, la bonne utilisation du lait, etc.) et les régimes (ceux des nourrices, des vieillards, etc.). Il évoque également la théorie des humeurs, avec ses quatre qualités, le sec, l'humide, le chaud et le froid, en avertissant des dangers en cas de déséquilibre. Galien est sa source principale.

**Livre V**

Citant essentiellement Criton et Galien, ce livre traite de méthodologie et de pathologie. Aetius donne des conseils et des indices sur la manière de diagnostiquer une maladie, sur le discours à tenir au patient, sur la façon de réagir face à l'évolution de la maladie. Enfin, il énumère plus spécifiquement une série de symptômes (urine foncée, urine claire, fièvre, etc.) et les maladies qu'ils indiquent.

**Livre VI**

Ce livre est consacré à des recettes et, selon l'usage, commence par la tête, qui est d'ailleurs le sujet du livre VI dans son intégralité. Aetius y cite Archigène, Galien et Criton, pour traiter diverses affections (folie, mélancolie, cauchemars, épilepsie, pertes de mémoire, spasmes, maux de tête, etc.). Après l'énumération des affections, Aetius passe aux remèdes. C'est dans cette section que se trouve la première citation de Cléopâtre. Avant la citation, on trouve des recettes de détergents pour la tête (CMG, VIII, 2, pp. 196.28-199.9) et des remèdes contre l'alopecie (CMG, VIII, 2, pp. 199.10-203.24). Après la citation, on trouve des remèdes contre la chute des cheveux (CMG VIII, 2, pp. 204.1-206.6), parmi lesquels celui de Cléopâtre (CMG, VIII, 2, p. 205.1-205.9). Puis, tout en citant essentiellement Galien, Aetius traite des teintures pour noircir les cheveux, ou au contraire, pour les blanchir, des procédés pour s'épiler, des traitements de diverses affections

---

<sup>1</sup> À partir de l'édition du CMG. Les huit livres se répartissent en quatre parties (*Tetrabiblion*) et vont de pair.

dartreuses de la tête, des traitements de la gale sur la tête, etc. Par la suite, le livre se termine avec les affections des oreilles et leurs remèdes, puis, avec celles du nez.

### **Livre VII**

L'ophtalmologie étant, avec la chirurgie, la grande spécialité d'Aetius, il est compréhensible qu'il y ait consacré un livre entier de son ouvrage. Ce livre traite donc exclusivement des affections des yeux. On y trouve de nombreuses recettes de collyres et de cataplasmes (empruntées à Dioscoride). Certaines sont personnelles à Aetius et de nombreuses autres sont tirées de Galien et de Démosthène<sup>1</sup>.

### **Livre VIII**

Le début de ce livre porte sur les affections du visage, en commençant par les sourcils, la bouche, les lèvres, la langue et les joues et en poursuivant par les dents (pour le traitement desquelles il cite Galien) et le cou (maux de gorge, toux, etc.). Le livre termine sur les problèmes cardiaques (palpitations, douleurs), avec citations de Galien, et sur les problèmes sanguins et les problèmes pulmonaires (pleurésie et autres), avec citations d'Archigène.

---

<sup>1</sup> Démosthène, médecin grec, auteur d'écrits sur l'ophtalmologie, cité aussi par Galien (III, 46 Kühn) : voir NUTTON V., s. v. *Demosthenes* (4), dans Brill's New Pauly, vol. IV (2004), col. 297-298.

---

**CONTENU DES EPITOMAE MEDICAE DE PAUL D'ÉGINE<sup>1</sup>****Livre I**

Paul d'Égine consacre son premier livre à l'hygiène et à la diététique. Il explique comment garder la santé. Pour cela, il passe en revue des aliments variés (légumes, fruits, champignons, céréales, viandes, miel, vin, mollusques, lait, etc.) et traite des différents régimes alimentaires (celui des nourrices, l'alimentation des enfants, les régimes spécifiques des adultes, des malades, des vieillards, des marins, des sportifs, etc.).

**Livre II**

Reprenant essentiellement Hippocrate et Galien, ce livre porte uniquement sur les fièvres et leur traitement. Il est d'ailleurs considéré comme l'un des meilleurs ouvrages et un des plus exhaustifs sur le sujet. Il répertorie toutes les sortes de fièvres et le traitement à appliquer selon chaque cas.

**Livre III**

Paul d'Égine traite de diverses affections, qu'il va localiser et énumérer dans l'ordre *a capite ad calcem*. Comme il commence par les problèmes liés aux cheveux, c'est donc en tout début du livre que se trouve la recette de Cléopâtre. Après avoir évoqué les alopecies (CMG, IX, 1, pp. 129.1-131.28), Paul d'Égine mentionne les recettes pour boucler et colorer les cheveux (CMG, IX, 1, pp. 132.1-134.13), parmi lesquelles celle de Cléopâtre (CMG, IX, 1, p. 132.1-132.16). Après ces recettes, il passe aux maladies de la peau localisées à la tête. Ensuite, il évoque les yeux, les oreilles, le nez, la bouche et le cœur, le ventre et le reste du bas du corps, jusqu'aux ongles des orteils.

**Livre IV**

Ce livre traite exclusivement des affections externes telles que les différentes maladies de la peau (la lèpre, la *lepra*, les inflammations, les plaies, les fistules, etc.), les affections des glandes et tumeurs, etc.

**Livre V**

Paul d'Égine aborde les venins, les poisons et les morsures, et précise les remèdes à utiliser.

---

<sup>1</sup> À partir de l'édition du CMG et d'après HEUSSI K., s. v. *Paulus* (23), dans *R.E.*, XVIII, 4 (1949), col. 2386-2397.

**Livre VI**

Ce livre est consacré entièrement à la chirurgie. L'auteur précise les techniques et les procédures. Il divise en deux catégories les procédés chirurgicaux, c'est-à-dire qu'il procède en une individualisation des affections selon qu'elles concernent la chair, les parties molles (chapitres 1 à 88) ou bien les os : luxations et fractures exposées dans l'ordre *a capite ad calcem* (chapitres 89 à 122). Ce livre de chirurgie, estimé pour sa précision et son exhaustivité était encore très admiré au XIX<sup>e</sup> siècle.

**Livre VII**

Le livre VII traite de pharmacologie. Paul d'Égine y évoque les médicaments simples et composés, toutefois il mentionne principalement les matières minérales et végétales qui ont été évoquées dans les six livres précédents. C'est également ce livre qui rapporte le témoignage que Rufus d'Éphèse, auteur du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, fit de la peste de 42 avant notre ère, dont Appien (II<sup>e</sup> s. de notre ère) témoigne. Cette fièvre toucha les provinces romaines d'Afrique, mais non l'Égypte. Cléopâtre craignant que ce fléau n'atteigne l'Égypte demanda d'ailleurs aux médecins de sa cour de l'étudier.

PLANCHE DU P. OXY. 71.4809<sup>1</sup>

*Illustration sous copyright*

---

<sup>1</sup> Édité par PARSONS P. J., *The Oxyrhynchus Papyri*, LXXI (London, 2007), pp. 36-44 et planche V.

**CATALOGUE DES ILLUSTRATIONS**

*Illustrations sous copyright*

FONCTION DES INGRÉDIENTS DU *KOSMÈTIKON*

Pour les Anciens, une préparation cosmétique et/ou médicinale qu'elle soit solide ou liquide avait le plus souvent comme base une matière grasse. L'huile végétale, généralement de l'huile d'olive, était principalement utilisée comme corps gras<sup>1</sup>. Elle constituait l'excipient par excellence, chargé de transporter les principes actifs. Par ailleurs, elle pouvait capter les substances odorantes et conserver les odeurs. On pouvait y joindre des substances jouant le rôle de colorant (ex. : safran), d'astringent (vin, myrrhe, etc.), de fixatif, d'épaississant (gommes-résines, miel) ou de conservateur (sel, minéraux) pour assurer la consistance et la conservation de la préparation. Si l'on désirait apporter une fragrance finale, des aromates pouvaient aussi être ajoutés (ex. : ajout de cannelle pour obtenir une note finale épicée)<sup>2</sup>. Dans les recettes du *Kosmètikon*, certains ingrédients, outre leurs effets thérapeutiques, ont pu avoir d'autres fonctions. En voici une projection, d'après l'interprétation des recettes et les informations transmises par Dioscoride, Pline et Galien :

<i>Ingrédients</i>		<i>Excipients</i>	<i>Aromates</i>	<i>Fixatifs Conservateurs</i>	<i>Épaississants</i>	<i>Colorants</i>	<i>Effets curatifs</i>
<b><i>Végétaux</i></b>							
ἀδιάντον (τό)	adiante						
ἀμύγδαλα πικρά (ή)	amande amère						
ἀμπελίνος ῥάκος (ό)	rameau de vigne						
ἄμωμον (τό)	amome						
δάφνινον ἔλαιον (τό)	huile de laurier						
ἔλαιον (τό)	huile (d'olive)						
ἑλλεβόρος λευκός (ό)	hellébore blanc						
ἐρεγμός (ό)	farine de fèves						
εὐζωμον (τό)	roquette						

<sup>1</sup> La graisse animale pouvait aussi être prise comme corps de base, mais les excipients gras composés de graisses animales étaient plus onéreux que les excipients à base d'huile. Ils relevaient d'une utilisation moins accessible, moins domestique et plus spécialisée.

<sup>2</sup> Les substances aromatiques locales (herbes, feuilles, fleurs, fruits, rameaux, écorces, bois odorants, racines, graines) étaient moins coûteuses, comparées aux plantes aromatiques ou épices exotiques importées d'Arabie, d'Inde et d'Asie. L'Égypte était ainsi davantage importatrice des matières premières, car, les fleurs y étaient inodores, en raison du climat sec et chaud : voir THÉOPHRASTE, *CP*, VI, 18, 4. Théophraste (*RP*, IX, 73) cite comme importés d'Orient : le casse, le cinnamome, le cardamome, le nard, l'iris, le safran, la myrrhe, le jonc et le roseau. Quant à Hérodote, il évoque (*Histoires*, III, 107) aussi l'Arabie dite « heureuse », qu'il présente comme le seul pays au monde où l'on trouvait la myrrhe, l'encens, la cannelle, le cinnamome et le ladanum.

<i>Ingrédients</i>		<i>Exci- pients</i>	<i>Aro- mates</i>	<i>Fixatifs Conser- vateurs</i>	<i>Epais- sissants</i>	<i>Colo- rants</i>	<i>Effets curatifs</i>
θέριμος (ό)	lupin						
ιξός δρυΐνος(ό)	gui de chêne						
ἴρις (ή)	iris						
κάλαμος (ό)	acore						
κάρδαμον (τό)	cresson						
κασσία (ή)	casse, cannelle						
κέδρινον ἔλαιον (τό)	huile de cèdre						
κηκίς (ή)	noix de galle						
κόστος (ό)	coste						
κράμβη (ή)	chou						
κρόκινον ἔλαιον (τό)	huile de safran						
λάδανον (τό)	ladanum						
λίβανος (ό)	encens						
λίνον (τό)	lin						
λωτός (ό)	lotus						
μυροβάλανος (ό)	myrobalan						
μύρτος (ή)	myrte						
μόρον (τό)	mûre						
νᾶπυ (τό)	moutarde						
ναρδόσταχυς (ό)	fleur de nard						
πίσσα ὑγρά (ή)	poix humide						
πήγανον (τό)	rue						
πισιάνη (ή)	ptisane						
σησάμινον ἔλαιον (τό)	huile de sésame						
σίκυος ἄγριος (ό)	concombre sauvage						
σκίλλα (ή)	scille						
σμύρνα (ή)	myrrhe						
σπονδύλιον (τό)	berce						
σταφίς ἀγρία (ή)	staphisaigre						
στροβίλιον (τό)	petite pomme de pin						
σχοίνου ἄνθος (τό)	fleur de jonc						
τεῦτλον (τό)	bette						
τῆλις (ή)	fenugrec						

<i>Ingrédients</i>		<i>Exci- pients</i>	<i>Aro- mates</i>	<i>Fixatifs Conser- vateurs</i>	<i>Epais- sissants</i>	<i>Colo- rants</i>	<i>Effets curatifs</i>
τρογλίτις (ή)	myrrhe troglodyte						
ύοσκύαμος (ό)	jusquiame						
ύσσωπον (τό)	hysope						
<b><i>Minéraux</i></b>							
άφρόνιτρον (τό)	aphronitre						
γη κιμωλία (ή)	terre de Kimôlos						
θειον (τό)	soufre						
μολύβδαινα (ή)	galène						
νίτρον (τό)	nitre						
σανδαράκη (ή)	réalgar						
στυπτηρία (ή)	alun						
ψιμίθιον (τό)	céruse						
χάλκανθος (ό)	vitriol bleu						
<b><i>Substances animales</i></b>							
άρκτειον (τό)	graisse d'ours						
		+ rôle symbolique					
έλάφειος μυελός (ό)	moelle de cerf						
		+ rôle symbolique					
ίππειοι οδόντες (οί)	dents de cheval						?
		rôle symbolique					
μέλι (τό)	miel						
		+ rôle symbolique ?					
μύια (αί)	mouches						
		+ rôle symbolique ?					
μύς (ό)	souris	rôle symbolique					
ούρον (τό)	urine						
<b><i>Liquides</i></b>							
γλυκύ (τό)	moût de raisin						
οινέλαιον (τό)	vin mêlé d'huile						
οίνος (ό)	vin						
οίνος άκρατος (ό)	vin pur						
οίνος άσθηρός (ό)	vin sec						
οίνος γλυκύς (ό)	vin doux						
οίνος μέλας (ό)	vin rouge						
όξος (τό)	vinaigre						
θάλασσα (ή)	eau de mer						

---

ὕδωρ (τό)	eau						
-----------	-----	--	--	--	--	--	--

## LES INGRÉDIENTS DES RECETTES : RÉPARTITION DES OCCURRENCES

	Soins capillaires	Soins dermatologiques	Total
<i>Végétaux</i>			
➤ Plantes et fleurs	26	19	45
➤ Huiles et parfums	6	8	14
➤ Gommés-résines	2	5	7
<b>Total végétaux</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>66</b>
<i>Minéraux</i>	6	11	17
<i>Substances animales</i>	11	0	11
<i>Liquides</i>			
➤ Vins et liquides à base de vin	6	3	9
➤ Vinaigre	3	1	4
➤ Eaux	5	0	5
<b>Total liquides</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>18</b>
<b>Total occurrences</b>	<b>65</b>	<b>47</b>	<b>112</b>

## POIDS ET MESURES : RÉPARTITION DES OCCURRENCES

Nom grec	Traduction française	Soins capillaires	Soins dermatologiques	Total
δραχμή	drachme	9	8	17
λίτρα	livre	0	2	2
μέρος	une partie de ...	6	0	6
ὀξύβαφον	oxybaphe	1	0	1
χοίνικα	chénice	0	4	4
ὀγκία	once	0	1	1
<b>Total occurrences</b>		<b>16</b>	<b>15</b>	<b>31</b>